1987

Palat LII 64

ecclesia Dei vivi Columna et Firmamentum Veritatis. Paul 1ª ad Timoth. Cap: 3º.

59014

# PENSÉES
DU
# MARQUIS***
*SUR*
# LA RELIGION
ET
# L'EGLISE,

*AVEC UN TRAITÉ DE L'EUCHARISTIE, les Prophéties sur le Messie & quelques Notes sur la Religion, sur l'Eglise & sur tous les Points de la Doctrine de Calvin.*

BIBLIOTHEQUE NATIONALE

*A PARIS.*

Chez LE MERCIER, Imprimeur-Libraire, rue S. Jacques.

M. DCC. LIX.

## *L'EDITEUR AU LECTEUR.*

LA briéveté de ces réflexions en a déterminé l'Impreſſion. On a rémarqué que la longueur des excellens ouvrages déjà compoſés ſur cette matiere, & qui ne ſauroient trop ſe multiplier dans ces malheureux temps, étoit cauſe en partie du peu d'avantage qu'en retirent ceux en faveur de qui on les écrit. Les uns par impatience ne peuvent ſe réſoudre d'aller juſqu'au bout. Les autres y vont : mais arrivés là ils ne ſe rappellent plus rien de tout ce qui a précédé. Cependant ce qui gagne l'eſprit, c'eſt l'impreſſion actuelle qui réſulte de l'enchaînement des choſes, & de l'enſemble mis ſous un coup d'œil. Deux lectures, l'une de cinquante pages ſur la Religion, l'autre plus courte encore ſur l'Egliſe produiront peut-être cet effet ſi deſiré.

Comme on n'a pas trouvé citées dans le manuſcrit les prophéties de l'Ancien Teſtament ſur le Meſſie, ni l'explication de celles du Patriarche Jacob & de Daniel, j'ai cru faire plaiſir à certains lecteurs de les ajouter. On les trouvera à la fin avec quelques notes ſur certains endroits concer-

nant la Religion, l'Egliſe & tous les points de la doctrine de Calvin : le reſte eſt de l'Auteur.

Quel eſt-il ? Sa famille n'a voulu conſentir à cette impreſſion qu'à condition qu'on ſupprimeroit ſon nom. On le connoîtra par d'autres endroits en liſant ſon ouvrage ; il y paroîtra d'abord n'avoir point eu de Religion, l'avoir enſuite embraſſée dans l'Egliſe Proteſtante, s'être fait enfin Catholique ; & dans ces deux derniers états, revenu des égaremens où l'avoit jetté ſes paſſions, cherchant le vrai, & s'être appliqué avec ſoin à l'étude de la Religion, eſpece d'étude néanmoins ſi éloigné du goût des Militaires : en cela comme dans ſon attachement au Calviniſme aſſez reſſemblant à Dupleſſis-Mornay, mais de beaucoup meilleure foi que lui, & dans la ſuite infiniment plus heureux.

Ce que je dois dire, c'eſt que cet écrit fut fait à la ſollicitation d'un Ami pour ſervir à la converſion d'un troiſieme. Là le M *** expoſe ſes penſées pour les faire paſſer plus aiſément dans l'eſprit de cet Ami commun : c'eſt ce qui a fait conſerver le titre. Mais il eſt temps de l'écouter : c'eſt lui-même qui va parler.

PENSE'ES

# PENSÉES
DU
# *MARQUIS* ***.
SUR LA RELIGION.

## *REFLEXIONS*
Qui me déterminerent à embraſſer une Religion.

### *De l'Exiſtence de Dieu.*

IL eſt ſurprenant qu'il ſe trouve des hommes qui s'étudient à révoquer en doute l'exiſtence d'un Dieu, ou du moins qui paſſent leur vie ſans y penſer : tout nous rappellant ſans ceſſe à lui ; les êtres contingens dont ce monde eſt compoſé, & que nous voyons eux & lui ſujets à tant de changemens, ſigne évident, diſois-je, & du beſoin qu'ils ont eu d'une cauſe pour exiſter, & de l'exiſtence néceſſaire de cette premiere cauſe, indépendante elle-même, & de qui tous les autres tiennent ce qu'ils ſont ; immuable de ſa nature & donnant le mouvement à tout ; Dieu en un mot. Car l'être néceſſaire dans

Démonſtration métaphyſique.

ſon être, & par conſéquent dans ſa maniere d'être; l'être indépendant & par lui-même ; l'être immuable, n'étant borné ni par lui, ni par un principe hors de lui, étant au contraire de ſon propre fond, tout ce qu'il eſt & tout ce qu'il peut être, ſans emprunt d'ailleurs, & ſans pouvoir ni rien perdre, ni rien acquérir, doit lui ſeul, comme le plus être de tous les êtres, réunir dans lui par identité toute perfection : & c'eſt ce que préſente l'idée de Dieu. Comment eſt-ce qu'elle tarda ſi long-temps à ſe préſenter à mon eſprit, j'en rougis quand j'y penſe. Elle ſe manifeſta encore à moi, mais d'une maniere plus ſenſible dans la conſtitution du monde ; & la preuve ne m'en parut pas moins convaincante.

Démonſtration phyſique.

En effet par-là même que l'ordre eſt la diſpoſition des moyens pour la fin ; diſpoſition qui dès-lors ſuppoſe néceſſairement comparaiſon, l'ordre ne peut donc être évidemment que l'ouvrage d'une intelligence qui combine, arrange, met chaque choſe à ſa place, d'autant plus éclairée, d'autant plus habile, que les moyens, malgré leur multitude & leur différence de nature entr'eux, concourront plus étroitement à une même fin : or cet arrangement, cet ordre où ſe montrent-ils avec plus d'éclat que dans ce monde ? Quelle eſt ſa fin ? On n'en peut concevoir de plus noble : la derniere, c'eſt la gloire de ſon auteur ; la plus immédiate, c'eſt l'utilité de l'homme. Quels ſont les moyens pour cette fin ? Il y en a de toutes les ſortes : dans leur variété preſque ſans nombre, ils ſemblent chercher à s'entre-détruire ; le feu & l'eau ; la chaleur & le froid ; le mouvement & le repos, &c. Vit-on jamais néanmoins un plus grand accord, un accord plus efficace, plus univerſel, plus ſtable ? Depuis près de ſix mille ans rien ne s'eſt démenti. Non, quand nous employerions tous les inſtans de la vie à conſidérer cet

ordre merveilleux, nous ne l'admirerions jamais assez. Mais à force d'être accoutumé au spectacle de la nature, on n'en est gueres touché. Pour en mieux sentir le beau, je me représentai un homme sorti tout-à-coup du néant, doué de sa raison, & placé dans un de ces jardins délicieux, tels qu'on en voit quelquefois sur les bords de la mer. Qu'elle seroit sa surprise? & que penseroit-il? D'abord se présente cette immense étendue des Cieux: dans le milieu brille un Soleil qui anime tout par sa chaleur: plus bas ce sont des nuages pour en tempérer l'excès. La terre sur laquelle tombent ensuite ses régards lui paroît vouloir l'emporter sur le Ciel dans l'avantage d'être utile à l'homme: de son sein sortent toutes sortes d'animaux pour son usage: elle-même se montre parée de fleurs, chargée de fruits: pour ces fleurs & ces fruits (semble-t-elle lui dire) ne craignez point les ardeurs du Soleil: vous avez vu ces nuages; voyez encore ces fleuves; ils courent tous se précipiter dans la mer; ils en ressortiront pour remonter à leur source, couler de nouveau, & entretenir ainsi une douce fraîcheur par les vapeurs qui s'en élevent, & se resoudront en pluie. Quant à la mer j'aurai soin d'arrêter ses fureurs en lui opposant quelques grains de sable. Il est vrai qu'aux approches de l'hiver toutes ses parures me quitteront quand le Soleil s'éloignera pour me donner quelque repos: mais à son retour je produirai de nouvelles fleurs au printemps; pendant l'été de nouveaux fruits que l'autômne mûrira. Que seroit-ce donc, si comme nous cet homme que j'ai supposé, avoit le temps de s'assurer par lui-même de cette différence de saisons, de ces révolutions annuelles du Soleil si réglé dans sa course: s'il comprenoit les ressorts de la nature, l'enchaînement des causes qu'elle emploie pour le moindre de ses ouvrages,

leur tiſſu, la ſtructure des parties qui compoſent le corps des animaux pour les fonctions de la vie. Quel ſurcroît pour lui d'admiration, ſi témoin comme nous de ces ſuites de générations qui ſe ſuccedent, il découvroit ce que l'expérience nous apprend, que dans chaque individu, ayant vie, ſe trouvent enclos les uns dans les autres des germes ſans nombre pour la propagation de l'eſpece? N'en concluroit-il pas qu'hors leur collection, évidement finie, ou même infinie *, ſi malgré l'impoſſibilité on vouloit la ſuppoſer, il doit exiſter un être qui n'étant formellement ni homme, ni aucun des autres êtres, leur aie à tous donné l'exiſtence avec ces germes, & en contienne éminemment toutes les perfections. Mais l'objet qui le frapperoit davantage, c'eſt lui-même, l'abrégé du monde: en portant ſa vue de part & d'autre, il s'apperçoit qu'au moyen de la lumiere réflechie, il eſt averti ſur le champ des diverſes couleurs de chaque choſe de leur diſtance, de leur ſituation, de leur figure, de leur grandeur. Il écoute, ſes oreilles ſont flattées par un mélodieux concert d'oiſeaux. A une ſimple volution il ſe meut, & change de place. Que dirai-je enfin? il ſent au-dedans de lui-même un eſprit de vie réglant tous ſes mouvemens. Il penſe, il veut, il compare le Soleil avec la terre, le Soleil & la terre avec lui: il raiſonne ſur leurs rapports entr'eux & & lui. Cependant ſur ces réflexions le Soleil ſe couche: & voilà qu'un nouvel ordre de choſes ſuccede. Quel ſilence! tout ſe tait dans la nature, & la terre & le Ciel quoique embelli de mille feux qui viennent de s'allumer de toute part. Encore un coup, je le demande, & me le demandai à moi-même, quel ſentiment penſons-nous qu'auroit cet homme? Oui j'en ſuis ſûr:

* Voyez la note *A*. La note *B*.

malgré le reſpect que lui inſpire le ſilence de la nature, il l'interrompra pour s'écrier, le bel ouvrage! le grand Ouvrier! dans ces êtres dépendans je reconnois l'être par lui-même, l'être néceſſaire; dans leur ſubordination la premiere cauſe, le premier moteur; dans leur multitude, l'être un; dans les compoſés, le ſimple; dans les ſucceſſifs, le permanent; dans ces finis, l'infini; dans le tout, le tout-puiſſant; dans cet ordre, la ſouveraine ſageſſe: je reconnois un Dieu, auteur de tout être: ſoyez pour moi un Dieu bon: c'eſt peu de reconnoître ma dépendance; j'en fais gloire, & je l'aime.

Loin donc d'ici, concluai-je moi-même, Epicure avec ſes atomes, exiſtans par eux-mêmes, dit-il, & éternels, dont le concours fortuit, ainſi qu'il ajoute, en s'accrochant les uns les autres a produit ce monde. Syſtême abſurde au-delà de toute expreſſion dans toutes ſes parties, & ſous quelque face qu'on l'enviſage: abſurde dans l'exiſtence par elle-même qu'il attribue aux atomes: eſt-ce que la maniere d'exiſter la plus grande qu'on puiſſe imaginer, propre de l'infini, s'il exiſte, conviendroit à un vil atome, & qu'on ne pût pas le concevoir lui-même purement poſſible ſans en détruire l'idée? Abſurde dans leur prétendue éternité, ou en effet contre l'idée qu'on doit avoir d'éternité, il y auroit priorité & poſtériorité, * puiſque les atomes auroient été toujours en mouvement. Abſurde dans leur mouvement même; ſi on le dit eſſentiel aux atomes, le repos eſt donc impoſſible, (ce que nous voyons évidemment être faux,) s'il ne l'eſt pas, (ce qui ſeul peut ſe ſoutenir, vu l'indifférence que nous concevons dans la matiere au mouvement ou au repos;) les atomes ont donc reçu le mouvement, & de qui l'ont-ils reçu, ſinon d'une

* Ce qui eſt poſtérieur n'ayant pas toujours été, ne peut pas être dit éternel.

cauſe diſtinguée des atomes ? Abſurde dans leur tel mouvement, comment ſe ſeroient-ils accrochés, à moins qu'au mouvement de péſanteur en ligne droite, on ne veuille à plaiſir ajouter un mouvement de déclinaiſon (*a*), deſtructif alors du premier qu'on leur ſuppoſe néanmoins naturel. Enfin plus qu'abſurde dans la ſuppoſition de l'ordre qu'on prétendroit avoir réſulté de leur concours fortuit ; comme ſi le hazard tel qu'on le prend ici, en tant que diſtingué des atomes, qui n'eſt rien par conſéquent qu'un grand mot vuide de ſens dans la bouche de ceux qui s'en ſervent ſans ſavoir ce qu'ils diſent, pouvoit produire quelque choſe ; ou comme ſi capable de quelque choſe, il pouvoit donner l'être à un tout, merveilleux dans ſes parties de toutes les ſortes & ſans nombre, plus merveilleux encore dans lui-même. Et qu'on ne diſe pas que dans le concours fortuit des atomes il y a une infinité de combinaiſons poſſibles, & qu'ainſi doit s'y trouver celle de ce monde qu'on admire : car en avouant qu'il y en a une infinité, ou pour parler plus correctement que nous concevrons toujours au-delà plus de combinaiſons poſſibles qu'on n'en ſuppoſera jamais d'exiſtentes ; la réponſe à la difficulté, ſi c'en eſt une, ſeroit aiſée : elle ſe préſenta à moi d'elle-même : c'eſt que chacune de ces combinaiſons, ſeroit marquée au coin du hazard, c'eſt-à-dire, ſeroit ſans ordre, ſans liaiſon, ſur-tout dans pluſieurs de ſes parties, ſi le tout dont il s'agiſſoit, en renfermoit de toutes les ſortes, & qu'elles fuſſent ſans nombre, tel que ce monde avec les parties dont il eſt compoſé. Et cela eſt ſi vrai, qu'homme au monde ne pourra jamais gagner ſur ſon eſprit de ſoupçonner même un inſtant que l'Iliade d'Homere, par exemple aie jamais pu ſortir du concours des caracteres d'un Alphabet jettés ſans choix ſur les tables d'un Im-

(*a*) Clinamen de Lucrece.

primeur ; qu'un Palais d'une architecture admirable aie pu, ſans ouvrier, ſe bâtir par des pierres détachées fortuitement d'une montagne, qu'une ſymphonie ne doive ſa juſteſſe qu'à des coups oppoſés de vent, pouſſant & repouſſant pluſieurs archets ſur des violons & quelques baſſes ; qu'un tableau fini aie pu ſe former de pluſieurs couleurs qui ſe ſeroient trouvées au bout de quelques pinceaux, jettés ſur une toile, & maniés au hazard par un aveugle : Or qu'eſt-ce que l'ordre de chacune de ces choſes, & de toutes enſemble en comparaiſon de l'ordre de ce monde, pour qui cependant, afin d'être tiré du néant avec ces admirables proportions, il n'a fallu que cet acte de volonté de Dieu, *je le veux* ? mais acte qui ſuppoſe dans Dieu néceſſairement une ſageſſe & une puiſſance infinie : quelle autre en effet qu'une puiſſance infinie feroit franchir au pur poſſible l'eſpace immenſe du néant à l'être ? Eſt-il donc une vérité mieux établie que l'exiſtence de Dieu ? Ne puis-je pas ajouter : en eſt-il une qui nous ſoit préſentée en plus de manieres ? car où ne ſe montre-t-elle pas ?

Démonſtrations morales.

Oui je la trouvai encore dans la pente naturelle qu'a l'homme d'être heureux ; dans l'étendue de ſon cœur qu'il ſent ne pouvoir être rempli que par la poſſeſſion de l'infini ; dans ſes craintes, même quand il peche avec aſſurance de l'impunité de la part des hommes, ce qui prouve eſſentiellement hors de lui une loi ſupérieure qui oblige ſur toutes choſes. Je la trouvai dans le conſentement de tous les peuples, ſi unanime en tout pays, malgré les préjugés des ſens, de l'imagination, des paſſions ; ſi invariable en tout temps, malgré l'oppoſition que toujours ils ont eu entr'eux ſur tout autre intérêt, ſur les principes d'éducation, ſur les maximes de politique ; intérêt, principes, maximes que nous voyons

changer d'un ſiecle à l'autre, tandis qu'en remontant on ne trouvera jamais le ſiecle où cette vérité non connue auparavant a commencé à ſe répandre. Je la trouvai même dans les inconvéniens de l'Athéiſme dont les principes accoutumant l'homme à ſe regarder comme ſa fin, & à rapporter tout à lui-même, doivent bannir de la terre toutes les vertus, la juſtice, la probité, la bonne foi, la ſociété, l'amour des uns pour les autres.

Démonſtration tirée de l'idée de l'infini.

Et pour finir par une raiſon auſſi dégagée des choſes ſenſibles que la premiere dont je me ſervis : Je la trouvai juſques dans la ſeule idée de l'infinité, où en effet l'exiſtence ſe trouve renfermée d'une maniere ſi claire : car comme on n'en ſauroit conteſter la réalité, il faut néceſſairement attribuer à l'infini l'une des deux exiſtences, ou la contingente, ou la néceſſaire : or la contingente, qui dit imperfection, évidemment ne peut être attribuée à l'infini, au ſouverainement parfait, c'eſt donc, concluai-je, la néceſſaire, qui ſeule puiſſe lui convenir : concluſion, il eſt vrai, qui ſuppoſe la réalité de l'idée, mais dont il m'avoit été aiſé de me convaincre, parce que, diſois-je, devant, comme terme poſitif d'oppoſition, précéder* l'idée que nous avons du fini en général, évidemment elle ne peut donc être une idée factice, encore moins chimérique : réalité d'ailleurs ſi bien marquée dans la ſimplicité de l'idée, puiſque évidemment elle ne contient rien du non être, & qu'aucontraire elle en eſt formellement l'excluſion.

J'avois dit plus haut que Dieu eſt le plus être de tous les êtres : C'étoit afin de m'accommoder au langage ordinaire : Ce langage n'eſt pas aſſez

* Le fini en général conçu comme fini, ne ſe niant pas lui-même, ne nie donc pas le fini : c'eſt donc l'infinité qu'il nie. Et comme la choſe exclue doit être connue avant ſa négation, l'idée de l'infinité eſt donc antérieure, par conſéquent réelle.

exact : les termes de *plus* & de *moins* ne doivent point entrer ici. Pour parler d'une maniere digne de Dieu, & imiter autant que nous le pouvons ſa ſimplicité, il faut dire que c'eſt la plenitude de l'être, l'infini, & mieux encore c'eſt *l'Etre* (*a*) bien différent du tout du monde, le Dieu de Spinoſa, ayant pour attributs, dit-il, l'étendue & la penſée ; & pour modifications, les êtres ſinguliers, en tant que diſtingués les uns des autres dont il eſt le ſujet & la cauſe, ajoute-t-il, en ce ſens qu'ils ont tous ſuivi néceſſairement de ſa nature dans l'ordre où nous les voyons.

(*a*) *Ego ſum qui ſum. Exod. cap. 3.*

Idée des plus chimériques, & puiſée dans les délires de quelques anciens *, renouvellée dans le dernier ſiecle par ce Juif d'Amſterdam, indigne des ſoins qu'on ſe donne encore aujourd'hui de le réfuter à grands frais, & de le ſuivre dans ſes définitions, ſes principes, ſes axiomes, & la maniere géométrique dont il procede pour impoſer aux ſimples ; maniere auſſi fauſſe qu'inintelligible, à ne conſidérer même ſon ſentiment que relativement aux deux principes fondamentaux dont il l'appuye : le premier, qu'il n'y a, & qu'il ne peut y avoir qu'une ſeule ſubſtance : ici par ce prétendu principe, confondant l'unité univerſelle, dépendante de l'entendement avec l'unité réelle qui n'en dépend point : ou s'il ne la confond pas, ſe contrediſant lui même : car ſelon ſes propres définitions, l'étendue & la penſée ſont deux ſubſtances diverſes ; une portion de l'etendue eſt une ſubſtance diſtinguée de l'autre. Le ſecond principe : c'eſt dit'il, qu'il eſt impoſſible qu'une ſubſtance puiſſe être produite par une

Abſurdité du Spinoſiſme.

(*) *Superos quid quærimus ultrà.*
*Jupiter eſt quodcumque vides, quòcumque moveris.*
Lucanus.

autre ; ſeconde fauſſeté, puiſque rien n'empêche qu'un être indépendant, préciſement d'un ſujet d'inhérence ( & c'eſt ce qu'on entend par ſubſtance ) dépende néanmoins, quant à ſon exiſtence, de celui que nous avons appellé ſimplement l'*être*. Que ſeroit-ce donc ſi on examinoit ce ſentiment en lui-même ? Quel Dieu en effet que le Dieu de Spinoſa ? Un Dieu diviſible en autant de parties qu'il y en a dans l'étendue, & qu'il lui a plu d'appeller modifications : un Dieu fini, quoiqu'il en diſe ; car tout compoſé eſt fini, puiſque du moins par préciſion d'eſprit, j'en puis rétrancher une partie, & par ce rétranchement de préciſion m'en faire un objet fini : un Dieu par conſéquent qui a commencé d'être parce que commencer eſt * eſſentiel au fini : un Dieu le théatre de toutes les viciſſitudes, de tous les changemens, le ſujet de toutes les vertus, de tous les vices, des bonnes actions & des mauvaiſes : enfin un Dieu ſans autre intelligence que l'intelligence bornée des hommes, ſans deſſein, ſans intention de fin, ſans liberté, entraîné par le deſtin, ſans providence. Qu'on le compare maintenant avec le Dieu que nous reconnoiſſons, cet être un, qui eſt par identité la beauté, la bonté, la juſtice, la ſcience, la ſageſſe ; éternel, immenſe, ſe ſuffiſant à lui même, par conſéquent libre, créant le monde, s'il le veut ; ne le créant pas, s'il ne le veut pas, tout puiſſant, réglant tout par ſa providence, & avec tout cela la ſimplicité même dans ſon être & ſa maniere d'être. En vérité lequel des deux mérite mieux le nom d'infini, de ſouverainement parfait ? J'eus honte de m'être arrêté à ce parallele.

* Le fini n'étant pas par lui-même, doit être créé, s'il exiſte ; par conſéquent paſſer du non être à l'être ; ce qui dit commencement : & toute autre idée de création eſt inintelligible.

Mais je m'arrêtai beaucoup ſur les difficultés qu'on oppoſe contre ſon exiſtence. Les Livres que je parcourus ſur ce ſujet m'en préſenterent de toutes les ſortes : car ſur quoi n'en forme-t-on pas : & ſi l'on en forme ſur tout, à plus forte raiſon ſur l'infini. ce qui me fit plaiſir, c'eſt que je remarquai d'abord en général qu'il n'y en a aucune qui tende directement à prouver que Dieu n'exiſte pas, & que toutes ne viennent que de l'incompréhenſibilité, ou de ſa nature, ou de ſes deſſeins : réflexion qui m'engagea par avance à m'en défier, & même à n'en tenir aucun compte : ce que le bon ſens me force à faire ſur je ne ſçai combien d'autres objets réels, tout proportionés qu'ils ſont avec moi, comme la nature de la matiere, ſa diviſibilité à l'infini, la maniere dont mon ame agit ſur mon corps, &c. En effet convaincu des bornes de mon eſprit, aſſervi encore pour l'ordinaire aux images des ſens, loin d'être rebuté par les difficultés, ne pus-je pas au contraire m'en ſervir, ſinon comme de preuves, du moins comme de préjugés propres à m'affermir ? L'infini, me dis-je, ne ſeroit pas ce qu'il eſt, ou je ceſſerois moi-même d'être ce que je ſuis, ſi je n'en trouvois aucune capable de m'arrêter, & que toutes à leur premier aſpect diſparuſſent d'abord. Je les réduiſis aux ſuivantes.

Difficultés contre l'exiſtence de Dieu.

Si l'infini ſimple, ſi Dieu exiſtoit-il, renfermeroit par identité toute perfection : & qui conciliera jamais la ſouveraine miſéricorde avec la ſouveraine juſtice, l'immutabilité avec la liberté ? Il auroit tout prevu de toute éternité : cette preſcience éternelle ne nous ôteroit-elle pas la liberté pour nos actes ? il ſeroit bon : comment le mal du péché ſe ſeroit-il introduit dans le monde ? Il ſeroit incapable de recevoir aucune atteinte des offenſes qu'on dit être commiſes contre lui ; pourroit il ſe réſoudre à les punir ? Il connoîtroit notre foibleſſe :

ne trouveroit-il pas là un titre propre à l'empêcher de punir d'un ſupplice éternel le peché, quelquefois d'un moment ? Il auroit pu nous rendre tous heureux : combien cependant d'hommes qu'on aſſure être malheureux dans l'autre vie ? Que d'inconvéniens liés avec l'exiſtence de Dieu ? Du moins en l'admettant cette exiſtence, qu'elle néceſſité d'admettre une providence ? m'occupai-je d'un vermiſſeau, tout proportioné qu'il eſt avec moi ? que doit-ce être de Dieu par rapport à nous, vu la diſtance infinie entre Dieu & nous ?

Réponſes aux difficultés.

Ce ſont là les difficultés les plus conſidérables : je ne me les diſſimulai pas. Et ſur la premiere il me parut que n'y ayant point d'oppoſition entre être & être, & que la juſtice & la miſéricorde, l'immutabilité & la liberté étant perfection ſimple, par conſéquent être & être, elles ne s'excluoient donc pas : ce qui doit contenter tout eſprit, ſans entrer dans une plus grande diſcuſſion : quoiqu'en y entrant dans l'exemple le plus difficile de l'immutabilité avec la liberté, on y réponde très-bien. Car qu'eſt-ce que la volonté être immuable ? C'eſt perſiſter dans ſon ſentiment : & qui empêche que Dieu par une ſimple priorité de raiſon conçu avant toute détermination, indifférent à vouloir que telle choſe exiſte, ou n'exiſte pas, puiſqu'il ſe ſuffit à lui-même (indifférence en quoi conſiſte la liberté.) ne ſoit de même enſuite conçu par une ſimple poſtériorité de raiſon vouloir qu'elle exiſte, & perſiſter dans ce vouloir.

La ſeconde ne peut gueres mettre en peine que le vulgaire, & encore le vulgaire ignorant; les autres la mépriſeroient. Si je vois un homme ſe promener : eſt-ce que ſa promenade, quoiqu'alors néceſſaire d'une eſpece de néceſſité, qui pour cela s'appelle conſéquente, en ſera moins libre ? Non ſans doute ; parce que, dit-on, cette promenade eſt préciſement en genre de terme & d'objet, pré-

ſuppoſée à la viſion que j'en ai. Eh bien il en eſt de même de la preſcience : car nos actes ne ſont pas, parce que Dieu les a prévu ; mais il les a prévu parce qu'en effet ils ſeront librement.

La troiſieme préſente d'abord quelque choſe, ce ſemble, de plus embarraſſant. Cependant réflexion faite ſur la nature de la créature, être fini & libre, par conſéquent ſujette au péché, j'en conclus qu'il ne falloit pas juger de Dieu dans ſa maniere de la conduire, comme nous jugeons des cauſes particulieres ; mais que ne ſe devant ni à lui, ni à elle d'empêcher ſes actions mauvaiſes : autrement (ce qui eſt très-faux) il la faudroit dire impeccable, & reſſemblante à Dieu en ce point, il a donc pu, ſans préjudicier à ſa bonté, la laiſſer ſuivre ſes penchans, pourvu qu'il lui fournît des moyens propres à ſe défendre contre les mauvais, ce qu'il fait par ſa grace. J'avançai encore : & parce que, diſois-je, le mal de l'une n'a rien de ſoi qui agrave le mal de deux, de trois, de quatre, & ainſi des autres ; il peut donc de même être ſuppoſé ſe conduire envers celles-ci & le grand nombre, comme à l'égard de la premiere, ſurtout du ſein du mal tirant toujours un bien, (*a*) & pour l'ordinaire un plus grand bien. (*b*) N'y a-t-il pas là de quoi réſoudre la difficulté ? Et n'eſt-ce pas rabaiſſer trop la raiſon, que de prétendre avec le ſieur Bayle, (*c*) que pour y répondre, il faut néceſſairement recourir à la ſeule autorité ?

La quatrieme n'en eſt plus une après cette réponſe donnée. Dès-lors que le péché a été com-

(*a*) De la cruauté des tyrans, la patience des Martyrs.
(*b*) Du péché originel l'incarnaion du Verbe.
(*c*) Ne ſeroit-ce point qu'il voulut inſinuer que la foi eſt oppoſée à la raiſon. Ce ſoupçon eſt fondé ſur la réputation mal établie de cet Auteur qui dans ce titre (Paulicien) le plus travaillé de tous, y emploie un ſtile très-ſéduiſant, dont il paroît plus que content.

mis, Dieu a droit de le punir ; mais s'il le punit, ce n'eſt pas à la maniere dont les hommes ont coutume de venger leurs offenſes : il le punit en Dieu, auteur de l'ordre qu'il établi, & à qui il convient, pour le maintenir, d'impoſer des peines contre les perturbateurs.

La cinquieme eſt la voix de l'amour de ſoi-même plus attentif à ſes propres intérêts, qu'à ceux de Dieu, & au bien de l'ordre ; ainſi ſans recourir à l'irréparabilité du péché, faute d'un principe de vie après la mort, & à une eſpece d'infinité qu'il contracte dans ſa malice, à raiſon de la perſonne infinie offenſée, je compris que les menaces d'un ſupplice éternel n'avoient rien que de raiſonnable, puiſque c'eſt là le ſeul frein capable d'arrêter la licence de l'homme. Encore ſa fureur va-t-elle juſqu'à s'en mettre peu en peine : que ſeroit-ce ſi les menaces n'euſſent eu pour objet qu'un ſupplice paſſager ? Or un Dieu ne menace pas en vain.

La ſixieme ſuppoſeroit une eſpece de miracle, à quoi Dieu n'eſt pas tenu : n'en ſeroit-ce pas un, qu'ayant à conduire cette multitude preſque infinie de perſonnes ſi différentes dans leur façon de penſer & de vouloir, vu leur liberté, placées dans des circonſtances ſi variées, en tant d'états oppoſés, dont les unes pratiqueroient des vertus qui ne pourroient avoir lieu que par des perſécutions excitées par d'autres, il voulut neanmoins, malgré cette diverſité, que toutes reſſemblaſſent dans le point principal qui eſt de parvenir au même terme? Conduite en effet trop approchante de la maniere de conduire les cauſes néceſſaires ; & par là même, eu égard à la nature des choſes, non convenable aux cauſes libres. Si ſur ce grand nombre de gens qui ſe perdent, il étoit permis d'écouter notre foible raiſon, je dirois ce que je me rappellai ici de la Théologie des Payens : le Poëte la-

tin (*a*) nous apprend qu'ils en mettoient bien peu dans leurs champs élysées, sans doute à cause des crimes sans nombre dont ils étoient témoins : y en a-t-il moins à présent ? Mais ne cherchons pas à approfondir, ni ce point, ni celui de l'éternité des peines : contentons-nous d'adorer les jugemens de Dieu ; tremblons, & espérons encore plus.

La derniere ne peut se former que par le libertinage pour se tranquilliser dans le désordre : encore doit-ce être un libertinage insensé & aveugle. Car afin que Dieu veille sur ses créatures, & en prenne soin, en quoi consiste la providence, que faut-il pour cela ? Qu'il connoisse la fin propre de chaque être, & les moyens capables de les y conduire ; qu'il sache arranger ces moyens, les disposer de la maniere qu'il convient, les uns avec connexion nécessaire, les autres sans blesser la liberté des causes libres ; qu'il puisse les donner sans peine, & les appliquer efficacement ; qu'il le veuille : or ces perfections, intelligence, sagesse, toute-puissance, amour de l'ordre, qui oseroit les disputer à Dieu, à moins qu'il n'en vienne jusqu'à nier son existence. Il est vrai que je ne m'embarrassai pas d'un vermisseau : mais ce vermisseau, est-ce ma créature, mon ouvrage ? L'ai-je fait pour ma gloire ? Puis-je en prendre soin sans partager mon attention ?

## *De l'Immortalité de l'Ame.*

Témoin que j'étois depuis long-temps de la prospérité dont jouissent pour l'ordinaire les méchans dans ce monde, tandis que la vertu y est négligée, souvent même en bute aux persécutions. Dès-lors que j'eus admis l'existence d'un Dieu, & par là même une providence, je compris qu'il y avoit une autre vie, où les choses changeant de face, le vice triomphant sur la terre seroit puni, & la vertu

(*a*) *Pauci læta arva tenemus.*
Virg. lib. 6.

récompenſée, Dieu ſe devant à lui-même, comme étant l'ordre eſſentiel & l'auteur de celui qui regne ici-bas, de ſatisfaire ainſi tout à la fois ſa juſtice & ſa bonté. A ces deux perfections je joignis ſa ſageſſe : car l'être ſage ſe doit auſſi à lui-même de ne pas ceſſer de conſerver une créature qu'il tire du néant, que lorſqu'elle ceſſe d'être propre à la fin pour laquelle il l'a crée ; principe vrai qui me conduiſit à reconnoître que l'ame ſubſiſteroit toujours, puiſqu'après ſa ſéparation d'avec ſon corps elle n'en ſeroit que plus propre à ſa fin qui eſt de connoître & d'aimer Dieu. Quand je n'aurois eu que cette double raiſon, providence de Dieu, ſageſſe de Dieu, n'aurois-je pas trouvé là une preuve plus que ſuffiſante de l'immortalité de notre ame, ou du moins de cette vérité terrible, ou conſolante, que tout ne finit pas à la mort.

Mais combien d'autres preuves tirées de la nature de notre ame ? elles firent ſur moi toute l'impreſſion qu'elles méritoient : & n'eut été la réflexion que je fis ſur les motifs qui portent le libertinage à nier la providence, & qui ſont les mêmes ici, j'euſſe eu de la peine à comprendre comment les Matérialiſtes de nos jours peuvent gagner ſur eux de ſe dégrader juſqu'à la condition des bêtes, en niant la ſpiritualité de l'ame, fondement de ſon immortalité : ſpiritualité ſi bien démontrée par la penſée, dont en effet la matiere, quelque activité qu'on voulût lui ſuppoſer,* quoiqu'à faux, eſt abſolument incapable : car ſi la matiere de non penſante auparavant pouvoit devenir penſante, ce ne ſeroit tout au plus, ou que par le mouvement, c'eſt-à dire, tranſport d'un lieu à l'autre ; ou par les différences du mouvement, viteſſe plus grande ou moins grande ; ou bien par les effets du mouvement, diviſion des

* Voyez la note (C)

parties, arrangemens, &c. ſeules propriétés, qui outre le repos peuvent convenir à la ſubſtance étendue ; encore, ainſi que je le remarquai, ne lui conviennent-elles que comme à un ſujet purement paſſif, en les recevant par l'impulſion d'un autre corps ſelon les loix établies, également communes aux corps les plus déliés, comme aux plus maſſifs, étant tous de même nature. Mais quoiqu'il en ſoit, (car peu importe de s'aſſurer ici ſi la matiere eſt active ou non.) Eſt-ce qu'en concevant tranſport d'un lieu à l'autre, viteſſe & lenteur, diviſion de parties & arrangement, toutes affections purement locales, je conçois la penſée ? Au contraire ne conçois-je pas quelque choſe d'entiérement différent ? En effet à ne conſidérer que cette petite portion de matiere renfermée dans mon cerveau, je ne vois que de petits corpuſcules qui ſont pouſſés d'un coin du cerveau à l'autre, qui ſe croiſſent, ſe heurtent, forment avec ceux qui viennent du dehors différentes figures, un tableau même en racourci dans la retine de mon œil, tel que des rayons réflechis par la préſence d'un corps le forment dans l'œil artificiel ; mais peinture morte ou muette ; je n'apperçois rien de plus : or dans ces différentes combinaiſons je ne trouve point là l'idée vive & parlante que j'éprouve, la penſée, cette penſée, qui ſans ſe mouvoir va par-tout, ſe porte ſur tout, embraſſe tout : auſſi ne vient-elle dans un ſujet bien différent qu'après cette image matérielle qui en eſt ſimplement l'occaſion, & dont ſouvent même elle eſt indépendante, comment donc ſeroit-elle propriété de la matiere ?

Cette raiſon devenoit de plus en plus conviction ; à meſure que j'avançois dans le détail : car non-ſeulement je penſe : mais je penſe à tel objet, à l'indiviſible & inétendu formellement, à l'eſprit, à l'infinité, &c. J'en ai donc l'idée, ou ſi l'on veut

des images intentionnelles, puiſque je les diſtingue des autres idées, & qu'elles ſont le ſujet de mon raiſonnement : or ces idées étant très-ſimples, pourroient-elles être des modifications de la matiere, ſubſtance diviſible & étendue juſques dans la plus petite partie dans laquelle on les ſuppoſeroit ? J'en fis moi-même la ſuppoſition ; & elle me conduiſit à ces deux aveux abſurdes, qu'elles ſeroient indiviſibles & inétendues, vu la ſimplicité de leur objet, autrement ſi on pouvoit les diviſer, il y auroit dans une des deux parties, un être qui ne ſeroit pas la penſée, ou qui ſeroit inutile à la penſée ; & malgré cette ſimplicité, qu'elles devroient néanmoins être conçues diviſibles & étendues à raiſon de la nature du ſujet diviſible qu'elles affecteroient, & dont elles ſeroient les modes, n'y a-t-il pas la contradiction manifeſte ? D'ailleurs, continuai-je, comme tout mode a un rapport eſſentiel à ſon modifié, il faudroit, ſi toute idée eſt mode de la matiere, qu'on n'en pût concevoir aucune ſans la matiere : cependant l'idée que j'ai par exemple de l'être ſimple, en eſt abſolument indépendante, loin d'être connexe ; elle ne peut donc être, concluai-je, que le mode d'une ſubſtance différente de la matiere.

La conviction augmenta bien davantage par les conſidérations ſuivantes. Non-ſeulement je penſe à tel objet, à l'indiviſible, à l'inétendu : mais ma penſée réflechit ſur elle-même : & pourroit-il ſe faire qu'un corpuſcule, tant délié qu'on le voudra, jette un regard ſur l'intérieur de ſon être, & y rentre : il tournera, ſi l'on veut, avec une viteſſe incroyable ſur ſon centre : mais le concevra-t-on jamais ſe replier ſur lui-même ?

Non-ſeulement je réflechis : mais je confronte deux idées l'une avec l'autre ; les diviſe en niant ; les réunis en affirmant ; des deux j'en tire une troiſieme : par quel reſſort un corpuſcule, ou

pluſieurs dont chacun n'auroit que ſa petite idée à part, ou même un quart d'idée, loin de pouvoir être empreint des deux autres différentes, dont en effet il ne ſeroit pas plus capable que de deux figures oppoſées ; par quel reſſort, diſois-je, ces corpuſcules, ſans ſavoir encore ce qui ſe paſſeroit à leur côté, parviendroient-ils à comparer, à apprécier les rapports ou diſconvenances, à conclure?

De plus à ces penſées ſuccedent des vouloirs : j'aime Dieu : je hais ſon offenſe ; y auroient-ils encore ici des moitiés & des tiers. Ces actes, je les exerce librement : & pour l'expliquer cette liberté qu'on ne ſauroit déſavouer ſans démentir le ſentiment intime du cœur, à quoi récourir ? J'ai honte pour les Matérialiſtes de le dire, à une ſorte de balancement de corpuſcules : belle explication en effet qui en nous ſoumettant aux loix immuables du mouvement nous jette dans la néceſſité, & nous enleve la liberté, au lieu de l'établir ! Mais ſi j'offenſe Dieu, d'où vient ce cri perçant de la conſcience allarmée ? La matiere pourroit-elle donc ſe regarder comme criminelle ? En vérité plus j'avançois, plus les égaremens des Matérialiſtes me paroiſſoient pitoyables.

Et pour tout embraſſer. Enfin à ces actes d'entendement & de volonté ſe joignent quelquefois des ſenſations de toutes les ſortes : je vois, j'entends, &c. ſenſations de douleur, ſenſations de plaiſir : parmi celles-ci je préfere les unes aux autres, & cela tout à la fois, & ſans la moindre confuſion, ſigne évident qu'il y a dans moi un centre indiviſible de communication où tout ſe rapporte dans l'inſtant, ou plutôt que ce centre, c'eſt ce *moi* un & ſimple, qui réuniſſant tout dans le même temps, connoit, veut, ſent, diſtingue, juge & prononce. Et afin de mieux ſentir ce vrai ſur l'indiviſibilité de ce *moi*, je ſuppoſai ce *moi* avoir des parties : comme toutes ſeroient indépendantes

les unes des autres, fixée chacune au ſentiment de ſa propre exiſtence, bornée à ſon propre objet, dès-lors il faudroit reconnoître autant de *moi* que de corpuſcules dont le *moi* total ſeroit compoſé, ce qui eſt déjà très-abſurde ; mais ce qui l'eſt pour le moins autant, & s'enſuit de la ſuppoſition de ce *moi*, ni un ni ſimple, c'eſt la néceſſité où l'on ſe trouveroit d'admettre que dans ce cas il devroit ſe faire un eſpece de réſultat de toutes ces opérations ſi diverſes pour que je pus en juger & prononcer : or avec cette multitude de parties dont ce *moi* ſeroit compoſé, jointe à leur indépendance les unes des autres, comment, & où ſe réſultat ſe feroit-il ? Il n'y a donc rien que de *ſimple dans notre ame, dans l'être qui penſe, dans ce moi* : après cet aveu d'un trop fameux
* Bayle. * Pirrhonien quel doute pourroit encore reſter ? J'avoue qu'en reliſant le Philoſophe Anglois
* Locke. * je me ſentis véritablement indigné contre lui ſur celui qu'il forme ici : qui connoît, dit-il, aſſez la matiere pour prononcer qu'elle ne puiſſe pas parvenir à être intelligente, expreſſion qui ne décele que trop ce qu'il avoit dans l'ame, ou du moins qui faiſoit ſoupçonner plus qu'on ne voudroit : il me ſembla que j'aurois voulu me trouver aux priſes avec lui : ſoit, lui aurois-je répondu, je ne connois pas toutes ſes propriétés : mais j'en connois aſſez pour en exclure la penſée. Il me ſuffit de ſavoir que la matiere a des parties, qu'elle eſt étendue, qu'elle eſt diviſible, & qu'il faudroit avouer tout cela de la penſée, s'il étoit vrai, comme le ſoutiennent les Matérialiſtes, que ce fût un mode de la matiere : car le mode participe des qualités qu'a la ſubſtance qu'il modifie : or je ne vois rien de ſi riſible qu'une penſée octogone ou triangulaire : avec ce mot là ſeul on les confondra toujours.

Et il ne leur ſerviroit de rien de nous oppoſer les brutes : contre une vérité de ſentiment

apporter un exemple hors de nous, où de plus on ne comprend rien ; ce ſeroit vouloir chicaner ; encore ſeroit-ce ſans avantage, parce que ceux qui leur donnent une ame, ſoutiennent que c'eſt une ſubſtance tenant un eſpece de milieu entre l'eſprit & la matiere ; qu'à la verité pour la conſervation de l'individu elle eſt capable de perceptions d'objets préſens qui entrent actuellement par les ſens, mais quelle eſt bornée là ; d'où ils concluent qu'elle eſt matérielle, en ce ſens qu'elle ne peut ni exiſter ni opérer que dépendamment de ſon union avec le corps : eſt-ce avec raiſon, ou non ? Mes recherches ne me conduiſoient pas là : ce fût aſſez pour moi d'obſerver que par cet exemple on ne gagne rien contre la ſpiritualité de notre ame, parce que les défenſeurs de celle des bêtes ne reconnoiſſent dans elles que des perceptions ſenſibles, & qu'ils n'ont garde de leur accorder ce que nous éprouvons, & que je remets ſous un coup d'œil, penſées intellectuelles, réflexion, comparaiſon, raiſonnement, amour de Dieu, haine du péché, élection, rémords, réunion d'actes, autant d'opérations dont en effet il eſt évident que ni la matiere, ni cette ſubſtance matérielle ne ſont pas capables.

Je ſuis donc un compoſé de deux ſubſtances, dépendantes mutuellement l'un de l'autre dans la plut part de leurs opérations, ce qui fait ou ſuppoſe leur union : l'une de ces ſubſtances eſt matiere ; l'autre s'appelle eſprit, exiſtant tout dans tout le corps, & tout dans chaque partie du corps, par conſéquent immortel de ſa nature, puiſque dans lui il n'y a aucun principe de corruption ; & il n'y en a point, parceque comme ſubſtance il n'a rien qui puiſſe lui être contraire ; & que comme ſubſtance ſpirituelle il n'a ni parties ni beſoin d'un ſujet préexiſtant pour continuer à exiſter & pour opérer, s'il eſt une fois créé ;

beſoin qui ne convient qu'à l'ame de la bête, laquelle ne pouvant ni l'un ni l'autre ſans ſon union avec le corps doit ceſſer d'exiſter dès-lors que le corps ſe détruit.

## *De la néceſſité d'une Religion.*

Ces réflexions ſur l'exiſtence d'un Dieu, & l'immortalité de notre ame, me conduiſirent à celle qui en eſt une ſuite, je veux dire, la néceſſité d'un culte, & de ce qu'il doit renfermer pour être, autant qu'il eſt en nous, digne de l'être ſuprême : car ſi les hommes, par-là même qu'ils ſont unis enſemble par les liens de la ſociété, ont des devoirs réciproques à remplir ; ſi un pere en exige de ceux qui compoſent ſa famille, que ne devons-nous pas à Dieu, nous qui tenons à lui par des liens infiniment plus forts : & ſeroit-il poſſible qu'ayant créé notre ame capable de le connoître & de l'aimer, il lui fut indifférent qu'elle lui rendit ce double hommage : Non je ne concevrai jamais rien de plus déraiſonnable, de plus abſurde, de plus injuſte que la prétention de ces impies, qui de la grandeur même de Dieu, le titre le plus preſſant & le plus légitime pour exiger cet hommage, s'en font une raiſon pour en conclure cette indifférence, & le dédain qu'il a de nos ſervices : que je leur demande pourquoi Dieu nous a donné des yeux, ils répondront d'abord ſans héſiter, que c'eſt afin de s'en ſervir, pour voir tous les objets ſenſibles créés pour notre avantage, & que telle a été la volonté de celui qui nous les a donnés ; eh quoi Dieu nous a donné l'intelligence avec une forte inclination pour le bien ; & content que nous fixions nos penſées & nos affections ſur les choſes d'ici-bas & ſur nous-mêmes, il ne ſe ſoucieroit pas que nous les tournaſſions jamais vers lui, lui le centre du vrai, & la

ſource de tout bien, où ſeroit ſa ſageſſe, où ſeroit l'ordre, ne ſeroit-il pas violé par cette préférence ? Mais pourroit-il s'en tenir à cette indifférence ? Comme il eſt notre principe, n'eſt-il pas auſſi notre fin derniere, & s'il eſt notre fin, à moins qu'il ne renonce à cette qualité, cependant ſi eſſentielle, peut-il ne pas vouloir que nous nous rapportions à lui, nous & toutes nos actions, en faiſant ſervir à ce retour les dons mêmes accordés dans cette vue, entendement & volonté.

Or la religion, qu'eſt-ce autre choſe que le bon uſage de ces deux puiſſances de l'ame, très-imparfait en lui-même, il eſt vrai & bien improportionné, mais enfin dont Dieu ſe contente, parce que nous ne pouvons rien de mieux, & qu'il tire ainſi de ſa créature ce qu'il en attend ; de ſon entendement, c'eſt ſoumiſſion & tribut de louanges ; & de ſa volonté, amour de préférence, confiance, priere, actions de grace, &c. tous actes propres de la vertu, qu'on appelle religion, & qui ſuppoſent dans nous une connoiſſance vraie de Dieu, & de ſes principaux attributs, véracité, preſcience des choſes futures, liberté dans ſes bienfaits, toute-puiſſance, providence, ſur-tout la connoiſſance de Dieu, comme étant notre béatitude.

---

# *REFLEXIONS*

## Qui m'engagerent à embraſſer la Religion Chrétienne.

### *De la néceſſité d'une Religion révélée.*

JE ne fus pas long-temps ſans m'appercevoir de l'inſuffiſance de notre raiſon ſeule pour déterminer ce culte ; ſi grande me parut notre igno-

rance ſur les choſes qui regardent la divinité, & la dépravation de notre cœur, de quelque part qu'elles viennent: eſt-ce d'un péché originel, ou bien d'autre part, j'en fis ici abſtraction; il me ſuffit pour lors de remarquer que nous éprouvions cet état de miſere, & que les Payens eux-mêmes l'avoient reconnu par cet aveu qu'ils ont fait, que la nature en nous mettant au monde, ſembloit nous traiter autant en marâtre * qu'en mere; or dans cet état, me diſois-je à moi-même, comment l'homme, s'il n'étoit aidé d'ailleurs, s'acquitteroit-il de ſes devoirs envers Dieu?

Mais cette inſuffiſance ſe montra bien plus à découvert encore dans la conſidération de l'aveuglement pitoyable où, à la réſerve des ſeuls Juifs qui ſe diſoient dépoſitaires de la révélation, avoient été plongés les plus grands hommes de l'antiquité, de beaucoup ſupérieurs à nous en bien de choſes, dont cependant toutes les méditations après tant de recherches durant tant de ſiecles, n'avoient abouti qu'à former des plans de religion monſtrueux qui ont déshonoré leur mémoire: & en cela rien ne me ſurprit à cauſe des erreurs prodigieuſes où leur raiſon abandonnée à elle-même les avoit jettés ſur la divinité, diſputant ſans ceſſe ſans ſavoir à quoi s'en tenir, y a-t-il pluſieurs Dieux, n'y en a-t-il qu'un? Tantôt ôtant à Dieu la preſçience des choſes futures pour nous conſerver la liberté; tantôt le ſuppoſant lui & nous entraînés par une eſpece de fatalité; la plut part méconnoiſſans ſa providence; Tous très-éloignés de penſer que Dieu pût & dût être notre béatitude, ſi on excepte Platon ¶ qui le tenoit des Juifs. De là cette variété † étonnante de ſenti-

* *Non eſt ſatis æſtimare parens natura melior homini, an triſtior noverca ſit.* Plinius.

¶ *Quid eſt Plato, niſi Moſes atticiſſans.* Diſoit Neumenius.

† Voyez St. Auguſtin, livre 19. de la cité de Dieu.

mens

mens ſur ce dernier point : conſidération qui me fit ſentir toute la petiteſſe de nos prétendus eſprits forts, qui idolâtres de leur raiſon ſe contentent de l'écouter ſeule en matiere de religion. Et qu'ils ne diſent pas que ſur la divinité ils ont l'avantage d'avoir des idées plus juſtes : car à qui les doivent-ils ces idées ? n'eſt-ce pas aux livres ſaints contenant la révélation, & à leur commerce avec ceux qui les adoptent : ainſi la ſuppoſent-ils cette révélation qu'ils rejettent : ou bien les ingrats cherchent-ils à obſcurcir la ſource d'où leur eſt venu la lumiere : pourroient-ils en effet ſans rougir ſe vanter que deſtitués de ce ſecours ils euſſent été plus habiles à ſe précautioner contre les erreurs des anciens Philoſophes ? Il étoit donc de la bonté de Dieu, & le beſoin de l'homme le demandoit, que Dieu l'inſtruiſit, & détermina lui-même le culte qu'il vouloit, en révélant une religion qui alla au devant de nos erreurs, nous raſſura ſur nos incertitudes, reprima notre curioſité, fixa notre inconſtance, & fut uniforme pour tous dans le culte extérieur dû au Pere commun de tous.

Mais je ſuppoſai pour un moment que la religion naturelle dictée par la ſeule raiſon à qui pour cela j'accordai encore aſſez de lumieres, eut été abſolument ſuffiſante : du moins ne pouvoient-ils diſconvenir que Dieu étoit maître d'ajouter à cette religion naturelle & par ces additions de déterminer lui-même la maniere dont il vouloit être honoré ; qu'en fixant ce culte il pouvoit nous propoſer à croire des vérités bien au deſſus de tout eſprit créé afin de ſoumettre notre entendement, & de le tenir dans une plus grande dépendance ; que malgré leur obſcurité d'où réſulteroient d'apparentes contradictions, il ſeroit en droit d'en exiger de nous une ferme créance ſur ſa parole, pourvu qu'elle fût appuyée ſur des motifs ſenſibles

de * crédibilité capables de nous assurer de la révélation qui en auroit été faite ; qu'alors vouloir juger de la vérité de la religion par la discussion des mysteres, & non par ces motifs de crédibilité, sans vouloir s'en contenter quoique suffisans, ce seroit renverser l'ordre des jugemens qui demande que nous jugions de l'existence d'une chose, non par son côté obscur, mais par celui qui est le plus à notre portée ; enfin que si nous apprenons que Dieu a parlé, nous contractons en conséquence une obligation des plus indispensables de nous en assurer, & d'embrasser cette religion révélée si les motifs de crédibilité sont de nature à nous donner cette assurance : autant de points que ne sauroit même désavouer la raison sur ce seul principe, *Dieu est le maître.*

Or me voici justement dans le cas, disois-je : ainsi que ma raison ne soit pas suffisante pour déterminer ce culte, comme en effet il me parut qu'elle ne l'étoit pas ; qu'au contraire elle soit suffisante, peu importe ; il ne s'agit plus de cela : toute la terre me dit qu'il y a une religion révélée : c'est donc à moi de la chercher & de savoir ce qui en est.

## *De la Vérité de la Religion Chrétienne.*

En la cherchant cette religion révélée, il ne s'en présenta, & ne put s'en présenter que trois, la Chrétienne, la Juive, la Mahometane. Celle-ci n'étoit pas digne d'un long examen, étant l'opprobre de la raison humaine : la Juive se montra à moi comme une religion de figures, bonne pour un temps, mais qui devoit cesser aux approches

* On les appelle tels, parce que nous assurant de la révélation, ils rendent l'objet révélé digne de créance : il ne faut pas les confondre avec le motif de foi, tel que la véracité de Dieu : par les uns nous savons la révélation, pour celui-ci nous croyons le révélé.

de la réalité qu'elle annoncoit ; & cette réalité, je la trouvai évidemment dans la religion chrétienne, dont la révélation me parut marquée au ſceau de la divinité par les ſignes ſuivans, au nombre de huit.

Excellence de la Doctrine Chrétienne.

Je commençai par conſidérer la religion en elle-même, ſes avantages, ſa morale ; & ce que j'en découvris à la lueur de la foible lumiere de ma raiſon, tout me ravit : la ſublimité de ſa doctrine ſur les myſteres ſi digne de la majeſté de Dieu : de trois perſonnes divines en unité de nature, la ſeconde incarnée pour offrir à Dieu par ſa mort en expiation du péché une ſatisfaction condigne, ſans cela impoſſible ; eſt-il rien de plus propre à nous donner idée de la puiſſance de Dieu, qui du ſein même du mal tire le plus grand de tous les biens ; de ſa ſageſſe par l'accord des deux perfections les plus difficiles à concilier, juſtice rigoureuſe, miſéricorde infinie ; de ſa ſainteté qui n'épargne pas même ſon propre Fils pour punir dans lui les péchés des hommes dont il s'étoit fait caution. Si cette doctrine eſt digne de la grandeur de Dieu, elle n'eſt pas moins admirable dans ſa proportion avec l'indigence de l'homme par les avantages qu'elle lui préſente : il eſt vrai qu'elle contient des menaces d'une éternité de peines, frein néceſſaire pour arrêter la licence : mais auſſi quelle compenſation plus abondante ? Sept Sacremens, autant de ſources de graces ; un d'eux contenant ſubſtantiellement l'auteur de toute grace ; le premier pour commencer une vie ſurnaturelle ; un autre pour la réparer, ſi elle ſe perd ; ceux-ci pour l'entretenir & la défendre ; les mérites de l'homme en quelque façon diviniſés par leur mêlange avec le ſang de l'Homme-Dieu ; où trouvera-t-on plus de moyens pour éviter de ſe perdre, & parvenir à ſa fin, la plus noble qu'on puiſſe concevoir, c'eſt la poſſeſſion de Dieu même. Il n'y a pas juſqu'à l'incompréhenſibilité des deux

grands myſteres, dont néanmoins on réſout les contradictions apparentes, Trinité ſainte, Incarnation inéffable, qui ne contribue à l'avantage de l'homme, en augmentant le mérite de ſa foi, & ne ſerve à ſa maniere à la grandeur de Dieu dont en effet on ne parle jamais mieux qu'en avouant que lui & ſes deſſeins ſont infiniment au-deſſus de toutes nos conceptions ; & quoi de plus capable d'exciter l'homme à former des actes de foi, de crainte, d'eſpérance, d'amour, de reconnoiſſance, tous actes propres de la religion, ſpécialement de la religion chrétienne ; du reſte ſi pure dans ce qu'elle preſcrit : tout y reſpire ſainteté dans ſes préceptes, & l'héroïſme de toutes les vertus dans ſes conſeils : or des penſées ſi ſublimes, ſi pures pourroient-elles donc être des productions de l'eſprit humain, trop petit ſans doute pour s'élever ſi haut, trop amateur de lui-même pour conſentir à s'aſſujettir à des pratiques ſi contraires à la nature? Premier motif de crédibilité, amour propre, bornes de l'eſprit de l'homme en une matiere ſi relevée, preuve évidente, me diſois-je à moi-même, que la religion chrétienne n'eſt pas une invention humaine.

Antiquité. Eh comment cette religion ſeroit-elle une invention de l'eſprit humain, elle qui ne connoît point d'autre origine que l'origine du monde, puiſque conſidérée ſelon la foi du moins implicite en un Meſſie, objet principal de la religion chrétienne, priſe dans ſa ſubſtance, elle remonte par une tradition cónſtante juſqu'à Adam * à qui fut révélée cette vérité ſi capable de le conſoler dans ſon malheur ; promeſſe enſuite renouvellée à Abraham : & depuis Abraham combien d'autres oracles qui rélatifs, mais bien plus ex-

* Voyez à la fin du livre l'explication de toutes les Prophéties contenues ici dans cet article.

preſſifs éclairciſſent ceux-ci, & les mettent en droit avec eux-mêmes d'être apportés en preuve contre les incrédules à cauſe de leur liaiſon ſenſible avec des faits permanens qui en démontrent la vérité, indépendamment de l'infaillibilité des livres ſaints où ces oracles ſont conſignés.

C'eſt ſous ce point de vue que j'examinai ces Prophéties : & l'accord de toutes avec des événemens ſenſibles, & de ces événemens avec ce que l'hiſtoire nous apprend de l'auteur de la religion chrétienne, ne pouvoit être plus exact. J'entends le Patriarche Jacob fixer la venue du Meſſie au temps où Juda ſera privé de toute autorité ; & Jeſus vient au monde ſur la fin du regne de l'étranger Herode, dont le Royaume ne tarda pas à être réduit en Province Romaine ; l'Ange dans ſon apparition à Daniel déterminer la mort du Saint des Saints au milieu de la ſeptantieme ſemaine, à compter depuis la permiſſion donnée pour rebâtir Jeruſalem : & en commençant la ſupputation à la vingtieme année du regne d'Artaxerxe Roi de Perſe, auteur de l'Edit ſelon Eſdras, je trouve que la quatre cent huitante-ſeptieme qui eſt le milieu de la derniere ſemaine concourt juſtement avec l'année de la mort de Jeſus-Chriſt. Et comme ſi ce n'étoit pas aſſez pour la conviction, portant enſuite ma vue un peu au delà, je vois ſe vérifier ce que l'Ange avoit apporté en preuve, le ſaccagement de Jeruſalem, les Juifs diſperſés, ce peuple errant de toute part, ſans Prince, ſans ſacerdoce, ſans diſtinction de tribus, portant par-tout ſur ſon front les marques de ſon déicide. Long-temps avant la captivité, Iſaïe avoit annoncé qu'au regne du Meſſie les Payens ſeroient éclairés des lumieres de la foi ; & que ſont devenues leurs idoles depuis la prédication des Apôtres & de leurs ſucceſſeurs? Après la captivité, ſi ceux qui bâtiſ- Prophéties.

ſent le ſecond Temple, tombent dans l'abattement par l'impuiſſance où ils ſe voient de le faire auſſi magnifique que celui de Salomon; pour les animer, que leur dit le Prophete Aggé? Prenez courage, vous Zorobabel, vous grand ſacrificateur, le deſiré des nations en relevera la gloire bien au deſſus de celle du premier: prédiction, qui, liée avec les précédentes, a dû s'accomplir depuis long-temps, puiſqu'il y a dix-ſept ſiecles que le Temple n'eſt plus; mais qu'on ne peut ſuppoſer s'être accomplie que par l'honneur que Jeſus-Chriſt lui a fait de l'illuſtrer par ſa préſence, quand il y vint pour enſeigner les voies du ſalut. Ainſi en eſt-il de tant d'autres prophéties, les unes ſur les circonſtances de ſa naiſſance, qu'il ſeroit Fils de David; qu'il naîtroit à Bethléem; qu'il auroit pour mere, une mere Vierge; qu'il ſeroit adoré des Rois; fuiroit en Egypte; en ſeroit rappellé; qu'à ſon occaſion les enfans de Bethléem ſeroient mis à mort; qu'il ſeroit appellé Nazaréen. Sur ſon miniſtere public; qu'il auroit un précurſeur; qu'il abrogeroit la loi ancienne; qu'il établiroit une nouvelle alliance; qu'il feroit des miracles; qu'il ſeroit Roi; qu'il meneroit une vie pauvre, qu'il feroit ſon entrée ſolemnelle à Jeruſalem monté ſur une âneſſe; qu'il inſtitueroit un ſacrifice permanent. Sur ſa Paſſion, ſa Mort, ſa Réſurrection, qu'il ſeroit vendu trente pieces d'argent, flagellé, percé aux pieds & aux mains, mis à mort entre deux voleurs; inſulté; abreuvé de vinaigre; que ſa robe ſeroit jettée au ſort; qu'à ſa mort paroîtroit une éclipſe extraordinaire; qu'il reſſuſciteroit, monteroit au Ciel, enverroit ſur la terre le ſaint-Eſprit; & toutes ces prophéties, comme les autres ſe ſont accomplies dans J. C. avec une telle exactitude, qu'en liſant l'ancien Teſtament ſur le Meſſie, on croit lire le nouveau,

ſi juſte paroît la convenance : en y réflechiſſant je ne pus m'empêcher d'y appercevoir le doigt de Dieu : quel autre en effet que le maître des événemens auroit pu avec cette juſteſſe rapprocher tant de circonſtances annoncées ſucceſſivement depuis tant de ſiecles, les aſſortir toutes, & réunir enſuite dans la même perſonne cette multitude de traits qui devoient ſe former de leur aſſemblage.

Divinité de J.C. prouvée.

Il y en a un, & le principal de tous ; c'eſt que le Meſſie, tel que les Prophetes l'avoient prédit, entr'autres David, (*a*) devoit être un Dieu homme ; & ce trait principal auroit-il pu manquer à celui qui réuniſſoit tous les autres ? Il ſe l'eſt donné lui-même, *je vous commande par le Dieu vivant de nous dire ſi vous êtes le Chriſt, Fils de Dieu, vous l'avez dit*, je le ſuis, répond-t-il, interrogé juridiquement par le Grand Prêtre : réponſe qui n'eut pas été traitée de blaſphême, ſi elle n'eût dû être entendue de la filiation naturelle. C'eſt beaucoup que Jeſus ait fait cette réponſe : mais il ne s'en tient pas là, ainſi qu'il l'avoit promis, il en prouve la vérité par ſa réſurrection dont on ne ſauroit douter, à moins que de vouloir fermer les yeux à l'évidence, atteſtée qu'elle eſt par des hommes tout à la fois, & témoins oculaires, & hiſtoriens sûrs. (*b*)

Miracles.

Ce n'eſt pas là le ſeul miracle : avant ſa mort les démons ſont chaſſés, les malades guéris, la vie rendue à Lazare. Après ſa mort les Apôtres operent en ſon nom les plus grands prodiges : les morts reſſuſcitent, l'ombre même de Pierre guérit les malades.

Etabliſſement de la religion chrétienne.

En m'aſſurant de la vérité de ces miracles (*c*) ſi faciles à diſcerner des preſtiges, & en m'en aſſurant, fondé ſur le caractere des Apôtres, témoins

(*a*) Voyez la note (*D*)
(*b*) Voyez la *page* 44.
(*c*) Voyez la note (*E*)

oculaires & hiſtoriens contemporains très-éloignés de toute impoſture & de trop de crédulité, ( ce qui ſe développera mieux plus bas, ) une réflexion me toucha : c'eſt celle que je fis ſur l'établiſſement de la religion chrétienne, bien ſurprenant & tout-à-fait divin, en le ſuppoſant fait, comme on le doit, par la voie des miracles ; mais au-deſſus du prodige, & plus que miracle, s'il étoit vrai de dire, ſelon le ſentiment des incrédules, que les miracles n'y ont eu aucune part ; ſi grands ont été ſes progrès, malgré les obſtacles ; il falloit détruire l'idolâtrie, la baſe de la politique des empires, flattant tous les vices, & ſubſtituer à la place une réligion toute oppoſée, captivant la raiſon & ennemie des ſens ; malgré la foibleſſe des inſtrumens employés, c'étoient douze pêcheurs, ſans crédit, ſans argent, ſans talens extérieurs ; malgré les perſécutions, plus de onze millions de perſonnes, de tout âge, de toute condition ont ſigné de leur ſang cette Religion ſainte au milieu des tourmens les plus cruels, ſoufferts avec une patience, c'eſt peu dire, avec une joie que leurs tyrans ne pouvoient s'empêcher d'admirer ; ſeptieme preuve non moins convaincante, les Martyrs, hors d'état ſans doute de ſe ſoutenir dans ces combats ; ſi Dieu, en les aidant par ſa grace, ne s'en fut ſervi pour défendre ſa propre cauſe, & affermir ſon ouvrage.

Martyrs.

Il s'eſt en effet bien affermi : les perſécuteurs ſe ſont laſſés : la Croix pénetre juſques dans les palais des Rois ; elle ſe place ſur leur front, & fait le plus bel ornement de leur diademe : Jeſus crucifié, voilà le grand * objet des adorations du monde : à ce nom adorable tout fléchit le genouil ; & près de ſes Autels les demi-dieux de la terre ne ſont plus que des hommes ; à cette vue

Grandeur de Jeſus.

* Cela eſt dit ſans excluſion des deux autres perſonnes de la très-ſainte Trinité, également adorables, & adorées.

i frappante pour nous, ou plutôt à cette voix de Dieu ſi éclatante, formée par la jonction des autres motifs de crédibilité, & ſoutenue encore par la connoiſſance que nous avons de notre inſuffiſance à déterminer par nous-mêmes un culte digne de Dieu, qui ne s'écrieroit, avec le Prophete Roi : * *Vous en avez fait au-delà de ce qu'il faut pour rendre croyables vos témoignages* : malheur à celui qui s'obſtinera à ne vouloir pas entendre cette voix : pour moi j'en fus pénétré ; bien plus, je ſentis tout le vrai de la penſée d'un grand homme : Seigneur, ¶ diſoit Richard de Saint Victor, ſi ce que nous croyons *eſt une erreur, c'eſt vous qui nous avez trompé* : *car*, ajoutoit-il, *ces myſteres ſont confirmés par des ſignes & des prodiges qu'on ne peut attribuer à nul autre qu'à vous.*

Après cette conviction, devois-je tenir compte de cette difficulté que j'avois oui rebattre juſqu'à la ſatiété. Si la religion chrétienne eſt divine, elle eſt donc pour tous néceſſaire d'une néceſſité de moyen de ſalut : & comment avec cette néceſſité pourrions-nous concilier les ſoins de la providence de Dieu qui ne manque à perſonne, nous qui voyons cette multitude innombrable de barbares ſans aucune connoiſſance de l'Evangile ; marque certaine que cette religion n'eſt ni révélée, ni de néceſſité de moyen. Ainſi concluent nos incrédules : à ce langage je reconnois bien ces gens-là. On a beau leur crier qu'il ne faut pas juger de la religion par l'examen des myſteres, ou des deſſeins de Dieu ; mais par les motifs de crédibilité qui ſont à leur portée : ils ne vous écoutent pas ; & déterminés à ne rien croire, ils emploient leur attention à détourner les yeux de l'endroit d'où pourroit leur venir la lumiere pour les porter d'abord ſur le côté obſcur, & les y arrêter. Si j'avois affaire à

* *Teſtimonia tua credibilia facta ſunt nimis.* Pſal. 92.
¶ *Domine ſi error eſt ipſo decepti ſumus. L. de Trin. c. 2.*

un d'eux, je lui dirois volontiers, commencez par répondre à cette foule de motifs de crédibilité pris enſemble, ſigne évident de la révélation ; & qu'avez-vous à objecter ? rien de raiſonnable qui puiſſe contrebalancer leur force : (*a*) l'obſcurité des prophéties, dit-on, les miracles (*b*) d'Apollone de Thianes, les progrès du mahométiſme, les martyrs de chaque ſecte ; difficultés uſées auxquelles on a répondu cent & cent fois : vous le ſavez : tenez-vous en donc aux motifs de crédibilité ; c'eſt là le côté clair, ſeul à votre portée, & ſoumettez-vous ſur le reſte dont vous ne devez pas vous embarraſſer. Dieu ſaura bien un jour juſtifier ſa providence : quoique nous puiſſions cependant la juſtifier dès à préſent : car ces infideles ne ſeront préciſement jugés que ſur la loi de la nature ; & s'ils l'ont violée, quel tort leur fait Dieu de les en punir ? mais s'ils l'ont gardée : eh bien, Dieu fera plutôt un miracle, que de permettre qu'ils meurent dans leur infidélité. De quelle maniere s'y prendra-t-il ? Encore un coup, de quoi vous embarraſſez-vous ? repoſez-vous-en ſur lui. Oui, s'il nous étoit donné de parcourir en eſprit les différens rangs des damnés, il n'en eſt aucun, qui, interrogé ſur la cauſe de ſon malheur, ne répondît : j'y ſuis pour tel & tel péché que j'ai commis, & que je pouvois éviter : ma perte vient de moi, & de moi ſeul. Sans cette penſée accablante, l'enfer n'en ſeroit plus un pour moi.

## *De l'authenticité de l'Ancien Teſtament.*

Convaincu de la vérité de la religion chrétienne, au lieu de chercher enſuite l'Egliſe de J. C. pour recevoir de ſes mains les livres ſaints, ce qui étoit une voie bien plus abrégée & plus ſûre, je m'appliquai avec ſoin à les examiner par moi-

(*a*) Liſez les Prophéties à la fin.
(*b*) Voyez la note *F*.

même pour savoir si je pouvois compter sur eux comme regle de ma foi. Je commençai par le Pentateuque, l'ancienneté de ce livre, le premier qui ait paru dans le monde; le respect que de tout temps avoit eu pour lui la nation des Hébreux chérie du Ciel, établie en Chanaan par la voie des miracles, & se glorifiant d'avoir reçu de Dieu même par le ministere de Moïse sa loi & ses cérémonies, figures d'une nouvelle alliance, dont elle conservoit la révélation, & s'en disoit dépositaire, tout cela étoit bien capable de me faire regarder ce livre comme un livre divin, si je pouvois parvenir à m'assurer que ce fut là l'ouvrage de Moïse : car puisqu'on y rapporte des miracles de la plus grande publicité, & de toutes les sortes, les uns de longue durée, & par-là si faciles à distinguer des prestiges, la plupart faits en preuve de la mission de Moïse dont on doutoit, presque tous opérés en présence d'une multitude innombrable souvent mécontente, il doit paroître plus que certain, que s'ils n'eussent été inconteſtables, Moïse n'auroit pas été assez imprudent pour les consigner dans une histoire faite exprès, afin d'en perpétuer la mémoire, d'instituer des fêtes dans cette vue, & de s'exposer ainsi à un démenti général, à quoi il auroit dû s'attendre, lui qui tant de fois avoit éprouvé ce peuple si rebelle à ses ordres, & qui tous les jours encore lui faisoit les plus sanglans réproches, en lui en rappellant le souvenir.

Tout dépendoit donc de bien constater l'origine de ces livres : Moïse les a-t-il écrits ? S'il les a écrits, il suivoit évidemment de la réflexion que je venois de faire sur ces miracles, signe de la divinité de sa mission, qu'en les écrivant, il étoit véritablement inspiré de Dieu. Or sur ce point, en suivant la regle pour juger de ces sortes de faits; & sans compter bien des auteurs payens, ce

qui formoit déjà un assez grand préjugé, je trouvai dans une tradition constante qui est cette regle & l'unique même, au delà de ce qui étoit nécessaire pour me convaincre : car d'un côté ce ne sont que quelques critiques téméraires du dernier siecle, ayant à leur tête un ou deux Juifs, qui sur les plus minces objections aient osé lui contester la qualité d'historien, tandis que de l'autre sur le témoignage même * de Moïse je la vis reconnue de tout temps par une nation toute entiere, & non-seulement par la nation Juive, mais par ses ennemis déclarés, les Samaritains dont le Pentateuque conservé en lettres anciennes hébraïques est parvenu jusqu'à nous, preuve certaine de la fausse imputation faite à Esdras, de beaucoup postérieur de l'avoir composé, ou du moins altéré.

Mais afin de m'assurer mieux encore que l'esprit de Dieu avoit conduit Moïse, je supposai pour un moment que même l'Exode, & ce qu'on appelle proprement les livres de la loi, avoient peut-être en tout ou en partie été composés au nom de Moïse par un autre que par lui ; ou bien qu'Esdras, selon les prétentions de quelques-uns, après la perte des anciens exemplaires dans l'incendie de Jerusalem, les avoit recouvrés de retour de la captivité en les dictant de mémoire ; & dans cette supposition, il me parut que je devois être également sûr, parce que tout ce qui y est contenu, auroit dû être rapporté fidélement, vu l'impossibilité que je trouvai à pouvoir même soupçonner que cette histoire eût été fabriquée à plaisir avec cet ap-

* *Dixit autem Dominus ad Moysem scribe hoc ob monimentum in libro.* Il s'agissoit de la victoire contre Amalec. *Exode. Cap.* 17. *&* *Cap.* 24. *Scripsit autem Moyses universos sermones Domini.*

*Baruch sicut locutus es in manu pueri tui Moysi in die quâ præcepisti ei scribere legem tuam*, Cap. 2..

pareil de miracles pour lui donner du merveilleux. En effet, quel fauſſaire après Moïſe auroit pu réuſſir à faire adopter par la nation entiere des miracles qui auroient dû être ſi éclatans, & dont néanmoins elle n'auroit jamais entendu parler; & cela en lui préſentant une hiſtoire; qui auroit été autant celle de ſa ſtupidité & de ſes crimes, que l'hiſtoire de ſa ſortie d'Egypte & des miracles qui la précéderent & la ſuivirent; ſur-tout s'agiſſant là de privilege excluſif en faveur d'une tribu, & de faits bien deshonorans pour d'autres que l'on ſait avoir été toutes d'une jalouſie extrême. Bien plus, comment ſur de prétendus miracles, auroit-il pu engager cette nation entiere ſi portée pour l'idolâtrie à embraſſer une religion toute oppoſée, chargée encore de préceptes ſi gênans, dont quelques-uns ordonnent peine de mort pour des fautes qui paroiſſent bien légeres, & un des principaux ne vient pas naturellement à l'eſprit. (*a*) Je ſentis ma raiſon ſe révolter à cette ſeule idée de fiction; d'autant plus que l'ancien Teſtament, ce livre ſi ſublime par ſon ſtyle majeſtueux & ſimple, par les idées magnifiques qu'il donne de la divinité, par ſes préceptes ſur la morale devroit être alors regardé comme un tiſſu de fables, puiſque tout y eſt lié, l'Exode avec la Geneſe qui le précede, & les livres de la loi qui le ſuivent: ainſi en eſt-il de celui de Joſué, des Juges, enſuite des Rois, temps où paroiſſent les Prophetes: & ceux-ci avec quel zele ne parlent-ils pas de la loi de Moïſe: leurs écrits ne ſont remplis que de reproches contre les infracteurs: ſans ceſſe ils la rappellent, l'exaltant elle & Moïſe, * ſans oublier ſes miracles: & voudroit-

(*a*) Circonciſion.

* Les Pſeaumes 77. 104. 105. contiennent toute l'hiſtoire de l'Exode; & le 135e. remonte juſqu'à la Géneſe. Le livre de la Sageſſe *cap.* 10. parle du paſſage de la Mer Rouge & dans les *ch.* 16. 17. 18. 19. des miracles à cette occaſion.

Eldras. *L.* 2. *Ch.* 19. en fait une longue énumération.

on encore nous perſuader que ces grands hommes nous ont trompés, ou ſe ſont trompés eux-mêmes ſur le paſſé, eux qui ſe ſont montrés ſi véridiques & ſi éclairés ſur l'avenir. Qu'on en juge
25. 29. par l'événement comme j'en jugeai : Jeremie annonce la ruine de Jeruſalem par Nabuchodonoſor, & fixe le retour de la captivité à la ſoixante-di-
25. xieme année : Iſaïe cent ans avant la naiſſance de Cyrus, nomme par ſon nom le libérateur de Ju-
VII. IX. da : Daniel prédit la ſucceſſion des Empires, le ſecond renverſement de la Ville, la diſperſion
30. des Juifs ; Ezechiel la deſtruction du Royaume d'Egypte ; & le tout ſe vérifie à point nommé : en vérité il me ſembla qu'on auroit dû me traiter d'inſenſé, ſi j'avois été capable de ſoupçonner l'ombre de fiction dans l'ancien Teſtament.

Mais ce qui me frappa, ce fut l'attention qu'avoient eu les Juifs pour le conſerver dans toute ſon intégrité ; je ne dis pas les livres de la loi, je n'en fus pas ſurpris ; c'étoient leur titre ; les Lévites étoient chargés d'y veiller, & de temps en temps, ils devoient en faire la lecture au peuple : mais ſans qu'il leur ſoit jamais venu en penſée de faire aucun retranchement, avoir conſervé ſi ſoigneuſement les écrits des Prophetes, quoiqu'en tant d'endroits ils annoncent la réprobation des Juifs, & ne parlent des Gentils que comme d'un peuple choiſi qui devoit leur être ſubſtitué ; N'eſt-ce pas là un effet bien marqué d'une providence ſpéciale, qui ſans doute vouloit par-là leur donner un ſurcroît d'authenticité, en les faiſant paſſer juſqu'à nous par les mains mêmes des ennemis du nom chrétien. En falloit-il davantage pour me déterminer à regarder comme divins les écrits des Prophetes, & le Pentateuque avec les autres Parties de l'ancien Teſtament, approuvées conſtamment par la Synagogue ; & d'en conclure que je pouvois compter ſur ces li-

vres comme ſur une regle ſure pour me diriger dans l'exercice de ma foi.

## *De l'authenticité du Nouveau Teſtament.*

S'être aſſuré de la vérité de la Religion judaique par la divinité des livres de l'Ancien Teſtament, c'étoit avoir fait un grand pas pour s'aſſurer de la divinité des livres du Nouveau Teſtament, puiſque la Religion Chrétienne contenue dans ceux-ci eſt évidemment l'accompliſſement de la Religion ancienne, prédite devoir ceſſer quand la nouvelle commenceroit à s'établir, les figures & les ombres devant diſparoître aux approches de la réalité & de la lumiere. Néanmoins ſans m'en tenir là je voulus examiner les choſes de plus près, & immédiatement en elles-mêmes.

Dans cette vue il me ſembla que comme les Auteurs de ces livres ſaints ſe donnent pour gens inſpirés *, & condamnent là-deſſus le moindre doute, je viendrois sûrement à bout de ce que je m'étois propoſé, en me décidant d'une maniere ferme ſur les queſtions ſuivantes. Les livres du Nouveau Teſtament ſont-ils d'Auteurs contemporains, & de ceux dont ils portent les noms, ou bien ne ſont-ils pas l'ouvrage de quelques Chrétiens long-temps après pour accréditer leur Doctrine ? S'ils ſont d'Auteurs contemporains, n'ont-ils point été altérés dans la ſuite ? & dans la ſuppoſition qu'ils ſont d'Auteurs contemporains, & qu'on ne les aît pas altérés, les Apôtres qu'on dit avoir en partie compoſé les uns, & avoué les autres n'ont-ils pas été des impoſteurs, ou gens trop crédules ? Quatre queſtions en effet qui embraſſent tout, & qui bien réſolues

* *Si quis vobis evangelizaverit præter id quod accepiſtis anathema ſit .... Neque enim ego ab homine accepi illud, neque didici, ſed per revelationem Jeſu Chriſti ad Galatas.* Cap. 1.

en faveur des livres du Nouveau Teſtament doivent ſur la divinité de ces mêmes livres ôter juſqu'au moindre doute à tout homme qui voudra bien uſer de ſa raiſon.

Je l'écoutai : & ſur la premiere queſtion elle me dit que puiſque les Auteurs de ces livres ſe donnoient pour témoins oculaires des faits qu'ils racontent, vivans tous au milieu de Jeruſalem avant ſa deſtruction, & que lorſqu'ils parurent, l'Egliſe déjà formée les avoit reçus avec reſpect, & nous les avoit tranſmis comme des ouvrages de ce temps-là, & de ceux dont ils portent les noms, ce ſeroit aller contre les regles de l'hiſtoire & renverſer toutes les idées en cette matiere, que de leur refuſer ce qu'elle accorde à un Xenophon & à un Polybe ſur la foi de la tradition : d'autant plus que, contre l'ordinaire des fabricateurs de faux actes venus long-temps après, on ne les trouve en défaut ſur rien, tant ils ſe montrent exacts ſur les uſages d'alors, l'état de la religion, le gouvernement civil, les affaires publiques & tous les autres points concernant le temps, les lieux que nous ſavons d'ailleurs.

J'allai plus avant; & il me parut que ce ſeroit une injuſtice criante, de ſoupçonner même qu'ils euſſent été ſuppoſés dans des temps poſtérieurs à leur date : car enfin, l'Egliſe, cette Egliſe compoſée de tant de nations différentes, toutes intéreſſées à n'être pas trompées, & incapables d'être complices de fraude dans une matiere ſi importante, n'auroit pas manqué de s'appercevoir de la fraude, s'il y en avoit eu une, & de s'inſcrire en faux ; cependant, loin de les déſavouer, je vis au contraire de grands Saints, les lumieres alors de cette Egliſe naiſſante, & diſciples immédiats des Apôtres ; St. (a) Clement, troiſieme Pape après St. Pierre ; St. (b) Ignace martyr ; (c) St Policarpe ; & les diſciples de ceux-ci (d) St. Juſtin, (e) St. Irenée, leur rendre un

(a) *Epiſ. ad Corint.*
(b) *Ad Smirn.*
(c) *Ad Philipenſes.*
(d) *Apol. 1.*
(e) *Libro 3. adv. hæ.*

témoignage authentique dans leurs propres écrits : de ſorte qu'en cas de ſuppoſition, il auroit fallu, pour donner à la ſuppoſition un air de vraiſemblance, que les fauſſaires, ayant trouvé le ſecret, ſans qu'on s'en aperçût, de ſe parer du nom des Apôtres, euſſent auſſi fabriqué les écrits de ces Peres, après avoir fabriqué les livres du nouveau Teſtament ; parce que, comme je l'avois remarqué ſur l'ancien, tout eſt ici également lié ; les dogmes reçus de vive voix quand l'Egliſe ſe formoit avec les dogmes écrits ; les écrits des Peres avec nos livres ſaints, & ces mêmes livres ſi bien enſemble les uns avec les autres, & avec un rapport ſi intime, qu'il faut tout nier ou tout adopter : les quatres Evangiles ſe ſoutiennent ; les actes des Apôtres & leurs Epîtres en dépendent.

Or la ſuppoſition, ſi bien menagée de tant d'ouvrages à l'inſu d'un million d'ames attentives, eſt-elle poſſible? Pour me rendre plus ſenſible cette impoſſibilité, je me mis à la place des Galates & des Corinthiens : ſi, par exemple, un impoſteur, ſous le nom de St. Paul, ſe donnant pour un homme ravi juſqu'au troiſieme ciel, collegue de ſaint Pierre, conſtitué immédiatement par Jeſus-Chriſt, Apôtre, & leur Apôtre en particulier s'étoit avité ; après la mort du Saint, de leur adreſſer, comme venant de ſaint Paul, les Epîtres que nous conſervons, ſi remplies de réproches amers ; avec quelle indignation, eux & moi, n'aurions-nous pas ouï lire dans une aſſemblée publique de pareilles lettres dont auparavant nous n'aurions jamais entendu parler ; auſſi n'eſt-il jamais venu à la penſée, ni de Celſe, ni de Julien l'apoſtat, de conteſter l'origine de nos ſaints livres, quoiqu'ils n'aient rien oublié pour anéantir le Chriſtianiſme : & ſi l'on veut remonter plus haut, on trouvera que les ennemis déclarés de la divinité de Jeſus-Chriſt, (a) Cerinthe & Ebion, dès le milieu du premier ſie-

(a) *Iren. libro 3. adverſus hareſes.*

cle, reconnoiſſoient du moins l'Evangile de ſaint Matthieu ; & (*a*) Marcion dans le ſecond, l'Evangile de ſaint Luc, au rapport de ſaint Irenée & de Tertulien. Et qu'on ne diſe pas qu'alors il ſe répandît de faux évangiles, & que ceux qu'admettoient les hérétiques avoient été falſifiés pour favoriſer leurs erreurs : l'objection, loin de nuire à la cauſe préſente, tourneroit à ſon avantage, au ſentiment de Tertulien ; Marcion, diſoit-il, réforme nos Evangiles, mais en prétendant les corriger, il prouve (*b*) l'antériorité des nôtres, & la nouveauté du ſien ; & ce qu'il diſoit, il le pouvoit bien dire avec cette ferme aſſurance, ſçachant qu'on conſervoit encore dans les principales Egliſes, les originaux (*) ou des copies authentiques.

(*a*) *Tertul. libro. 4. contra Marci.*

(*b*) *Ibidem.*

Cette facilité à pouvoir du moins conſulter ces copies authentiques, plus encore les raiſons ſuivantes, furent la réſolution à la ſeconde queſtion : les livres ſaints ont-ils été altérés ? Je peſai toutes ces raiſons, & toutes me garantirent leur intégrité : l'importance d'un tel livre ; il contenoit toute la religion des Chrétiens : le ſaint reſpect qu'ils avoient pour les perſonnes de qui ils le tenoient ; c'étoit l'héritage de leurs Peres : ſa publicité ; des millions de copies en différentes langues, devoient être répandues de tous côtés avant la mort de ſaint Jean, arrivée ſur la fin du premier ſiecle, & comment les faire diſparoître pour ſubſtituer celles qu'on auroit falſifiées ? L'uſage familier qu'en faiſoient les fideles ; ils le liſoient en leur particulier ; ils l'entendoient lire dans leur aſſemblée, comme l'aſſure ſaint (¶) Juſtin, rapportant cet uſage à titre d'ancienne diſcipline : la ſollicitude des premiers Paſteurs ; un de leurs ſoins principaux étoit

(*) *Percurre Eccleſiaſticas Apoſtolicas apud quas ... ipſa authentica littera eorum recitantur Tertull. de Preſc.* Cap. 36.

(¶) *Sicut à priſcis traditum eſt. Apol.* 1.

de veiller ſur ce ſacré dépôt ; (a) Triphile, dans une aſſemblée de Prélats, crut pouvoir ſubſtituer un mot plus élégant à celui de l'Ecriture, ſaint Spiridion qui s'y trouva préſent ne put s'empêcher d'éclater ; & de lui marquer toute ſon indignation : l'appréhenſion même bien fondée où devoient être les fideles d'être accuſés de dépravation, s'ils euſſent oſé la tenter, & par qui ? Par toutes ſortes de perſonnes, par les Payens & les Juifs attentifs à profiter de tout pour les décrier ; par les hérétiques du premier & du ſecond ſiecle, ravis de trouver une occaſion d'uſer de récrimination ; par les catholiques, obligés de s'obſerver mutuellement les uns les autres dans les démêlés vifs qui s'éleverent parmi eux après la mort de ſaint Jean au ſujet des erreurs des millenaires des quarto-décimans, & n'étoit-ce donc pas là comme autant de ſauve-gardes ? Et des livres munis de pareils ſecours avoient-ils quelque choſe à craindre de la révolution des temps qui alterent tout, détruiſent même les empires, mais qui reſpectent ce qui eſt marqué au ſceau de la divinité.

(a) Zozomene. *libro.* I. *cap.* II.

A la vérité les manuſcrits qui nous reſtent & les verſions ne ſont pas uniformes : & l'on pourroit objecter que dans certains, il y a des rétranchemens ; dans d'autres, des additions ; dans quelques-uns, des textes cités différemment par les Peres ; dans la plupart, des fautes de copiſtes ; mais quand cela ſeroit, que s'enſuivroit-il ? Tout au plus une altération accidentelle : & l'on pourroit dire que les rétranchemens ſont ſupléés ailleurs ; que les additions, s'il y en avoit, ſe trouvent équivalemment dans d'autres endroits ; que les Peres, étant remplis de l'Ecriture, & pour l'ordinaire citant de mémoire les textes, cette inverſion de mots n'a rien qui ſurprenne ; que les mépriſes des copiſtes n'intéreſſent ni la foi, ni les mœurs, ce qui paroît par ce recueil immenſe de variantes (a) extraites de preſque tous les manuſcrits anciens &

(a) Louis Cappel.

nouveaux, confrontés les uns avec les autres : telle ſeroit à tout la réponſe, ſi la choſe étoit de conſéquence ; mais toutes ces diſcuſſions importent peu ; ce qui eſt inconteſtable, & qui ſuffit, c'eſt qu'il n'y a aucune altération eſſentielle : par-tout même doctrine ſur les myſteres, mêmes miracles, même morale, & conformité entiere entre cette doctrine contenue dans les livres ſaints, & celle des Peres du ſecond, du troiſieme, du quatrieme ſiecle, &c. ainſi pour ſe ſoutenir ſur le point d'altération eſſentielle ; faudroit-il revenir ſur ſes pas, & recommencer à ſoutenir de nouveau la ſuppoſition entiere des divines écritures & des ouvrages des Peres, ſuppoſition démontrée impoſſible dans la queſtion précédente.

La réſolution ſur la troiſieme touchant l'impoſture fut auſſi aiſée que les deux autres. Et d'abord grand préjugé en faveur de la ſincérité des Ecrivains ſacrés, pour ne rien dire de plus, c'eſt leur caractere, ſi deſintéreſſé que nous ſouhaiterions preſque des ménagemens dans certains endroits ; ſi extraordinaire qu'il n'y paroît rien d'humain ; ſi ſingulier qu'il ne ſe trouve en aucun autre : & ce caractere ſe montre dans tous, ſous quelque rapport qu'on les enviſage : comme perſonnes privées ; ils ſemblent ne ſe ſouvenir d'eux que pour tranſmettre à la poſtérité la bateſe de leur extraction, leur ignorance, leur jalouſie, leur lâcheté : comme Diſciples de J.C. s'ils racontent ſes miracles, ſes grandes actions, ſes diſcours ſublimes, & pleins d'une ſageſſe divine, ils ne diſſimulent pas ſes foibleſſes apparentes, ſa tentation dans le deſert, ſa triſteſſe immenſe dans le jardin des olives & ſes craintes à la vue de ſa paſſion, ſon abandon ſur la croix, quoiqu'ils préviſſent que bien des gens dans la ſuite en ſeroient révoltés : comme hiſtoriens ; leur maniere d'écrire eſt unique ; Nul art nulle réflexion, pas un mot de juſtification

ſur tant de calomnies intentées contre leur bon Maître. Ici je me rappellai combien j'avois été choqué de la mauvaiſe foi de ces perſonnes qui pour infirmer cette preuve voudroient qu'on pût ſoupçonner de l'affectation dans cette ſimplicité, & que c'étoit peut-être, diſoient-elles, pour en mieux impoſer : car alors elles devroient regarder les Ecrivains ſacrés comme les hommes du monde les plus ſouples, les plus déliés, ayant tous de concert formé leur plan d'hiſtoire : & dans cette ſuppoſition ces mêmes perſonnes pourroient-elles gagner ſur leur eſprit de croire qu'ils euſſent laiſſé tant de textes d'une conciliation ſi embarraſſante, des contraditions difficiles à lever entr'autres les deux Généalogies de Jeſus-Chriſt; qu'ils euſſent rapporté des miracles dont la vérification ou la fauſſeté ſautant d'abord aux yeux, devoient les mettre hors d'état de pouvoir tromper, ſi grande étoit leur notoriété, la multiplication des pains en faveur de cinq mille perſonnes, la réſurrection de Lazare placée au voiſinage de Jeruſalem par Saint Jean dans ſon Evangile, que le décri, auroit bientôt ſuivi de près, ſi cette réſurrection n'eut été bien véritable : eſt-ce là de bonne foi la conduite d'impoſteurs habiles, & de tels impoſteurs n'ont-ils pas coutume de mieux couvrir leur marche.

Parmi ces miracles, celui qui les certifie tous, la réſurrection de Jeſus-Chriſt m'occupa davantage : & ſans chercher à l'exemple de quelques-uns à me raſſurer contre la crainte d'un complot que les Apôtres auroient dû former entr'eux de la faire paſſer pour un fait conſtant, s'ils n'euſſent pas été ſinceres ; complot en effet chimérique à raiſon du nombre & de la qualité des perſonnes qu'on auroit fait entrer dans le ſecret, certainement incapables de le garder du moins long-temps ; un ſeul mot doit ici faire diſparoître toute crainte de complot, & fermer

la bouche à quiconque oſeroit accuſer les Apôtres d'avoir voulu tromper ſur le fait de la réſurrection de leur maître, c'eſt qu'ils ſont morts en témoignage de cette vérité ; parole courte, mais déciſive : en effet l'entêtement de parti peut bien aller quelquefois juſqu'à vouloir mourir pour ſoutenir de faux dogmes de pure ſpeculation dont on auroit été prévenu : mais on n'a jamais vu, & on ne verra jamais gens pouvant par une ſeule parole ſe ſouſtraire à la mort, & à la mort la plus cruelle, s'y dévouer néanmoins pour atteſter avoir vu ce qu'ils ſauroient n'avoir jamais vu, & s'y dévouer en faveur d'un impoſteur, & d'un impoſteur impie, & d'un impoſteur qui auroit trompé les plus grandes eſpérances dont il les auroit flatté pendant ſa vie : l'homme s'aime trop pour en venir juſques là ; car alors quel dédommagement à attendre ? Les Apôtres le comprenoient bien, & c'eſt ce que Saint Paul a exprimé d'une maniere ſi énergique, *Si Jeſus-Chriſt n'eſt pas reſſuſcité....nous ſommes les hommes dû monde les plus malheureux.* * Indépendamment de toute autre raiſon, voilà qui démontre invinciblement la perſuaſion intime où étoient les Apôtres de la Réſurrection de Jeſus-Chriſt, & leur ſincérité à tranſmettre ce fait à la poſtérité.

* 1. *Ad Corint. C.* 15.

Mais n'y a-t-il pas eu trop de crédulité ? Quatrieme queſtion à laquelle autrefois par de ſemblables réproches, répondoit Julien l'Apoſtat, imité encore de nos jours par certains incrédules, qui pour ſatisfaire à leur haine contre la Religion, n'ont pas honte d'embraſſer tour-à-tour les ſentimens les plus oppoſés, à meſure qu'ils ſe ſentent preſſés par l'évidence. A les entendre, les Apôtres ſont tantôt des impoſteurs, tantôt de francs idiots qui ſe ſont laiſſés ſurprendre : & tout cela ſe dit, ſans qu'ils ſe mettent en peine de l'embarras de plus où les jette ce der-

nier parti : car comment la religion chrétienne que prêchoient les Apôtres, marquée dès-lors au coin de l'imbécillité, d'ailleurs ſi ennemie des ſens, ſe ſeroit-elle d'abord attirée, au prix encore de leur vie de ſi grands hommes ? Comment tant d'autres dans la ſuite ſe ſeroient-ils empreſſés de marcher en foule ſur leurs traces ? Quoiqu'il en ſoit de leurs contradictions : afin de me rendre moi-même toujours plus sûr de la ſolidité de leur créance, perſuadé déjà parfaitement de la ſincérité des Ecrivains ſacrés, je n'eus qu'à les ſuivre dans leur récit, & me bornai encore à la réſurrection de Jeſus-Chriſt : j'en parcourus toutes les circonſtances, diſpoſition des eſprits, précautions priſes, nombre d'apparitions, ce qu'elles eurent de ſingulier, leur durée, la multitude des témoins, les différens endroits où ſe firent ces apparitions, leur ſuite : chacune me fournit ſa preuve.

Quand on s'eſt découragé dans l'attente d'un bien, il eſt rare qu'on ſe faſſe illuſion : on ſe tient en garde : le chagrin de penſer qu'on s'eſt peut-être trompé, fait craindre de l'être encore : rien ne contente, & ſouvent il ne faut rien moins que l'évidence pour ſe raſſurer. Situation où ſe trouverent les Apôtres & les Diſciples : loin de s'attendre à la reſurrection de leur bon Maître, objet néanmoins de promeſſes tant de fois réitérées, abattus & conſternés, ils n'en vouloient rien croire, malgré les témoignages les plus preſſans qui méritoient bien des égards : à peine Magdéleine & ſes compagnes furent-elles écoutées ; toutes avoient vu Jeſus reſſuſcité ; Magdeleine la premiere, enſuite ſes compagnes, & ſéparement ; cet accord, non médité, joint à ce qu'aſſuroient Pierre & Jean, qu'ils avoient trouvé le ſépulchre ouvert, le ſuaire plié, les autres linges mis à l'écart, méritoit bien d'être approfondi : on ne fit aucun cas du rapport de ces ſaintes femmes ; elles

furent traitées de visionnaires : le détail de la conversation qu'eurent ensuite avec Jesus les deux disciples d'Emmaüs, ne fut pas mieux reçu : bien plus, dans la premiere apparition faite à Jérusalem ; Jesus eut beau leur donner les assurances les plus fortes de la réalité de sa présence, quelques-uns pendant un certain temps en douterent, & le prirent pour un esprit revêtu des apparences d'un corps : aussi, quelle précaution ne crut pas devoir prendre un d'eux, entendant parler de ce qui s'étoit passé là pendant son absence, *Si je ne vois*, dit-il, *dans ses mains les marques des cloux qui les ont percées, & si je ne mets mon doigt dans le trou des cloux : & ma main dans la plaie de son côté, je ne croirai point* : des esprits ainsi disposés sont-ils portés à croire trop facilement. N'y a-t-il pas là au contraire un fonds d'incrédulité difficile à comprendre ? Jesus le connoissoit bien : c'est pour cela que ces apparitions se multiplient ; on en compte jusqu'à huit à neuf, qu'elles ont quelque chose d'assez surprenant, Jesus mange, boit, s'entretient avec eux, se laisse toucher, mettre la main dans l'ouverture de ses plaies ; qu'elles continuerent, par intervalle, pendant quarante jours ; on avoit donc tout le temps d'en bien constater la réalité ; qu'elles eurent une fois pour témoins plus de cinq cens personnes dont plusieurs vivoient du temps où saint Paul * l'écrivoit aux Corinthiens ; se persuadera-t-on jamais, que dans cette multitude il ne s'en soit trouvé aucune en état de découvrir le prestige, s'il y en avoit eu un ; qu'elles se firent en plusieurs endroits différens, à Jérusalem, au Mont de Galilée, sur les bords du Lac de Tiberiade ; par quel charme l'éblouissement les eut-il suivis par tout ?

* 1. *cap.* 15.

En vérité, ou ces faits sont frauduleusement rapportés, & il a été démontré qu'il ne le sont pas, en démontrant la sincérité de ceux qui nous les ont transmis,

transmis, ou il faut nécessairement convenir de ce qui en résulte, que la Résurrection du Fils de Dieu fût pour les Apôtres d'une souveraine évidence: les suites y mettroient le comble, si un degré de plus pouvoit y être ajouté: il n'y a que dix jours que les Apôtres & les Disciples ont vu monter au Ciel leur Divin Maître. Et voilà que, selon les promesses, remplis du saint Esprit qu'ils viennent de recevoir le jour de la Pentecôte, ils se sentent changés en hommes nouveaux; plus de difficultés pour eux sur le sens des Ecritures; le don des langues leur est accordé; ils en font l'épreuve; des milliers de personnes rassemblées de toutes les parties du monde connu les entendent parler, chacune dans sa langue naturelle dont ils font usage tour-à-tour, & ils sentent par les réponses qui se font qu'on entre dans leur pensée; une conviction par sentiment intime, peut-elle être sujette à l'illusion? Et ce qu'il y a d'admirable, c'est que les effets les plus surprenans répondent à leur attente; trois mille de ces personnes se convertissent; ce même don des langues est communiqué aux fidelles; les miracles se multiplient: à l'invocation du Nom de Jesus *, un boiteux de naissance reconnu pour tel depuis quarante ans est guéri subitement à la belle porte du Temple; la Synagogue en est allarmée; en conséquence les Apôtres sont jettés en prison; encore un coup pouvoient-ils s'y méprendre? Qu'ajouter encore? Ils vont se partager le monde, le monde changera de face, & le présent leur garantit l'avenir: c'en est trop contre l'accusation si injuste de crédulité précipitée.

* Act. cap. 3.

On avouera, dira-t-on, qu'il y en avoit là assez pour convaincre les Apôtres eux-mêmes, & ses Disciples. Mais pour notre propre assurance n'auroit-il pas fallu que Jesus-Christ se fût montré ressuscité aux témoins de sa mort? J'ai trouvé gens

qui auroient voulu me le perſuader : y penſoient-ils bien ? auroit-il convenu de ſatisfaire à la curioſité de la plupart, en donnant en ſpectacle le grand Myſtere de la Religion, & de l'expoſer à la cenſure maligne des autres ? Les Phariſiens, ces inſenſés vouloient mettre à mort Lazare pour anéantir le miracle de ſa Réſurrection, que n'auroient-ils pas tenté contre celle du Fils de Dieu ? Après tant d'apparitions publiques qu'il vous plaira ; car enfin elles n'auroient pas toujours duré, ou ils auroient jetté dans l'eſprit du peuple des ſoupçons ſur la vérité de ſa mort, ou ils en auroient parlé comme d'une ombre évoquée des Enfers : que ſi l'évidence des apparitions eût été pouſſée, juſqu'à forcer alors tous les eſprits, même l'eſprit des Phariſiens, pourquoi ravir par-là aux Apôtres, fondateurs de l'Egliſe, la gloire de la cimenter de leur ſang, à l'exemple de leur Maître, & à nous la meilleure partie du mérite de notre Foi ? Je compris qu'il étoit de la ſageſſe de Dieu, de la faire dépendre de témoins choiſis, & que ce ſeroit s'en prendre à cette même ſageſſe, que de refuſer alors de ſe ſoumettre ; puiſqu'avec toute la conſervation de tout le mérite de notre Foi, elle nous a ménagée des moyens plus que ſuffiſans de certitude, par la facilité que nous avons de nous convaincre, que les Apôtres qui ſe ſont donnés pour perſonnes véritablement inſpirées de Dieu, n'ont été ni trompés, ni trompeurs, qu'ils ont compoſé une partie des Livres Saints, avoué l'autre, & que ces livres n'ont pas été altérés ; ce qui par rapport à nous, forme une évidence morale ſur la divinité des livres du nouveau Teſtament ; regle par conſéquent infaillible dans l'exercice de notre Foi ſur les vérités de la Religion Chrétienne : il ne s'agiſſoit plus que du choix de l'Egliſe, où j'en ferois profeſſion.

## *De la Secte des Tolérans.*

Au premier coup d'œil, je fus choqué du ſentiment de ceux-ci à qui toute ſecte eſt bonne, pourvu, diſent-ils, qu'on croit les articles fondamentaux & eſſentiels au ſalut : encore ſelon leur principe doivent-ils varier, & varient-ils en effet, ſans avoir pu juſqu'à préſent convenir du nombre. Mais quoiqu'il en ſoit, eſt-ce que le mêlange monſtrueux de tant d'Egliſes ſi oppoſées dans leur créance, & qui s'anathématiſent mutuellement, ſeroit l'Egliſe de Jeſus-Chriſt, ou en feroit partie ? L'Egliſe de Jeſus-Chriſt eſt ſon Royaume, ainſi qu'il l'a déclaré tant de fois dans l'Evangile : or ſachant ce qu'il a dit d'un Royaume diviſé, * pourrions-nous penſer qu'il ſe fût contenté que le ſien lui reſſembla : ſeroit-ce là un ouvrage digne de Jeſus-Chriſt ? Seroit-ce ce Corps (*a*) dont tous les membres ſelon St. Paul doivent s'unir pour le former, & ne faire qu'une même choſe ; cette bergerie (*b*) une, où il ne doit y avoir qu'un ſeul Paſteur ?

(*a*) 1. *ad Corinth.* c. XII.

(*b*) Dans St. Jean *Cap.* 10.

## *Voie qui m'engagea dans le Calviniſme.*

Touché donc du deſir de ſavoir où parmi tant de ſectes ſeroit l'Egliſe de Jeſus-Chriſt, je me rappellai que parmi mes livres, il y en avoit un, ayant pour titre, *notes pour diſtinguer l'Egliſe* ; c'étoit l'ouvrage d'un Miniſtre. L'eſpérance d'y trouver une regle propre à me diriger dans la recherche que je faiſois me porta à l'ouvrir avec empreſſement : je tombai ſur l'article de l'Ecriture

* Tout Royaume diviſé contre lui-même ſera détruit. *Joan. Cap.* XI.

ſainte : un rien décide quelquefois de nos démarches les plus importantes : il n'y avoit cependant là que des textes que j'avois lus autrefois, mais ſéparément les uns après les autres ſans y faire une grande attention : à cette lecture j'en fus frappé ; & tous réunis, ils firent ſur moi l'impreſſion la plus vive. Je liſois & réliſois toujours avec un nouveau goût, que (*a*) nous devions faire notre lecture de l'Ecriture ſainte, *ſcrutamini ſcripturas* ; (*b*) que les Habitans de Berée l'avoient en main chaque jour, *quotidiè ſcrutantes* : (*c*) qu'elle eſt *comme une lampe qui luit dans un lieu obſcur* ; (*d*) que toute *écriture inſpirée de Dieu eſt utile pour enſeigner, pour reprendre, pour corriger, pour inſtruire* : (*e*) qu'*il falloit tout examiner & retenir ce qui eſt bon* ; (*f*) que *l'homme ſpirituel juge de tout, & n'eſt jugé de perſonne* ; (*g*) qu'*il eſt écrit dans les Prophetes, tous ſeront enſeignés de Dieu* ; (*h*) que *ceux qui ont oui la voix du Pere, & ont été enſeignés de lui, viennent à* J. C. ; (*i*) que *les brébis de* J. C. *entendent ſa voix* ; (*k*) que *nous n'avions pas beſoin de maître : mais que l'Onction ſainte nous inſtruit de tout* ; (*l*) qu'en effet, *il n'y a qu'un ſeul Maître*. Et tout cela fondé ſur cette grande vérité : (*m*) *Dieu eſt véritable, & tout homme eſt menteur*. Cette idée d'indépendance de tout maître, excepté J. C. me plût : j'en conclus que ces livres divins ſuffiſoient pour ma conduite, & que je devois chercher ſon Egliſe, où je ſerois laiſſé en poſſeſſion de cette liberté, ſi digne des enfans de Dieu.

(*a*) *Ev. Joa. c. 5.* (*b*) *Act. cap. 17.* (*c*) *2. Petr. c. 1.* (*d*) *Ad Timoth. c. 3.* (*e*) *Ad Theſſ. c. 5.* (*f*) *1. Ad Corint. c. 2.* (*g*) *Ev. Joa. c. 6.* (*h*) *Ibid.* (*i*) *c. 10.* (*k*) *14. Joa. c. 2.* (*l*) *Matth. c. 23.* (*m*) *Ad Rom. c. 3.*

Cette concluſion une fois établie, il ne me fut pas difficile de la trouver, cette Egliſe de J. C., après la comparaiſon que je fis de l'Egliſe Romaine avec la Proteſtante, puiſque je vis l'Egliſe de Rome s'ériger un Tribunal pour juger du ſens des écritures, & s'arroger le droit de maîtriſer ma foi, en m'obligeant d'accepter ſes dé-

ciſions ſans examen, au préjudice de J. C. qui ſeul s'étoit chargé du ſoin de m'inſtruire, tandis qu'au contraire l'Egliſe de la réforme m'abandonnoit à l'eſprit de Dieu, voulant que ſans égard à aucun témoignage humain, je ne ſuiviſſe que la pure parole de Dieu, & que dans ſon interprétation pour l'exercice de ma foi, je n'écoutaſſe que l'inſpiration ſainte. La voilà, m'écriai-je, cette Egliſe de Jeſus-Chriſt, & puis-je à ce trait ne pas la reconnoître ? Auſſi ſur cette note avouée de tous les Proteſtans, comme ſuffiſante pour diſtinguer l'Egliſe de Jeſus-Chriſt, ſi l'on y joint l'uſage légitime des Sacremens, ne balancai-je pas à m'engager dans l'Egliſe réformée, à quoi ne ſervirent pas peu d'anciens préjugés d'éducation, oubliés depuis long-temps, mais qui pour lors ſe reveillerent dans toute leur force, en achevant la lecture du livre. Comment me détrompai-je ? c'eſt ce que je vais expliquer en expoſant de bonne foi tous mes doutes.

# REFLEXIONS

## *Qui ſervirent à me détromper.*

CE ne fut pas ſans bien des inquiétudes, que je demeurai dans l'Egliſe réformée : je les mépriſai quelque temps : mais comme ces inquiétudes renaiſſoient ſans ceſſe, quand je fréquentois certains Catholiques dont la tranquillité me charmoit ; ſur-tout quand je comparois la tranquillité de quelques-uns d'eux aux approches de la mort, avec les troubles de conſcience dont j'avois été témoin, en voyant mourir mes amis Calviniſtes ; je réſolus une bonne fois de me raſſurer pleinement : & pour cela tout préjugé mis à part de

me demander à moi-même compte de ma Foi en revenant ſur mes pas. Le choix que tu as fait de l'Egliſe reformée, ton attachement pour elle, ta créance, en un mot, tout porte, me dis-je, ſur ces trois points, qu'il n'y a qu'un tel nombre de livres canoniques; que dans ceux qui ſont canoniques chaque texte eſt authentique; qu'il faut expliquer quelques-uns de ces textes en faveur de l'eſprit particulier contre la néceſſité d'une autorité enſeignante, viſible & infaillible. Et afin de ne rien laiſſer échapper dans l'examen exact que je me propoſois, rappellant ici à mon eſprit rapidement tous les articles qui compoſent le corps de doctrine de Calvin que j'avois embraſſée, n'eſt-ce pas, ajoutai-je, en vertu de ce principe de l'eſprit particulier, comme ſuffiſant pour interpréter l'Ecriture que tu ſoutiens, * l'Egliſe compoſée des ſeuls Prédeſtinés, défectible, faillible; avoir pour chef J. C. ſeul; ſans hiérarchie; la juſtification conſiſter uniquement dans l'imputation de la juſtice de Jeſus-Chriſt, appliquée par la foi; l'inamiſſibilité de cette juſtice une fois reçue; la vie éternelle ne pouvoir ſe mériter; néceſſité pour le mal, néceſſité pour le bien ſurnaturel; la grace actuelle avoir toujours ſon effet; la mort de Jeſus-Chriſt pour les ſeul Elus; la réprobation poſitive des autres, une ſuite néceſſaire du bon plaiſir de Dieu; Dieu auteur du péché, de l'originel comme des perſonnels, & tous mortels de leur nature? N'eſt-ce pas par le même principe que tu rejette toute tradition; la préſence réelle du corps de Jeſus-Chriſt ſous les eſpeces Euchariſtiques; la transſubſtanciation; la Communion ſous une ſeule eſpece; le ſacrifice de la Meſſe; la néceſſité du Baptême pour les enfans des fideles; l'efficace de celui-ci pour

* Voyez dans la derniere note (*L*) une brieve réfutation de tous ces points de la doctrine de Calvin.

produire la grace, & cinq Sacremens ? N'eſt-ce pas encore en vue du même principe que tu n'admets pas le Purgatoire, les indulgences, l'invocation des Saints, le culte des images, la vénération pour les reliques des Saints ?

Car ce principe de l'eſprit particulier ne t'a-t-il pas conduit là ? Et joint aux deux premieres raiſons ; tels livres ſont ſeulement canoniques, & le ſont en tout, n'a-t-il pas été tout le fondement, & l'unique fondement ſur lequel tu t'es appuyé auſſi toi-même, à l'exemple de l'Auteur de la réforme pour te ranger de ſon côté ? De ſorte que ſi ce fondement n'eſt pas ſolide ( & il ne ſauroit l'être, s'il y avoit lieu de craindre qu'on ne rejettât ce qui eſt parole de Dieu, ou qu'en s'en tenant à un ſens arbitraire, on ne prît la parole de l'homme pour la parole de Dieu ) dès lors dans ce cas de peu de ſolidité il ſeroit vrai de dire que le choix que tu as fait de ton Egliſe ſeroit plus que téméraire, ta créance vaine, ta foi tout au plus humaine, faute d'application juſte de la regle pour te diriger.

Or quand même par tes motifs ſur l'authenticité des Livres ſaints, tu aurois une ferme aſſurance qu'il y en a de divins, & qu'ils n'ont pu être falſifiés ſur les faits principaux, comme la Réſurrection de Jeſus-Chriſt, & les miracles qui y ſont rapportés ( car excluſion faite de toute tradition ſelon les principes de ton Egliſe, tes motifs au fond ne vont que là ) combien de doutes ſi l'on vient à examiner les choſes dans le détail, ſur-tout la valeur du principe de l'eſprit particulier ?

## *Doute que doit avoir un Proteſtant ſur le nombre des Livres Canoniques.*

En effet, diſois-je, d'où ſais-tu donc que tels livres ſont canoniques, & non d'autres ? Tu admets, par exemple, tous les livres du nouveau

Teſtament : mais manque-t-il aux Lutheriens de prétextes pour rejetter l'Epitre aux Hébreux, celle de ſaint Jacques, de ſaint Jude, & l'Apocalyſe de ſaint Jean ? Prétextes cependant incapables d'être détruits d'une maniere ſuffiſante à raſſurer pleinement chaque particulier, s'il n'a d'autre reſſource que la ſimple voie de diſcuſſion. Que là deſſus je mette aux priſes Luther avec Calvin ; ils diſputeront & s'embarraſſeront : ainſi après la diſpute de quel côté te ranger ? Te voilà donc dans un état de perplexité ? Peut-être ces Livres ſont-ils canoniques, peut-être ne le ſont-ils pas ? Tu rejettes au contraire les Livres de Tobie, de Judith, de la Sageſſe, de l'Eccléſiaſtique, & des Machabés : mais quelles raiſons ſi fortes ? Ne ſeroit-il pas difficile d'en oppoſer de bien concluantes contre l'Egliſe Romaine, vu la poſſeſſion où elle eſt inconteſtablement, du moins dès le ſiecle de ſaint Auguſtin, de les regarder tous avec l'Egliſe Grecque, comme des Livres auſſi divins que l'Eccléſiaſte, le Cantique des cantiques, &c. Je ſais que quelques-uns des nôtres répondent qu'il y a cette grande différence, c'eſt que ceux-ci ſont dans le canon des Juifs, & les autres non ; mais ne pourroit-on pas repliquer ? Eh quoi ! vous rejettez toute tradition, & vous l'admettez ici pour regle ; vous refuſez à l'Egliſe de Jeſus-Chriſt le droit de faire de ſemblables déciſions, & vous l'accordez à la Synagogue ; n'y a-t-il pas là quelque choſe de très-inconſéquent, & de bien injuſte ?

## *Doute que doit avoir un Proteſtant ſur l'authenticité de chaque texte.*

De plus, pourſuivis-je, d'où ſais-tu que dans ceux que tu crois être divins, il ne ſe ſoit gliſſé aucune erreur conſidérable ? Il eſt vrai qu'eu égard à la tradition de l'Egliſe que tu ſuppoſois

alors, tes preuves ſur l'authenticité des Livres, & de chacun de leurs textes étoient des preuves invincibles contre le ſoupçon de toute dépravation eſſentielle ; mais comme ton Egliſe rejette toute tradition, temoignage, dit-elle, trop ſujet à nous tromper ; cet appui te manque ici, & tu ne vois rien qui le remplace. Au contraire tout devient plus incertain : Calvin m'avertit qu'à chaque page de la Vulgate * donnée par l'Egliſe Romaine, il n'y a pas trois verſets de ſuite qui ne ſoient marqués par quelque erreur inſigne ; & Rome à ſon tour ne traite pas mieux la Bible calviniene ; or qui a droit, qui a tort ? Cependant, continuai-je, c'eſt ne rien avoir que d'avoir ainſi les Livres divins, dès-lors qu'on ne peut pas démêler ſuffiſamment le vrai d'avec le faux : & le peut-on ſi cette voie de diſcuſſion vous laiſſe dans le doute, ſur le nombre des Livres authentiques, & ſur l'authenticité de chaque texte ? A ces deux parties ruineuſes de mon ſyſtême dont je ſentis tout le foible, j'eu beau chercher un ſoutien, il ne s'en préſenta aucun, parce que je ne pouvois encore me réſoudre à recourir à une autorité viſible qui enſeigna infailliblement, autorité oppoſée à cet eſprit de liberté dont j'étois épris.

Cependant cette voie interdite, il ne reſte que cette voie oppoſée, la voie d'examen ; en ſuppoſant, ou que l'Ecriture eſt claire dans les choſes qui regardent la Religion, ainſi le diſent quelques-uns des nôtres ; mais après avoir fait malgré mon étude l'expérience du contraire, je ſuis sûr qu'ils ne le penſent pas ; ou bien qu'on peut parvenir à la connoiſſance de la vérité, en confrontant les textes obſcurs avec ceux qui ont plus de clarté ; ce qui eſt impoſſible pour plus des trois quarts du monde ; ou enfin que l'inſpiration ſainte ſupplée

* Antidote ſur la quatrieme ſeſſion du Concile de Trente.

à tout, & que par ſon moyen on diſcerne les Livres canoniques d'avec les apocryphes, les textes falſifiés d'avec ceux qui ne le ſont pas; les ſens vrais d'avec les faux : cette derniere route étoit celle que j'avois ſuivie, comme la plus battue dans la voie d'examen où j'étois entré; il me fallut donc l'aller reconnoître une ſeconde fois, & mes nouvelles découvertes ne ſervirent qu'à augmenter mes inquiétudes.

## *Doute que doit avoir un Proteſtant ſur ſon eſprit particulier.*

Oui, cette doctrine qui après mes refléxions me parut tenir de celle des Enthouſiaſtes, autant qu'elle m'avoit agréé d'abord, autant & plus, quand je l'eus approfondie, me déplût-elle ici à cauſe des grands inconvéniens qu'elle entraîne après elle, & tels que nous ſerions en droit d'accuſer la providence d'avoir manqué à l'homme dans l'affaire la plus eſſentielle, ſi elle ſe fût contentée qu'on s'en tint là : car qu'elle occaſion fournie à l'indocilité de chaque perſonne, qui en conſéquence doit ſe perſuader pouvoir mieux entendre l'Ecriture que toute l'Egliſe aſſemblée ? Quelle confuſion dans l'Egliſe où nul ne pourroit être accuſé d'héréſie (*) ni même y tomber ? Quelle ſource de diviſions, chacun ſans pouvoir être démenti, étant en état de prétexter impunément cette inſpiration, ſoit qu'il l'ait, ſoit qu'il ne l'ait pas, & de la faire valoir ? Qu'on ſuppoſe que dans une République il n'y ait point de Juge diſtingué, ni de la loi, ni des perſonnes contendantes, mais que le choix des loix, & leurs interprétations ſoient abandonnés au jugement de chaque particulier ; la déſunion ne s'y montreroit-elle pas bientôt ? Ainſi

* Voyez la note (G)

dans la même ſuppoſition en devroit-il être de la ſocieté chrétienne ? C'eſt ce qui parut dès le commencement de la réforme.

Du fond de l'Allemagne, Luther après avoir conſulté ſon inſpiration éleve la voix, & déclare qu'il ne reconnoît point les caracteres de divinité dans certains Livres du nouveau Teſtament ; Calvin à Geneve, écoutant la ſienne, ſoutient le contraire : par le même principe, Beze & Caſtalion dans la même ville, s'accuſent mutuellement d'infidélité dans leurs verſions latines qu'ils prétendent ſubſtituer à la Vulgate.

Mais les démêlés les plus vifs, ſont ſur les textes dont on convient de part & d'autre : le Calviniſte guidé par ſon eſprit particulier, n'apperçoit dans ces paroles, *ceci eſt mon corps*, que le ſens figuré ; le Luthérien animé par le ſien * s'emporte, & ne comprend pas qu'on y puiſſe découvrir d'autre ſens que le ſens réel. Que tous les deux en faveur de la divinité de Jeſus-Chriſt ſe réuniſſent contre le Socinien ; celui-ci repliquant par ces mots du Sauveur, (*a*) *Mon Pere eſt plus grand que moi* ; & faiſant fond ſur ſon inſpiration qu'il prétendra être plus ſûre, ne doit-il pas leur fermer la bouche ; ſur-tout ſi, à l'exemple de Calvin, (*b*) il explique d'une unité d'affection, & non de nature ces paroles du même Sauveur : (*c*) *mon Pere & moi nous ſommes une même choſe*, & ainſi des autres textes.

(*a*) St. Jean. cap. 14.

(*b*) Dans ſon commentaire ſur S. Jean.

(*c*) Joan. cap. X.

Mais dit-on, pour s'aſſurer de la vérité de l'inſpiration, il faut prier ? Eh bien, ne tient-il qu'à cela ? Tous proteſtent avoir prié ; & au ſortir de la priere, chacun demeure plus ferme que jamais dans ſon ſentiment. Le voilà donc, diſois-je, ce grand moyen, ce moyen ſi vanté, voilà où aboutit cette voie d'examen dirigé par cette prétendue inſpiration ſainte, à avancer les ſentimens les plus oppoſés ; par

* Voyez la note (*H*)

conséquent à croire, non pas ce que Dieu à dit, mais ce qu'on s'imagine, ou qu'on veut qu'il ait dit ; de-là, foi incertaine, faute de l'application suffisante de la regle ; foi toute humaine : car, continuai-je, pour que je forme un acte de foi divine, il faut qu'auparavant je sois sûr d'une maniere infaillible, que le texte dont je me sers est divin, & que je l'interprete bien.

Or après mes observations faites sur ce que l'histoire m'apprend de tant de dissentions, pourrois-je compter, disois-je, sur l'inspiration qui en avoit été la source, & y trouver cette espece d'infaillibilité, néanmoins nécessaire absolument pour la fermeté de la foi & très-distinguée de celle de l'Ecriture : c'est à quoi nos Ministres ne veulent pas faire attention, ou plutôt ils n'en sentent que trop la nécessité ; mais à force d'exalter l'infaillibilité de la parole de Dieu, & le pouvoir de la grace efficace, titre dont quelquefois, ils décorent l'inspiration pour en mieux imposer, croient-ils pouvoir éblouir, & peut-être s'étourdissent-ils eux-mêmes, comme si l'infaillibilité d'une regle muette, telle que l'Ecriture sur bien des endroits, en cela semblable aux loix, pouvoit-elle seule suffire sans l'autre, & que le cœur ouvert par la grace pût déterminer l'entendement à croire avec fermeté, à moins que celui-ci ne se sente appuyé de cette premiere infaillibilité ; je l'appellerois volontiers infaillibilité préliminaire ou reflexe, afin de ne pas la confondre avec l'infaillibilité de l'Ecriture : en quoi consiste-t-elle ? Je n'en étois pas encore-là : ce fut pour lors assez pour moi de m'être convaincu de l'impossibilité de l'acte de foi en suivant la voie d'examen dirigé par l'inspiration, premier inconvénient de ce système : mais n'est-ce pas s'être exprimé trop foiblement, que de se borner à ce terme ?

Autre inconvénient de cette même voie, néceſſaire, dit-on, pour quiconque, c'eſt l'impoſſibilité de conſerver l'habitude de foi reçue par le Baptême dans l'enfance: comment en effet à l'arrivée de la raiſon une telle perſonne pourroit-elle ſe diſpoſer à l'acte de foi, ſans paſſer auparavant par l'état d'infidélité, c'eſt-à-dire, par l'état d'un homme qui doute ſi les écritures ſont divines, ſi elles atteſtent les myſteres de la religion; car qui examine, doute; & qui doute, renonce à la qualité de Diſciple de Jeſus-Chriſt, par-là même qu'il met un acte oppoſé à l'habitude, qui le conſtituoit ſon Diſciple: ainſi cet état de doute incompatible avec l'amitié de Dieu, état au reſte de bien longue durée, devroit-il la lui faire perdre, avant qu'elle pût parvenir à former un acte de foi: cela ſe peut-il ſoutenir? * Mr. Claude le ſentit bien ce ſecond inconvénient dans ſes diſputes avec Mr. Boſſuet, il ſe voyoit forcé à en faire l'aveu, comme une ſuite de ſon principe; il ne l'oſa jamais dans la crainte de le décrier.

Cependant, cet inconvénient, quelque grand qu'il ſoit, n'eſt preſque rien en comparaiſon de ce troiſieme; c'eſt de ſe voir forcé à accorder le ſupport à toute ſecte: car moi Calviniſte, pourquoi le refuſerois-je à l'Arien, au Pélagien, au Socinien, puiſque tous ſuivent la même écriture que moi, interprétée il eſt vrai, d'une maniere différente? Mais de quel front oſerois-je les obliger à ſe conformer à mon inſpiration, & à renoncer à la leur qu'ils croient meilleure: ſerois-je reçu ici à diſtinguer entre bonne & mauvaiſe foi: lorſque tout ſe paſſe par ſentiment intime, & qu'il n'y a

* Voyez la Page 78. On y trouve ſur cela une explication dans la Doctrine Catholique.

rien d'extérieur pour en juger, ne dois-je pas préſumer en faveur de ceux qui proteſtent de leur ſincérité : Dieu même toujours juſte ſe réſoudroit-il jamais à condamner celui dont la conſcience ſe ſeroit formée ſur la regle & par la maniere qu'il auroit preſcrite ?

Bien plus à travers cette voie d'examen, j'y entrevis une porte preſque ouverte au tolérantiſme même univerſel : ſi le Juif en effet m'aſſure que dans les livres du Nouveau Teſtament il ne reconnnoît par les caracteres de la divinité manifeſtés dans l'Ancien ; ſi le Déiſte, qu'il ne les voit point ni dans l'un, ni dans l'autre ; que leur répondre, qu'il ne puiſſe rétorquer ſur le champ contre moi ; l'un m'alléguera mon principe, ſon inſpiration ; l'autre, ſa raiſon qui vaut bien, dira-t-il, l'inſpiration : ſi le Spinoſiſte .... je ne voulus pas aller plus avant, tout effrayé des affreuſes conſéquences de cette voie d'examen dirigé par l'inſpiration.

Mon plus grand empreſſement fut donc pour me tirer de peine de revenir inceſſamment ſur les textes qui m'y avoient engagé par l'interprétation que j'en avois faite en faveur de l'eſprit particulier ; & j'éprouvai ce qu'on dit communément, que ſi après s'être défait de ſes préjugés, on lit l'Ecriture ſans préoccupation les choſes paroiſſent bientôt ſous une autre face : c'eſt ce que je ne tardai pas à reconnoître : de tous ces textes qui m'avoient ſi fort frappé, il ne s'en trouva aucun que j'euſſe pris dans le vrai ſens : les trois premiers dans qui j'avois cru voir une obligation à nous impoſée de faire de l'Ecriture notre lecture ordinaire, n'avoient pour objet que de déterminer l'arrivée du Meſſie ; comme ſi l'on eût dit, voulez-vous vous convaincre de ſa venue, & que Jeſus eſt ce Meſſie, liſez les Prophéties : ( c'eſt ce

que faiſoient les habitans de Berée, ) elles ſont ſi claires qu'on ne peut s'y méprendre : or d'un tel renvoi à l'Ecriture, s'enſuit-il qu'il ſoit permis à chaque particulier de l'examiner en tout, & d'en juger ſelon ſon ſens ? s'enſuit-il du témoignage de ſaint Pierre, que ſi elle eſt claire ſur cet article, elle le ſoit par-tout ailleurs ?

Ainſi en eſt-il des textes de ſaint Paul qui ſuivent ; eſt-ce que l'Egliſe Romaine nie ce que l'Apôtre écrit à Timothé, que l'Ecriture ſoit utile, &c. ? Mais, ajoute-t-il, ce qu'il faudroit qu'il eût ajouté ſelon les vues de nos Proteſtans, qu'elle ſeule ſuffiſe pour le gouvernement de l'Egliſe, & ſans interprétation infaillible. En exhortant les Theſſaloniciens à tout examiner, & à retenir ce qui eſt bon, parle-t-il là de l'Ecriture ? Je vis par le contexte qu'il y étoit ici queſtion de choſes nouvelles qu'annonçoient certains freres à qui Dieu avoit communiqué le don de prophéties ; & comme il l'écrit aux Corinthiens, c'eſt aux ſpirituels d'en juger, parce que l'homme charnel ne juge que des choſes terreſtres, & que ceux-ci ſont en état de juger des unes & des autres.

Ce qui vient après ne me parut pas plus concluant, puiſqu'il s'agit là de la néceſſité de la grace intérieure pour connoître ſurnaturellement, & goûter la doctrine ſainte, grace ſans laquelle la prédication qui ne fait que frapper les oreilles, devient inutile : en ce ſens Jeſus-Chriſt eſt ſeul maître. Que ſi ſaint Jean écrit à ſes Fideles, *vous n'avez pas beſoin de maître*, c'étoit pour les précautionner contre des ſéducteurs qui s'aviſoient de dogmatiſer. Enfin, dit-on, tout homme eſt ſujet à faillir : oui, répondroit l'Egliſe Romaine, l'aſſertion eſt vraie, entendue de chaque particulier, abandonné à lui-même, mais entendue du corps des Evêques

unis à leur chef, & assistés de l'Esprit Saint ; d'où le concluroit-on ?

Ainsi m'assurai-je que dans l'Ecriture il n'y a rien qui favorise la voie d'examen dirigé par l'inspiration ; & après m'être rassuré, à peine pouvois-je revenir de la surprise où je me trouvai de m'être engagé dans une route si dangéreuse. Cette surprise s'accrut bien davantage, lorsqu'enviſageant, de plus près que je n'avois fait, l'Eglise réformée, je n'y apperçus aucun des caracteres qui distinguent l'Eglise de Jesus-Christ.

## *Doute que doit avoir un Protestant sur le choix de son Eglise.*

Je ne m'arrêtai pas long-temps à prendre mon parti sur ce que l'on pense dans l'Eglise réformée, qu'il faut juger de la vérité de l'Eglise par la doctrine ; & qu'ainsi les notes qui la distinguent, sont la prédication de la pure parole de Dieu, & l'usage légitime des Sacremens : comme c'est là une suite du système de la nécessité de la voie d'examen, système qui m'avoit si fort rébuté, & que d'ailleurs il est absurde d'assigner pour caracteres distinctifs ce dont chaque Secte se glorifie, je compris d'abord que ces prétendues notes n'étoient rien moins que des notes, & qu'étant bien plus facile de juger de la doctrine par l'Eglise, il falloit au contraire commencer par s'assurer de celle-ci, ce qui devoit être très-aisé En effet, disois-je, s'il y a sur la terre une Eglise de Jesus Christ ; cette Eglise, par-là même qu'elle est par excellence l'ouvrage du Jesus-Christ, & une voie nécessaire de salut ouverte à tous, ( car au sentiment des Peres, * hors de l'E-

* *Ad ipsam salutem ac vitam æternam nemo pervenit nisi qui habet caput Christum. Habere autem caput Christum nemo poterit, nisi in ejus corpore fuerit quod est Ecclesia.* Aug. de unitate Ecclesia.c.19. rursusque sermo ad Cæsareenses. *Salutem non potest habere homo nisi in Ecclesiâ Catholicâ.*

gliſe point de ſalut ) ne doit-elle pas être viſible & conſtamment viſible, par conſéquent ſi bien marquée au ſçeau de la divinité, & revêtue de caracteres ſi éclatans, qu'on ne puiſſe la méconnoître ; autrement Dieu auroit manqué à ſa créature dans l'affaire la plus eſſentielle.

Or quels caracteres plus diſtinctifs que l'unité, la ſainteté, la catholicité, l'apoſtolicité ; & pourroit-il y en avoir de plus ſenſibles ? Unité de même profeſſion de foi dans les membres qui la compoſent ; unité de moyen pour la conſervation du dépôt de la Foi ; unité de tous les membres avec un chef viſible ; de même trois eſpeces de ſainteté, ſainteté dans la doctrine de cette Egliſe ; ſainteté dans un nombre aſſez conſidérable de ſes enfans ; ſainteté dans le zele de ceux-ci pour la propagation de la doctrine ſainte. Catholicité, ou double univerſalité, l'une ſelon les lieux, l'autre ſelon les temps. Enfin Apoſtolicité, ce qui doit s'entendre d'une eſpece d'identité ſenſible entre l'Egliſe des Apôtres & celle d'à préſent, en ce ſens que les Paſteurs qui la régiſſent doivent leur avoir ſuccédé par une ſucceſſion non-interrompue, avoir tiré d'eux leur miſſion, conſervé leur doctrine & leur forme de gouvernement, &c. tous attributs qui d'abord viennent d'eux-mêmes s'offrir à l'eſprit, & qu'on conçoit être propres de l'Egliſe de Jeſus-Chriſt ; les trois unités, ſi on ſe la repréſente comme un corps de Fideles faiſant profeſſion conſtamment de la doctrine de Jeſus-Chriſt, les trois eſpeces de ſainteté, ſi on la conſidere comme l'école de Jeſus-Chriſt : la double univerſalité, ſi on la regarde comme l'héritage de Jeſus-Chriſt & ſa poſſeſſion : l'apoſtolicité, ſi on l'enviſage comme devant tenir à celle des Apôtres, aux ſoins deſquels Jeſus-Chriſt avoit commis ſon Egliſe qu'il a voulu être toujours la

même jusqu'à la consommation des siecles : & sur tout cela ma raison, aidée encore de la foi contenue dans le symbole, se sentit si ferme que rien n'auroit été capable de l'ébranler, tant il lui parut y avoir de liaison intime entre la nécessité d'une Eglise visible revêtue de ces quatre caracteres pris du moins en général, & l'existence de la religion chrétienne dont les motifs de crédibilité, au fond bien développés conduisent naturellement là.

Restoit à sçavoir si l'Eglise réformée auroit du moins quelques-uns de ces caracteres distinctifs ; peut-être le souhaitai-je ; j'y tenois encore malgré l'aversion déjà conçue pour la voie d'examen : mais que ne peut pas le cœur une fois séduit ? Ce sont là de ses illusions difficiles à expliquer : j'étois cependant bien loin de mon compte, puisque je n'en vis que de tous opposés.

Défaut d'unité. Point d'unité de foi dans les membres qui la composent : témoins leurs variations, jusques là même que le Synode national de Charenton, non-content de former des vœux pour le succès des armes du grand Gustave,* la terreur alors de l'Allemagne, consentit encore à admettre à sa communion les Luthériens dans la vue de gagner ce Prince, & de trouver en lui un protecteur ; & combien d'autres dont la vérification que je faisois alors, à mesure que j'en lisois l'histoire (a) me surprit étrangement : je ne devois pas l'être. Eh ! comment l'unité pourroit-elle y avoir lieu, vu le défaut de moyen infaillible pour ramener les esprits à l'unité ? Et depuis ces anciennes variations, n'en survient-il pas tous les jours de nouvelles. A présent même parmi la plupart de ceux qui se piquent d'être instruits & de savoir raisonner, le Calvinisme n'est-il pas réduit à ces deux

(a) Bossuet.

* C'étoit l'Allié de la France. Mais aujourd'hui....

chefs, *ni Pape, ni préſence réelle du corps de Jeſus-Chriſt dans le Sacrement.* Si les Miniſtres ne s'y renferment point, ne ſeroit-ce pas qu'ils trouvent un intérêt dans leur langage; & Dieu veuille que celui des uns & des autres ne ſoit pas un voile pour couvrir leur Déiſme. Ce ne ſont là néanmoins que des ſoupçons, aſſez bien fondés, dit-on; pour moi j'en abandonnai à Dieu le jugement.

Défaut de ſainteté.

Quant à la doctrine, ſi l'on s'en tient à celle du réformateur, oppoſition entiere avec la ſainteté: l'homme damné pour un péché commis néceſſairement: Dieu lui-même * auteur du péché, ſont-ce là des dogmes propres à entretenir la piété; celle du moins qui eſt propre du Chriſtianiſme, trouveroit-elle accès dans une Egliſe imbue de ces ſentimens? J'y ai vu, il eſt vrai, des hommes très-charitables, gens d'une probité reconnue, des Socrates & des Catons, tels que la Grece & Rome les ont formés: mais y a-t-on vu, y verra-t-on jamais des perſonnes de tout ſexe, de tout âge, de toute condition qui, joignant à l'obſervation des préceptes la pratique des conſeils évangéliques, ſoient mortes au monde, & à elles-mêmes, & au milieu du plus grand monde d'autres auſſi détachées de tout, telles que les ſouhaitoit l'Apôtre? Y voit-on quelque étincelle de zele pour la converſion des Infidelles? Sur ces flottes nombreuſes dont l'Angleterre & la Hollande couvrent toutes les Mers chaque année, quels ſont les Miſſionnaires qu'elles faſſent paſſer dans ces contrées éloignées pour leur annoncer Jeſus-Chriſt.

Défaut d'univerſalité ſelon les lieux.

Auſſi nulle trace de catholicité: le peu de pays que nous occupons ne me parut preſque rien, comparé aux vaſtes régions ſujettes à l'Egliſe Romaine.

* Voyez la note (*L*) *numero* 13.

Selon les temps. Mais ce qui me frappa à l'excès, ce fut l'origine récente de l'Eglise réformée. Je remonte de siecles en siecles, & m'associant même avec les Vaudois & les Albigeois, restes impurs de Manichéens, tout ce que je pus faire, ce fut d'aller jusqu'au douxieme siecle. Là je m'arrête tout étonné de ne pouvoir faire un pas au-delà, l'histoire entre ce siecle & le sixieme, temps de la défection, dit-on, ne me présentant d'autre Eglise dans tout l'Occident que l'Eglise Romaine, d'autre doctrine publique que la sienne, si on excepte les entreprises de Berenger & de Scot Erigene, les deux seuls qui les premiers, mais sans avoir eu des Disciples marqués, avoient tenté d'attaquer la présence réelle du corps de Jesus-Christ sous les especes eucharistiques.

En vain donc étonné de ne pouvoir avancer pour unir l'Eglise réformée à celle des Apôtres, consultai-je les ouvrages de Mrs. Claude & Jurieu; leur réponse opposée, loin de me calmer, excita dans moi les plus grands troubles. Si Dieu, disois-je, selon la pensée de Mr. Claude, s'étoit réservé dans ces temps nébuleux un petit nombre d'ames choisies attachées en secret à la saine doctrine, il faut donc avouer ces deux conséquences toutes effrayantes qu'elles sont; l'une que l'Eglise de Jesus-Christ, cette Cité * sainte placée sur la montagne, avoit donc cessé malgré les promesses d'être visible, puisque les Pasteurs qui en sont une portion essentielle, ou ne s'étoient pas embarrassés de conserver le dépôt de la foi, ou se taisoient, & que les Fideles, s'il y en avoit, se contentoient de l'être dans le cœur, sans oser se montrer; l'autre que dans cette portion même choisie l'Eglise avoit donc cessé *d'être pure & sans tâche, puisque ces prétendus Fideles devoient être des hypocrites, de francs scélérats, pensant d'une façon, & agissant de l'autre, eux

* *Matth. cap. 5.*

* *Ad Eph. 5. 5.*

qui ne pouvant avoir d'autre communion qu'avec Rome idolâtre, conſentoient par conſéquent à toutes ſes pratiques extérieures en s'y conformant, aſſiſtoient à la Meſſe, du moins dans le dixieme & onzieme ſiecle, recevoient l'Extrême-Onction & le Saint Viatique à l'article de la mort; ſans quoi leur refus dont l'hiſtoire auroit parlé, auroit fait jetter leur corps à la voirie. Que ſi au contraire malgré leur attachement aux erreurs de Rome idolâtre, Dieu néanmoins ne laiſſoit pas que de ſauver ceux qui étoient de bonne foi, ainſi que le prétend Mr. Jurieu : voilà donc, concluai-je le tolérantiſme établi, & contre le langage des Peres le ſalût trouvé hors de l'Egliſe de J.C.

Enfin pour ſurcroît d'étonnement, ſi cependant je pouvois en avoir un plus grand : à ce défaut de catholicité ſe joignit encore le défaut d'apoſtolicité : car dans l'Egliſe de la Réforme, nulle marque de miſſion dans ſes Anteurs, ni ordinaire par voie de délégation, ni extraordinaire par voie de miracles ; nul Evêque qui tire des Apôtres ſon ordination & ſa juriſdiction ; nulle aſſurance d'avoir la parole de Dieu bien expliquée, vu l'interruption des canaux qui empêche qu'on ne tienne à la ſource, d'où néanmoins les eaux de la doctrine doivent couler juſqu'à nous, pour que nous les ayons pures ; nulle reſſemblance dans la forme du gouvernement avec la primitive Egliſe, le miniſtere y étant entiérement différent ; & de quel droit a-t-on pu le ſubſtituer à celui qu'avoient établi les Apôtres par ordre de Jeſus-Chriſt ? J'avoue ici qu'en ramaſſant à ce point de vue mes réflexions, ou tout ce que je m'étois propoſé par maniere de doute, me parut autant d'erreurs inſoutenables, je fus tellement épouvanté de ma démarche, que ſemblable à un homme qui ſe reveille ſur le bord d'un précipice où il s'avançoit à grand pas,

Défaut d'Apoſtolicité.

ſans s'en appercevoir, je n'eus de force que pour m'écrier, Religion ſainte, montrez-moi donc vous-même l'Egliſe, où vous agréerez mon culte. Dans ce moment Dieu m'éclaira l'eſprit, me toucha le cœur : & m'étant jetté dans le ſein de l'Egliſe Romaine, après m'être déterminé ſelon les progrès dont il me reſte à parler, j'y jouis maintenant d'une paix inaltérable.

## *Voie qui me conduiſit à l'Egliſe Romaine.*

Deux motifs, mais tous les deux les plus preſſans me déterminerent à ce choix ; le premier, la néceſſité d'un Tribunal viſible & infaillible, autorité dont l'Egliſe Romaine a toujours fait uſage, & s'eſt cru revêtue, tandis que les autres Egliſes l'ont rejettée avec dédain. Le ſecond, la convénance des notes propres de l'Egliſe de J.C. que je n'avois point trouvée dans l'Egliſe de la Réforme, & qui me parut des plus exactes dans la comparaiſon que j'en fis avec l'Egliſe Romaine.

### *De la néceſſité d'une autorité viſible & infaillible dans l'Egliſe de J. C.*

Après donc m'être détrompé pleinement, & ſuppoſant toujours comme inconteſtable la vérité de la religion chrétienne, je cherchai, ſi pour me rendre certain de la divinité des Ecritures, & de leur vrai ſens, regle directe de ma foi, il n'y avoit pas de voie plus abrégée que celle de l'examen, & ſuffiſamment sûre : celle-ci dont j'avois été ſi mécontent laiſſée à l'écart, il ne pouvoit s'en préſenter qu'une oppoſée ; c'étoit l'autorité infaillible d'une Egliſe viſible, enſeignante : & à dire le vrai je ſuis encore à comprendre, comment toutes les deux s'étant offertes bien de fois à mon eſprit, je ne donnai pas

d'abord la préférence à la voie d'autorité, tant ce moyen me parut ici conforme aux vues de la Providence, & au beſoin de l'homme, & cela en vertu de ce raiſonnement tout ſimple : ſi, dis-je, la religion chrétienne eſt véritable, il faut donc qu'il y ait ſur la terre une Egliſe de Jeſus-Chriſt, c'eſt-à dire, une ſociété d'hommes, qui conſtamment faſſent profeſſion de ſa doctrine dans tous ſes points : en effet Dieu auroit-il envoyé ſon Fils ſur la terre établir à grand fraix, par la perte même de ſa vie cette religion ſainte, s'il n'avoit prétendu lui ménager un nombre conſidérable de Diſciples, & conſerver parmi eux d'une maniere invariable le dépôt de la foi : or n'étant pas de ſa ſageſſe d'en faire dépendre la conſervation, de la voie d'examen plus propre à contribuer à ſon dépériſſement qu'à le conſerver, ſujette à tant de diſſenſions, incapable de ramener les eſprits à l'unité, incompatible avec la continuation de l'état de Fidele acquis dans l'enfance par le Baptême, impraticable pour la multitude, inſuffiſante pour les plus éclairés, ouvrant la porte au tolérantiſme, la fermant à toute accuſation d'héréſie, quoique ſaint Paul aſſure qu'il y en a, qu'il eſt expédient qu'il y en ait, & qu'après avoir repris ceux qui en ſont atteints, il faut les éviter, s'ils ne ſe corrigent, marque certaine qu'ils ſont aiſément connoiſſables ; Que reſtoit-il donc, concluai-je, de tant de défauts de la voie d'examen dont aucun ne m'avoit échappé, ſinon que la Providence divine munit l'Egliſe de Jeſus-Chriſt d'une autorité viſible & infaillible, voie d'enſeignement, n'ayant aucun de ces défauts ; au contraire, ce qui eſt capital, ſeule capable de lever tout obſtacle à la fermeté de la foi de chaque particulier ; & quant au corps, ſeule ſuffiſante pour ramener les eſprits à l'unité ? Con-

cluſion qui me parut évidente d'une évidence de conſéquence par les lumieres de la raiſon, mais appuyée ſur les motifs de crédibilité de la religion chrétienne.

En la conſidérant ſelon ſa nature, & de plus près que je n'avois fais encore, une autre démoſtration vint tout de ſuite ſe préſenter à mon eſprit. Car priſe dans ſon fond, me demandai-je, quelle eſt-elle cette Religion Chrétienne, qu'un aſſemblage de ces faits ſenſibles : Jeſus-Chriſt s'eſt-il donné à ſes Apôtres pour fils de Dieu, pour Sauveur des hommes ? a-t-il prouvé l'un & l'autre par des miracles, par ſa Reſurrection ? Ceux-ci par la même voie des miracles ont-ils atteſtés aux Egliſes qu'ils ont fondées ce qu'ils avoient oui dire à leur divin maître, ce qu'ils avoient vu, ce qu'ils avoient appris de l'Eſprit Saint quand ils le reçurent ? En ont-ils conſignés une partie dans les livres qu'ils ont compoſés ou avoués, & déclaré le reſte de vive voix ; autant de faits dont les ſens, l'ouie & la vue ont dû être d'abord garants : or continuai-je, quand les faits ne ſont plus, comment s'aſſure-t-on qu'ils ont été ſi-non par l'autorité des témoins : c'eſt donc cette voie qu'il faut ſuivre, & non le raiſonnement & celle de l'examen qui n'ont rien à voir en matiere de religion révélée.

Il eſt vrai que ſi un incrédule vouloit embraſſer cette religion ſainte, il pourroit, & il devroit examiner ici ſi les premiers témoins ſont recevables : mais une fois convaincu qu'ils le ſont au-delà de ſe qu'il faut, quel parti à prendre, ſi ce n'eſt celui de s'en tenir là, & de s'y ſoumettre. En effet comme on ne peut diſconvenir que les premiers fideles ne réglaſſent leur créance, d'abord ſur le témoignage des Apôtres, enſuite ſur celui de leurs Diſciples

ciples immédiats, ne s'enſuit il pas qu'en réglant la nôtre, nous la devons régler ſur le même témoignage, aſſurés que nous ſommes qu'elle ſera auſſi bien appuyée, puiſque dans les ſiecles intermédiaires ces faits ſe ſont tranſmis de ſiecle en ſiecle, & ſont parvenus juſqu'à nous, ſans que nous ayons à craindre que dans la tradition il ſoit arrivé le moindre changement, à cauſe du grand intérêt qu'on prenoit à ces faits, à cauſe de l'inſtitution des Fêtes chaque année pour en perpétuer la mémoire & du ſouvenir même qui s'en renouvelloit preſque tous les jours.

Ainſi, par cette continuité de générations qui ſe ſont ſuccédées, l'Egliſe, ce grand corps compoſé de tant d'Egliſes particulieres répandues de tout côté, a-t-elle dû former une chaîne de témoins, tous unanimes; ou plutôt n'eſt-elle pas, moralement parlant, un témoin ſeul & unique, toujours ſubſiſtant? Et c'eſt auſſi ſous ce rapport de témoin qu'elle eſt encore juge, parce que s'il s'éleve quelque erreur, elle eſt en état de prononcer juridiquement que n'ayant pas reçu une telle doctrine, cette nouveauté doit-être proſcrite.

A ne conſidérer même que la conſtitution de l'Egliſe par analogie avec le gouvernement humain, ni trouveroit-on pas cette qualité de juge, & de juge infaillible: je n'en eus pas plutôt fait la comparaiſon, que cette double qualité ſe montra à moi d'une maniere bien convaincante: car ſi dans toute république bien réglée, dans un Royaume tel que l'Egliſe de Jeſus-Chriſt, des Magiſtrats ſont établis pour prononcer ſur les différents qui ſurviennent au ſujet de l'interprétation des loix; ſi parmi ceux-ci il y en a qui ſur les biens de fortune, & autres choſes ſenſibles de leur reſſort prononcent

ſouverainement & ſans appel, Dieu ne ſe devoit-il pas à lui & à ſa ſageſſe de communiquer à l'Egliſe cette autorité, & d'ajouter ce qui eſt propre d'un Royaume ſpirituel, c'eſt-à-dire, empêcher que l'Egliſe ne ſe trompât quand il s'agit du dépôt de la foi ? Ce qu'elle atteſte alors va à la ſoumiſſion de l'eſprit & l'exige; ne faut-il pas, ce qui eſt l'unique moyen pour obtenir cette ſoumiſſion intérieure, & l'infaillibilité dans le juge qui prononce, & dans l'eſprit qui ſe ſoumet, la conviction de cette infaillibilité ? Autrement, diſois-je, il y auroit plus d'ordre dans un gouvernement civil, l'ouvrage des hommes, que dans le Royaume de Jeſus-Chriſt, ſon ouvrage par excellence ; ce qu'on ne ſauroit ſoutenir ſans s'en prendre à la ſageſſe de Dieu. C'eſt en vue ſans doute de cette infaillibilité fondée ſur la ſageſſe de Dieu, & connue ſous le nom d'infaillibilité * de providence, que ſaint Auguſtin proteſtoit qu'*il* (*a*) *ne croiroit pas à l'Evangile ſi l'autorité de l'Egliſe ne l'y déterminoit.*

(*a*) *Contra Epiſt. fundam. c.* 5.

Je fus d'autant plus confirmé dans la penſée de ce grand Saint, que l'hiſtoire de tous les ſiecles me fourniſſoit des exemples de cette autorité viſible. Dans l'ancien teſtament, il eſt dit, au livre des nombres (*b*), que Dieu avoit ordonné qu'on formât un tribunal compoſé de ſoixante & dix anciens d'Iſraël auxquels il communiqueroit (ce qui ne leur ſeroit plus ôté) une partie de l'eſprit prophétique de Moïſe pour le ſoulager dans ſes fonctions ; au Deutéronome (*c*) qu'il y auroit peine de mort contre celui qui refuſeroit d'obéir à la ſentence portée par le Prêtre établi pour juger ; au deuxieme livre des Paralipomenes (*d*) que la matiere des jugemens ſeroit la loi, les commandemens, les cérémonies,

(*b*) *Cap.* 11.

(*c*) *Cap.* 17.

(*d*) 19.

* Voyez la note (*l*)

les préceptes, & que le Pontife Amarias préſideroit aux choſes qui regardent Dieu. Dans le Nouveau Teſtament quoique ſaint Paul & ſaint Barnabé euſſent pu comme Apôtres & inſpirés de Dieu terminer la queſtion des cérémonies legales, cependant ils en attendent la définition des Apôtres aſſemblés à Jeruſalem ; elle fut digne de la majeſté de l'Egliſe, *il a ſemblé bon au Saint-Eſprit & à nous, &c.* Quand la paix fut rendue à l'Egliſe, je vois quatre Conciles généraux que S. Gregoire le Grand eu égard à leur infaillibilité, faiſoit marcher de pair avec les quatre Evangiles, & que Calvin lui-même reconnoît pour légitimes, prononcer définitivement ſur les matieres conteſtées : après la condamnation portée, écoute-t-on ceux qui reclament l'écriture & leur eſprit particulier ? On les traite d'hérétiques, & ils ſont retranchés de l'Egliſe.

Il n'y a pas juſqu'à la conduite de nos Proteſtans eux-mêmes, qui ne démontre la néceſſité de ce tribunal viſible & infaillible. Car pourquoi dans la formule (*a*) de convocation d'un ſynode national, exiger qu'on s'engage par ſerment de ſe ſoumettre à la déciſion finale qui s'y fera, & ne pas l'exiger pour les ſynodes provinciaux ? Un tel ſerment ne ſuppoſe-t-il pas la perſuaſion dans chaque particulier, que le ſynode muni d'une autorité infaillible, leur a ôté tout droit d'examiner après lui. Et n'eſt-ce pas ſur ce principe que le ſynode de Dordrect, (*c*) *bien perſuadé*, dit-il, *de ſon autorité par la parole de Dieu même, ſuivant les traces de tous les ſynodes légitimes*, condamna les Arminiens, & les excommunia. Ainſi les enfans reprennent-ils la voie d'autorité que leurs Peres avoient abandonnée. Ceux-ci pour ſe tirer du ſein de l'Egliſe Romaine qui les avoit élevés s'étoient jettés entiérement dans la voie d'examen : ceux-là afin de ſe conſerver en corps d'Egliſe &

(*a*) *Voyez Boſſuet variat. l.* 15.

(*b*) 1619.

terminer leurs différens, marchent tour-à-tour dans l'une & l'autre voie selon leurs besoins, comptant pour rien de se contredire eux-mêmes, & de prouver encore par leur conduite à l'égard des Arminiens (ce qui se savoit déjà) que les premiers réformateurs, en se soustraisant au Concile de Trente, étoient de vrais Schismatiques; ils en prévirent bien ces conséquences: mais ils passerent par dessus: tant leur parut nécessaire la voie d'autorité.

Aussi, me disois je à moi-même, ne faut-il pas nécessairement d'une maniere ou d'autre y revenir en faveur du peuple, & d'un sexe qui fait la moitié du monde, la plupart incapables de lire l'écriture, & tous hors d'état de confronter les textes, les uns avec les autres, & de les expliquer dans leur vrai sens. En effet n'est-ce pas sur l'autorité du ministre regardé comme organe de l'Eglise réformée qu'ils croient ce qu'ils croient? De-là les instructions données, les Catéchismes mis en main: & qui jamais s'est avisé après l'instruction reçue d'aller vérifier les textes, & de les confronter, ce qui néanmoins seroit nécessaire dans la voie d'examen? Or continuai-je, si le peuple a besoin de cette autorité pour être fixé dans sa créance, peux-tu toi particulier te flatter de pouvoir t'en passer? Tous les hommes pris en particulier ne sont-ils pas en matiere de foi à peu près égaux à cet égard, si on excepte un très-petit nombre de savans, qui consacrent leurs veilles à cette étude? Encore pour ceux-ci combien de ténebres mystérieuses répandues à dessein, afin d'exercer notre foi, & augmenter son mérite? Est-il donc si difficile, concluai-je, de s'assurer de la nécessité d'une autorité visible & infaillible dans l'Eglise, comme l'avance le sieur Bayle?

Difficultés & réponses. Mais, dit-on, dans quel sujet résideroit cette infaillibilité? Je l'avois déjà remarqué; dans le

corps des Pasteurs unis au chef, en ce sens que Dieu se doit à lui-même & à sa sagesse, de ne pas permettre qu'ils se trompent, lorsqu'ils prononcent en chose qui concerne les livres saints. Si cela est, poursuit-on, voilà donc l'Eglise au-dessus de l'écriture : belle conséquence ! Est-ce que le juge civil se met au-dessus de la Loi, quand il prononce que telle est l'ordonnance, ou qu'il l'explique ? Tout au plus en ce dernier cas est-il au-dessus des sens divers que les particuliers, dans leurs contestations, lui donnent : ainsi pour le dire en passant en seroit-il de l'Eglise en même cas. Du moins, ajoute-t-on, faudra-t-il s'assurer de cette infaillibilité, & vous rentrez dans la voie d'examen que vous voulez éviter : point du tout, me dis-je tout de suite, parce qu'on entend par ce mot *examen*, tel qu'on le dispute ici aux protestans, & qu'ils le soutiennent, la discussion de ces points suivans : combien y a-t-il de livres canoniques ? Chaque texte est-il authentique ? Quel est le vrai sens de chacun d'eux ? Sur quoi ils s'en rapportent à leur jugement particulier ; & les Catholiques n'ont garde de s'y fier. Cependant si on vouloit convenir de borner la signification du terme *examen* à une simple attention de l'esprit qui, supposé la conviction où il est déjà, touchant la vérité de la religion chrétienne, saisisse l'ame d'abord, & lui fasse juger incontinent que Dieu se doit à lui-même d'empêcher que l'Eglise ne s'y trompe, il me parut qu'on ne s'opposeroit pas à l'emploi du terme *examen* : mais alors combien grande ne sera pas la différence entre cet examen & l'autre ? Celui du protestant roule sur une multude innombrable de points de discussion immense ; celui du catholique sur un seul, l'Eglise est-elle infaillible ? Dans le premier, l'esprit doit s'égarer faute de guide : dans le second, le raisonnement est court, clair ; la lumiere sort de tout

côté ; elle vient frapper les yeux, à moins qu'on ne s'obſtine à les tenir fermés : tout eſt à la portée de chacun : les perſonnes inſtruites la concluent cette autorité infaillible de l'Egliſe enſeignante, indirectement des égaremens où jette la voie oppoſée ; directement, de la nature de la religion, conſiſtant en faits, du témoignage authentique & toujours ſubſiſtant que l'Egliſe leur rend, de la conſtitution bien réglée d'un Royaume où il doit y avoir des juges en dernier reſſort, des exemples continués de tous les temps, de la conduite même des Proteſtans, de la néceſſité où ſe trouvent les ſimples & les ignorans de ne pouvoir ſuivre d'autre voie : & ceux-ci comment s'en aſſureront-ils ? Par le témoignage de l'Egliſe dont la vérité ſe manifeſte, dans la maniere abſolue dont elle parle, dans la ſageſſe de ſon gouvernement, dans la ſubordination qui y regne, dans ſon étendue, dans ſon zele qui embraſſe tout, dans l'appareil de ſes fêtes, la majeſté de ſes cérémonies, &c.

Or tout cela joint à l'inſtruction que donne le Paſteur, regardé comme l'organe de cette Egliſe, n'eſt-il pas plus que ſuffiſant pour que la grace intérieure qui éclaire alors leur entendement, échauffe le cœur, leur faſſe former l'Acte de Foi ; ſur-tout ces gens ſimples, ainſi que les enfans n'étant gueres ſuſceptibles d'impreſſions contraires : que ſi les doutes ſurviennent, à meſure que ceux-ci avancent en âge, avec quelle facilité ne peuvent-ils pas les écarter ; puiſque l'eſprit en s'aggrandiſſant, les met en état de mieux approfondir ſur le champ les motifs qui les ont déterminés, & d'autres encore qui doivent ſe préſenter en foule. Ainſi donc ſans paſſer par l'état d'infidélité, peut-on conſerver juſqu'à la mort la qualité de fidele acquiſe dans l'enfance par le Baptême. Je trouvai cet avantage bien grand ; & l'Égliſe Romaine qui ſeule le procure par la voie d'enſeigne-

ment ne m'en parut que plus digne de mon attachement. Mais cet attachement combien n'augmenta-t-il pas par la conſidération ſuivante.

## *De la convenance des notes propres de l'Egliſe de Jeſus-Chriſt, avec l'Egliſe Romaine.*

Si j'avois été ſurpris de n'appercevoir dans l'Egliſe de la réforme aucune de ces notes, je ne dus pas l'être de les trouver dans l'Egliſe Romaine. * Après m'être convaincu de la néceſſité d'une autorité viſible & infaillible dont elle eſt ſeule en poſſeſſion, cette prérogative devoit déjà m'annoncer par avance qu'étant par là même, l'Egliſe de Jeſus-Chriſt elle en devoit réunir les caracteres, je les parcourus tous : & la convenance n'en pouvoit être plus juſte.

Unité de même profeſſion de foi entre les membres qui la compoſent. Malgré la diverſité des génies & des intérêts qui partagent tant de nations ſoumiſes à l'Egliſe Romaine, ce qui ſe croit à Rome comme dogme de foi a toujours été cru, & ſe croit encore dans tout le monde catholique ; & cela ſans reſtriction ou diſſimulation, ſans crainte de changement ou de variation : je devois m'y attendre : c'eſt-là l'effet d'une autorité viſible & infaillible, qui lie tout, moyen unique pour conſerver le dépôt de la foi, & ſeconde unité : car dès-lors qu'on reconnoît dans l'Egliſe ce tribunal, les eſprits demeureroient-ils long-temps diviſés ou flottans ? elle commanderoit aux vents, & le calme ſuccéderoit bientôt ; que ſi afin de vérifier ce qui en a été prédit, Jeſus-Chriſt permet pour éprouver les fideles qu'il ſe trouve des génies opiniâtres qu'elle ne puiſſe pas reduire à renoncer à

Trois unités.

(*) Voyez la note (L) *numero* 1.

l'erreur, en les rejettant de ſon ſein, elle empêche du moins que les autres n'en ſoient infectés, en cela ſemblable à la mer qui repouſſe bien loin ſur le rivage, l'écume qui ſaliroit ſes eaux. Pour ce qui eſt de la troiſieme unité, elle eſt trop évidente pour que je m'y arrêtaſſe long-temps : toutes les Egliſes particulieres ne vont-elles pas aboutir à un centre commun ? Et ne dit-on pas encore aujourd'hui, ce que diſoit ſaint Jerôme autrefois. (*a*) *Je m'attache à la Chaire de Pierre : je ne connois ni Vital, ni Melece, ni Paulin. Dans le temps que chacun d'eux fait tous ſes efforts pour m'attirer à lui, pour moi je m'écrie, je ſuis à celui qui eſt uni à la Chaire de Pierre.* Ainſi ce que diſoit ſaint Paul (*b*) de l'Egliſe de Jeſus-Chriſt qu'elle eſt comme un corps humain, le retrouvai-je dans l'Egliſe Romaine, ame unique, principe de conſervation, dépendance d'un Chef dans tous les membres : trois unités bien marquées dans cette même Egliſe.

(*a*) Epiſtola ad Damaſc.

(*b*) 1. ad Corinth. c. 12.

Sainteté. La ſainteté s'y montrera-t-elle avec moins d'éclat ; elle y brille ; j'y trouvai toutes les eſpeces de ſainteté : ſainteté dans les principes de ſa doctrine ; l'Egliſe Romaine a eu toujours en horreur les dogmes pernicieux des novateurs, qui détruiſant la liberté de l'homme, la crainte ſalutaire des peines, la néceſſité de la pénitence & des bonnes œuvres ont ouvert la porte à la licence, & étouffé dans l'homme tout ſoin du ſalut : ſainteté dans ſes préceptes & ſa morale ; elle déclare la guerre à tout vice, à la chair par l'obligation du jeûne, à l'eſprit par la ſoumiſſion qu'elle exige envers tout ſupérieur : ſainteté dans ſes conſeils ; elle ſe propoſe de former ſes enfans ſur le modele de l'Homme-Dieu, inſpirant à quelques-uns d'eux, l'amour de la virginité & de la pauvreté évangélique, vertus inconnues par-tout ailleurs : ſainteté dans un nombre aſſez

conſidérable de ſes enfans ; combien de ſaints qu'elle a enfantés, & qu'elle enfante tous les jours ; témoins tant de miracles, don toujours ſubſiſtant dans l'Egliſe de * Jeſus-Chriſt, & qui poſſédé par la ſeule Egliſe Romaine, ſert encore autant à la diſtinguer des autres Egliſes, qu'à illuſtrer les ſaints qu'elle a formés : ſainteté dans le zele de pluſieurs de ceux-ci pour la propagation de la Doctrine ſainte ; où voit-on plus d'ardeur pour la converſion des pécheurs & des infideles, & ne va-t-on pas encore, toujours au riſque de la vie, & ſouvent en la perdant pour eux, chercher ces infideles juſqu'aux extrêmités de la terre ?

Univerſalité ou catholicité.

Auſſi ne fus-je point ſurpris de cette étendue de pays ſoumis à l'Egliſe Romaine : c'eſt que le vrai zele & cette eſpece d'univerſalité marchent d'un pas égal ſans ſe quitter, & que la preuve de l'un eſt la preuve de l'autre. Cependant comparaiſon faite des deux, celle qui me toucha davantage fut l'univerſalité ſelon les temps. Que j'aimois ici en remontant de ſiecles en ſiecles tantôt appercevoir non loin des temps où nous ſommes le commencement de chaque Secte ; de me dire à moi-même, c'eſt en 1520 que Luther Religieux & Prêtre de l'Egliſe Romaine ſe déchaîna contre Rome ; en 1536 que Henri VIII. caſſa des articles de foi dont il avoit été ſurnommé le défenſeur ; en 1541 que Calvin peu content de deux Cures dont il avoit été pourvu ſucceſſivement, vint ſe donner pour Pape à Geneve : tantôt perçant à travers les temps les plus réculés, contempler la naiſſance & la fin des autres héréſies, du Neſtorianiſme, du Pélagianiſme, de l'Arianiſme, &c. Et dans ces temps de trouble qui ont renverſé tant d'Etats, voir la Chaire de

* *Majora horum faciet.* Chriſtus apud Joa. c. 14.

Pierre, comme un roc battu des flots, immobile & toujours la même depuis le dix-huitieme ſiecle juſqu'au premier, vers lequel il faut néceſſairement remonter pour en découvrir l'origine. En cherchant cette origine ſi reculée, il me ſembla retrouver quelque choſe d'approchant de ce qui ſe préſente à un voyageur qui remonte le Nil pour en découvrir la ſource : de part & d'autre s'offrent à ſes yeux de petits ruiſſeaux détachés du lit du fleuve, & preſque à ſec. Voilà les Egliſes préſentes de nos prétendus réformés : plus haut il ne reſtera pas même veſtige de ceux qui avoient été ; voilà les anciennes héréſies : pour le Nil par-tout & toujours à plein bord il coule ſon onde fertile, & ce n'eſt qu'après une longue courſe qu'on découvre ſa ſource. Image bien naturelle des deux univerſalités de l'Egliſe Romaine que le grand ſaint Leon félicite avec raiſon d'avoir plus étendu ſon Empire, que n'avoient fait le leur les premiers maîtres du monde ; & de qui (*a*) ſaint Auguſtin aſſure qu'elle a ſu ſi bien ſe conſerver toujours le nom de Catholique, qu'un étranger venant à demander où eſt l'Egliſe des Catholiques, aucun hérétique (*b*) n'oſe montrer ni ſa maiſon, ni ſon Temple.

(*a*) Contre l'Epître du fondement. c. 4.

(*b*) Cet uſage ſe conſerve encore en Hollande.

Apoſtolicité.

Ce caractere de catholicité me conduiſit naturellement au quatrieme : lorſqu'il s'agit de l'Egliſe Romaine, rien ne ſe dément, & tout eſt lié : de ſon univerſalité ſelon les temps quel eſprit un peu attentif n'en concluroit pas qu'elle eſt Apoſtolique ? Un ſimple coup d'œil me découvrit qu'elle l'étoit, & de toutes les manieres dont elle peut l'être : Apoſtolique quant à la ſucceſſion des Miniſtres ; les Diacres, les Prêtres ont été ordonnés par des Evêques ; ces derniers par leurs prédéceſſeurs ; & ainſi de même en remontant juſqu'aux Apôtres : voilà pour le pouvoir de l'ordre. Voici pour la juriſdiction : les Curés tirent

la leur du droit commun ſur le témoignage des Evêques ; les ſimples Prêtres uniquement des Evêques; ceux-ci*des Souverains Pontifes; le Souverain Pontife Clement XIII. à préſent regnant tire la ſienne de la Chaire de ſaint Pierre à la juriſdiction duquel il a ſuccédé, en lui ſuccédant médiatement par une ſucceſſion non-interrompue ; de maniere que cette eſpece de deſcendance ſpirituelle des uns & des autres eſt auſſi aiſée à démontrer que celle qui par la chair nous fait tous deſcendre du Patriarche Noé. Apoſtolique quant à la légitimité de la miſſion : parmi ſes enfans nul Coré, nul Dathan qui porte ſur l'encenſoir une main ſacrilege, ou qui s'ingere des fonctions ſaintes ſans avoir été envoyé, les uns par les Evêques, ceux-ci par le Pape. Apoſtolique quant à la pureté de la doctrine ; car ſi les canaux (*a*) creuſés pour tranſporter les eaux, tiennent à la ſource ; or ils y tiennent encore, n'ayant été rompus nulle part, on eſt donc ſûr de les avoir pures. Apoſtolique quant à l'adminiſtration des Sacremens : on y a conſervé le même nombre. Apoſtolique quant au Sacrifice : *j'immole tous les jours un Agneau ſans tâche*, diſoit Saint André au Proconſul Egé ; & c'eſt ce que l'Egliſe Romaine ne ceſſe de répéter à ſes enfans égarés ; ſans pouvoir s'en faire entendre. Apoſtolique quant à la forme de ſon gouvernement : il y a diverſité dans les degrés du miniſtere ; les uns ſont Evêques, pluſieurs Prêtres, les autres Diacres, tel qu'étoit ſaint Etienne ; on y indique des Conciles ; dans les cauſes eccléſiaſtiques on va aux Evêques ; on porte des cenſures comme du temps de ſaint Paul à l'occaſion de l'inceſtueux de Corinthe. Que dirai-je enfin ? Apoſtolique quant aux pratiques extérieures ; on y obſerve le Carême ;

(*a*) Ce ſont les Evêques qui ſe ſont ſuccedés ſans interruption.

* On entend ici la juriſdiction, quant à la détermination des ſujets.

(a) Saint Aug. en compte quatre d'inſtitution apoſtolique. *Epiſ.* 118.

(a) on y célebre des fêtes, &c. Non, rien de différent ; & c'eſt en tout la même conſtitution d'Egliſe à quelques changemens près, non eſſentiels & introduits par une autorité légitime ſelon les circonſtances des temps & des lieux.

Ici revenant encore ſur nos Réformés, je me demandai à moi-même s'ils pourroient s'attribuer rien de ſemblable : j'avois bien vu le contraire : & c'eſt ce qui m'engagea à me jetter entre les bras de l'Egliſe Romaine. Les motifs pouvoient-ils être plus forts ? D'un côté les notes propres de l'Egliſe de Jeſus-Chriſt, que leur Egliſe n'a pas, & qui conviennent ſi bien à l'Egliſe Romaine ; unité, ſainteté, catholicité, apoſtolicité ; de l'autre la néceſſité d'une autorité viſible & infaillible, du moins d'une infaillibilité de Providence, autorité dont celle-ci eſt ſeule en poſſeſſion.

## *De l'authenticité des Livres Saints par l'autorité infaillible de l'Egliſe Romaine ; & de l'infaillibilité de cette même Egliſe par les Livres Saints.*

C'étoit principalement à cette authenticité des livres ſaints que j'en voulois venir, peu content de mes aſſurances ſur ce point depuis que je m'étois vu forcé par le principe de l'Egliſe réformée à rénoncer à toute tradition. Dans la perſuaſion où j'étois donc de la néceſſité d'un Tribunal viſible, & ſouhaitant encore à me rendre plus ſenſible la ſolidité de mon appui dans mes recherches ; je m'imaginai par ſuppoſition que m'étant adreſſé à l'Egliſe Romaine pour m'abandonner à ſa conduite, elle me remit en main la vulgate, diſant qu'elle s'étoit aſſurée de la conformité de ces livres avec les originaux, & qu'elle me les

remettoit comme des livres divins en tout * ; m'ajoutant qu'elle ſe réſervoit le droit de m'expliquer bien des textes au deſſus de ma portée ; ce qu'elle me fit remarquer comme en paſſant : écoutez ſaint Pierre (*a*) déclarer que dans les Epîtres de ſaint Paul *il y a des endroits difficiles à entendre que des hommes ignorans & légers détournent auſſi-bien que les autres Ecritures à de mauvais ſens*, & (*b*) l'Eunuque de la Reine Candace, tout éclairé, & auſſi bien intentionné qu'il étoit, avouer néanmoins ingénument à Philippe, qu'il ne pouvoit comprendre ce qu'il liſoit d'Iſaïe, ſi quelqu'un ne le lui expliquoit : c'eſt de quoi, dit-elle, en finiſſant, il convenoit de vous avertir par avance : & ne doutez pas de la vérité de tout ce que je vous dis : rappellez les promeſſes qui m'ont été faites, & reliſez avec ſoin ce qui en a été dit dans les Ecritures.

(*a*) *Ep.* 2. c. 3.

(*b*) *Act.* c. 8.

Or moi prévenu déjà en faveur de ces livres par les raiſons ci-deſſus, inſuffiſantes à la vérité conſidérées elles ſeules, & par excluſion à toute tradition, mais ſur-tout venant de me pénétrer de l'évidente néceſſité qu'il y avoit de reconnoître dans l'Egliſe de Jeſus-Chriſt une autorité infaillible d'une infaillibilité de Providence, ne me ſerois-je pas contredit avec moi-même ; ſi je ne les avois pas acceptés comme tels ? je les ouvre, quelle fut ma joie, lorſqu'après les avoir parcourus ſur les endroits indiqués, & réflexion faite conformément à l'ordre reçu, tout-à-coup par le plus grand changement que j'éprouvai jamais, comme ſi j'euſſe paſſé tout de ſuite des plus profondes ténebres au plus grand jour, je découvris que ce qui m'avoit paru ſi conforme à ma raiſon, je veux dire, l'infaillibilité de providence, s'y trouvoit encore atteſté comme objet

(*c*) *Voyez page 34. & les ſuivantes.*

* Excepté certaines fautes de copiſtes déclarées par l'Egliſe ſans conſéquence, pour la foi & les mœurs.

des promeſſes. (a) *Vous êtes Pierre ; & ſur cette pierre je bâtirai mon Egliſe, & les portes de l'enfer ne prévaudront point contr'elle.* (b) *Allez donc, enſeignez toutes les nations ... & voici que je ſuis avec vous tous les jours juſqu'à la conſommation des ſiecles.* (c) *Je prierai mon pere, & il vous donnera un autre conſolateur qui demeurera avec vous éternellement ... cet Eſprit ſaint vous enſeignera toutes choſes, & vous ſera ſouvenir de tout ce que je vous ai dit.* (d) *Qui vous écoute, m'écoute.* (e) *Si quelqu'un n'écoute pas l'Egliſe, regardez-le comme un Payen & comme un Publicain.* (f) *L'Egliſe du Dieu vivant eſt la colonne & le ferme appui de la vérité.* (g) *Jeſus-Chriſt lui a donné des Paſteurs & des Docteurs ... afin que nous ne ſoyons plus comme des enfans & des perſonnes flottantes, & que nous ne nous laiſſions pas emporter à tout vent de doctrine.* (h) *prenez donc garde à vous-mêmes & à tout le troupeau ſur lequel le Saint-Eſprit vous a établis Evêques pour gouverner l'Egliſe de Dieu.*

(a) *Matth.* c. 16.
(b) *Matth.* c. 28.
(c) *Jean.* c. 14.
(d) *Luc.* cap. 10.
(e) *Matth.* cap. 18.
(f) 1. *ad Timoth.* c. 3.
(g) Aux Ephes. *cap.* 4.
(h) Actes. *cap.* 20.

Cent fois ces textes s'étoient préſentés à mon eſprit, ſans que j'y apperçus que des promeſſes douteuſes que j'expliquois encore à ma façon ſelon mes préjugés : j'avois un bandeau : mais une fois levé, ce qui fut l'effet de mes réflexions précédentes, une vive lumiere brilla à mes yeux : l'infaillibilité promiſe ſe montra à découvert : je vis dans le premier texte l'indéfectibilité ; & ce qui en eſt une ſuite néceſſaire, l'infaillibilité ; dans le ſecond, des promeſſes d'aſſiſtance pour l'enſeignement faites aux ſucceſſeurs des Apôtres, en vertu de ces paroles, *je ſuis avec vous tous les jours juſqu'à la conſommation des ſiecles* ; dans le troiſieme, le même privilege confirmé par ce mot *éternellement* ; dans le quatrieme & le cinquieme, une obligation de ſe ſoumettre à l'Egliſe, & des plus étroites, ſous peine, dit J. C. d'être traité comme un Payen, ce qui ſuppoſe qu'on fermeroit les yeux à une vérité

de foi, quand l'Egliſe prononce ſur cette matiere; dans le ſixieme, l'infaillibilité elle-même expréſſement déſignée par la qualité de colonne & de ferme appui, ſeule en effet capable reſpectivement à nous de ſoutenir la foi & de la défendre contre les efforts de l'héréſie; ce qui ne conviendroit nullement au ſimple titre de gardienne des écritures ſelon la penſée de Calvin à qui il a plû de ne voir que ce ſeul titre dans ces termes *colonne & ferme appui*; dans le ſeptieme & huitieme, une hiérarchie établie par Jeſus-Chriſt & notre créance fixée par l'enſeignement des Evêques, les principaux miniſtres de cette hiérarchie *, fondée ſur la Chaire de Pierre; & dans la réunion de tous, je vis la condamnation de mon aveuglement d'autrefois.

Ainſi, me diſois-je à moi-même, l'Egliſe Romaine & l'Ecriture ſe prêtent, pour ainſi dire la main, & ſe ſoutiennent mutuellement, mais en différent genre d'appui; par celle-là en tant que connue évidemment infaillible d'une infaillibilité de providence ſuppoſé la vérité de la Religion chrétienne, je ſuis aſſuré du nombre & de l'authenticité des livres ſaints: par celle-ci m'eſt manifeſtée l'infaillibilité en tant que promiſe par Jeſus-Chriſt à ſon Egliſe, pour les interpréter & conſerver le dépôt de la foi: car eſt-il rien de plus déciſif que les textes rapportés, & à moins de les détourner en un ſens qui renverſeroit les idées les plus naturelles, peut-on ne pas y appercevoir la voie d'enſeignement clairement autoriſée, & l'infaillibilité attachée à cette voie.

Rempli donc & tout occupé de ces douces penſées, je retourne ſur mes pas: c'eſt trop d'aſſurance, ô Egliſe Romaine, parlez & propoſez-moi à croire par le motif de la véracité

(*) Voyez la note (L) *numero* 3.

de Dieu ce que vous jugerez à propos ; je ſerai dans votre main comme un enfant qui ſe laiſſe conduire, & Jeſus-Chriſt trouvera dans moi un diſciple fidele.

## *Analyſe de la Foi d'un Fidele dans l'Egliſe Romaine.*

Voici donc de quelle maniere je rendrois compte de ma foi. Si on me demande pourquoi je crois, par exemple, la préſence réelle du Corps de Jeſus-Chriſt ſous les eſpeces Euchariſtiques : c'eſt, répond-je, parce que Dieu, qui eſt la vérité même, l'a révélée. Comment conſte-t-il que Dieu l'a révélée ? c'eſt que ce myſtere eſt atteſté dans les ſaintes Ecritures. De qui ſavez-vous que ces livres-là ſont divins, & non ſuppoſés ou altérés ? de la tradition dont l'Egliſe Romaine eſt la dépoſitaire infaillible. Et cette infaillibilité de l'Egliſe Romaine, d'où la tenez-vous ? ici je demande à mon tour, de quelle infaillibilité on veut parler, ou plutôt ſous quel rapport on prétend la conſidérer : ſi l'interrogation tombe ſur l'infaillibilité, objet des promeſſes, je la crois par les Ecritures, répond-je, mais la queſtion eſt hors de propos ; car l'infaillibilité priſe en ce ſens, n'a pas été ma regle pour m'aſſurer de la divinité des Ecritures ; ſi c'eſt donc ſur l'infalilibilité de providence, je ne la crois pas, repliquai-je, puiſque ſuppoſé la vérité de la réligion chrétienne, je la ſais évidemment d'une évidence de conſéquence ; point fixe & indépendant ſur lequel je m'arrête. Où eſt donc le * cercle vicieux qu'on nous reproche ?

Que ſi en revenant ſur les deux premieres interrogations, on reprenoit ainſi : mais dans les conteſtations qui ſe ſont élevées, pourquoi dire

* Voyez la note ( K )

que cette préſence réelle eſt atteſtée par les Ecritures contre le ſentiment de tant d'autres qui ne l'y voient pas. Ici faiſant uſage de ma foi ſur l'infaillibilité, objet des promeſſes ; c'eſt, répondrois-je, que quand même j'euſſe ignoré les textes de l'Ecriture qui ſont très-formels là-deſſus, & tout ce qu'en apprend la tradition, ou que l'un & l'autre m'eût paru douteux, il me ſuffit de ſavoir que l'Egliſe Romaine l'a dit, cette Egliſe à qui je crois que Jeſus-Chriſt a promis de l'aſſiſter ſpecialement dans l'interprétation des textes, laquelle par conſéquent ne peut pas plus s'y tromper, que Jeſus-Chriſt lui-même peut nous tromper. Autre point ſur lequel je me repoſe avec une tranquillité admirable, d'autant plus grande que ſi par impoſſible j'euſſe erré, il me ſemble qu'empruntant ici la penſée de Richard de ſaint Victor (*a*) je pourrois aiſément me juſtifier. Car, dirois-je, à Jeſus-Chriſt avec reſpect : cette Egliſe, vous me l'aviez donnée pour me conduire, en me faiſant entendre que les portes de l'Enfer ne prévaudroient jamais ; que vous ſeriez avec elle juſqu'à la conſommation des ſiecles ; que l'eſprit Saint enſeignant toute vérité y demeureroit éternellement ; qu'il falloit écouter cette Egliſe ſous peine d'être traité de Payen ; qu'elle étoit la colonne & le ferme appui de la foi ; que dans cette hiérarchie ſainte que vous établiſſiez, des Paſteurs nous étoient donnés pour que nous ne fuſſions pas emportés çà & là à tout vent de doctrine. Voilà vos promeſſes ; & cette autorité de Juge en dernier reſſort je l'avois vue exercée par ces Paſteurs dans quatre Conciles généraux, ſans que perſonne ait reclamé que les Hérétiques qu'ils y ont condamnés, & que nos Proteſtans eux-mêmes reconnoiſſent y avoir été bien condamnés. Enfin, ajouterois-je, & comme ſi

(*a*) *Domine ſi error eſt, te ipſo deceptì ſumus.*

ce n'étoit pas assez & du fait & de la maniere expresse, dont vos promesses sont énoncées pour autoriser le fait ; ma raison, cette raison que Dieu le Pere m'a donnée me les garantissoit encore en quelque façon, en me disant qu'il se devoit à lui-même & à sa sagesse, de ne pas permettre que votre Eglise se trompât dans les matieres de foi : seroit-ce donc à moi une faute de l'avoir écoutée sur l'article de la présence réelle de votre Corps adorable sous les especes eucharistiques. Telle seroit ma justification : & il me semble que je trouverois grace, à laquelle au contraire je suis sûr que je ne devrois nullement m'attendre après m'en être tenu à la seule voie d'examen ; tant cette voie paroît opposée aux paroles de Jesus-Christ, à ses vues, à la fermeté de la foi, à l'union des fideles entr'eux, au bon sens.

Quel avantage donc de professer la religion chrétienne dans l'Eglise Romaine, & de quelle paix le cœur n'y jouit-il pas, pourvu que les mœurs répondent aux maximes de l'une & de l'autre ? quant à l'esprit, contentement parfait : rien à craindre des efforts de l'erreur ; il s'y trouve muni contre toutes les attaques, & contre le Matérialisme total de l'Athée ; & contre la suffisance du Déiste ; & contre les prétentions fastueuses du Juif incrédule, méconnoissant un Messie pauvre ; & contre les illusions de l'esprit particulier du prétendu réformé. Si quelquefois malgré lui, il se sentoit ébranlé par des doutes involontaires, qu'en saisissant d'abord cette suite de vérités, il s'y attache.

Il y a un Dieu ; donc il y a une religion : il y a une religion ; donc à moins que Dieu ne veuille notre perte, il se doit à lui-même, & à sa bonté de nous la révéler, vu l'état de miseres & d'insuffisance que nous éprouvons : il y a une religion révélée ; donc ce ne peut être que la reli-

gion chrétienne : celle-ci eſt véritablement révélée ; donc pour être profeſſée dans ſa pureté ſelon les vues de Jeſus-Chriſt ; elle ne peut, ni ne doit l'être que dans la ſeule Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine.

C'eſt là en effet une chaîne, dont le premier anneau, plus immobile & plus ferme que tout ce qu'on peut concevoir, eſt ſi étroitement uni dans l'état préſent avec ceux qui le ſuivent, qu'aucune force ne pourra jamais en détacher un pour la diviſer & la rompre.

Vous avez ſouhaité, mon cher Comte, que je miſſe par écrit les différentes ſituations d'eſprit où je me ſuis trouvé ſur la religion ; ou plutôt pour me ſervir de vos termes, que je vous expoſaſſe là-deſſus mes penſées, & la maniere dont je m'y étois conduit. Je l'ai fait. Ai-je rempli vos vues, & croyez-vous que la lecture que vous prétendez en faire à notre ami, puiſſe contribuer à l'affermir encore mieux, comme vous dites, dans les principes du Chriſtianiſme ; & ce que vous vous propoſez principalement, à lui faire quitter l'Egliſe proteſtante : c'eſt dans cette perſuaſion où vous êtes qu'il y eſt de bonne foi, que vous avez cru auſſi qu'un Traité ſur l'Euchariſtie ſerviroit à le déſabuſer, & qu'en voyant les égaremens ſenſibles de nos reformés ſur ce myſtere ; un des points principaux qui nous ſéparent d'eux, il n'en ſentiroit que mieux l'illuſion de leur eſprit particulier : vous trouverez ce Traité ici joint. Je l'ai compoſé ſuivant le plan que vous m'avez ſuggéré vous-même ; c'eſt-à-dire, que je vous y adreſſe la parole en vous indiquant la maniere dont vous devez vous y prendre avec lui. N'auroit-il pas mieux valu que prenant un autre tour j'eus continué à vous expoſer ce qui ſe préſentoit à mon eſprit à meſure que j'avançois ſur cette matiere, comme je l'avois fait ſur la reli-

gion & ſur l'Egliſe ? C'eſt-ce que je n'ai pas examiné, ayant voulu déférer aveuglement à vos volontés.

Quoiqu'il en ſoit, pour revenir à votre ami, permettez-moi de vous le dire, vous le croyez bon Proteſtant, & moi j'ai lieu de préſumer qu'il n'a point de religion, & que Geneve ne lui tient pas plus au cœur que Rome. Allez donc par degrés ſi vous voulez réuſſir : commencez par lui perſuader les vérités du Chriſtianiſme, en remontant même juſqu'à l'exiſtence de Dieu, & ne parlez avec lui de l'Euchariſtie qu'après l'avoir ébranlé ſur la néceſſité d'une Egliſe infaillible enſeignante. Mais ſoit que vous liſiez avec lui le Traité tel qu'il eſt, ſoit que vous aimiez mieux vous en ſervir à votre maniere, employant le tout comme venant de vous ; point de diſpute, je vous prie. Si vous vous appercevez qu'il faſſe mine quelquefois de vouloir conteſter avec chaleur, laiſſez tomber ſon feu, & paſſez à un autre texte. Dans ces ſortes d'altercations, toute l'attention va d'ordinaire à chercher une ſolution, & on n'en a point à donner ſur la bonté de la raiſon qu'on objecte. Comment voulez-vous qu'alors la vérité ſe faſſe jour ? Peut-être que des réflexions faites en particulier, inſpirées par la grace, produiront enfin avec le temps l'heureux changement que nous ſouhaitons.

# TRAITÉ
## DE
# *L'EUCHARISTIE.*

AVant que d'entrer en matiere avec votre ami, commencez par vous aſſurer du ſentiment qu'il prétendroit défendre. Il y en a deux : celui de Calvin, & celui de nos Proteſtans d'à préſent. Vous le ſavez, ce chef de nos réformés dans le deſſein de ſe concilier deux adverſaires de l'Egliſe Romaine, quoique bien oppoſés entr'eux, les Luthériens qui croyoient la préſence réelle du corps de Jeſus-Chriſt ſous le pain, & les Zuingliens qui n'y reconnoiſſoient que la ſimple figure, affectoit tour-à-tour d'être le défenſeur, tantôt du ſens réel, tantôt du figuré, & les trompoit tous. Dans ſon livre intitulé *Expoſition claire*, rien de plus commun que ces expreſſions : *ſous les ſignes nous recevons vraiment le Corps de Jeſus-Chriſt : nous ſommes participans de ſa chair : nous en avons la propre ſubſtance : elle y eſt comme le Saint-Eſprit ſous la colombe, lors du Baptême de J.C. comme Dieu dans l'Arche.* A ce langage, qui ne le prendroit pour un homme perſuadé

du ſentiment de Luther? Mais d'un autre côté combien de fois pour gagner les Zuingliens n'a-t-il pas recours à la figure, avec cette double différence, qu'il avoit ſoin d'adoucir de peur de les allarmer; la premiere, que Zuingle mettoit la figure dans le verbe *eſt*, & lui dans le ſubſtantif, *corps* par la figure appellée métonymie qui donne au ſigne le nom de la choſe ſignifiée: comme ſi Jeſus-Chriſt eut dit, ſelon Zuingle, *ceci ſignifie mon Corps*; & ſelon Calvin, *ceci eſt ſigne de mon Corps*; ce qu'il appuye par ces paroles de l'Ecriture *: la pierre étoit Chriſt, l'Agneau eſt la Pâque, &c.* la ſeconde, c'étoit d'avouer que nous avons dans l'Euchariſtie comme *un extrait de la chair de Jeſus-Chriſt, à condition toutefois, ajoutoit-il en faveur des Zuingliens, qu'elle demeure dans le ciel, & que la vie coule en nous de ſa ſubſtance*, autant éloignée de la Cene, diſoit Beze au colloque de Poiſſy que le plus haut des cieux l'eſt de la terre.

N'y avoit-il pas là de quoi leur en impoſer? Le terme ſeul *d'extrait* pouvoit leur donner à penſer: c'eſt là en effet tout le dénouement que Calvin développe encore plus nettement dans ſon Commentaire ſur la premiere aux Corinthiens: c'eſt-à-dire, que par un reſte d'impreſſion de réalité que faiſoient ſur lui ces paroles, *ceci eſt mon Corps*, & voulant d'ailleurs conſerver au Sacrement un eſpece de merveilleux reconnu par tous les Peres de l'Egliſe, & fort éloigné du ſentiment de Zuingle, il prétendoit ſans être ni Luthérien, ni Zuinglien, ſe donner pour chef de parti en tenant un milieu, & ſoutenoit en conſéquence qu'une vertu vivifiante * quoiqu'inſéparable de la ſubſtance de la chair de Jeſus-Chriſt, n'en étant pas une effuſion, néanmoins appréhendée par la foi vient juſqu'à nous ac-

* C'eſt ce qu'il entendoit par *Extrait*.

tuellement & phyſiquement ſans que la chair y vienne, & en nous uniſſant ainſi avec la chair de Jeſus-Chriſt, fait que cette chair opere ſur les ames les mêmes effets, proportion gardée, que les alimens ſur les corps : en ce ſens, ſelon lui nous mangeons vraiment, mais par la foi la chair de Jeſus-Chriſt : ſyſtême ſans fondement dans l'Ecriture : car Jeſus-Chriſt ne dit pas, *ceci eſt la vertu de mon Corps*, mais *ceci eſt mon Corps* : ſyſtême inconnu à toute l'antiquité, inſoutenable même au dire du Miniſtre Claude : il auroit pu ajouter chimérique. Comment en effet cette vertu vivifiante, inſéparable qu'elle eſt de la chair, viendroit-elle à nous, ſans que la chair y vint ; à moins que, (ce qui certainement ne tomba jamais dans l'eſprit de Calvin, ) elle ne ſoit un accident abſolu reproduit ; & alors ne vaudroit-il pas mieux tout d'un temps, prenant à la lettre ces paroles, *ceci eſt mon Corps* reproduire la ſubſtance même.

De-là, abandon total du ſyſtême par les ſiens mêmes, les uns avec le Miniſtre Claude ſubſtituant à cette vertu inintelligible une *inondation de graces*, & cela afin de conſerver un degré d'excellence à ce Sacrement par-deſſus le Baptême, différence pourtant qui ne ſeroit que de plus au moins, & qui ne remplit pas l'idée que nous avons de ſa prééminence ; les autres plus ſimplement entendant par cette vertu vivifiante l'application efficace des mérites de cette victime immolée ; ce qui eſt revenir au Zuinglianiſme dans l'une & l'autre explication.

Auſſi le Miniſtre Aubertin avoue franchement qu'on mange la chair de Jeſus-Chriſt hors du Sacrement comme dans le Sacrement ; par conſéquent point ici de merveilleux : car quoi de plus aiſé à comprendre que l'ame en priant, en méditant, comme en mangeant le pain puiſſe s'é-

lever par la foi à la contemplation de la mort de Jeſus-Chriſt, & par-là devenir participante de ſes mérites ?

Cependant pour éblouir les ſimples, que ne diſent pas ces Meſſieurs dans leurs livres ? Ils n'y parlent que de merveilles, de vertu incompréhenſible, de vertu de la chair de Jeſus-Chriſt : à les entendre, l'Euchariſtie eſt une figure ſolide, une figure pleine, une figure efficace. Mais comme ſelon eux cette vertu eſt priſe dans un ſens purement moral ; ſi on évalue ces expreſſions, tout ſe réduira à dire que Jeſus-Chriſt en genre de cauſe méritoire ( voilà la vertu ) applique les mérites de ſa Paſſion à ceux qui mangent ce pain avec foi ; ( voilà l'efficace, ) ce qui par conſéquent n'empêche pas que l'Euchariſtie ne fût en ſoi ſimple figure de la chair de Jeſus-Chriſt, & qu'en attaquant dans la ſuite leur ſyſtême nous ne le repréſentions ſous cette idée : en effet, dit le même Aubertin, pag. 754. *quoique nous reconnoiſſions que le Sacrement eſt vivifiant à ſa maniere, nous n'admettons point néanmoins dans les Sacremens cette impreſſion vivifiante.* Ainſi ces mots, *figure ſolide, pleine, efficace, vertu de la chair de Jeſus-Chriſt*, grands mots, mais qui ne ſignifient rien, dès-lors qu'en abandonnant le merveilleux chimérique de Calvin, auquel il y a apparence qu'à l'exemple des autres votre ami renonce auſſi, on ne veut pas reconnoître le vrai merveilleux du ſentiment catholique, qui conſiſte en ce que Jeſus-Chriſt nous donne ſubſtantiellement ſa chair à manger, en ſigne du don qu'il nous en a fait au ſacrifice de la Croix en l'immolant pour nous ; comme autrefois on donnoit à manger à l'ancien peuple la chair de la victime immolée pour marquer qu'elle étoit toute à lui, & que chacun participoit au ſacrifice ; d'où s'enſuit indépendamment de la foi, quoique requiſe

quiſe pour en recueillir le fruit, une vraie préſence réelle & ſubſtantielle du corps de Jeſus-Chriſt ſous les eſpeces euchariſtiques ; le pain en vertu des paroles de la conſécration, ceſſant d'y exiſter par une action qui s'appelle tranſſubſtantiation, ou changement d'une ſubſtance à l'autre : préſence admirable que vous lui demontrerez, en commençant par l'Ecriture. Là il y a trois endroits des plus forts. Le premier, les promeſſes de Jeſus-Chriſt dans ſaint Jean, chapitre 6. verſet 52. Le ſecond, les paroles de l'Inſtitution de la ſainte Euchariſtie : *Ceci eſt mon Corps.* Le troiſieme, ce que dit ſaint Paul de l'uſage dans la premiere aux Corinthiens, chapitre 11. Ce ſeroit l'ordre qui ſe préſente naturellement à ſuivre: néanmoins reſervez l'endroit des paroles de l'Inſtitution pour le dernier, parce qu'il convient de s'y arrêter davantage.

Promeſſe de J. C.

A l'égard du premier, comme la plupart de nos Proteſtans contre le ſentiment des Peres, entr'autres, de ſaint Auguſtin, * s'obſtinent à vouloir que dans le chapitre 6. de ſaint Jean, il s'agit, non pas de la manducation ſacramentelle, mais de la manducation par la foi au Meſſie ; ce qui eſt vrai, la choſe entendue de quelques verſets précédens, & faux depuis le 52. preſque juſqu'à la fin ; il eſt bon de vous prévenir ici que votre ami peut-être à leur exemple tâchera d'abord de vous arrêter ſur ce point : mais tenez ferme, & appuyez ſur ce chapitre 6. : vous le pouvez efficacement, puiſque Jeſus-Chriſt parle là à peu près, comme il le fit à la Cene ; qu'il parle au futur, *le pain*, dit-il, *que je donnerai* ; qu'il y diſtingue l'aliment du breuvage ; expreſſion illuſoire, futurition énoncée à faux, diſtinction hors de propos dans la ſuppoſition de la ſimple foi au myſtere de l'Incarnation ; & que d'ailleurs dans cette même

* Comment. ſur S. Jean.

ſuppoſition Jeſus-Chriſt devroit être dit, ce qui eſt incroyable, n'avoir nulle part prévenu ſes Apôtres ſur l'Inſtitution de l'Euchariſtie ; nulle part n'avoir intimé aux Adultes le précepte de la Communion ; nulle part n'en avoir recommandé l'excellence & les avantages ; & ſaint Jean lui-même nulle part n'en avoir parlé, autant de preuves qui montrent que Jeſus-Chriſt avoit en vue la manducation ſacramentelle, & toutes très-convaincantes.

S'il ſe rend à ces raiſons, comme il le doit, vous en conclurez aiſément la manducation orale de ſa Chair, & par conſéquent la préſence réelle de ſon Corps dans le Sacrement, & comment ? parce que dans tout ſon diſcours il n'y a pas ombre de ſens figuré : car, outre qu'il eſt long, & ſe ſoutenant toujours juſqu'au bout ſur le même ton, contre l'ordinaire de ceux qui emploient la métaphore : c'eſt que Jeſus-Chriſt ſe ſert là de termes faits exprès, pour ſignifier la manducation orale, *manger & boire* ; qu'il y aſſure que c'eſt ſa Chair qu'il faut manger, & ſon Sang qu'il faut boire ; que l'un eſt véritablement viande, l'autre véritablement breuvage ; & il aſſure cela, non pas une fois, mais à différentes répriſes ; juſqu'à ſix & ſept fois, même avec ſerment, avec menaces ſi on ne mange ſa Chair, mettant là une différence immenſe entre la chair qu'il donnera à manger, & la manne du déſert, quoique figure de ſa Chair : *Vos Peres ont mangé la manne dans le déſert, & ils ſont morts* : celui qui mangera ma Chair y trouvera la vie. Soupçonner donc ici le ſens figuré, ne ſeroit-ce pas accuſer Jeſus-Chriſt d'avoir cherché à induire en erreur ? Auſſi tous ſes Auditeurs, ſans excepter même ſes Apôtres, prirent ſi bien la choſe dans le ſens propre & le plus réel, qu'ils en furent ſcandaliſés : *comment celui-ci peut-il nous donner ſa chair à man-*

*ger* ? Leur embarras ne peut être plus grand : Jesus le voit, & il n'y répond qu'en confirmant de nouveau ce qu'il vient d'assurer : *En vérité, en vérité, je vous le dis, si vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme, & ne buvez pas son Sang, vous n'aurez point la vie en vous* : point de correctif sur le fond de sa Doctrine. S'il ajoute, *c'est l'esprit qui vivifie, la chair ne sert de rien* : c'étoit pour corriger l'erreur grossiere des Capharnaïtes, s'imaginant qu'il leur donneroit sa chair coupée par morceaux : c'est-là tout l'adoucissement donné à ses paroles qui n'ôtoit rien du sens réel : comme s'il leur eût dit, ma chair ne serviroit de rien toute seule; * ainsi que vous l'entendez séparée de la divinité, & de mon esprit divin, mais elle sert avec ce même esprit.

Encore après cette explication, si capable de redresser leurs idées, plusieurs de ses Disciples, tant ils sont persuadés qu'il s'agissoit de manducation orale, se retirerent de sa suite ; & Jesus les laissa partir : il n'avoit qu'à dire un mot, ce mot si conforme aux vues de nos Protestans : *croyez en moi* : ou bien cet autre : *vous mangerez ma Chair, mais simplement par la foi* ; en le prononçant, tout scandale cessoit, & nul de ses Disciples ne le quittoit : jamais rien de semblable ne sortit cependant de sa bouche ; au contraire il s'adressa à ses Apôtres ébranlés comme les autres ; eh bien, vous autres, leur dit-il, ne voulez vous pas aussi me quitter, résolu de s'en défaire, si Pierre au nom de tous n'eut répondu : *à qui irions-nous Seigneur ? Vous avez les paroles de la vie éternelle.*

* L'Auteur s'est servi de cette explication adoptée par Calvin* afin de montrer qu'on a grand tort de faire fond sur ce passage en faveur de la simple manducation par la foi. La plus naturelle est celle-ci : la pensée animale que vous suggerent la chair & le sang, n'est bonne à rien : il s'agit ici d'esprit & de vie.

* Exposition claire.

Il falloit donc que Jeſus-Chriſt eût pour objet ; non pas un vraiſemblable ordinaire, tel que la manducation ſacramentelle ſimplement par la foi, laquelle au fond à peu près de même nature, que celle qui ſe fait en priant, en méditant, n'auroit rien eu que de commun ; mais qu'il eût pour objet quelque choſe d'extraordinaire, de frappant, la manducation orale de ſon Corps, ſeule en effet capable de jetter dans l'étonnement, & digne du merveilleux qui regne dans tout ſon diſcours.

Uſage. Saint Paul l'avoit bien compris. Auſſi dans la premiere aux Corinthiens chapitre 11. quels termes plus énèrgiques que ceux qu'il emploie contre la Communion indigne ? & s'en ſeroit-il ſervi dans la ſuppoſition d'une ſimple manducation par la foi ? Tout au plus, ce ſeroit une profanation des ſignes, peu différente de celle qu'auroient commis ceux des Juifs, qui en état de péché auroient mangé l'Agneau paſchal, ſacrement de la loi, & figure de Jeſus-Chriſt. Et alors ſe ſeroit-il exprimé avec cette force ? auroit-il dit qu'on ſe rend *coupable du corps de Jeſus-Chriſt* ; qu'en le mangeant on *mange & on boit ſa condamnation* ; qu'il étoit donc néceſſaire de s'*éprouver* auparavant : & cette ſi grande épreuve pourquoi l'exiger ici ? l'exigeoit-on des Juifs ? l'exigeroit-on d'une perſonne qui à la vue de ce pain ſacré éleveroit ſon ame juſqu'à la contemplation de la mort du Sauveur, manducation cependant par la foi ? Saint Paul devoit donc, ainſi qu'il l'énonce par ce terme, *coupable du corps de Jeſus-Chriſt*, regarder cet outrage comme un outrage abſolu, un outrage qui ſe termine immédiatement au Corps même de Jeſus-Chriſt, & non point préciſement comme un outrage purement rélatif, tel qu'il ſeroit dans la ſuppoſition de l'Euchariſtie, ſimple figure.

Encore cet outrage purement rélatif n'auroit

pas lieu toujours : car pour offenſer une perſonne en s'en prenant à ſon portrait, faut-il que ce ſoit de deſſein prémédité, du moins avec une connoiſſance pleine & actuelle, diſpoſition bien rare dans ceux qui communieroient indignement en ne recevant que les ſeuls ſignes, impoſſible même dans le ſentiment de nos Proteſtans, eux qui ſoutiennent que la Communion n'eſt indigne que par manque de foi, en ce ſens, répondent-ils, que quoique Jeſus-Chriſt offre ſon corps à manger, cependant dans ce mauvais état on ne le mange pas alors ; réponſe qui eſt une ſuite de leur doctrine, mais qui par ſon oppoſition avec celle de ſaint Paul eſt une autre preuve de la préſence réelle du Corps de Jeſus-Chriſt tirée du même endroit de cette même Epître.

En effet, l'Apôtre en ajoutant, qu'on ſe rend coupable du Corps de Jeſus-Chriſt, parce qu'on n'en fait le diſcernement qu'on doit, ne donne-t-il pas à entendre clairement qu'on le reçoit, puiſque ſelon lui le crime de la perſonne qui communie indignement conſiſte en ce qu'elle mange ce qui lui eſt donné, comme ſi ce n'étoit pas le Corps de Jeſus-Chriſt : *non dijudicans Corpus Domini, ne le diſcernant pas* ; car quelle autre ſignification pourroient avoir ces mots, ſur-tout venant après ceux de l'Inſtitution, *ceci eſt mon Corps*, rapportez cinq Verſets au-deſſus ? & ce ſont ces paroles de l'Inſtitution : *ceci eſt mon Corps*, ſur leſquelles, comme je le diſois plus haut, il faudra vous arrêter davantage : c'eſt l'endroit triomphant : moi je ſerrerai la matiere tant que je pourrai : vous dans votre explication vous lui donnerez toute l'étendue que vous jugerez à propos.

Pour conclure donc de ces paroles, *ceci eſt mon Corps*, la préſence réelle & ſubſtantielle du Corps de Jeſus-Chriſt ſous les eſpeces euchariſti- Paroles de l'Inſtitution.

ques, la voie que vous avez à tenir, c'eſt de vous attacher encore ici à montrer qu'elles ne peuvent, ni ne devoient être priſes dans un ſens figuré, en faiſant tomber le trope, ou ſur le verbe *eſt*, ou ſur le ſubſtantif *corpus*; mais qu'elles doivent être entendues dans le ſens propre, littéral & naturel, ſemblable, à une différence près à celui qu'auroit eu la propoſition pratique; *ceci eſt vin*, ſi Jeſus-Chriſt eut voulu s'en ſervir pour opérer le miracle de Cana.

Et d'abord demandez-lui deux choſes: la premiere d'où vient, que lui qui ne veut s'en tenir préciſément qu'à la pure parole de Dieu, il y ajoute néanmoins deux termes qu'elle ne dit pas & encore indépendans l'un de l'autre, *figure* & *efficace*; car tout ce qui eſt figure n'eſt pas efficace, & tout ce qui eſt efficace n'eſt pas figure: la ſeconde, que s'il avoit à ſignifier cette préſence réelle du Corps de Jeſus-Chriſt par une propoſition, il vous en trouve une autre plus expreſſe, à moins qu'il ne veuille, ce qui prêteroit à rire, que les termes de l'école, *réellement* & *ſubſtantiellement*, * auxquels le Concile de Trente s'eſt vu obligé de recourir pour fermer toute voie aux ſubterfuges, n'aient dû de même être employés par Jeſus-Chriſt, & vous verrez ſon embarras: mais ne vous en tenez pas là. Parcourez avec lui toutes les circonſtances: & combien n'y en a-t-il pas qui démontrent que ces paroles, *ceci eſt mon Corps*, ne peuvent être priſes dans le ſens figuré des Calviniſtes?

Circonſtance de la part de Jeſus-Chriſt, qu'on devroit dire dans cette ſuppoſition s'être exprimé d'une maniere bien abſurde, inſtituant pour ſigne arbitraire, ſans en avertir les Apôtres, une choſe qu'ils n'auroient pas ſu avoir été

* Jeſus Chriſt s'étoit ſervi dans le ch. 6. de S. Jean, du mot *veritablement*, *ma chair eſt vraiment viande*.

jamais deſtinée à la ſignification qu'il ſe propoſoit ; en cela ſemblable à un homme qui avec la même intention ſe promenant dans les jardins de Verſailles, ſaiſiroit ſur le champ un grand chêne, & diroit bruſquement à ſon ami, *c'eſt le Roi.* Bien plus devroit-il être dit, leur avoir donné occaſion de tomber dans une groſſe erreur, à en juger par la doctrine Calviniene : car avec la connoiſſance qu'ils avoient de ſa ſageſſe, de ſa puiſſance, & ſans avoir eu le temps de réfléchir ſur le prétendu ſens figuré, ils durent très-certainement, les paroles de Jeſus-Chriſt priſes à la lettre, ne pas manquer à l'adorer là dans le Sacrement qu'il leur préſenta : & ne ſeroit ce pas ici le crime d'idolâtrie que nos Proteſtans réprochent à l'Egliſe Romaine ?

Circonſtance du côté des Apôtres mêmes. Jeſus-Chriſt avoit coutume de leur expliquer le ſens propre de ce qu'il avoit propoſé au peuple en parabole : & dans la converſation la plus ſecrette qu'il eut jamais avec eux tous & avec eux ſeuls, il auroit employé la métaphore & le langage figuré ? il leur diſoit le dernier adieu : en uſe-t-on ainſi avec des amis dont-on va ſe ſéparer en mourant ?

Circonſtance priſe de la matiere dont il étoit queſtion. Appuyez ſur tout ceci : l'inſtitution de l'Euchariſtie, direz-vous, étoit un pacte ; un Sacrement, & le plus grand de tous ; un précepte particulier ; un dogme nouveau que Jeſus-Chriſt propoſoit à croire ; ſes dernieres volontés, ſon teſtament : or dans tout cela eſt-il rien qui ſouffre le ſens figuré ? Dieu fait un pacte avec Abraham : la Circonciſion, ſigne arbitraire, en devoit être la condition : Dieu en conſéquence l'appelle formellement le ſigne * de ſon alliance. Jeſus-Chriſt inſtitue le Baptême & les autres Sacremens ; & c'eſt par des paroles dans

* *Geneſ.* c. 17. v. 11.

de ſens le plus propre. S'agit-il d'un précepte, l'un dogme, tous deux nouveaux ? l'un s'intime clairement ; l'autre ſe propoſe de maniere à exclure tout doute. Sur-tout un teſtament ſe fait dans les termes les plus précis. Eh ! quoi, Jeſus-Chriſt nous a légué ſon Corps : prenez-le, c'eſt lui, je vous le donne : & on voudroit qu'il ne nous en eût donné que la figure : demandez-le lui : ſi on lui avoit légué un château en termes auſſi clairs, auſſi précis ſe contenteroit-il d'un château en peinture ?

Enfin circonſtance tirée de l'uniformité des Ecrivains ſacrés. Pas un qui laiſſe entrevoir le moins du monde le ſens figuré : ils ſont quatre : Saint Matthieu, ſaint Marc, ſaint Luc, ſaint Paul : & tous les quatre avec un accord parfait rapportent les mêmes paroles, *ceci eſt mon Corps*, eux cependant qui en tant d'endroits ſur d'autres matieres moins eſſentielles s'expliquent les uns par les autres, quand la choſe le demande.

S'il y a explication, c'eſt en faveur de la préſence réelle, comme il paroît dans ſaint Luc par les paroles de la Conſécration du calice : *Ceci eſt la coupe de la nouvelle Alliance en mon Sang, laquelle eſt répandue pour vous* : car eu égard au texte grec qui eſt l'original, le pronom eſt rélatif * à la coupe, non au ſang, *laquelle eſt répandue* : il y avoit donc dans la coupe du ſang, & non du vin, puiſque c'eſt le ſang, & non le vin, qui devoit être répandu pour la rémiſſion des péchés, ainſi que l'ajoute ſaint Matthieu. Cette raiſon a paru ſi concluante à Beze que, quoiqu'il avoue que ce texte ſe trouve ainſi dans tous les manuſcrits les plus

* Le texte grec de S. Luc ſe traduit ainſi mot pour mot. *Hoc eſt poculum, novum Teſtamentum in meo ſanguine, pro vobis effuſum.*

anciens, il a osé avancer pour se tirer d'embarras, qu'il y est corrompu dans tous : faites remarquer à votre ami l'impudence de cet homme : & qu'il ne vous dise pas : mais il y a là deux figures ; la coupe prise pour le Sang, la coupe prise pour alliance : pourquoi n'y en auroit-il pas dans ces paroles, *ceci est mon Corps* ? il est vrai répondriez-vous, si la pensée lui en venoit, il y en a là deux, mais figures intelligibles, qui sautent aux yeux, & d'usage entre les hommes parmi lesquels le continent est pris pour la chose contenue, & la coupe se présente en signe d'alliance : or parmi eux il n'a jamais été d'usage que le pain signifia corps, & le vin sang.

Vous devez vous attendre à bien d'autres objections. Il vous dira qu'en bien des endroits de l'Ecriture le verbe *est* équivaut au verbe *signifie* : pourquoi n'auroit-il pas ici la même signification ; que l'Eucharistie est un Sacrement, c'est donc un signe, une figure ; que c'est un signe institué en mémoire de Jesus-Christ, non présent là par conséquent ; que ce qui fut pris, béni, est ce qui fut mangé par les Apôtres ; or ce qui fut pris, béni, n'étoit que pain ; qu'après la Consecration il y est encore appellé du nom de pain. Et comme vous lui aurez cité le texte grec de saint Luc, il vous citera le grec de saint Paul en ces termes, *ceci est mon Corps rompu pour vous*, adjectif qui ne peut convenir qu'au pain. Sur-tout chicaneur tel qu'il est, il insistera beaucoup sur le pronom *hoc* lequel, dira-t-il, étant démonstratif désigne le pain, & ne peut désigner que le pain, la seule chose en effet présente, du moins dans l'instant qu'il se prononce. Autant de difficultés qu'il vous fera. Nous en avons parlé ensemble autrefois : je vous les rappelle ici avec leurs solutions dont vous parûtes alors très-content. Difficultés.

Réponſes. Vous lui direz donc que l'*eſt* dans les autres endroits eſt déterminé par la matiere dont il s'agit là, & par le contexte à être pris évidemment pour le verbe *ſignifie*, au contraire ici, vu ce qui aura été dit des promeſſes dans ſaint Jean, de l'uſage par ſaint Paul, & de tant de circonſtances raſſemblées ſur les paroles de l'Inſtitution; qu'il n'y a aucun inconvénient à dire que Jeſus-Chriſt, comme contenu ſous les eſpeces ſenſibles du pain, ſoit ſigne de lui-même, préſent là d'une maniere inviſible, & en même-temps ſigne ou mémorial de lui auſſi, en tant que mort autrefois pour nous; que les Apôtres mangerent ce qui avoit été pris, béni, mais converti enſuite par les paroles de Jeſus-Chriſt en la ſubſtance de ſon Corps; que l'Ecriture aſſez ſouvent conſerve aux choſes le nom qu'elles avoient avant leur changement, ainſi la baguette de Moïſe, quoique changée en ſerpent s'appelle encore baguette; que ſelon ces paroles, *frange eſurienti panem tuum*, le terme *rompu* équivaut à celui de *donné*: *Hoc eſt corpus meum quod pro vobis frangitur*: *Ceci eſt mon Corps que je vous donne.* Ou bien ſi l'on veut le Corps de Jeſus-Chriſt eſt dit rompu par une dénomination extrinſeque, tirée des eſpeces qui ſe rompent; enfin que dans les propoſitions pratiques & opératives de leur objet énoncées en préſence de gens inſtruits, * c'eſt le propre du pronom *hoc* depuis l'inſtant qu'il ſe prononce juſqu'à ce que la propoſition ſoit complette, de démontrer préciſément la ſubſtance, préciſion faite d'eſpece, mais avec relation à quelque choſe d'actuellement préſent, tels que ſont les accidens du pain: comme ſi Jeſus-Chriſt eut dit (le mot ſuivant pris génériquement) *le conte-*

* Si dans les premiers inſtans les Apôtres eurent une autre idée, ils la corrigerent à la fin de la propoſition.

*nu ſous ces eſpeces eſt mon Corps* ; réponſe claire par l'exemple ſupérieur, *ceci eſt vin*, non mis là ſans deſſein.

Du reſte s'il vouloit pouſſer plus loin ſes chicanes, & vous objecter celles qu'on tire de la philoſophie, par exemple, les prétendues impoſſibilités qu'on trouveroit à dire que le Corps de Jeſus-Chriſt reſtant dans le Ciel avec ſa dimenſion ordinaire, ſoit néanmoins reproduit en autant d'hoſties qu'on en conſacre ſur la terre ; que là dépouillé de ſon extenſion actuelle, ſoutenue n'être pas de l'eſſence des corps, il y ſoit à la maniere des eſprits, tout dans toute l'hoſtie, & tout dans chaque partie de l'hoſtie par la pénétration de ſes parties, les unes avec les autres, ſans confuſion cependant, diſons-nous, à cauſe de l'ordre conſervé entr'elles, non local, il eſt vrai, mais vraiment intelligible ; qu'après la conſécration il ne reſte plus rien du pain, quoiqu'il paroiſſe aux yeux qu'il y a du pain, & que la nutrition s'enſuive comme s'il y avoit du pain ; que les accidens du pain, où du moins un ſeul, ſujet immédiat des autres, tel que ſeroit la quantité, reſtent là ſans pain ; qu'en conſéquence il y ait des accidens abſolus, ayant pour eſſence une inhérence préciſement radicale, & non actuelle, choſe auſſi inintelligible que la tranſſubſtantiation * ſur quoi tout ceci eſt fondé : à tout cela que faudra-t-il répondre ? Gardez-vous bien de perdre là votre temps. Mais après lui avoir fait obſerver que ce ſont tout au plus des contradictions apparentes, ou des difficultés déjà un million de fois réſolues, & preſque reſolues ici par la ſimple expoſition, arrêtez-le par ce mot : c'eſt un myſtere : vous en convenez : or ſur un

* Voyez la note ſur le Calviniſme au mot tranſſubſtantiation. Et conſultez la Table pour ſavoir la page.

myſtere : ajouterez-vous, que vous dicte la raiſon ? Ce qu'elle vous dicte ſur la Trinité & l'Incarnation où les difficultés ſont bien plus grandes : c'eſt de vous convaincre par l'autorité ſi Dieu l'a révélé ; & une fois aſſuré de la révélation, de compter pour rien les difficultés qui néceſſairement doivent s'y trouver, puiſque c'eſt un myſtere. Et à cette occaſion faites-lui part de la penſée d'un nouveau converti, un des beaux génies du dernier ſiecle, penſée dont nous fumes touchés l'un & l'autre. Toutes les fois, diſoit M. Peliſſon que je lis les impoſſibilités que le Miniſtre Aubertin entaſſe dans ſon ouvrage contre la préſence réelle ; ſi je me ſens ébranlé, je n'ai qu'à jetter un regard vers le Ciel & revenir ſur moi, conſidérer la puiſſance de Dieu, & les bornes de mon eſprit ; ſur le champ la tranquillité ſuccede, & toute difficulté diſparoît. En effet, à moins qu'un objet ne renferme évidemment contradiction manifeſte, n'eſt-ce pas une témérité, s'il y a quelque raiſon de croire qu'il a été révélé, mais une témérité des plus grandes, que de prétendre pouvoir le ſouſtraire à une puiſſance infinie ? Tenons-nous en donc à l'autorité, & après l'écriture celle qu'il faut écouter, conclurez-vous, c'eſt le témoignage des Peres dont vous parcourrez les différens âges.

PREMIER SIECLE. S. Ignace Martyr dans ſon Epître à l'Egliſe de Smyrne, citée par Théodoret, il y a près de 1300. ans. Là contre les diſciples de Simon & de Menandre, eſpece d'hérétiques qui ne reconnoiſſoient dans Jeſus-Chriſt qu'une chair apparente, le S. Evêque dit d'eux : *ils n'admettent aucune oblation (a) parce qu'ils ne veulent point avouer que l'Euchariſtie eſt la chair de Jeſus-Chriſt notre Sauveur laquelle a*

(a) *Oblatione abſtinent eò quod non confiteantur Euchariſtiam carnem eſſe Salvatoris noſtri Jeſus-Chriſti, quæ pro peccatis noſtris paſſa eſt.*

*ſouffert pour nous.* Texte qui prouve la même vérité en deux manieres à la fois ; l'une que l'Egliſe dès le premier ſiecle croyoit que l'Euchariſtie eſt la chair de Jeſus-Chriſt ; l'autre que ces hérétiques étoient bien éloignés de penſer qu'elle la regarda comme n'en étant que la ſimple figure : car pourquoi la rejetter ? Auroient-ils dû ſe faire une peine de la recevoir ſous ce rapport, eux qui ſe contentoient d'apparence ?

SECOND SIECLE. S. Juſtin & S. Irené. Le premier dans ſon Apologie adreſſée à l'Empereur Antonin, parlant de l'Euchariſtie, *nous ne la recevons pas*, diſoit-il, *comme un pain commun, ni comme un breuvage commun : mais de la même ſorte* (*a*) *que Jeſus-Chriſt notre Sauveur qui a été fait chair par le Verbe de Dieu, s'eſt revêtu de chair & de ſang pour notre ſalut ; ainſi avons-nous appris que cet aliment dont notre ſang & nos chairs par leur changement ſont nourries, étant fait Euchariſtie par les Prieres du Verbe de Dieu eſt la Chair & le Sang de ce même Jeſus incarné.* Que de choſes en peu de mots. Ce n'eſt pas un pain commun. Pour cela il a fallu la même puiſſance que pour l'Incarnation. Cet aliment fait Euchariſtie eſt la Chair & le Sang du Sauveur. On nous l'a ainſi enſeigné. Et ce qu'il y a de bien remarquable, tout cela ſe dit dans une apologie où l'on ſe propoſe de répondre au reproche fait aux Chrétiens (*b*) de manger de la chair humaine.

Surquoi ſe préſente ce dilemme invincible : où S. Juſtin a pu dire que l'Euchariſtie n'eſt que la ſimple figure de la chair de Jeſus-Chriſt : où il ne l'a pu : s'il ne l'a pu : ces paroles *l'Eucha-*

(*a*) *Quemadmodum per Verbum Dei incarnatus Jeſus .. ſic etiam per preces Verbi Dei ab ipſo Euchariſtiam factum cibum . . . illius incarnati Jeſu & carnem & Sanguinem eſſe edocti ſumus.*

(*b*) Athenagore dans ſon Apologie au même Empereur en fait mention expreſſe.

*riſtie eſt la Chair de Jeſus-Chriſt*, doivent donc être priſes à la lettre; & voilà la réalité énoncée clairement comme objet de ſa foi : où il l'a pu : & alors, ce qu'on n'oſeroit avouer de ce grand Saint, devroit-il être accuſé lui-même d'avoir trahi la cauſe qu'il défendoit, & rendu la foi des Chrétiens odieuſe, en augmentant ici par ſa diſſimulation, la penſée où l'on étoit à cette occaſion, que les Chrétiens dans leurs aſſemblées mangeoient de la chair humaine.

S. Irené, liv. 4. cap. 34. donne bien à connoître d'une maniere auſſi claire que c'étoit-là l'objet de ſa foi : car rapportant l'erreur des Valentiniens qui nioient la reſurrection de la chair : comment, s'écrioit-il, peuvent-ils la lui diſputer, à elle qui (*a*) *eſt nourrie du Corps & du Sang de notre Seigneur* : ce qu'il entendoit d'un germe d'incorruptibilité pour l'autre vie, pris à la vérité dans un ſens ſpirituel, mais fondé ſur le contact réel de chair & chair, puiſque, dit-il, *notre chair eſt nourrie de celle de Jeſus-Chriſt*. . . . .

Bien plus, ce qui prouve indubitablement combien il étoit éloigné de penſer comme ceux qui dans la ſuite feroient conſiſter toute l'eſſence de l'Euchariſtie dans le pur ſigne, c'eſt ce qu'il ajoute plus bas, ſavoir que ce Sacrement dans lequel par la conſécration, le pain ceſſe d'être un pain commun (*b*), *eſt un compoſé de deux choſes, l'une terreſtre* (ce ſont les accidens du pain) *& l'autre céleſte* : ce dernier mot dit tout : car cette choſe céleſte, ſeroit-ce ce qui le conſtitue ſigne ? Mais ce n'eſt là qu'un rapport de raiſon, fondé ſur l'inſtitution de Jeſus-Chriſt. Seroit-ce la conſécration ? Mais nos Proteſtans n'en reconnoiſſent point, & d'ailleurs elle auroit pour terme ce compoſé ? Seroit-ce le Corps de Jeſus-Chriſt, en tant

(*a*) *Quæ à Corpore Domini & Sanguine alitur.*
(*b*) *Euchariſtia ex duabus rebus conſtans, terrenâ & cœleſti.*

que dans le Ciel, & non ſur la terre ? Mais une choſe éloignée peut-elle faire partie intrinſeque d'un compoſé ? C'eſt donc ſelon la penſée du S. Docteur, le Corps de Jeſus-Chriſt préſent réellement ſous les Eſpeces Euchariſtiques, ſeul en effet digne de ſoutenir ici la dénomination de choſe céleſte, & d'être en même temps pour les corps qui le reçoivent ce germe d'incorruptibilité ; point intéreſſant qu'il ſe propoſoit d'établir dans cet endroit.

TROISIEME SIECLE. Tertullien, Origene, S. Cyprien. Tertullien dans ſon livre de la reſurrection de la chair adoptant la penſée de S. Irené montre bien qu'il penſoit comme ce Pere ſur la préſence réelle. *Notre chair*, dit-il, *eſt lavée pour que l'ame le ſoit ; notre chair eſt ointe pour que l'ame ſoit conſacrée. Notre chair eſt nourrie du* (a) *Corps & du Sang de Jeſus-Chriſt, afin que l'ame ſoit engraiſſée de la divinité.* Il y a même ici quelque choſe de plus que dans le texte de S. Irené : c'eſt ce que dit Tertullien des autres Sacremens : en effet comme l'eau dans le Baptême touche réellement la chair, ne donnoit-il pas à connoître clairement par cet exemple qu'il penſoit que le Corps de Jeſus-Chriſt dont il dit qu'elle eſt nourrie, la touche auſſi réellement ?

Mais quoi de plus déciſif en faveur de ſa créance que ce qu'il dit, livre 4. contre Marcion. *Jeſus-Chriſt ayant pris le pain, & le diſtribuant à ſes Diſciples le fit ſon Corps, en diſant ceci eſt mon Corps.* Du reſte pour affoiblir la force de cette parole ; *le fit ſon Corps*, il ne ſerviroit de rien d'objecter ce qu'il ajoute tout de ſuite, *c'eſt-à-dire, figure de mon Corps* : car ce n'eſt là qu'un hyperbate ou tranſpoſition, figure aſſez familiere à ce Pe-

(a) *Caro corpore & ſanguine Chriſti veſcitur ut anima de Deo ſaginetur.*

re Africain : (*a*) comme s'il eut fait dire à Jesus-Christ, ceci que Jeremie à regardé autrefois comme la figure de mon corps, est maintenant par la conversion que j'en fais, véritablement mon corps ; & cela selon le but que se proposoit Tertullien de montrer à Marcion que loin que Jesus-Christ fut contraire à l'ancien Testament, ainsi que le prétendoit cet hérétique, il en avoit accompli les figures, but auquel il ne peut paroître être arrivé qu'au moyen de cette explication.

Ce que dit Origene, Homilie 5e. n'en a pas besoin : (*b*) *Quand vous recevez cette viande sainte, & cet aliment incorruptible, vous mangez le Corps du Seigneur. Alors il entre dans votre maison : ainsi en vous humiliant, imitez le Centenier, & dites-lui : Seigneur je ne suis pas digne que vous entriez dans ma maison : car lorsqu'il entre dans un sujet indigne, il y entre pour le jugement de celui qui le reçoit.* Y a-t-il des termes plus expressifs pour marquer l'opposition entre la pensée de ce Pere, & celle de nos Protestans ? Ceux-ci, quoiqu'ils prétendent que les justes mangent le corps de Jesus-Christ ( sous-entendez par la foi ) avouent néanmoins qu'on ne reçoit réellement qu'un morceau de pain, figure de sa chair, en lui-même très-sujet à s'altérer, & que les impies ne reçoivent que cela seul sans manger sa chair ; Origene au contraire soutient que ce que l'on reçoit est une viande incorruptible, & que Jesus-Christ entre dans le cœur des uns & des autres avec cette différence que c'est à la condamnation de ceux qui communient indignement.

(*a*) En voici un autre exemple semblable dans le c. 29 de son livre contre Praxeas : *Christus mortuus est, id est Unctus*, ou le mot *Unctus* se rapporte à *Christus* sujet de la proposition.

(*b*) *Quando sanctum cibum, illudque incorruptum accipis epulum.. manducas & bibis Corpus & Sanguinem Domini.. ubi indignè ingreditur ibi ad judicium ingreditur insipienti.*

Selon S. Cyprien, ſermon 5^e^. Ces ſortes de perſonne (*a*) *envahiſſent le Corps du Seigneur... & lui font violence.* Il parle là de ceux qui ayant ſuccombé dans la perſécution s'approchoient de la Sainte Table ſans avoir fait pénitence : or comme le terme de *violence faite* relatif à celui, d'*envahir* ne peut convenir qu'à un être animé tel que le Corps de Jeſus-Chriſt & non à ſon image ; c'eſt donc ſon Corps & non ſa figure qu'ils envahiſſoient, quand ils le recevoient dans la main pour ſe communier enſuite eux-mêmes eu égard à l'uſage d'alors. *Péchant plus grièvement par leurs mains & par leur bouche*, ajoute-t-il, *que lorſqu'ils ont nié le Seigneur devant les Tyrans.*

QUATRIEME SIECLE. Juſqu'ici on s'étoit contenté dans l'Egliſe d'inſtruire de vive voix ſur l'Euchariſtie. La crainte de l'expoſer aux railleries des Payens arrêtoit la plume des Peres : ſi l'on en voit quelque choſe dans leurs écrits, ce ne ſont que des traits échappés à l'occaſion de certains hérétiques qu'il falloit ſur d'autres matieres confondre par des exemples tirés de ce myſtere; ou bien dans des cas urgens qui demandoient qu'on s'éleva contre des communions indignes, ou qu'on lava les Chrétiens du réproche de s'abreuver du ſang des enfans & de manger leurs chairs ; textes lumineux, il eſt vrai, ainſi qu'il a paru par la ſimple expoſition qui vient de s'en faire, & plus que ſuffiſans pour conſtater la foi des trois premiers ſiecles, mais peu nombreux en comparaiſon de ceux qu'on trouve répandus dans les ouvrages des Peres qui ſuivirent.

Ce fut là le fruit de la paix donnée à l'Egliſe par le grand Conſtantin. Tout change alors de face ; plus de réſerve ; les écrits ſe multiplient : on fait même des catécheſes eſpece de catéchiſme

(*a*) *Corpus Domini invadunt... vis infertur Corpori ejus & Sanguini.*

qui devant ſervir d'inſtruction aux nouveaux baptiſés, ne doit admettre que les termes les plus précis, dans le ſens le plus littéral. Deux grands Evêques, les lumieres de ce ſiecle ſe diſtinguent dans ce genre d'écrire, l'un en Orient, l'autre en Occident, & comme de concert avec ces deux Égliſes atteſtent l'un & l'autre à leurs Néophites que c'eſt réellement le Corps de Jeſus-Chriſt qu'ils reçoivent dans la Communion.

A Jeruſalem ſaint Cyrille leur dit : *Jeſus-Chriſt dit du pain, ceci eſt mon Corps, qui oſera en douter déſormais ? Et lui-même ayant dit, ceci eſt mon Sang, qui oſeroit le révoquer en doute, & dire que ce n'eſt pas ſon Sang ? Il changea autrefois l'eau en vin à Cana de Galilée par ſa ſeule volonté, & il ne méritera pas d'être cru quand il changea le vin en ſon Sang* (a) *... recevons-le avec une entiere certitude ce Corps & ce Sang de Jeſus-Chriſt : car c'eſt ſon Corps qui vous eſt donné ſous l'apparence du pain, & ſon Sang que vous recevez ſous l'apparence du vin ; afin qu'ayant reçu le Corps & le Sang de Jeſus-Chriſt, vous lui ſoyez participant du Corps & du Sang. De cette maniere nous devenons porte-Chriſt, lorſque nous avons reçu ſon Corps & ſon Sang dans nos membres ... ne conſidérez donc pas ce que vous recevez comme du ſimple pain, & du ſimple vin, puiſque ſelon les paroles du Seigneur, c'eſt le Corps & le Sang de Jeſus-Chriſt : car quoique les ſens ne vous donnent l'idée que de pain & de vin, néanmoins que la foi vous fortifie ; n'en jugez pas par le goût ... ſachant & tenant pour certain que ce qui nous paroît du pain, n'eſt pas du pain, mais le Corps de Jeſus-Chriſt, & ce qui nous paroît du vin, n'eſt pas du vin, mais le Sang de Jeſus-*

(a) *Vinum in ſanguinem tranſmutavit .. nam ſub ſpecie panis datur tibi corpus, & ſub ſpecie vini datur ſanguis .. ſic Chriſtophori erimus ... pro certiſſimo habens, panem hunc qui videtur à nobis non eſſe panem etiamſi guſtus panem eſſe ſentiat, ſed eſſe Corpus Chriſti.*

*Christ, quoiqu'au goût il paroisse qu'il y ait du pain & du vin.* Ainsi du reste : il faudroit tout transcrire. Rien de plus fort que cette quatrieme catéchese. J'abrege.

Saint Ambroise à son tour, comme un de ces Séraphins dont parle Isaïe, qui se répondoient l'un à l'autre, tenant à Milan un langage pareil à celui de saint Cyrille, annonçoit à ses nouveaux baptisés les mêmes avantages, & répondoit aux difficultés. (a) *Vous me demanderez peut-être comment je puis vous assurer que ce que vous recevez est le corps de Jesus-Christ, puisque vous voyez toute autre chose .... de combien d'exemples ne puis-je pas me servir pour faire voir que ce qu'on reçoit n'est pas ce que la nature a formé, & que la bénédiction a plus de force que la nature, parce que la nature même est changée par la bénédiction ... la parole qui a tout fait de rien, ne pourra-t-elle pas à plus forte raison changer les choses qui sont déjà en ce qu'elles n'étoient pas auparavant ?* (b) *Appuyons la vérité de ce mystere par celui de l'Incarnation. Il est certain qu'une Vierge a engendré sans suivre l'ordre de la nature : or ce que nous consacrons, c'est ce Corps né de la Vierge, pourquoi donc ici pour ce Corps cherchez-vous l'ordre de la nature ... c'est la véritable chair de Jesus Christ qui a été mise en Croix ; c'est donc aussi dans la vérité le Sacrement de sa chair ... avant la consécration on l'appelloit d'une autre maniere : depuis*

(a) *Fortè dicas, aliud video, quomodò tu mihi asseris quod Christi Corpus accipiam ... quantis igitur utimur exemplis, ut probemus, non hoc esse, quod natura formavit, sed quod benedictio consecravit ? Majoremque vim esse benedictionis, quàm naturæ, quia benedictione etiam natura ipsa mutatur ? ... sermo ergo Christi qui potuit ex nihilo facere quod non erat ; non potest ea quæ sunt, in id mutare quod non erant.*

(b) *Incarnationis mysterio astruamus mysterii veritatem... liquet...quod præter naturæ ordinem Virgo generavit ; & hoc quod conficimus, corpus ex Virgine est. Quid hic quæris naturæ ordinem ? .... vera utique Caro Christi ... verè ergo carnis illius est Sacramentum.*

*la conſécration on l'appelle le Corps de Jeſus-Chriſt : vous-même en le recevant, vous répondez* Amen, *c'eſt-à-dire, cela eſt vrai : que votre eſprit ſoit donc convaincu de ce que dit votre bouche.* Ainſi parloit ſaint Ambroiſe dans ſon inſtruction aux nouveaux baptiſés, cap. 9. du livre *de initiandis.*

Dans le livre 4. des Sacremens il revient encore au changement, perſuadé qu'on ne ſauroit trop inſiſter ſur ce point fondamental, & répete ce que nous venons d'entendre. (*a*) *C'eſt du pain avant les paroles des Sacremens ; mais après la conſécration, de pain, qu'il étoit, il eſt fait la chair de Jeſus Chriſt.* Plus bas, livre 6, cap. 1. (*b*) *Comme notre Seigneur eſt le vrai Fils de Dieu, & qu'il ne l'eſt pas par grace comme les hommes, mais qu'il l'eſt comme fils de la ſubſtance du Pere : auſſi c'eſt ſa vraie chair que nous recevons, & ſon vrai ſang qui eſt notre breuvage.* Pour établir la préſence réelle, peut-on ſe ſervir d'une comparaiſon plus forte ? Et ſur ce que le ſang ne nous eſt donné que ſous les apparences du vin, il répond que c'eſt afin que *la vue du ſang ne nous causât point d'horreur.*

Ces expreſſions ont tellement étonnés nos Proteſtans qu'ils ſe ſont déterminés à dire que ce livre des ſacremens n'eſt point l'ouvrage de ſaint Ambroiſe. Mais que gagnent-ils en cela ? S'il n'en eſt pas, ce ſera en faveur de la préſence réelle le ſuffrage d'un Auteur de plus, & preſqu'auſſi ancien, puiſque dès le neuvieme ſiecle il eſt cité par Hincmar, Paſchaſe Ratber, & pluſieurs autres ſous le nom de ſaint Ambroiſe, & en effet pour les penſées & le ſtyle aſſez reſſemblant à l'inſtruction du ſaint Docteur aux nouveaux baptiſés, indubitablement de lui.

(*a*) *Eſt panis antè verba Sacramentorum : ubi acceſſerit conſecratio, de pane fit Caro Chriſti.*

(*b*) *Sicut verus eſt Dei Filius . . . ita vera ejus Caro, ſicut ipſe dixit, quam accipimus.*

A l'exemple du ſaint Patriarche de Jeruſalem & du ſaint Evêque de Milan, ſaint Gregoire de Nyſſe convaincu pareillement qu'on ne ſauroit trop inſtruire ſur cette matiere, fit auſſi de ſon côté ce qu'il appelle ſa grande catéchefe. Là il commence d'abord par démontrer la néceſſité de la communion orale; *comme c'eſt par la bouche que l'homme a reçu ce qui a corrompu ſa nature, il faut qu'il prenne de même ce qui la rétablit, & qu'un contrepoiſon ſouverain répare le mal que le poiſon lui a fait.* (a) *Or qu'eſt-ce que ce contrepoiſon, ſinon ce Corps maître de la mort, & ſource de notre vie?* *Mais*, pourſuit-il, *comment peut-il ſe faire que ce même & unique Corps ſoit diſtribué par toute la terre à tant de milliers de Fideles, & que cependant donné tout à chacun il demeure toujours tout entier?* C'eſt la queſtion qu'il ſe propoſe enſuite; & pour la réſoudre, il a recours au changement du pain au Corps de Jeſus-Chriſt; changement au reſte ſelon ſa penſée très-réel, puiſqu'en quelque choſe il le compare à celui qui ſe faiſoit du pain en la Chair de Jeſus-Chriſt, quand Jeſus-Chriſt s'en nourriſſoit durant le cours de ſa vie mortelle, & que dans ce même endroit, afin de mieux faire ſentir ſa penſée ſur la réalité de ce changement, il emploie le terme ſi expreſſif de tranſélémentation qu'il attribue à la vertu de la bénédiction, *trans-elementans eorum qui apparent naturam.*

Tout cela eſt tiré fidélement du chapitre 37 de la catéchefe de ſaint Gregoire. Sur celle-ci & les deux autres que de raiſonnemens preſſans ne ſe préſentent pas ici? Le Corps de Jeſus-Chriſt en qui le pain ſe convertit par un changement

(a) *Medicamentum ... quid hoc ergo eſt? Nil aliud quàm illud corpus quod & morte oſtenſum fuit eſſe potentius, & noſtræ vitæ fuit initium . . . ſed . . . quomodo fieri potuit ut unum illud corpus quod tam multis fidelium millibus in univerſo terrarum orbe ſemper dividitur, totum ſigillatim ſit in unoquoque, & ipſum in ſe totum maneat.*

comparé au miracle de Cana : ce Corps qui reçu fait porte-Chriſt celui qui le reçoit : ce Corps qui eſt donné ſous les apparences du Pain : ce Corps qu'il faut croire exiſter là ſans le moindre doute, en renonçant au témoignage des ſens dont il faut ſe défier : ainſi le penſe ſaint Cyrille. Cette bénédiction, reprend ſaint Ambroiſe, qui a la vertu de changer la nature des choſes ; qui a un effet auſſi vrai, auſſi réel que l'eſt l'Incarnation ; qui en reproduiſant le corps né d'une Vierge, & nous donnant une chair auſſi vraiment chair que Jeſus-Chriſt eſt vraiment Fils du Pere ne ſuit point en cela l'ordre de la nature, comme ſa génération temporelle ne le ſuivit pas ; & pour dire le tout plus briévement, qui du pain en fait la chair de Jeſus-Chriſt. Enfin cette tranſélémentation à quoi recourt ſaint Gregoire pour réſoudre la queſtion propoſée, méritant de l'être dans le ſentiment de la préſence réelle où cette difficulté ſe préſente d'abord à l'eſprit, mais queſtion inſenſée dans ſa bouche, s'il eût penſé qu'à ceux qui communient on ne donne qu'un morceau de pain, comme figure du Corps de Jeſus-Chriſt: qu'en penſez-vous, & qu'en penſera votre ami ? N'y a-t-il pas là un fond de réflexions bien capables de détromper quiconque ne voudra pas s'aveugler ? Contentez-vous de les lui indiquer ; laiſſez-les lui faire en ſon particulier. Seulement demandez-lui ſi ce langage des Peres s'accorde avec ce ſens purement figuré ; ou plutôt ſi à Geneve pour diſpoſer de nouveaux baptiſés à la cene, on leur feroit des inſtructions ſemblables à celles de ces trois ſaints Docteurs.

A ces trois Saints, joignez ces Peres-ci du même ſiecle : ſaint Hilaire de Poitiers plus ancien qu'eux : (a) *nous recevons véritablement dans l'Eu-*

(a) *Verè Verbum carnem cibo dominico ſumimus . . & hæc accepta atque hauſta id efficiunt ut nos in Chriſto & Chriſtus in nobis ſit. L. 8. de Trinitate.*

*charistie le Verbe fait chair . . . il ne reste plus aucun lieu de douter de la vérité de sa Chair & de son Sang, puisque la déclaration du Seigneur même, & la profession de notre foi portent que c'est véritablement de la chair & véritablement du sang... & ces choses étant prises & avalées font que nous sommes en Jesus-Christ, & que J. C. est en nous.*

St. Ephrem d'Edesse. *Pourquoi cherchez-vous à approfondir des choses inscrutables . . . participez au Corps immaculé de votre Seigneur avec une foi pleine* (a) *assuré que vous mangez l'Agneau même tout entier.*

St. Optat de Mileve contre des profanateurs : *Qu'est-ce que l'Autel, sinon le siege du Corps & du Sang de Jesus-Christ . . . en quoi vous avoit offensé Jesus-Christ dont le Corps & le Sang habitoient là pendant un certain temps . . . vous avez commis ce double crime, quand vous avez brisé aussi les Calices* (b) *qui portent le sang de Jesus-Christ.*

St. Epiphane contre les allégories trop fréquentes d'Origene apporte en exemple l'Eucharistie : & après avoir dit que quoique ce qui paroît soit rond, & n'a aucun des traits de Jesus-Christ, il ajoute sur les paroles de l'institution de ce Sacrement, que (c) *celui qui ne croit pas que ce soit là son vrai* Corps, *perd la grace & son salut.*

St. Gaudence, Evêque de Brescе. *Dans la Pâque de l'ancienne Loi il falloit tuer plusieurs agneaux . . . depuis que les ombres ont fait place à la vérité, un seul est mort pour nous tous, & c'est le même dans chaque Eglise, qui étant immolé sur nos Autels, nous nourrit dans le Sacrement . . .*

(a) *Certus quod agnum ipsum integrè comedis. Lib. de naturâ Dei. c. 5.*

(b) *Sanguinis portatores Lib 6, contrà Parmenionem.*

(c) *Qui non credit esse ipsum verum, excidit à gratiâ & salute. In Anchorato.*

(a) *ne regardez donc pas comme terreſtre ce qui a été fait divin par celui qui y a paſſé, & l'a fait ſon Corps & ſon Sang.*

CINQUIEME SIECLE. Celui qui eſt à la tête des Peres de ce ſiecle eſt celui qui s'eſt diſtingué par ſon éloquence : ſaint Chriſoſtome ſemble en avoir épuiſé tous les tours ſur cette matiere : exhortations à faire effort pour ſurmonter les difficultés qui s'oppoſent à notre foi ſur ce myſtere ; comparaiſons intéreſſantes; ſentimens; exclamations; applications heureuſes de l'Ecriture; invitations tendres ; tout eſt mis en uſage. Il faudroit lire ſon Homélie 83. ſur ſaint Matthieu, où il répete ce que dans ſa 60 & 61 au peuple d'Antioche il avoit déjà dit de la préſence réelle : on ſent qu'il en eſt pénétré : j'en mets ici l'analyſe en me ſervant de ces mêmes paroles.

*Croyons Dieu, quoique ce qu'il atteſte ſemble contraire à nos ſens & à notre penſée ... ainſi puiſqu'il a dit, ceci eſt mon Corps, n'en doutons point ... combien en eſt-il maintenant qui diſent, je voudrois bien voir le Seigneur revêtu de ce même Corps dans lequel il a vécu ſur la terre, je ſerois ravi de voir ſon viſage ; toute la figure de ſon Corps, ſes habits : & moi je vous dis que c'eſt lui-même que vous voyez, que vous touchez, que vous mangez ... en le recevant au dedans de vous, prenez donc garde de vous rendre coupable de ſon Corps & de ſon Sang, vous qui ne penſez qu'avec indignation au crime de ceux qui le mirent à mort ... Il ne s'eſt pas contenté de mourir pour nous (b) il a voulu encore ſe mêler & s'unir à nous de telle ſorte que nous devenons un même Corps avec lui, non-ſeulement par la foi, mais réellement & en effet :*

(a) *Ne terrenum putes quod cœleſte effectum eſt per eum qui tranſiit in illud, & fecit illud ſuum corpus & ſuum ſanguinem. Serm. 2. in exodum.*

(b) *Semetipſum nobis commiſcet, & non fide tantùm verùm & ipſâ re nos ſuum efficit corpus.*

c'eſt

*c'eſt de ce Corps dont nous ſommes nourris ... quel Paſteur a jamais ainſi nourri ſes brebis ? bien des meres après leur enfantement donnent leurs enfans à nourrir à d'autres : J.C. n'en a pas voulu uſer de même ; il nous nourrit de ſon propre corps ; il s'unit à nous, & ſe colle, pour ainſi dire, avec nous conglutinat.* (a) *Ce n'eſt pas par l'effet d'une vertu humaine... nous ne ſommes que les Miniſtres, c'eſt lui qui ſanctifie ces choſes & les change.* Mais écoutons Jeſus-Chriſt lui-même : *je me ſuis revêtu de chair & de ſang pour vous : maintenant je veux faire plus : je veux vous donner cette même chair & ce même ſang par leſquels je me ſuis allié à vous, comme pour vous rendre ce que j'ai emprunté de vous.*

Il eſt donc vrai que (b) ce *qui eſt dans le Calice eſt ce qui a coulé de ſon côté ; & nous en ſommes faits participans ... quoi de plus aimable ? Les perſonnes qui s'aiment ſe font des préſens ... mais qui jamais en a fait de ſon ſang ? Non-ſeulement il nous a donné ſon Corps : mais parce que notre chair avoit été corrompue par le péché,* (c) *il y a fait entrer la ſienne comme un autre levain ... cette chair les Mages l'adorerent dans la crêche ... vous, vous la voyez ſur l'Autel ;* (d) *là ce myſtere vous fait de la terre un ciel : ouvrez-en les portes ... ce qui dans le ciel eſt le plus digne de nos reſpects, je vous le montrerai placé ici-bas : comme ce ne ſont ni les murailles ni les lambris dorés qui rendent un palais recommandable, mais le corps du Roi aſſis ſur ſon trône ; c'eſt auſſi le Corps de Jeſus-Chriſt qui fait l'ornement du Ciel, & ce*

Homelie 24. in 1. ad Corint. c. 10.

(a) *Non ſunt humanæ virtutis hæc opera ... miniſtrorum ordinem tenemus ; qui verò hæc ſanctificat & tranſmutat, ipſe eſt.*

(b) *Id quod eſt in Calice eſt id quod fluxit à latere, & illius ſumus participes.*

(c) *Aliam, ut ita dicam, maſſam & fermentum induxit ſuam carnem.*

(d) *Hìc .. terram tibi cœlum facit hoc myſterium.*

*Corps il vous eſt donné de le voir : car ce que je vous montre, ce ne ſont pas des Anges : mais le Seigneur des Anges ... & non ſeulement vous le voyez, mais vous le touchez, mais vous le mangez.*

Lib. 3. de Sacerdotio. *O miracle, ô bonté de Dieu ! celui qui eſt aſſis avec ſon Pere eſt dans les mains de tous en ce (a) même moment ; & il ſe donne lui-même à tous ceux qui veulent le recevoir.*

Hom. 2. ad Antioch. Bien différent d'Elie : *celui-ci laiſſa ſon manteau à ſon diſciple, & le Fils de Dieu en montant au ciel nous donne ſa chair. Elie ſe dépouilla ; mais (b) Jeſus-Chriſt eſt monté au ciel avec ſa chair, & nous l'a laiſſée ſur la terre.*

Homelie de Euchariſtiâ. Car (c) *eſt-ce du pain que vous voyez, eſt-ce du vin ? cette chair ſe digere-t-elle comme les autres viandes ? Ah gardez-vous bien de le penſer.*

Hom. 3. in Epiſt. ad Epheſios. (d) *Point de différence entre la chair de J. C. & celle dont nous parlons ...* encore un coup, *ne l'oubliez jamais que c'eſt le Corps & le Sang de celui qui eſt au plus haut des cieux, & que les Anges adorent en ſupplians.*

Hom. de Euchariſtiâ. Oui *quand (e) cet Agneau s'immole, les Séraphins ſont là qui couvrent leurs faces de leurs ſix ailes.*

Hom. 51. in Matth. *Allons donc à lui avec une grande foi, nous tous qui ſommes malades : ſi ceux qui toucherent ſeulement le bord de ſa robe furent guéris, combien plus ne ſerons-nous pas fortifiés, (f) ſi nous l'avons tout au dedans de nous.*

(a) *Illo ipſo temporis articulo omnium manibus pertractatur.*

(b) *Suam carnem ... nobis reliquit, & ipſam habens aſcendit.*

(c) *Nùm vides panem ? Nùm vinum ? Nùm ſicut reliquæ cibi in ſeceſſum vadunt ? abſit ne ſic cogites.*

(d) *De corpore nobis ſermo eſt, & eo quod nihil ab illa diſſidet.*

(e) *Agnus Dei immolatur : Seraphim adſtant.*

(f) *Si totum in nobis habebimus.*

Ici les réflexions ſeroient de trop. Un commentaire ne ſerviroit qu'à affoiblir des expreſſions ſi claires. Il n'y qu'à lire pour s'aſſurer de la penſée du ſaint Docteur. Pas une phraſe qui ne la mette dans le plus grand jour. Et ſi l'on veut s'en convaincre encore d'une autre façon, qu'on interprete les endroits cités dans le ſens des Sacramentaires, combien ne perdroient pas ces Homélies, cependant ſi admirées ? Outre qu'elles ſeroient illuſoires, remplies même de contradictions, ce ne ſera plus alors qu'un langage abſurde, ſemblable à celui de ces diſcours ampoulés qui ne diſent rien, & tout-à-fait indigne du grand homme qui s'en eſt ſervi.

Celui de ſaint Jerôme ſur cette matiere, n'en a, il eſt vrai, ni les traits d'éloquence, ni la variété des tours, mais n'en eſt pas, ni moins perſuaſif ni moins convaincant. Sur le chapitre 5. aux Galates : *nous ſavons que le vin eſt conſacré au Sang de Jeſus-Chriſt.* Dans ſon Epître à Hebidia : *Apprenons que le pain que notre Seigneur a rompu & donné à ſes Apôtres eſt le Corps du Sauveur* (a) ... *alors lui-même étoit convive & viande ; lui-même mangeant & mangé.* Sur l'Epître à Tite, cap. 1°. entre les figures du Corps de Jeſus-Chriſt dans l'ancienne Loi & le Corps de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie, (b) *il y a autant de différence qu'entre l'image & la vérité.* Et ſur le ch. 1. aux Ephéſiens : *on conçoit la chair de Jeſus-Chriſt en deux manieres ; l'une ſpirituelle & divine, celle dont il a dit : ma chair eſt vraiment viande, & la chair qui a été crucifiée. Selon cette diviſion il y a diverſité dans les Saints : autre eſt leur chair qui verra le Sauveur ; autre leur chair qui ne peut poſſéder le Royaume de*

(a) *Ipſe conviva & convivium ; ipſe comedens & qui comeditur.*

(b) *Tantùm intereſt ... quantùm inter imaginem & veritatem.*

*Dieu*, c'eſt-à-dire, la chair corruptible, telle qu'ils l'ont dans cette vie mortelle. Ainſi raiſonnoit-il contre ceux qui nioient la réſurrection de nos corps : or de cette double comparaiſon ne s'enſuit-il pas évidemment ſelon la penſée du St. Docteur, qu'à raiſon préciſément de ſpiritualité & de paſſibilité, il n'y a que diſtinction accidentelle entre la chair de Jeſus-Chriſt dans le Sacrement, & ſa chair ſur la croix ; mais que c'eſt la même ſubſtantiellement dans ces deux états, & par conſéquent que l'Euchariſtie n'en eſt pas la ſimple figure ? Autrement auroit-il pu en conclure ce qu'il prétendoit, ſavoir que la chair des juſtes après la réſurrection ſeroit comme ſpiritualiſée ſur le modele à peu près de la chair de Jeſus-Chriſt dans le Sacrement, avec laquelle en effet ſaint Jerôme la compare dans cet endroit de ſon commentaire.

Dans l'ordre des temps, après ſaint Jerôme vient ſaint Auguſtin : mais il ne lui eſt pas inférieur dans ſon attachement à la préſence réelle : il le ſurpaſſe même par le nombre des textes : Bellarmin en a trouvé dans chacun des volumes qui forment le corps immenſe des ouvrages de ce Pere, tant ce Pere avoit à cœur d'inculquer cette vérité, & de la répandre par-tout. Dans l'impoſſibilité de les tous rapporter, vu la briéveté que je me ſuis propoſée, j'en choiſis quelques-uns, & les reduis à ceux où il eſt dit que le Corps de Jeſus-Chriſt eſt vraiment dans l'Euchariſtie ; que pour le manger on le reçoit dans la bouche ; que les impies le mangent réellement comme les autres ; qu'il faut l'adorer dans l'Euchariſtie ; & que l'Euchariſtie elle-même eſt autre choſe que ſimple figure : autant de points qui embraſſent tout, & démontrent évidemment l'inſigne fauſſeté avancée par Calvin que ſaint Auguſtin eſt tout à lui, *totus meus eſt*.

Sur le premier point écoutons le Saint lui-même dans le livre 9. des confeſſions, ch. 13. *ma mere en mourant n'avoit demandé autre choſe, ſinon qu'on ſe reſſouvint d'elle à l'Autel,*(a)*d'où elle ſavoit qu'étoit diſtribuée la victime ſainte qui a ſervi à effacer la ſignature de notre condamnation.* Bien plus dans ſon premier Sermon ſur le Pſeaume 33. expliquant ces paroles, *il étoit porté en ſes mains. Comment cela peut-il ſe faire, s'écrie-t-il ? ... un homme peut être porté par les mains des autres : mais perſonne ne ſe porte entre ſes mains. Ainſi*, ajoute-t-il, *cela ne peut à la lettre s'entendre de David : mais nous le trouvons en Jeſus-Chriſt. Car Jeſus-Chriſt ſe portoit en ſes mains, lorſque parlant de ſon Corps, il diſoit, ceci eſt mon Corps. En effet* (b) *il portoit ſon Corps entre ſes mains.*

Il eſt donc vrai que ſaint Auguſtin croyoit que le Corps de Jeſus-Chriſt eſt vraiment dans l'Euchariſtie, puiſque ce qui ſe diſtribue à l'Autel, eſt, dit-il, la victime ſainte, & non ſon ſigne, ſeule en effet capable d'effacer le péché ; & que Jeſus-Chriſt en la diſtribuant à ſes Apôtres, portoit alors lui-même ſon propre Corps en ſes mains : car où ſeroit le ſujet de s'écrier, & quelle ſi grande difficulté qu'un homme porta ſon image ?

Le ſecond point eſt marqué en termes formels dans le livre ſecond, cap. 9 contre l'adverſaire de la loi où le Saint diſtingue la manducation ſpirituelle d'avec la manducation orale, & les réunit enſuite dans la perſonne du juſte.(c)*Nous recevons,*

(a) *Undè ſciret diſpenſari victimam ſanctam quâ deletum eſt chyrographum quod erat contrarium nobis.*

(b) *Ferebat enim illud corpus in manibus ſuis.*

(c) *Chriſtum Jeſum, carnem ſuam nobis manducandam, bibendumque ſanguinem, dantem, fideli corde, atque ore ſuſcipimus quamvis horribiliùs videatur humanam carnem manducare quam perimere.*

dit-il, *par la bouche, & avec un cœur fidele, Jeſus-Chriſt médiateur de Dieu & des hommes qui nous a donné ſa chair à manger, & ſon ſang à boire, quoiqu'il paroiſſe plus horrible de manger la chair humaine que de la tuer, & de boire le ſang humain que de le répandre.* Mais d'où vient cette raiſon ſurajoutée ? Ne ſuffiſoit-il pas d'avoir dit que Jeſus-Chriſt étoit reçu dans la bouche ? Sans doute : l'expreſſion étoit plus que ſuffiſante, ſur-tout cette chair y étant reçue avec la connoiſſance qu'on a de ſon exiſtence à la maniere des eſprits. Que prétendoit-il donc ? Faire mieux ſentir qu'il s'agiſſoit là de la reception réelle d'une vraie chair : car pourquoi rappeller ici cette horreur naturelle dont il parle ? Eprouva-t-on jamais rien de ſemblable dans le cas où il faudroit manger un morceau de pain, pris préciſément comme figure d'un corps humain ?

A l'égard du troiſieme, que ne dit-il pas ? Dans ſon Sermon 11 *de verbis Domini.* Parlant de ceux dont l'Apôtre dit qu'ils mangent & boivent leur condamnation, il en ajoute la raiſon (*a*) *puiſqu'ils mangent la chair même, & boivent le Sang même de J. C.* Dans ſon traité ſur ſaint Jean, c. 27. (*b*). *ne nous contentons pas de manger ſeulement la chair de Jeſus-Chriſt & de boire ſon Sang, (ce que font pluſieurs méchans :) mais mangeons & buvons juſqu'à la participation de l'eſprit.* Dans ſon Epître 120. à Honorat. *Les riches ſont auſſi amenés à la table de Jeſus-Chriſt, & ſont faits participans de ſon Corps & de ſon Sang. Mais ils ne font que l'adorer, ſans en être raſſaſiés, parce qu'ils ne l'i-*

(*a*) *Cùm ipſam carnem manducent, & ipſum ſanguinem bibant.*

(*b*) *Carnem Chriſti & ſanguinem Chriſti non edamus tantùm in Sacramento (quod & multi mali) ſed uſque ad ſpiritûs participationem manducemus.*

*mitent point, & qu'en mangeant celui qui a été pauvre, (a) ils refuſent d'être pauvres.*

Pour le quatrieme point, il ſuffiroit de ce qui vient d'être rapporté touchant l'adoration de la part des riches : j'y joins l'endroit de ſon commentaire ſur le Pſeaume 98, où cherchant à expliquer comment on peut adorer la terre qui eſt l'eſcabeau des pieds de Dieu, il réſout la queſtion en cette maniere. *Parce que la chair eſt de terre, & qu'on ne mange la chair de Jeſus-Chriſt que lui-même nous a donnée, ſans l'avoir adorée auparavant, il a été trouvé par ce moyen comment on adore l'eſcabeau des pieds de Dieu, & que loin de ſe rendre coupable en l'adorant, ce ſeroit un crime de ne l'adorer pas.* Ainſi avant lui l'avoit expliqué ſaint Ambroiſe dans ſon livre troiſieme du ſaint Eſprit, c. 12. Celui-ci dont ſaint Auguſtin ſemble avoir emprunté la penſée, ajoute le terme de *myſtere* : cette *chair*, dit-il, nous l'adorons dans ces myſteres, *quam in myſteriis adoramus* : ce qui ôte tout lieu à la diſtinction de nos Proteſtans, au ſentiment de qui l'adoration ſe termine à la chair de Jeſus-Chriſt en tant qu'exiſtante dans le Ciel, & non dans le Sacrement.

Enfin ſi ſaint Auguſtin eût regardé l'Euchariſtie comme ſimple figure, (ce qui eſt la derniere choſe propoſée,) quelle ſi forte raiſon auroit-il eu de tant recommander qu'on la donnât * aux enfans quoiqu'incapables de la manducation ſpirituelle, & déjà incorporés à Jeſus-Chriſt par le Baptême ? Qu'eſt-ce que l'Euchariſtie dans ſa penſée auroit eu de plus que le pain béni donné aux catéchumenes, qu'il dit être Sacrement, (b) & cependant n'être pas le Corps de Je-

* *De peccatorum meritis, c.* 20.

(a) *Manducantes enim pauperem dedignantur eſſe pauperes.*

(b) *Quod accipiunt, quamvis non ſit Corpus Chriſti, ſanctum eſt tamen, & ſanctius quàm cibi quibus alimur quoniam Sacramentum eſt. c.* 26. *de peccatorum meritis.*

ſus-Chriſt ? S'il voyoit pluſieurs de ces Catéchumenes préſens à ſes ſermons, d'où vient cette attention à n'en parler qu'en termes généraux & obſcurs : les Fideles ſavent ce que je dis : *norunt Fideles ?* Pourquoi ce ſoin qu'il exige qu'on en prenne, juſques là qu'il aſſure que c'eſt un péché de la laiſſer tomber (*a*) à terre par ſa négligence ? Se feroit-on une peine de laiſſer tomber quelque goutte de l'eau baptiſmale, toute ſanctifiée qu'elle eſt? Et s'embarraſſe-t-on à Geneve de recueillir les fragmens de la Cene ?

En vérité plus on ſuit le ſaint Docteur ſur cette matiere, plus on découvre ſon oppoſition immenſe au ſens purement figuré. Il ſemble même qu'il ait prévu l'abus qu'on feroit de quelques textes qu'il s'eſt vu obligé d'employer en certaines rencontres: dans cette vue, afin d'ôter juſqu'au moindre doute il enviſage la Ste. Euchariſtie ſous toutes ſes faces ; dans elle-même, dans ſes parties, chair & ſang ; dans la maniere dont elle eſt priſe, bouche & cœur ; dans l'adoration qui lui eſt due ; dans les juſtes ; dans les impies ; dans les enfans ; rélativement aux Catéchumenes, & aux ſoins qu'elle demande : rien ne lui échappe ; & dans tout ce qu'il dit, la préſence réelle ſe montre avec une évidence qui enleve.

Cependant préparez-vous à bien des attaques de la part de votre ami. Il y a apparence qu'à l'imitation de Calvin qui ſemble ne faire cas que de ſaint Auguſtin, en quoi il eſt ſuivi de tous nos Proteſtans, vous le trouverez muni de tous les

(*a*) *Reus erit ... qui negligentiâ ſuâ Corpus Chriſti in terram cadere permiſerit. Ex hom. ſermone* 26.

Idem. *Hom.* 13. *in exodum Origenes. Veſtris quomodò cum ſuſcipitis Corpus Domini, cum omni cautelâ ſervatis ne ex eo parum quid excidat.*

Idem. 5. *Catecheſi Cyrillus Jeroſolimi, cave ne quid indè excidat tibi.*

paſſages où ils croient que le ſaint Docteur leur eſt favorable. Mais ne craignez pas ſes attaques. Les voici ces prétendus paſſages favorables : ils ſe trouvent répandus dans tous leurs ouvrages : je ne fais que les mettre par ordre pour vous épargner la peine de les aller chercher.

Difficultés.

Il pourroit donc vous objecter d'abord les endroits où le Saint parlant de l'Euchariſtie, en parle comme d'une figure. Tels ſont les ſuivans : *Jeſus-Chriſt* (a) *admit Judas à ſon repas dans lequel il recommanda à ſes Diſciples la figure de ſon Corps & de ſon Sang. Jeſus-Chriſt* (b) *ne fit pas difficulté de dire, ceci eſt mon Corps, lorſqu'il donnoit le ſigne de ſon Corps.* Si dans l'Ecriture une expreſſion ſemble commander un crime elle eſt figurée : Or, pourſuit-il, *ces paroles ſi vous ne mangez ma chair, vous n'aurez pas la vie en vous,* ſemblent commander un crime : c'eſt donc, conclut-il, *une figure* (c) *qui ordonne de participer à la Paſſion de Jeſus-Chriſt* (d) *le Sacrement du Corps de Jeſus-Chriſt eſt en quelque façon le Corps de Jeſus-Chriſt, comme le Sacrement de la foi eſt la foi.* Sur-tout pourroit-il inſiſter ſur ſon Sermon aux nouveaux baptiſés rapporté par ſaint Fulgence, où après avoir dit que le pain eſt le Corps de Jeſus-Chriſt, il ſe propoſe la queſtion. *Comment cela peut-il ſe faire ?* Et là, diroit-il, ſans penſer même à la préſence réelle fondée ſur la converſion du pain au Corps de Jeſus-Chriſt, qui néanmoins venoit s'offrir d'elle-même, ſi ſaint Auguſtin l'eut cru, le ſaint Docteur paſſe tout de ſuite au ſens myſtique. *Si donc vous voulez ſavoir ce que c'eſt que le Corps de Jeſus-Chriſt, écoutez l'Apôtre qui dit aux Fideles, vous êtes le Corps de Jeſus-Chriſt & ſes membres.*

(a) Comment. ſur le Pſeaume 4.

(b) Livre contre Adimante, c. 12.

(c) Livre 3. de la Doctrine Chrétienne.

(d) Epître 23. à Boniface.

Eſt-ce tout ? non ſans doute : nos Proteſtans ne tariſſent jamais quand il s'agit de ſaint Au-

guſtin : afin donc d'exclure la Communion orale du Corps de Jeſus-Chriſt, il pourroit encore ajouter ce que le Saint ſur le Pſeaume 98 fait dire à Jeſus-Chriſt. *Entendez ſpirituellement ce que j'ai dit : vous ne mangerez pas ce Corps que vous voyez... ce que je vous ai recommandé, c'eſt un Sacrement ; entendu ſpirituellement il vous viviſiera.* Ce qu'il dit lui-même dans ſon traité 26 ſur ſaint Jean, que ce n'eſt pas en mangeant extérieurement, & *en mettant ſous la dent* le Sacrement qu'on reçoit la vie ; ce que dans ce même traité il entend par manger cette viande : *manger, c'eſt demeurer en Jeſus-Chriſt, & avoir Jeſus-Chriſt demeurant en ſoi* ; avantage certainement bien éloigné de l'impie qui communie : ſpécialement cette expreſſion du traité 25 ſi ſouvent dans la bouche de nos Proteſtans ; *pourquoi préparez-vous les dents & le ventre ? Croyez & vous avez mangé.*

Pour répondre à ces textes, & à ceux qu'on pourroit objecter tirés des autres Peres, il ſuffira d'un ſeul principe dont je parlerai, dès que j'aurai diſtingué deux ſortes de figure ; l'une vuide, par exemple la manne du déſert ; l'autre pleine & contenant réellement la choſe qu'elle repréſente ſous un rapport paſſé ; tel ſeroit Louis XV. ſi dans un carrouſel il vouloit repréſenter le vainqueur à Fontenoi. Voici maintenant le principe : c'eſt qu'affirmer de l'Euchariſtie qu'elle eſt figure de la mort de Jeſus-Chriſt ; ou ſi l'on veut ſelon le langage des Peres Grecs, qu'elle eſt type, ou antitype, ce n'eſt pas donner atteinte au dogme de la préſence réelle, à moins que dans les textes on n'apperçoive quelque choſe qui tende à l'exclurre ; comme qui diroit qu'elle eſt ſimplement figure, ou que la manducation ſpirituelle qui s'en fait ſuffit-elle ſeule. Au contraire n'appercevoir rien d'approchant, c'eſt une des preu-

ves des plus certaines de la perſuaſion qu'ont eus de cette vérité ſaint Auguſtin & les Peres, parce que s'ils euſſent penſé autrement, il eſt impoſſible que dans cette foule de textes de ſiecle en ſiecle, cette excluſion ne ſe fût montrée quelque part d'une maniere explicite : or rien d'excluſif dans les textes ci-deſſus rapportés.

On peut donc ; on doit même entendre d'une Réponſes figure pleine les cinq textes du premier article ; cependant pour plus grande clarté ſur les trois derniers il eſt bon de remarquer 1°. que ſelon ſaint Auguſtin, l'Euchariſtie, comme contenant le Corps de Jeſus-Chriſt, mais le contenant d'une maniere inſenſible & ſpirituelle, par conſéquent bien différente de celle qu'imaginoient les coupables Capharnaïtes, eſt en ce ſens une figure, mais figure pleine qui impoſe obligation de mourir à ſoi-même à l'exemple du Sauveur. 2°. Que les eſpeces euchariſtiques à cauſe de leur reſſemblanee ſymbolique peuvent ſoutenir en quelque façon la dénomination de Corps de Jeſus-Chriſt, comme le Baptême celle de la Foi ; ce qui n'empêche pas que le Sacrement pris dans ſa totalité ne ſoit figure pleine. 3°. Que ſi dans ſon Sermon aux nouveaux baptiſés, ayant d'abord exigé d'eux la foi à la préſence réelle, *le pain eſt le Corps de Jeſus-Chriſt* ( par converſion s'entend, ) & après s'être propoſé la queſtion, comment cela peut-il ſe faire, il paſſe tout de ſuite au ſens myſtique; c'eſt que ne les jugeant pas ſi-tôt capables d'entrer dans cette queſtion, ( c'étoient encore des enfans) il crut qu'il valoit mieux les entretenir des devoirs de la charité entr'eux, mais ſans excluſion du ſens réel ; réponſe en partie que doivent apporter nos Proteſtans, puiſque ſaint Auguſtin ne recourt pas non plus au ſens figuré, tel qu'ils l'entendent : réſolution cepen-

dant ſi facile. Le principe vaut donc ici comme ailleurs.

Par ce même principe on répond ici aiſément aux textes du ſecond article ; ſur-tout au premier où les Capharnaïtes reviennent encore ſur les rangs. En effet comme dans ce texte & les autres il n'y a rien d'excluſif pour la manducation orale du Corps de Jeſus-Chriſt, en tant que jointe à la manducation ſpirituelle ; celle-ci que le Saint y recommande, doit donc s'entendre d'une diſpoſition, & comme d'un accompagnement néceſſaire pour ne pas ſe rendre coupable : ſans cette diſpoſition on profane le Sacrement, & on n'en recueille pas les fruits : en ce ſens les impies ne mangent pas la chair du Fils de Dieu : car ainſi qu'il s'explique lui-même dans le ſecond Sermon *de verbis Apoſtoli : manger c'eſt être raſſaſié* : *manducare refici eſt.* Quant au dernier texte n'oubliez pas de faire remarquer la mauvaiſe foi des Ecrivains Proteſtans, qui ſachant très-bien qu'il ne s'agiſſoit là que de la foi au Meſſie, puiſque ſaint Jean n'étoit pas encore parvenu au 52. verſet, ne laiſſent pas de s'en prévaloir pour exclure la manducation orale de la chair de Jeſus-Chriſt.

Liv. 4. in Joan. *Mais comment peut-il nous donner ſa chair à manger* ? demande judaïque, reprend ſaint Cyrille d'Alexandrie, autre pere du même ſiecle qu'il ne faut pas omettre : c'eſt le cinquieme que nous voyons ſe faire cette queſtion : la plupart ſe la font, tant ils trouvent la choſe ſurprenante : celui-ci en l'expliquant ſe jettera-t-il dans les ſens myſtiques à l'exemple de ſaint Auguſtin à qui il eſt poſtérieur de quelques années ? Non : les circonſtances ne le demandoient pas. *Juif*, pourſuivoit-il, ſi tu inſiſte encore ſur le *comment* je te demanderai à mon tour, *comment eſt-ce que*

*la baguette de Moïſe ſe changea en ſerpent* ? Pouvoit-il d'une maniere plus vive énoncer le ſens réel ? Il ne s'en tient pas à cette réſolution générale. Au livre 11. il entre dans le fond du myſtere. (*a*) *nous recevons*, dit-il, *en nous corporellement & ſpirituellement . . . celui qui par nature & véritablement eſt Fils* de Dieu. Auparavant dans la lettre approuvée par le Concile d'Epheſe auquel il préſida, il écrivoit à Neſtorius : nous (*b*) *recevons la chair, faite propre du Verbe même.*

Finiſſons par une expreſſion du grand ſaint Leon équivalente au *corporellement* de ſaint Cyrille, & qui dans ſa briéveté jointe à ſa clarté, vaut un diſcours entier. Oui *on reçoit dans la bouche ce qu'on croit par la foi* : *ore ſumitur quod fide creditur*, pouvois-je mieux terminer ce ſiecle cinquieme ? Sermon 6. du jeûne.

Que ne m'eſt-il donné de parcourir de même les autres ? Mais vous voulez un traité court : s'il n'étoit pas déjà ſi long, je citerois avec un peu plus d'étendue ceux qui ſuivent ; dans le ſixieme ſiecle, ſaint Céſaire d'Arles. (*c*) *Le Prêtre inviſible change les créatures viſibles en la ſubſtance de ſon Corps & de ſon Sang.* Dans le ſeptieme, ſaint Gregoire le grand (*d*) *On ne boit pas ſeulement le Sang de l'Agneau par la bouche du Corps, mais par celle du cœur.* Dans le huitieme, ſaint Jean Damaſcene (*e*), *le pain & le vin ſont changés ſurna-* *Hom.* 7. *Hom.* 22. Livre. 4. de la foi Orth. c. 14.

(*a*) *Suſcipientes in nobis corporaliter & ſpiritualiter . . . eum qui naturâ & verè Filius eſt.*

(*b*) *Neque enim illam, ut carnem communem ſumimus, ſed ut verè vivificam, ipſiuſque verbi propriam.*

(*c*) *Inviſibilis ſacerdos viſibiles creaturas in ſubſtantiam corporis & ſanguinis ſui ſecretâ poteſtate convertit.*

(*d*) *Non ſolùm ore corporis, ſed etiam ore cordis hauritur.*

(*e*) *Panis Vinumque. . . ſupernaturaliter tranſmutantur in Corpus & Sanguinem Chriſti . . . panis & vinum non ſunt figura Corporis & Sanguinis Chriſti ; abſit, ſed ipſum Corpus Domini deificatum.*

*turellement au Corps & au Sang de Jeſus-Chriſt ... le pain & le vin ne ſont pas figure du Corps & du Sang de Jeſus-Chriſt : à Dieu ne plaiſe que je le penſe : c'eſt le Corps déifié du Seigneur.* Dans le neuvieme ſaint Nicephore ſucceſſeur de ſaint Taraiſe Patriarche de Conſtantinople qui avoit préſidé au ſecond Concile de Nicé dont il rapporte les paroles : Jeſus-Chriſt n'a pas dit (*a*) *mangez l'image de mon Corps, mais mangez mon Corps.* Plus bas : *ces choſes* ( le pain & le vin ) *ſont ſurnaturellement changées au Corps & au Sang de Jeſus-Chriſt.* Dans le dixieme, Etienne d'Autun, Fulbert de Chartres : dans le onzieme & les ſuivans, les Anſelmes, les Bernards, les Thomas & les Bonaventures, ces grandes lumieres de l'Egliſe Romaine dans les temps poſtérieurs. Arrêtons-nous : nos Proteſtans nous abandonnent tout ce qui vient de cette Egliſe depuis le neuvieme ſiecle, comme ſi ces derniers avoient enſeigné un dogme nouveau, inconnu à l'antiquité : mais de bonne foi, après avoir fait attention à tous ces textes rapportés de ſiecle en ſiecle en remontant juſqu'au premier, peut-on former une accuſation ſi injuſte ? Qu'ont-ils dit en effet qui n'avoit pas été dit auparavant par leurs prédéceſſeurs ? Ici remettez tout ſous un coup d'œil, pour que votre ami puiſſe mieux en juger.

*Antirrhet. 1.*

Reprendre, direz-vous, certains hérétiques ſur ce qu'ils ne vouloient pas avouer que l'Euchariſtie ſoit la chair de Jeſus-Chriſt, *ſaint Ignace*; ſoutenir que le pain ſe change au Corps de Jeſus-Chriſt, *Tertullien*, *ſaint Cyrille de Jer*, *ſaint Ambroiſe*, *ſaint Gregoire de Nyſſe*, *ſaint*

(*a*) *Manducate Corpus meum, dicens, non imaginem Corporis mei . . . hæc ſupernaturaliter in Corpus & Sanguinem Chriſti tranſmutantur.*

*Gaudence*, *ſaint Ceſaire*, *ſaint Jean Damaſcene*. Attribuer ce changement à la vertu de la conſécration, parole auſſi puiſſante que celle qui tira le monde du néant, *ſaint Ambroiſe*; le comparer au myſtere de l'Incarnation, *ſaint Juſtin*, *ſaint Ambroiſe*; au miracle de Cana, *ſaint Cyrille de Jer*; à la baguette de Moïſe changée en ſerpent, *ſaint Cyrille d'Alexandrie*; pour ce changement récourir à la toute puiſſance de Dieu, *ſaint Ambroiſe & les autres*; s'écrier, ô miracle, *ſaint Chriſoſtome*.

Aſſurer en conſéquence que l'Euchariſtie eſt un compoſé de deux choſes, l'une terreſtre, l'autre céleſte, *ſaint Irené*; que c'eſt un myſtere au-deſſus de toutes nos conceptions, *ſaint Ephrem*; un myſtere qui demande toute la ſoumiſſion de la foi, *ſaint Hilaire*, *ſaint Cyrille de Jer*; un myſtere de nature à devoir être caché aux Catéchumenes juſqu'au temps de l'inſtruction renvoyée après le Baptême, *Saint Auguſtin*.

Dans les inſtructions avertir qu'il faut ſe défier des ſens, *ſaint Cyrille de Jer*: ne pas croire qu'il y ait du pain & du vin, quoiqu'il paroiſſe qu'il y en ait, *ſaint Cyrille*, *ſaint Chriſoſtome*: & ce qui en eſt une ſuite, dire que le Corps & le Sang de Jeſus-Chriſt nous ſont donnés ſous ces apparences, *ſaint Cyrille de Jer*; que c'eſt par ménagement pour notre délicateſſe qui ſe revolte à la vue du ſang humain préſenté à boire, *ſaint Ambroiſe*, *ſaint Auguſtin*; que cette viande ne ſe digere pas comme les autres, *ſaint Chriſoſtome*; qu'elle eſt reçue dans la bouche & dans le cœur, *ſaint Auguſtin*, *ſaint Leon*, *ſaint Gregoire le grand*; qu'elle ſe mêle & ſe colle pour ainſi dire avec nous, *ſaint Chriſoſtome*; qu'alors nous devenons porte-Chriſt, *ſaint Cyrille de Jer*; que Jeſus-Chriſt porta lui-même ſon propre Corps en communiant ſes Apôtres, *ſaint Auguſtin*; qu'étant diſtribuée à

tant de milliers de perſonnes chaque jour, elle eſt donnée toute entiere à chacun, *ſaint Gregoire de Nyſſe*, *St. Gaudence*; qu'avant de la manger, on doit l'adorer dans ce myſtere, *ſaint Ambroiſe*, *ſaint Auguſtin*; que les Anges l'y adorent, *ſaint Chriſoſtome*; qu'il faut n'en laiſſer rien perdre, *ſaint Cyrille de Jer*; que c'eſt un crime de la laiſſer même tomber à terre par ſa négligence, *Tertullien*, *Origene*, *ſaint Auguſtin*; que les méchans la mangent comme les autres, *Origene*, *ſaint Auguſtin*; que dans cet état, ils l'envahiſſent & lui font violence, *ſaint Cyprien*; qu'ils ſe rendent par-là coupables du Corps de Jeſus-Chriſt, *ſaint Chriſoſtome*, &c. ce qui eſt un crime de Leze-Majeſté divine au premier chef.

Quant aux effets dans les juſtes : les unir au Corps de Jeſus-Chriſt, non-ſeulement par la foi, mais en effet & réellement, *reipſa*, *S. Chriſoſtome* : l'avoir en eux ſpirituellement & corporellement, *S. Cyrille d'Alexandrie* : leurs corps même en être nourris, en ce ſens qu'ils en reçoivent un germe d'incorruptibilité, *S. Irené*, *Tertullien* : & conſéquemment ces corps devenir en quelque maniere ſpirituels après leur réſurrection, ſur le modele à peu près de la chair de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie, *S. Jerôme*.

Qu'ajouter encore ? Mettre une oppoſition immenſe entre l'Euchariſtie & les Sacremens de l'ancienne loi, quoique figures du Corps de Jeſus-Chriſt, *S. Gaudence*, S. *Jerôme* : nier qu'elle en ſoit la figure, *S. Cyrille d'Alexandrie*, *S. Nicephore* : n'avoir jamais dit qu'elle en ſoit ſimplement la figure, & paroître ſi éloigné de cette penſée, que pour la leur prêter nos proteſtans ſe voient obligés de recourir à des diſtinctions arbitraires, à des concluſions forcées : au contraire par-tout inculquer ſans ombre même de reſtriction que ce

qu'on reçoit, c'eſt vraiment ſa chair, *S. Hilaire*; ſa propre chair, *S. Chriſoſtome*; la chair faite propre du Verbe, *S. Cyrille d'Alexandrie*; la chair née de la Vierge, la chair livrée pour nous & miſe en croix, *S. Ambroiſe*.

Encore un coup je le répete, & ne ceſſez de le répéter à votre ami, mais ſans contention, & dans un eſprit de paix & de charité : parler ainſi eſt-ce prétendre qu'en communiant on ne reçoive réellement qu'un morceau de pain, comme figure du Corps de Jeſus-Chriſt ? Eſt-ce avoir méconnu la préſence réelle du Corps de Jeſus-Chriſt ſous les Eſpeces Euchariſtiques ; & ce langage des anciens Peres, eſt-il différent de celui des Anſelmes, de Bernards, des Thomas, des Bonaventures ? &c.

Et c'eſt de cet accord univerſel des Docteurs du 10, 11, 12 ſiecle que nous vient encore ici une deuxieme eſpece de démonſtration différente de celle qu'a fourni la voie de diſcuſſion que nous avons ſuivie juſqu'à préſent. Cette autre dont je parle eſt tirée de la voie de preſcription. Car, dit-on, comme l'Egliſe Romaine étoit inconteſtablement dans le onzieme ſiecle en poſſeſſion de ſa foi ſur la préſence réelle : ce qui ſe prouve par tous les mouvemens qu'on s'y donna alors en tant de Conciles (*a*) contre les entrepriſes de l'Archidiacre d'Angers, & du petit nombre de ſes diſciples, n'alléguant pour toute défenſe de leur erreur ſur l'Euchariſtie, ſimple figure, que le ſeul témoignage de Scot Erigene, (*b*) auteur obſcur

Argument de Preſcription.

Beranger.

(*a*) Brione, Verceil, Paris, Tours, Rouen, Poitiers, Bourdeaux, & ſpécialement Rome où il s'en eſt tenu quatre.

(*b*) Chaſſé de Paris il fut obligé de s'aller cacher dans le fond de l'Angleterre, ſa Patrie. Son livre fut condamné par quelques-uns des Conciles tenus contre Beranger.

du neuvieme ſiecle, & quelques paſſages de S. Auguſtin mal entendus, l'Egliſe Romaine d'à préſent, unie qu'elle eſt de ſentiment ſur ce point avec l'Egliſe du onzieme ſiecle, eſt donc en droit de faire remonter ſa créance juſqu'au temps des Apôtres, de ſoutenir l'avoir reçue d'eux par une tradition non interrompue ; & en conſéquence de faire regarder comme non-recevables les prétentions de nos proteſtans, bien plus de les accuſer de nouveauté, à moins que ceux-ci ne montrent clairement qu'il y a eu un temps avant le onzieme ſiecle où elle a paſſé de la foi ſur l'Euchariſtie, ſimple figure, à la créance de la préſence réelle : changement dont on les a ſommés de marquer l'époque, & ſur quoi la demande qu'on leur en a fait les a jettés dans les plus grands embarras.

Le Miniſtre Blondel fut un des premiers à répondre que le ſentiment de la préſence réelle avoit commencé à ſe répandre dans l'Egliſe Grecque, un peu après le commencement du ſeptieme ſiecle par les intrigues du Moine Grec, Anaſtaſe le Sinaïte, & qu'inſenſiblement il avoit paſſé des Grecs chez les Latins. Mais l'impoſſibilité que dans un ſiecle encore aſſez éclairé un changement de cette nature ſe ſoit fait ſans reclamation de la part de qui que ce ſoit, dont en effet on ne voit aucun veſtige chez les Grecs, a fait abandonner ce ſyſtême.

Le Miniſtre Claude a cru qu'à la faveur de l'obſcurité il ſe tireroit mieux d'affaire : dans cette vue, il conduit ſes lecteurs, & ſe jette avec eux dans les temps ténébreux du neuvieme ſiecle, ainſi qu'il lui plaît de les appeller par oppoſition aux beaux jours de l'Egliſe du ſeptieme & huitieme ſiecle ; jours, ajoute-t-il, de bénédiction & de paix : en quoi certes il ne s'accorde gueres avec les autres

Miniſtres ſes collegues, plaçant tous la décadence de l'Egliſe entre la fin du ſixieme ſiecle & le commencement du ſeptieme. Quoiqu'il en ſoit de leurs contradictions, & peut-être des ſiennes avec lui-même ; car ſes beaux jours ne regardent que l'Euchariſtie, & leur éclat diſparoît quand il s'agit d'autres Dogmes : quoiqu'il en ſoit, dis-je, de ces contradictions : parce qu'en parcourant le neuvieme ſiecle il trouve qu'un jeune Réligieux de Corbie, appellé Paſchaſe Ratber, Abbé enſuite de ſon Monaſtere, s'étoit propoſé de prouver la préſence réelle dans un livre intitulé, *du Corps & du Sang* du Seigneur, attaqué par Scot Erigene, il n'héſite pas de fixer là l'époque du changement dont les progrès, dit-il, d'abord inſenſibles allerent ſi loin dans la ſuite que Beranger voulant dans le onzieme ſiecle faire revivre l'ancienne foi, en fut la victime. Voilà la fable dont il amuſa les ſiens, & dont tous ſe repaiſſent encore aujourd'hui : mais pour peu qu'on ſoit verſé dans l'hiſtoire ; qu'on ſache les troubles que les héréſies ont excités, & qui en ſont toujours inſéparables ; qu'on connoiſſe les hommes, les uns attachés inviolablement à la foi de leurs Peres, les autres ardens amateurs des nouveautés, preſque tous d'humeur contrediſante ; avec ces connoiſſances, ſi cependant un violent intérêt de parti ne s'en mêle, qui pourra jamais s'y laiſſer ſurprendre ?

Qu'un ſimple Réligieux ait le crédit de faire abandonner un ſentiment aiſé à comprendre qu'on ſuppoſe la foi de l'Egliſe, & comment ? En lui ſubſtituant un autre très-difficile à croire, & tout-à-fait contraire au ſens ; qu'au moyen d'une lecture de quatre à cinq chapitres de ſon livre des Diſciples ménagés d'abord en ſecret réuſſiſſent à gagner ſucceſſivement toutes les Nations de l'Europe, & de les rendre Idolâtres ; qu'après de ſourdes prati-

ques & d'éclatantes enſuite leurs ſuccès aillent ſi loin qu'ils faſſent oublier juſqu'aux premieres idées de l'ancienne tradition dans le ſeul eſpace d'un peu plus d'un ſiecle & demi ; conquête aſſurement bien rapide, & beaucoup plus que celle des Apôtres ; ce ſeroit déjà beaucoup ; mais y a-t-il là l'ombre de vraiſemblance. Ce n'eſt pas encore aſſez ; qu'ils viennent à bout de ce changement, ſans qu'on s'en apperçoive, ſur-tout à l'égard d'un Sacrement d'uſage journalier, dont le rit extérieur demanderoit auſſi changement ſelon la différence des ſentimens, non adoration dans le cas de la ſimple figure, adoration dans la ſuppoſition de la préſence réelle ; où ſi l'on s'en apperçoit, que perſonne de marque ne reclame, & n'y forme oppoſition ; car on n'en voit aucune trace dans les monumens eccléſiaſtiques ; ni Evêque qui s'éleve contre la préſence réelle, ni tribunal auquel on la défere, ni Concile où on l'examine, quoiqu'il s'en tint pluſieurs. Paſchaſe ſurvit à la publicité de ſon livre plus de 25 ans, & n'eſt point inquiété.

Durant tout ce temps profond ſilence, ſi l'on excepte quelques démêlés avec certains Docteurs d'alors : les uns, tels que Raban, & Ratram, &c. perſuadés qu'il ne falloit pas dire abſolument & ſans reſtriction comme lui, que le Corps qui eſt dans l'Euchariſtie ſoit celui qui eſt dans le Ciel, quoiqu'ils avouaſſent que c'eſt le même quant à la ſubſtance ; façon de parler qui ne regardoit que la maniere d'exiſter, & ne rouloit que ſur un équivoque : preſque tous le ſoupçonnant de croire que le Corps de Jeſus-Chriſt eſt dans le Sacrement ſans figure, ſans voile, & par conſéquent que ce que l'on voit, ce qu'on touche eſt immédiatement le Corps de Jeſus-Chriſt ; en quoi il auroit eu tort ; mais tout cela le diſoit ſans toucher à la

préſence réelle, ſeule attaquée par Scot Erigene; tout s'écrivoit ſans vivacité, ſans s'en prendre à lui perſonnellement.

Après ſa mort c'eſt même tranquillité ſur la fin de ce neuvieme ſiecle, durant tout le dixieme, & la moitié du onzieme. Cependant que de Saints & de ſavans perſonnages en état de s'oppoſer, ſi la créance de la préſence réelle étoit une erreur. En Italie ſaint Romuald Fondateur des Camaldules; en France ſaint Fulbert Evêque de Chartres, les ſaints Abbés de Cluny, Mayeul & Odilon; en Angleterre ſaint Dunſtan, le réparateur de la foi dans ce Royaume, dit M. de Fleuri; en Eſpagne Froïlan, le ſaint Evêque de Leon; en Allemagne ſaint Ulric ſurnommé la perle des Evêques; & tout ſe tait. D'où viendroit donc cette eſpece d'aſſoupiſſement, tandis qu'à peine Beranger ouvre la bouche qu'il voit tout l'Egliſe s'armer contre lui: les hommes du neuvieme & dixieme ſiecle étoient-ils donc de nature différente de celle qu'avoient les hommes du onzieme ſiecle?

Il y a quelque choſe de plus encore, c'eſt qu'il faudroit ſuppoſer que les Grecs s'y fuſſent trompés comme les autres, & ne ſe fuſſent pas apperçus de l'innovation; ces Grecs néanmoins ſi attentifs à profiter de tout contre l'Egliſe Romaine; ces Grecs ſi jaloux, ſi animés contr'elle. Mais que dis-je trompés: n'eſt-il pas conſtant qu'ils ont toujours cru la préſence réelle, & oſeroit-on les accuſer d'avoir changé auſſi de leur côté? Mr. Claude n'a pas oſé l'avouer: l'envie de mettre l'innovation ſur le compte de l'Egliſe Romaine, l'éloignement connu des Grecs pour tout ce qui viendroit de cette Egliſe; plus encore, ce double changement fait à la fois dont la fiction ſauteroit aux yeux, de quelque maniere qu'on le ſuppoſât, de concert ou par emprunt, ſans colluſion

& comme par hazard, tout cela l'a empêché d'en venir à cet aveu ; il aime donc mieux dire que les Grecs n'ont jamais admis la préſence réelle, *ils ne la croient pas*, dit-il, pag. 712 *comme n'en ayant point ouï parler.* Mais quoi ne l'admettoient-ils pas dans le temps de leur réunion, au concile de Lyon, à celui de Florence, eux qui avec les Latins participoient aux mêmes myſteres ſans que la penſée leur ſoit jamais venue de demander là-deſſus le moindre éclairciſſement ? Ne l'admettent-ils pas encore aujourd'hui ? Et qui pourroit en douter après * les témoignages authentiques qu'en ont rendus le ſiecle paſſé toutes les nations du Rit Grec, Syriens, Arméniens, Cophtes, Grecs de Conſtantinople, d'Alexandrie, d'Antioche, de Jeruſalem, Grecs de l'Archipel, Moldaves, Ruſſes, &c.

Second argument de preſcription, la créance conſtante des Grecs ; & cet argument joint au premier, quelle force n'ont-ils pas pris enſemble ? Je ne voudrois que cette raiſon, & elle ſeule ſuffiroit pour convertir tout homme qui chercheroit le vrai de bonne foi. Car, lui dirois-je, voilà deux grandes Egliſes, faiſant remonter leur créance juſqu'aux Apôtres, l'une ſans conteſtation, l'autre attaquée là-deſſus, il eſt vrai, mais par une fiction inſoutenable, & toutes deux, quoique diviſées ſur bien d'autres points, unies cependant ſur celui de la préſence réelle : or de de cet accord ainſi continué, depuis les diſſenſions au neuvieme ſiecle juſqu'à nous, & depuis le neuvieme en remontant juſqu'au premier, ne s'enſuit-il pas évidemment que leur foi ſur ce myſtere eſt la foi des Apôtres ? Et par une ſeconde conſéquence qui coule du même principe,

* On peut les voir à la fin du premier livre de la perpétuité de la Foi.

quand même il y auroit ſujet de douter ſur la véritable ſignification des paroles de Jeſus-Chriſt priſes en elles-mêmes, *ceci eſt mon Corps*; ſur celle des termes dont les Peres des premiers ſiecles ſe ſont ſervis, lorſqu'ils ont parlé de changement du pain au Corps de Jeſus-Chriſt, eſt-ce changement d'une ſubſtance à l'autre, comme nous l'entendons; eſt-ce changement purement accidentel & moral, comme vous l'entendez, ne s'enſuit-il pas auſſi de même que ces paroles, ces termes, en un mot ce langage doit être fixé ſur la créance de ces deux Egliſes, les Diſciples n'en ayant pas d'autre que celui des maîtres qui leur ont enſeigné le catéchiſme de ſiecle en ſiecle.

Grand avantage, conclurrez-vous, parlant à votre ami, que moi Catholique, j'ai ſur vous indépendamment des déciſions infaillibles de l'Egliſe enſeignante que j'ai encore; tandis que vous Proteſtant, ſi je vous demande raiſon de vos interprétations, vous ne pouvez m'en apporter d'autre, ſinon que votre eſprit particulier vous a dicté les unes; & que vos Miniſtres, ces hommes nouveaux ont trouvé bonnes les autres. Je vous en fais juge: en matiere de Doctrine où la raiſon n'a point de part, eſt-ce une réponſe à donner? N'ajoutez rien de plus, & briſez là: le trait ne s'enfoncera que mieux.

Je finis moi-même, heureux l'un & l'autre, ſi nous pouvons contribuer à ſa converſion, moi par ce petit Traité où il s'en faut bien que je n'aie rapporté tout ce qu'il y auroit à dire, vous par vos ſoins à le développer. Réuſſirez-vous? Vous avez du moins de quoi lui fermer la bouche: quelquefois même vous pourrez vous appercevoir de ſon dépit ſecret de ne pouvoir répondre. Peut-être le convaincrez-vous. Mais pour gagner le

cœur, en vain tous vos efforts, ſi le pere des lumieres ne l'éclaire & ne le touche. La foi eſt un don de Dieu. Avant que d'entrer en matiere, & toutes les fois que vous commencerez à en traiter avec lui; demandez à Dieu pour lui ce don : engagez le à le demander auſſi de ſon côté : & tous trois ne comptons que ſur les miſéricordes du bon maître que nous ſervons.

PROPHETIES

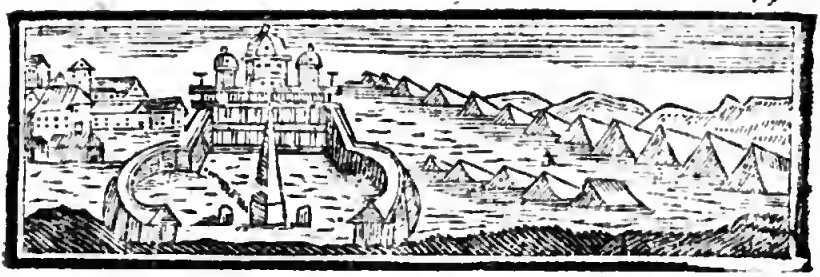

# PROPHÉTIES
## *SUR LE MESSIE.*

ON a promis dans l'Avertiſſement de rapporter au long les Promeſſes & les Prophéties ſur le Meſſie qui n'étoient preſque qu'indiquées dans l'article ſur la Religion. Les voici plus détaillées, avec leurs preuves, & la réponſe aux difficultés.

PROMESSES. La premiere eſt celle qu'on lit dans la Geneſe, *je mettrai*, dit le Seigneur parlant au ſerpent, qui avoit ſéduit Eve, *une éternelle inimitié entre toi & la femme, entre ta ſemence & la ſienne : elle t'écraſera la tête* ; ſous-entendez par ſon Fils : car ſelon l'Hébreu & les Septante ſuivis par pluſieurs Peres latins, au lieu du pronom *ipſa* dans la Vulgate, rélatif à la femme, il faut dire *ipſe* ou *ipſum* & le rapporter à *ſemen* : en ce ſens, celui qui naîtra d'elle t'écraſera la tête. *Cap. 3.*

La ſeconde fut faite à Abraham en ces termes : *tous les peuples de la terre ſeront bénis dans votre race*, c'eſt-à-dire, dans celui dont vous ſerez le Pere : & parce que cette promeſſe fut réitérée à Iſaac & à Jacob, ce n'eſt donc ni l'un ni l'autre qui en ſont la fin, encore moins leur *Geneſ. 22.*

poſtérité naturelle, de beaucoup inférieure en tout à leur mérite : d'où il s'enſuit que ce ne peut être que ce Meſſie déjà prédit devoir écraſer la tête du ſerpent, Jeſus de Nazareth, véritablement fils d'Abraham ſelon la chair, mais par voie ſurnaturelle, la ſource & le principe de toutes les bénédictions que nous avons vu ſe répandre ſur toutes les Nations. Après les Promeſſes viennent les quatre Prophéties où ſont contenus autant de ſignes de la venue du Meſſie.

# PREMIER SIGNE.

## Extinction du Pouvoir de Juda.

### *Prophétie du Patriarche Jacob.* Geneſe. Cap. 49.

CE Patriarche ſur le point de mourir, fit venir auprès de lui tous ſes fils pour leur annoncer leurs deſtinées : *venez tous enſemble : écoutez enfans de Jacob : écoutez Iſraël votre Pere* : d'abord ce n'eſt que par des reproches qu'il commence, en s'adreſſant aux trois premiers, Ruben, Simeon & Levi. Mais quand il vint au quatrieme, quelle joie ſur le viſage du pere, que de bénédictions pour le fils ? *Juda vos freres vous loueront. Votre main mettra ſous le joug vos ennemis . . . les enfans de votre Pere vous adoreront. Juda eſt un jeune lion : vous vous êtes levé mon fils pour ravir la proie. En vous repoſant vous vous êtes couché comme un lion & une lionne, qui oſera le réveiller* ? (a) *Le ſceptre ne ſera point ôté à Juda ; &*

(a) Le mot hebreu *Schebet* ſignifie ordinairement autorité : s'il eſt pris quelque fois pour verge de châtiment, c'eſt rarement : encore faut-il qu'il ſoit déterminé à cette ſignification évidemment par le contexte.

*il y aura toujours dans ſa poſtérité des Conducteurs du peuple juſqu'à la venue de celui qui doit être envoyé, & qui eſt l'objet de l'attente des Nations.* Ainſi s'exprima le ſaint Patriarche.

Or comme à raiſon de ce contexte où il n'eſt parlé que d'avantages pour Juda, l'oracle ne peut être pris qu'en bonne part ; que le Meſſie y eſt déſigné par ſon nom propre (*a*) d'envoyé, & d'attente des Nations ; & que ce mot *donec, juſqu'à ce que* fixe la venue du Meſſie au temps où Juda ſera dépouillé de toute autorité, ſelon la ſignification qu'a cette particule de déſigner la continuation d'une choſe juſqu'à l'arrivée d'une autre, & ſa ceſſation pour ce temps-là, ſi en effet elle vient enfin à ceſſer, ce qui eſt très-vrai de toute domination dans Juda depuis 17. ſiecles. Comment eſt-ce donc que les Juifs, ce peuple ſans temple, ſans ville, ſans magiſtrats, ſans diſtinction de tribu, errant çà & là, & ſimplement toléré comme pour ſervir de preuve à ſon déicide, peuvent-ils nier la venue paſſée du Meſſie, ſachant ſur-tout au rapport de Tacite & de Suetone en la vie de Veſpaſien, que leurs Peres en ces temps-là répandoient le bruit dans tout l'Orient qu'ils alloient devenir les maîtres du Monde, (*b*) tant ils étoient perſuadés que l'oracle devoit avoir pour lors ſon accompliſſement ? ajoutons ; comment eſt-ce que les autres incrédules témoins de cette diſperſion, liée avec la venue d'un Meſſie, de l'une n'en concluent pas l'autre, & ne ſe réuniſſent pas tous, Juifs & Déiſtes à reconnoître pour ce Meſſie venu Jeſus de Nazareth ? qu'ils trouvent parmi ceux qui ſe don-

(*a*) *Mitte quam miſſurus es.* Iſaïas. *Veniet deſideratus cunctis gentibus.* Aggeus.

(*b*) *Toto oriente vetus & conſtans opinio percrebuerat eſſe in fatis ut eo tempore judæâ profecti rerum potirentur.* Suet. cap. 44.

nerent alors pour Meſſie un homme plus célebre que lui ?

Difficulté. Mais, dira-t-on, cet oracle eſt-il bien vrai ? pour qu'il le fût, il faudroit que depuis que le ſceptre fut entré dans la tribu de Juda en la perſonne de David, il n'en fût pas ſorti ; du moins qu'après en être ſorti, il y eût toujours un conducteur né de cette tribu qui régit la Nation. Or ſans parler des 70. ans de captivité, parce qu'on pourroit répondre que Joachim malgré ſa détention à Babylone, y étoit traité en Roi par Evil-Merodach ; qu'après ſa mort, la Nation conſerva encore une eſpece d'autorité ſur les ſiens, qu'après tout, ce n'étoit là qu'un interregne avec eſpérance de voir rétablir un jour Jeruſalem ſelon la Prophétie de Jerémie. Sans parler de même du gouvernement des Pontifes de la tribu de Levi pendant 363. années, y compriſes celles du gouvernement de Zorobabel de la maiſon de David, conducteur du peuple de Dieu au retour de la captivité, conjointement avec le Grand-Prêtre Jeſus ou Joſedec, à quoi on pourroit répondre auſſi avec la même aiſance que dans ce gouvernement Républicain, les Princes de la tribu de Juda y avoient bonne part, & par-là vérifioient l'oracle. Sans s'arrêter là, pourſuit-on, quelle réponſe plauſible donner ſur le gouvernement de 61. ans des Machabés Ducs & Pontifes, ſur-tout ſur celui de 66. ans de ces mêmes Machabés Rois & Pontifes ? car étant de la tribu de Levi, & ceux-ci jouiſſans de la puiſſance ſouveraine, Juda en fut donc exclu 163. ans avant Jeſus-Chriſt né la 36. du regne d'Hérode. Il faut donc, conclut-on, ou qu'on ne doive pas tant compter ſur l'oracle, ou que la particule *donec* équivalente aux adverbes *cum*, *poſtquam*, ainſi qu'il paroît dans cet exemple, *ſede à dextris meis*, *donec ponam inimicos*, &c. donne ce ſens, le ſceptre ſera fixe & ſta-

ble après la venue du Messie : tel est le raisonnement de l'incrédule & du Juif. Je l'avoue, c'est là en effet la véritable difficulté.

Pour la résoudre, il y en a qui prenant le terme *sceptre* selon sa signification dans la langue sainte pour prééminence, supériorité & toute domination quelle qu'elle soit, prétendent après saint Justin, saint Athanase, saint Chrysostome, saint Ambroise que l'oracle, *non auferetur*, &c. regardoit la Nation entiere avec des prérogatives spéciales pour la tribu de Juda, par exemple, de marcher à la tête des tribus, de donner le Messie au monde, des Rois à la Nation, son nom à la république qui se formeroit après le retour de la captivité, avec dépendance des Rois de Perse, & ensuite des Rois de Syrie jusqu'à Mathatias : & parmi ceux-ci quelques-uns, afin d'éviter la difficulté touchant la descendance naturelle du Chef de la tribu de Juda, marquée par ces paroles, *dux de femore ejus*, & non contens de la réponse ordinaire, que la Nation donnera toujours un conducteur de sa race, s'appuyent du texte Samaritain, *dux de vexillis ejus*, & même de l'Hébreu, *non auferetur sceptrum de Juda, & legislator aut scriba de inter-pedes ejus* : comme si, disent-ils, eu égard à la coutume des Magistrats d'alors qui avoient un Secretaire à leurs pieds, quand ils dictoient leurs arrêts, le saint Patriarche eût dit, la Nation Juive aura toujours sous ses étendars des conducteurs, & des Magistrats pour se régir par ses Loix jusqu'à la venue du Messie. Dans ce sentiment, & selon leurs explications nul embarras du côté des faits historiques, mais aussi peu de conformité avec le sens littéral, du moins de la Vulgate & même de l'Hébreu, car *l'inter-pedes ejus* équivaut au *femur* de la Vulgate. Réponse.

Les autres donc soutiennent que l'oracle ne re-

garde que la ſeule tribu de Juda, ſans déſaprouver cependant l'acception du mot *ſceptre* pour toute ſupériorité ; & cela d'autant mieux, diſent-ils, que cette ſupériorité eût d'abord lieu dès la ſortie d'Egypte, & qu'elle continua juſqu'à la venue du Meſſie, ainſi que le déſigne la particule conjonctive *&*, ce qui ne ſeroit pas vrai de la Royauté. Du reſte ſur la difficulté propoſée touchant les Machabés, ils recourent à différentes explications ; les uns au genre maternel par qui, diſent-ils, les Machabés appartenoient à Juda ; quelques autres, au Sanédrin, eſpece de Senat ſouverain, compoſé ſelon eux des anciens de Juda ; pluſieurs à l'élection ſimplement dite ; le plus grand nombre, à une élection reſtrainte. La premiere de ces explications eſt inſoutenable, parce que les femmes chez les Juifs étoient comptées pour rien dans la Généalogie ; *matris familia non eſt familia.* La ſeconde ſeroit tolérable ſi ce Sanédrin ainſi compoſé étoit mieux établi dans l'hiſtoire, & qu'on pût là-deſſus s'en fier (*a*) à Philon Anianus au rapport de qui Hérode le détruiſit pour lui en ſubſtituer un autre formé de Proſelytes. La troiſieme en s'en tenant là, n'accorderoit pas aſſez à la tribu de Juda, à cauſe de la part qu'auroient pris toutes les autres tribus par leur concours à cette élection. La quatrieme paroît la plus probable, & concilie tout, le ſens littéral de la Vulgate avec les faits hiſtoriques, pourvu qu'à cette élection on ajoute, ce qui eſt à préſumer, ſavoir, que la qualité de Chef de la nation, & même de Roi ne fût déféré, du moins tacitement, aux Machabés qu'à titre de dépôt, & quant à l'exercice, ſauf le droit de propriété conſervé à Juda ſur le gouvernent de la nation,

[*a*] Cet Auteur peu croyable dans la plupart des choſes qu'il raconte eſt bien différent de celui qui eſt ſi connu ſous ce nom.

ou ſi on aime mieux, ſauf le droit appellé *jus altum* par la Juriſprudence : droit en effet ſelon l'Oracle connu de toutes les tribus ne pouvoir par elles lui être enlevé, & ne devoir ceſſer pour lui qu'à la venue du Meſſie ; mais quoiqu'il en ſoit de ces deux ſentimens, & de leurs explications : le premier ſur la deſcendance de quelqu'une des tribus indéterminement priſe, le ſecond ſur celle de la ſeule tribu de Juda, ſur quoi l'eſprit Saint n'a pas voulu donner de plus grandes lumieres pour exercer notre foi, toujours eſt-il vrai dire ( ce qui doit nous ſuffire ) que l'Oracle ne perd rien de ſon évidence ſur ſon objet principal, la venue du Meſſie depuis 17 ſiecles que la nation errante eſt deſtituée de toute autorité, prouvant ainſi par cette deſtitution que la particule *donec* ne peut avoir en cet endroit d'autre ſignification que celle où nous l'entendons.

# SECOND SIGNE.

## Le Laps des 70 Semaines.

### *Viſion du Prophete Daniel.* Cap. 9.

UN Patriarche avoit annoncé le temps de la naiſſance du Meſſie, celui de ſa mort s'annonca par un Ange : ce fut à Daniel : il venoit de s'aſſurer par la lecture de la Prophétie de Jérémie, qu'il ne reſtoit plus que deux ans de la captivité, lorſque l'Ange Gabriël lui apparut, & lui dit.

*Vous ne faiſiez que vous mettre en prieres, lorſque Dieu a parlé : ce qu'il a dit, c'eſt ce que je viens vous révéler, parce vous êtes un homme de deſirs : ſoyez donc attentif, & comprenez bien*

*cette Viſion. Dieu a fixé les temps à* (A) *70 ſemaines, & a ainſi* (B) *abrégé ces temps en faveur de votre peuple, & de votre cité ſainte, afin que la prévarication ſoit abolie; que le péché trouve ſa fin; que l'iniquité ſoit effacée; que la juſtice éternelle vienne ſur la terre; que les Viſions & les Prophéties ſoient accomplies; & que le Saint des ſaints reçoive l'Onction ſacrée. Appliquez-vous de nouveau, & ne perdez pas une ſeule de mes paroles.* Ab exitu ſermonis ut iterum ædificetur Jeruſalem. *Depuis* (C) *l'ordre qui ſera donné pour rebâtir Jeruſalem, juſqu'au Chriſt chef de mon peuple, il y aura ſept & ſoixante ſemaines. La*

REMARQUES. (A) Par ſemaines l'Ange n'entend point ici ni ſemaines de jours ou de mois, parce que cet eſpace de temps très court ne conduiroit rien moins qu'à la deſtruction de Jeruſalem; ni ſemaines, ou d'olympiades, ou d'années jubilaires de 50 ans, ou d'années ſéculaires, parce que cet eſpace dès-lors très long conduiroit beaucoup au-delà. Ainſi chaque ſemaine eſt donc de ſept années; par conſéquent les ſeptante forment le nombre de 490 ans. Ces 70 ſemaines priſes ici enſemble dans leur totalité ſe diſtribuent enſuite par l'Ange en ſept, en ſoixante-deux, & une ſemaine; & chaque diviſion a ſon objet particulier.

(B) Le raccourciſſement de ces 70 ſemaines pourroit s'expliquer en ce ſens que le Chriſt devoit être mis à mort au milieu de la ſeptantieme ſemaine, & non pas à la fin. L'explication la plus naturelle eſt que Dieu ayant pu reculer la mort du Chriſt long-temps au-delà de 70 ſemaines, il l'a fixée dans ce nombre d'années plus petit qu'un autre, touché par les prieres des juſtes: ainſi eſt-il dit des jours de l'Antechriſt, *niſi abbreviati fuiſſent.* Il n'eſt donc pas néceſſaire pour expliquer ce raccourciſſement de recourir aux années lunaires dont l'uſage étoit très-rare parmi les Juifs, leſquels encore avoient coutume de les réduire en années ſolaires: remarque d'autant plus vraie que l'Ange parle ici par analogie avec les 70 ans de la captivité, années certainement ſolaires.

(C) Par le ſecond livre d'Eſdras nous apprenons que ce fut un Roi de Perſe, appellé Artaxerxe qui à la vingtieme année de ſon Regne donna cette permiſſion: Sur quoi il eſt bon d'obſerver ici en paſſant, combien s'éloignent de la penſée de l'Ange

*place (D) & les murailles de la Ville ſeront rebâties dans des temps difficiles. Après ſoixante & deux ſemaines le (E) Chriſt ſera mis à mort. Le*

ceux qui ſous prétexte que ce même Attaxetxe à ſa ſeptieme année avoit donné à Eldras des Lettres patentes touchant le temple, avec des pouvoits amples de demander aux Tréſoriers tout ce qui ſeroit néceſſaire, & qu'à la vingtieme il y avoit déjà ſur les ruines de l'ancienne Jeruſalem un amas de maiſons barricadées à la maniere d'un camp pour ſe défendre contre les courſes ennemies, ſoutiennent en vertu de ces deux raiſons qu'on peut dès cette ſeptieme année commencer à ſupputer les ſemaines. Suppoſition tout-à-fait contraire à la ſincérité du langage de l'Ange qui parlant là de Lettres patentes ayant pour objet énoncé le rétabliſſement de la Ville, & connoiſſant qu'un Prince à la Vingtieme année de ſon Regne en donnetoit de telles, auroit induit en erreur les calculateurs, ſi néanmoins malgré cela il eût prétendu que dans le calcul on devoit avoir égard à d'autres lettres antétieures où il ſavoit qu'on ne feroit mention que du ſeul temple.

(D) A peine cet Edit eut-il été accordé aux prieres de Néhémie qu'il ſe mit en chemin pour Jeruſalem. Il commenca d'abord par la faire fermer de murailles malgré les oppoſitions des Samaritains contre qui il falloit avoit d'une main l'épée, tandis que de l'autre on ſe ſervoit de la truelle. La ville ne fut entiérement achevée qu'au bout de ſept ſemaines formant le nombte de quarante-neuf années, auxquelles ſi l'on ajoute les quatre-vingt-un ans qui avoient précédé depuis le retour de la captivité, il ſe trouve qu'elle ne fut dans ſon point de perfection que dans la cent trentieme année depuis ce retour. Cet achevement eſt l'objet de la premiere diviſion de ſeptante ſemaines en ſept, l'objet de la ſeconde eſt le Baptême du Chriſt, par là reconnoiſſable pour Chef au bout de ſoixante & deux ſemaines, en y joignant les ſept qui devoient précéder.

(E) Le Chriſt énoncé ici devoir être mis à mort après ſoixante & deux ſemaines, en y joignant de même les ſept, ce qui nous conduit à la ſeptantieme, eſt l'objet de la ttoiſieme diviſion. Ce Chriſt ne peut être évidemment que le Chriſt par excellence, c'eſt-à-dire, le Meſſie, puiſqu'il eſt dit qu'avec lui les Propheties ſeront accomplies; que c'eſt le Saint des ſaints; qu'alors le péché ſera détruit; que la juſtice éternelle ſe répandra ſur la terre; effets ſa-

*Peuple qui le renoncera ne ſera* (F) *point ſon peuple. Un* (G) *peuple avec ſon Chef qui doit venir diſſipera la Ville & le Sanctuaire : la ruine ſera totale, & après la fin de la guerre arrivera la déſolation qui a été réſolue. L'Alliance* (H) *cependant ſe confirmera entre pluſieurs durant une ſemaine. Au milieu de cette ſemaine* (I) *les hoſties & les ſacrifices ceſſeront.* (K) *l'abomination de la déſolation ſera dans le Temple.* (L) *La déſolation durera juſqu'à la conſommation & juſqu'à la fin.*

lutaires qui avec le titre de Saint des Saints ne peuvent être attribués inconteſtablement qu'au deſiré des nations. Loin donc d'ici les rêveries des Rabins prétendant que l'Ange déſigne en cet endroit, ou Cyrus, ou Zorobabel, ou le Pontife Jeſus, ou Néhémie, ou Onias mis à mort par ordre d'Antiochus prophanateur enſuite du remple, ou même le jeune Agrippa : car ſans compter les erreurs contre la Chronologie, la vérité de l'Hiſtoire, & le témoignage de l'Ange annonçant que le Chriſt ſeroit mis à mort dans la ſeptantième ſemaine, depuis l'Edit, ce qui eſt faux de tous ; * eſt-ce que les traits raſſemblés ici avec le titre de Saint des Saints peuvent convenir à aucun d'eux ?

* Agrippa mourut de mort naturelle après la deſtruction de Jeruſalem, & les autres étoient morts long-temps auparavant.

(F) Evidemment cette propoſition ſur-tout dans ce contexte où il s'agir d'une ſi grande peine infligée aux Juifs, n'a pas ce ſens, *ce ne ſera pas ſon peuple qui le renoncera.* Ce ne peut donc être que celui-ci *le peuple qui le renoncera ne ſera plus ſon peuple* Où ſi on aime mieux ſelon l'Hébreu : *le peuple ne ſe déclarera point pour lui.*

(G) Les Romains avec Tite.

(H) L'Egliſe de Jeſus-Chriſt ſe forma des Juifs pendant les trois ans de ſa miſſion & quatre ans après ſa mort.

(I) Ce fût cinquante jours après ſa Réſurrection fête de la Pentecôte, & temps de la promulgation de ſa loi qui mit fin aux cérémonies Judaïques, en ce ſens qu'elles ceſſerent d'être ſignes de la grace.

(K) On peut l'entendre où des factions des ſéditieux qui s'étoient ſaiſis du Temple, où des ruines mêmes du Temple profané, ou bien des Aigles romaines, objet de l'Idolâtrie des Romains & placées autour de la Ville ſainte pendant le ſiege : explication que favoriſe le Texte original où il n'eſt point parlé du Temple, mais ſeulement des environs, & du circuit de Jeruſalem.

(L) La diſperſion des Juifs ſans eſpérance de retour.

Après ces remarques, la ſupputation des 70 ſemaines n'en ſera que plus aiſée. Cependant afin de la faire avec exactitude & de découvrir l'Artaxerxe auteur de l'Edit pour le rétabliſſement de la Ville, il ne ſera pas hors de propos de connoître ceux des Rois de Perſe qui ont été pour & contre les Juifs : c'eſt dans les Livres Canoniques qui ont pour titre *Eſdras* & *Nehemie*, tous deux du nombre des captifs, que nous apprenons ce qui arriva aux Juifs au ſortir de la captivité, & après le retour.

Cent ans avant ſa naiſſance Cyrus Fondateur de l'Empire des Perſes avoit été annoncé par Iſaïe pour le libérateur des Juifs. Ils en obtinrent en effet dès la premiere année de ſon regne un Edit leur donnant permiſſion de retourner dans leur patrie, & d'y rebâtir le Temple. Leur tentative ſouvent traverſée par les Samaritains n'aboutit du vivant de ce Prince qu'à en jetter les fondemens, & à dreſſer un Autel. Le Regne de Cyrus, à le compter depuis la fondation de l'Empire ne fut que de ſept ans. Livre 1. c. 6.

Cambiſes ſon Fils lui ſucceda. Les Samaritains lui écrivirent contre les Juifs ſelon Eſdras. Il eſt connu d'eux ſous le ſurnom d'Aſſuerus. Son Regne fut de ſept ans, cinq mois. Livre 1. c. 4.

Le faux Smerdis uſurpateur du Trône leur fut plus contraire. Il fit un Edit portant défenſe de rien entreprendre, *& l'œuvre de Dieu*, dit Eſdras, *fut interrompu*. Cet impoſteur connu des Juifs ſous le ſurnom d'Artaxerxe ſe maintint ſur le Trône ſept mois. Livre 1. c. 4.

Darius Hydaſpes donna à la ſeconde année de ſon Regne un Edit levant la défenſe faite de rebâtir le Temple, lequel quant à ſa bâtiſſe & à la conſtruction entiere des parties intérieures fut achevé à la ſixieme année de ſon Regne qui fut de trente-ſix ans. Livre 1. c. 6.

Xerxes Fils de Darius tout occupé de ſes guerres contre les Grecs ne fit ni bien ni mal aux Juifs. Ce qu'à ſon ſujet il faut remarquer avec ſoin, c'eſt le commencement de ſon regne, fixé par les Hiſtoriens à la quatrieme année de la 73. olympiade. Une olympiade renferme quatre ans. Ce nom lui vint des jeux olympiques qui revenoient après un pareil nombre d'années. 774. ans avant la naiſſance de Jeſus-Chriſt, cette maniere de compter ſe mit en uſage chez les Grecs. Le regne de Xerxes fut de cinq olympiades, ainſi il regna vingt ans.

Artaxerxe, dit Longue-main Fils de Xerxes eſt celui qu'on croit communement l'auteur de deux autres Edits en faveur des Juifs, dont il eſt parlé dans Eſdras. Le premier daté de la ſeptieme année du regne d'Artaxerxe donnoit permiſſion à Eſdras qui étoit revenu en Perſe avec Nehemie, de retourner en Judée, de décorer le Temple, d'y perfectionner le culte de Dieu, & d'emmener avec lui une nouvelle colonie compoſée ſur-tout de Prêtres & de Levites. Le ſecond donné à la vingtieme de ſon regne au mois Niſan qui répond en partie à notre mois de Mars & à celui d'Avril, permettoit à Nehemie ſon Echanſon de retourner en Judée, & d'y rebâtir Jéruſalem, c'eſt-à-dire, de la fortifier, d'y faire des édifices publics, en un mot de la mettre ſur un pied à peu près ſemblable à celui où elle étoit avant ſa deſtruction par Nabuchodonoſor.

Livre 1. ch. 7.

Livre 2. ch. 2.

C'eſt donc de cette vingtieme qu'il faut partir pour commencer la ſupputation des 70 ſemaines: mais c'eſt auſſi là que ſe trouve la difficulté: car comme cette vingtieme à la prendre depuis la mort de Xerxes tombe à la quatrieme année de la 83 olympiade, & par conſéquent que le milieu de la ſeptantieme iroit dix ans au-delà de la mort de Jeſus-Chriſt, de-là vient que quelques-uns dou-

Renvoyez Xerxes.

tent que l'Artaxerxe * dont parle Eſdras ſoit l'Artaxerxe Longue-main; d'autant plus diſent-ils, qu'il ſemble le faire antérieur par ces paroles: *conſtruxerunt . . . jubente Cyro, & Dario, & Artaxerxe, regibus Perſarum; & compleverunt domum Dei iſtam uſque ad diem tertium menſis Adar qui eſt annus ſextus regni Darii Regis.* D'autres avouant que c'eſt Longue-main lui-même, ſe croient obligés pour ſe tirer d'affaire, ou de commencer la ſupputation par la ſeptieme année de ſon regne, ou de recourir aux années lunaires, ſi grand eſt leur embarras. Le Pere Petau ne pouvant s'accommoder d'aucun de ces ſyſtêmes, en quoi il a raiſon; & ſoutenant avec ces derniers, ce qui eſt très-vrai, que l'auteur de ces deux Edits eſt l'Artaxerxe Longue-main, a trouvé un moyen pour tout ajuſter, & plus conforme au langage de l'Ange qui parle d'années ſolaires, & à celui d'Eſdras qui met l'ordre donné de rebâtir Jeruſalem, à la vingtieme année du regne d'Artaxerxe. Livre 12. ch. 6.

C'eſt de ſuppoſer que ſelon la coutume des Rois de Perſe, Xerxes méditant une expédition hors de ſon pays s'aſſocia de ſon vivant Artaxerxe ſon fils quelque temps avant la quatrieme année de la ſeptante-ſixieme Olympiade: ſuppoſition qui n'eſt point arbitraire, mais fondée ſur l'hiſtoire, & néceſſaire pour concilier de graves hiſtoriens: car Dinon, auteur ſûr d'une hiſtoire de Perſe, & ſeulement poſtérieur d'un ſiecle, Diodore de Sicile, Valere Maxime, Euſebe & pluſieurs autres convenant que Themiſtocle

* Il n'y a que quatre Artaxerxes connus On ne peut commencer le calcul par le faux Smerdis, ennemi des Juifs, & trop éloigné de la ſeptantieme ſemaine; ni par les ſuivans qui ne le ſont pas aſſez, Memnon & Ochus petit fils & arriere petit fils de Longue-main. Ce ne doit donc être que celui-ci. Si Eſdras en parle là, c'étoit pour nommer tout de ſuite les Rois favorables, ſans s'embarraſſer de; chronologie.

banni de ſa patrie ſe réfugia en Perſe du vivant de Xerxes, & Thucydide contemporain de Themiſtocle aſſurant de ſon côté que ce Général Grec avant ſon départ avoit écrit à Artaxerxe qui commençoit à régner depuis peu, ce ſont ſes paroles, *qui nuper regnare cœperat*, il faut avouer pour ne pas accuſer ces hiſtoriens de bévues qu'Artaxerxe par ſon aſſociation déjà faite à l'Empire, étoit Roi avant la quatrieme année de la ſeptante-ſixieme Olympiade, puiſqu'on s'accorde à marquer la fuite de Themiſtocle à cette même année de cette même Olympiade. Or cette ſuppoſition une fois admiſe, le compte ne peut être plus juſte. En effet la vingtieme année du regne d'Artaxerxe, à la prendre, comme on doit dès ſon aſſociation pour partir de-là enſuite dans la ſupputation des ſeptante ſemaines tombant dès lors dans la deuxieme année de la huitante-unieme Olympiade, & l'intervalle juſqu'à la quatrieme année de la deux-cens deuxieme, * temps de la mort de Jeſus-Chriſt, étant de 487. ans, ne s'enſuit-il pas évidemment que Jeſus-Chriſt ſelon la Prophétie de Daniel eſt mort dans le milieu de la ſeptantieme ſemaine.

Au reſte la réflexion faite ſur la Prophétie du Patriarche Jacob revient ici. Soit donc qu'on commence la ſupputation par la ſeptieme année du regne d'Artaxerxe, ou par les années lunaires; ſoit qu'on ſuppoſe l'aſſociation, ou peut-être un regne ſeulement de 10 à onze ans pour Xerxes; ce qui diſpenſeroit de récourir à cette aſſociation, toutes routes qui conduiſent à peu près au même terme, & peu importe laquelle on prenne, l'évidence ſur le point principal n'en ſouffre rien:

* Phlegon auteur payen, affranchi de l'Empereur Adrien, & grand obſervateur des choſes mémorables arrivées à chaque olympiade marque l'éclypſe extraordinaire à celle-ci.

elle eſt auſſi grande dans la Prophétie de Daniel ſur la mort de Jeſus-Chriſt au milieu de la derniere des 70 ſemaines, écoulées en effet depuis 17. ſiecles, qu'elle a paru l'être ſur ſa naiſſance dans la Prophétie de Jacob ; & toutes deux s'appuyant mutuellement, elles forment enſemble une de ces démonſtrations à laquelle tout homme de bon ſens doit céder, à moins qu'il ne cherche à s'aveugler. Que ſi le Déiſte ou tout autre incrédule perſiſte dans ſes doutes ; qu'après la ſeptantieme ſemaine il compte lui même 37 années ; à cette trente-ſeptieme que verra-t-il ? des événemens qu'il n'appartenoit qu'à un Prophete de prédire, un chef qui vient avec ſon peuple, Tite avec l'Armée Romaine : & quoi de plus ? le ſaccagement de Jeruſalem, & la deſtruction totale du Temple : eſt-ce tout ? les reſtes miſérables d'une nation entiere ſe préſenteront encore à lui, diſperſées maintenant çà & là, portant ſur leur front les marques de leur déicide. Et vous perfides, répondez, pourquoi ſoixante & dix ans de captivité ont ſuffi pour expier le crime d'idolâtrie de vos peres, & que depuis 17 ſiecles Dieu ne ſe ſoit pas encore laiſſé toucher par celle que vous avoit prédit Daniel ? A l'entendre raconter ces événemens ſenſibles, sûrs garans de la vérité de la prophétie dans toutes ſes parties, ne diroit-on pas qu'il a été autant témoin que Prophete.

# TROISIEME SIGNE.

## De la venue du Meſſie : Gloire du ſecond Temple.

*Aggé. c. 2. Malachie. c. 3.*

AVant que les Romains détruiſiſſent ce ſecond Temple, le Meſſie devoit y paroître. Ainſi Dieu l'avoit-il promis, quand on en reprit la conſtruction à la ſeconde année de Darius Hydaſpe : & c'eſt par ſes promeſſes que le Prophete Aggé excitant ſes compatriotes à continuer le travail, relevoit leur courage abattu, dans l'impuiſſance où ils ſe ſentoient de le voir jamais auſſi magnifique que le premier. *Vous Zorobabel prenez courage, & vous auſſi Jeſus grand ſacrificateur prenez courage avec tout le peuple ... car voici ce que dit le Dieu des armées. Encore une fois ; & cette fois eſt peu éloignée : j'ébranlerai le Ciel, la terre & la mer. J'agiterai toutes les nations, & CELUI QUI EST L'OBJET DES DESIRS DE TOUS LES PEUPLES VIENDRA. Je comblerai de gloire ce Temple, dit le Seigneur. Tout l'argent & tout l'or ſont à moi. La gloire de ce dernier Temple ſurpaſſera celle du premier*, promeſſes magnifiques, & confirmées dans Malachie. *

A leur ſimple expoſition qui ne conçoit qu'elles étoient liées, non à un Temple à conſtruire dans les ſiecles à venir, mais à celui qui ſe bâtiſſoit ſous les yeux de Zorobabel, autrement promeſſes trompeuſes ; qu'elles annonçoient une magnificence d'un genre tout différent de celle qu'avoit eu le premier, bien plus magnifique en effet par ſa grandeur, ſon architecture & ſes richeſſes en

* Voici que j'envoie mon Ange, dit le Seigneur, & il préparera la voie devant moi, & auſſi-tôt le Seigneur que vous cherchez viendra dans ſon Temple, & l'Ange de l'Alliance que vous deſirez ; le voilà qui vient.

comparaiſon du ſecond ; qu'elles avoient donc pour objet d'en annoncer une qui conſiſteroit en ce que le Meſſie l'honoreroit de ſa préſence ; ſeule circonſtance capable de lui faire donner la préférence:comme ſi Dieu eût dit : j'aurois pu rendre celui-ci bien plus magnifique en or & en argent; car tout m'appartient : mais ces ornemens ne ſuffiſent pas à mon deſſein:je ferai plus:je le comblerai de gloire : *le deſiré des nations viendra ... & ce ſera dans ce lieu-là même que je donnerai la paix.*

Il y a donc au moins 17 ſiecles qu'il eſt venu, puiſqu'il y en a preſque autant que le temple n'eſt plus. Et Jeſus de Nazareth combien de fois ne s'y eſt-il pas montré ? Que celui de Salomon céde enfin, & ne le diſpute plus : * *voici un plus grand que Salomon* qui entre. A cet aſpect il ſemble que les voûtes de ce Temple treſſaillent de joie, en ſe contemplant dans ce nouvel éclat de gloire, témoins de l'étonnement de la Synagogue ſur le profond ſavoir d'un enfant de douze ans, & de tant d'autres merveilles qu'il y opéra dans la ſuite.

* *Et ecce pluſquàm Salomon hic.* Matth. c. 12.

# QUATRIEME SIGNE.

*La deſtruction des Idoles.* Iſaïe. c. 42.

LEs monſtres ſe retirent dans leurs antres au lever du ſoleil, & vont s'y cacher : ainſi après la venue du Meſſie devoit s'enfuir l'idolâtrie, & ne le devoit pas plutôt. *Voici mon ſerviteur ſur qui je me repoſe*, dit Dieu parlant du Meſſie : *celui que j'ai choiſi & en qui je mets ma complaiſance. Je l'ai rempli de mon eſprit. Il apprendra aux Gentils la juſtice.* Et puis adreſſant la parole au Meſſie même : *je vous ai établi pour être médiateur de l'alliance du peuple, & pour être la* Ibidem.

v. 49. *lumiere des nations... c'eſt peu que vous me ſerviez à rétablir les tribus de Jacob, & à rappeller ceux que je me ſuis réſervés dans Iſraël. Je vous envoie pour être la lumiere des nations, & c'eſt par vous que je ſauverai tous les peuples d'une extrêmité du monde à l'autre.* Plus haut, & dans le chap. 2. Iſaïe parlant lui-même, mais en Prophete inſpiré avoit dit : *dans les derniers temps la montagne ſur laquelle ſera bâtie la maiſon du Seigneur, s'élevera au deſſus des collines. Toutes les nations y accourront en foule. Pluſieurs peuples y viendront en s'écriant : allons, montons à la maiſon du Seigneur; il nous enſeignera ſes voies, & nous marcherons dans ſes ſentiers... il jugera les nations... & les idoles ſeront entiérement réduites en poudre... dans ce jour l'homme les rejettera loin de lui : in die illa.*

Paroiſſez jours heureux, & ne tardez pas : le mal eſt à ſon comble, de quelque côté qu'on porte ſes regards, on ne voit que de vains ſimulacres : l'univers entier ne ſemble plus qu'un vaſte temple où tout eſt adoré, juſqu'aux plus vils animaux. Ils arrivent enfin ces temps de bénédiction. Les Apôtres & leurs Diſciples enſuite ſe partagent le monde : car ſelon le Meſſie lui-même, c'étoit par eux *, non par lui, que le culte des faux Dieux parmi les nations devoit s'abolir : il s'abolit en effet : à leur prédication, les Temples s'abattent, les idoles ſe briſent : tout change de face : nouveaux Cieux, nouvelle terre : & dès le quatrieme ſiecle l'idolâtrie reléguée dans les régions les plus réculées de l'Aſie

* Je choiſirai parmi ceux qui ſeront échappés ( de l'incrédulité générale ) des hommes que je marquerai d'un ſigne particulier : & je les enverrai aux nations : à celles qui ſont au-delà de la mer : en Affrique : en Lybie : aux Peuples d'Occident : à la grece : aux Iſles les plus reculées : à ceux qui n'ont point entendu parler de moi, & qui n'ont point vu ma gloire : ces envoyés la feront connoître aux nations. *Iſaïe, c. 66.*

& de l'Afrique n'a plus de ſectateurs dans les autres parties du monde connu.

Mais, dira-t-on, eſt-ce bien là l'ouvrage des Prédicateurs de l'Evangile, & ce changement arrivé ne viendroit-il point de l'inconſtance de l'eſprit humain qui paſſe volontiers d'un objet à l'autre ; ou plutôt qu'étant plus cultivé, il lui a été plus aiſé de s'appercevoir du ridicule des fables du paganiſme : objections frivoles : comme ſi par inconſtance, ou par dégout on ſe détermina jamais au renoncement de ce qui flatte les paſſions ; & que le ſiecle d'Auguſte, le regne des idoles, ne l'emporta pas de beaucoup en pénétration ſur le ſiecle de Théodoſe qui les vit pour toujours diſparoître. Je l'ai dit : les monſtres haïſſent la lumiere ; & l'idolâtrie, un des plus hideux ne pouvoit long-temps ſoutenir l'éclat du ſoleil de juſtice.

Quand il n'y auroit que ces quatre Prophéties qui viennent d'être rapportées, l'évidence de leur accompliſſement dans la perſonne de Jeſus de Nazareth ne devroit-elle pas ſuffire pour le faire regarder comme étant le Meſſie ? Que ſera-ce donc, ſi en le conſidérant dans toutes les autres circonſtances, on trouve encore ici même accord ? c'eſt ce qui paroîtra par la confrontation des textes, les uns avec les autres. Il y en a qui regardent ſa naiſſance ; pluſieurs ſon miniſtere public ; les autres ſa Paſſion, ſa Mort, ſa Réſurrection, &c. & d'abord ſur la naiſſance du Meſſie il eſt dit dans l'Ancien Teſtament qu'il ſeroit Fils de David ; qu'il naîtroit à Bethléem ; qu'il auroit pour mere une mere Vierge ; qu'il ſeroit adoré des Rois fuiroit en Egypte ; en ſeroit rappellé ; qu'à ſon occaſion les enfans de Bethléem ſeroient mis à mort ; qu'il ſeroit appellé Nazaréen. Voici les textes mis à côté de part & d'autre, afin d'en mieux faire la comparaiſon.

| ANCIEN TESTAMENT. | NOUVEAU TESTAMENT. |
| --- | --- |
| Deſcendance. *IL ſortira un Rejeton de la Tige de Jeſſé, & une fleur naîtra de ſa racine: & l'eſprit du Seigneur ſe repoſera ſur lui...en ce jour là ce rejeton ſera expoſé comme un étendart devant tous les peuples. Les nations viendront lui offrir leurs prieres.* Iſaïe, c. 11. *Le temps vient, dit le Seigneur, que je ſuſciterai à David une race juſte : un Roi régnera qui ſera ſage, qui agira ſelon l'équité . . . & voici le nom qu'ils donneront à ce Roi : le Seigneur qui eſt notre juſtice.* Jeremie, c. 23. | *LIvre de la Généalogie de J. C. Fils de David, Fils d'Abraham... Jeſſé engendra David Roi,* S. Matth. c. 1. *L'Ange lui dit : ne craignez point, Marie, car vous avez trouvé grace devant Dieu. Vous concevrez dans votre ſein & vous enfanterez un Fils à qui vous donnerez le nom de Jeſus. Il ſera grand, & ſera appellé le Fils du Très-haut: Le Seigneur Dieu lui donnera le trône de David ſon Pere : il régnera éternellement ſur la maiſon de Jacob, & ſon regne n'aura point de fin.* Luc, c. 1. |
| Lieu de la Naiſſance. *Et vous Bethléem appellée Ephrata vous êtes petite entre les Villes de Juda. mais c'eſt de vous que ſortira celui qui doit régner dans Iſraël dont la génération eſt dès le commencement, dès l'éternité.* Miché, c. 5. | Joſeph vint avec Marie ſon épouſe *en Judée à la ville de David appellée Bethléem . . . pendant qu'ils étoient en ce lieu, il arriva que le temps auquel elle devoit s'accoucher s'accomplit. Et & elle enfanta ſon Fils premier né,* Luc. c. 2. |
| Mere Vierge. *Achas répondit... je ne tenterai point le Seigneur: & Iſaïe dit : écoutez donc maiſon de David... Le Seigneur vous donnera lui-même un* | Joſeph. *Ne craignez point de retenir Marie votre femme : car ce qui eſt formé en elle vient du ſaint Eſprit . . . Or tout cela ſe fit pour accomplir* |

*prodige : une Vierge concevra, & elle enfantera un Fils qui ſera appellé Emmanuel.* Iſaïe, c. 7.

Adoration. *Les Rois de Tharſe & les Iſles lui offriront des préſens : les Rois de l'Arabie & de Saba lui apporteront des dons*, Pſal. 71.

Fuite en Egypte & rappel. *Le Roi d'Iſraël paſſera comme les heures d'une matinée. J'ai aimé Iſrael lorſqu'il n'étoit qu'un enfant. J'ai rappellé mon fils de l'Egypte*, Oſé, c. 11.

Maſſacre des ſaints Innocens. *Voici ce que dit le Seigneur : un grand bruit s'eſt élevé en haut. On a ouï des cris mêlés de plaintes & de ſoupirs de Rachel qui pleure ſes enfans, & ne peut ſe conſoler de leur perte*, Jeremie, c. 31.

Surnom de Nazaréen. *Il ſortira un rejeton de la tige de Jeſſé*, & ſelon le Texte Hébreu, *un Nazaréen naîtra de ſa racine*, Iſaïe, cap. 11.

*ce que le Seigneur avoit dit par le Prophete : voilà qu'une Vierge concevra*, Matth. c. 1.

*Les Mages... ſe proſternant en terre l'adorerent : puis ouvrant leurs tréſors ils lui offrirent en préſent de l'or, de l'encens & de la myrrhe*, Matth. c. 2.

Joſeph avec l'enfant *ſe retira en Egypte, où il demeura juſqu'à la mort d'Herode, afin que cette parole que le Seigneur avoit dite par le Prophete fut accomplie*, Matth. c. 2.

*Herode envoya tuer dans Bethléem & dans tout le Pays d'alentour tous les enfans âgés de deux ans & au deſſous... on vit alors s'accomplir ce qui avoit été prédit par le Prophete Jeremie*, Matth. c. 2.

*Il vint demeurer dans une ville appellée Nazareth, afin que cette prédiction des Prophetes fût accomplie : il ſera appellé Nazaréen*, Matth. c. 2.

Sur le miniſtere public, il eſt dit qu'il auroit un Précurſeur ; qu'il abrogeroit la Loi ancienne ; qu'il établiroit une nouvelle alliance ; qu'il

feroit des miracles ; qu'il ſeroit Roi ; qu'il meneroit une vie pauvre ; qu'il feroit ſon entrée ſolemnelle à Jeruſalem monté ſur une âneſſe ; qu'il inſtitueroit un ſacrifice permanent.

Précurſeur. *Je vous envoie mon Ange qui préparera ma voie devant ma face : & auſſi-tôt le dominateur que vous cherchez, & l'Ange de l'alliance ſi deſiré de vous viendra dans ſon Temple*, Malachie, c. 3.

*Jeſus commença à parler de Jean au peuple en cette ſorte . . . c'eſt de lui qu'il a été écrit : j'envoie devant vous mon Ange qui vous préparera la voie où vous devez marcher*, Matthieu, c. 11.

Abrogation de la Loi ancienne. *Il confirmera ſon alliance avec pluſieurs dans une ſemaine, & à la moitié de la ſemaine les hoſties & les ſacrifices ſeront abolis.* Daniel c. 9.

*Vous n'adorerez plus le Pere ni ſur cette montagne, ni dans Jeruſalem.* J. C. dans ſaint Jean, c. 4. & ſaint Paul, *la Circonciſion ne ſert de rien*, aux Galates, c. 6.

Alliance nouvelle. *Je vous ai établi pour être médiateur de l'alliance du peuple & la lumiere des nations*, dit Dieu, parlant du Meſſie, Iſaïe, c. 42.

*Buvez-en tous ; car ceci eſt mon Sang*, le Sang *de la nouvelle alliance, qui ſera répandu pour pluſieurs*, dit Jeſus-Chriſt dans ſaint Marc, c. 14.

Miracles. *Dieu vous ſuſcitera un Prophete comme moi de votre nation, & d'entre vos freres.* Moïſe cet homme à miracles, Deuter. c. 18. *Alors*, dit Iſaïe, *les yeux des aveugles & les oreilles des ſourds s'ouvriront*, c. 35.

*Tout le peuple tâchoit de le toucher, parce qu'il ſortoit de lui une vertu qui les guériſſoit tous*, Luc, c. 6. & ſaint Jean : *Jeſus a fait beaucoup d'autres miracles à la vue de ſes Diſciples qui ne ſont pas écrits dans ce livre*, c. 20.

*Béni ſoit le Roi d'If-*

Royauté. *Voici votre*

*Roi qui vient à vous*, Zacharie, c. 9.

Pauvreté. *Ce Roi juſte qui eſt le Sauveur, eſt lui-même pauvre.* Zacharie, c. 9.

Entrée ſolemnelle. *Fille de Sion ſoyez comblée de joie, fille de Jeruſalem pouſſez des cris d'allégreſſe. Voici votre Roi qui vient à vous ... monté ſur une ânesſe, & ſur le poulain de l'ânesſe*, Zacharie, c. 9.

Sacrifice permanent. *Je ne recevrai point de préſens de votre main ... l'on offre à mon nom une bloationpure*, Malach. c. 1.

*raël qui vient au nom du Seigneur*, Jean, c. 12.

Pluſieurs *tout ſurpris de ſon ſavoir, diſoient ... n'eſt-ce pas là ce charpentier, ce fils de Marie*, Marc, c. 6.

*Vous trouverez une ânesſe liée & ſon ânon auprès d'elle. Déliez-la & me l'emmenez ... or tout ceci s'eſt fait, afin que cette parole du Prophete fut accomplie : dites à la fille de Sion, voici votre Roi*, Matth. c. 21.

*Ceci eſt mon Corps qui eſt donné pour vous : faites ceci en mémoire de moi*, dit Jeſus-Chriſt dans ſaint Luc, c. 22.

Sur ſa Paſſion, ſa Mort, ſa Réſurrection, &c. il eſt dit que le Meſſie ſeroit vendu trente pieces d'argent ; flagellé ; percé aux pieds & aux mains ; mis à mort entre deux voleurs ; inſulté ; abreuvé de vinaigre ; que ſa robe ſeroit jettée au ſort ; qu'à ſa mort paroîtroit une éclipſe extraordinaire ; qu'il reſſuſciteroit ; monteroit au ciel ; enverroit le Saint Eſprit, &c.

*Ils ont peſé pour ma récompenſe trente pieces d'argent.* Zacharie, c. 11. *Les méchans ont imprimé des coups ſur mon dos*, Pſal. 128. *Ils ont percé mes mains & mes pieds.* Pſal. 21. *Il a livré ſon ame à la mort, & il a*

*Judas ... ſe repentit & reporta les trente pieces d'argent*, Matth. c. 27. *Pilate prit donc alors Jeſus, & le fit fouetter*, Jean, c. 19. *lorſqu'ils furent arrivés au lieu appellé Calvaire ils y crucifierent Jeſus.* Luc,

# NOTES

## *SUR LA RELIGION, SUR L'EGLISE & ſur tous les Points de la Doctrine de Calvin.*

(*A*) E nombre fini des Générations préſentes, démontre plus que ſuffiſamment l'exiſtence d'un premier homme, pere de tous, ſans être fils : car le nombre des branches ne doit pas être ſuppoſé moindre que celui des tiges, puiſqu'au contraire à meſure qu'on avance en remontant vers les ancêtres le nombre diminue, & qu'en redeſcendant il augmente, de maniere que dans le premier cas on va de la multitude à ſon oppoſé ; & dans le ſecond, de l'oppoſé à la multitude : il en faut donc conclure que ſi le nombre des générations préſentes eſt fini, ainſi que nous le voyons, la ſuppoſition d'une ſuite infinie de générations d'hommes ſans premier doit être traitée de ſuppoſition fauſſe ; & y recourir c'eſt vouloir ſe perdre dans une eſpece d'infinité plus difficile à concevoir que l'infinité de Dieu rejettée par l'Athée, & même s'y perdre ſans aucun avantage. En effet dans cette ſuppoſition il faudroit avouer qu'il y auroit eu une infinité de durations : or comme ni toutes, ni quelques-unes ne pourroient pas être dites éternelles, à cauſe des parties poſtérieures qu'elles

renferment, & qui n'auroient pas toujours été, il s'enſuivroit qu'il n'y en auroit eu d'éternelle, tout au plus qu'une ſeule; ou par conſéquent ſe trouveroit un premier homme, éternel à la vérité lui-même, ſi l'on veut, mais qui étant de même nature que ſa poſtérité, auroit eu beſoin comme elle, d'une cauſe hors de lui pour exiſter, poſtérité au reſte qui avec lui ne formeroit jamais qu'un nombre fini.

(*B*) Cependant qu'on accorde à l'Athée ſa ſuppoſition ſur cette ſuite infinie de générations d'hommes ſans premier, & on verra encore qu'il ne gagnera rien : car obligé qu'il eſt d'avouer, ainſi qu'il en convient, que chacun de ſes individus eſt non ſuffiſant à exiſter par lui-même, ne s'enſuit-il pas que la collection eſt également non-ſuffiſante à exiſter par elle-même ; & par conſéquent que pour qu'elle exiſte, elle a auſſi beſoin d'une cauſe hors d'elle. Mais, dit-il, la conſéquence ne vaut pas de la diſtribution à la collection. Oui, répond-on ordinairement, elle ne vaut pas dans certains cas ; mais elle vaut ici, parce que le prédicat de *non ſuffiſant à exiſter par ſoi-même*, eſt attribué préciſement à raiſon du ſujet, & non à raiſon de diſtribution & de collection. La réponſe eſt vraie. Cependant s'il s'obſtine à ſoutenir que le prédicat eſt attribué préciſement à raiſon de diſtribution, comment lui fermer la bouche ? En fortifiant la réponſe par une autre équivalente que voici : c'eſt de dire que quand le prédicat eſt purement négatif, & qu'il exclut autre choſe que la collection* il eſt évident que la conſéquence vaut alors de l'un à l'autre : par exemple, ſi dans une collection, quoique ſuppoſée infinie, chaque in-

* On ajoute cette ſeconde condition, parce qu'on ne peut attribuer au tout le prédicat purement négatif de *non complet* qui convient à la partie : & on ne le peut, parce qu'il n'exclut que la conjonction.

dividu étoit pauvre & aveugle, eſt-ce que la collection ſeroit riche & clairvoyante ? On n'oſeroit l'avouer : & pourquoi ? parce que le prédicat de pauvre, d'aveugle eſt purement négatif, & qu'il exclut autre choſe que la collection. En effet que feroit alors la conjonction ? à un pauvre, à un aveugle joignez-en cent & cent millions d'autres, ôterez-vous rien de l'indigence, & de l'aveuglement ? Au contraire en multipliant les ſujets, vous ne faites que multiplier l'indigence. Or le prédicat de *non ſuffiſant à exiſter par ſoi-même*, eſt purement négatif & exclut autre choſe que la collection ; donc s'il convient à chaque individu, il doit être dit de même convenir à la collection.

(*C*) Ce n'eſt que dans deux ſuppoſitions qu'on pourroit s'opiniâtrer ſur cette prétendue activité de la matiere. La premiere, ſi l'on diſoit qu'elle eſt eſſentiellement en mouvement, & en conſéquence il en faudroit conclure que le repos eſt impoſſible ; ce qui eſt faux par l'expérience. La ſeconde, ce ſeroit de ſoutenir qu'elle ſe donne à elle-même le mouvement : & dans cette ſeconde ſuppoſition, ou ce ſeroit ſans le ſecours d'aucun reſſort : & en ce cas n'étant pas encore douée d'aucune faculté avant que de ſe donner le mouvement, elle ſe donneroit ce qu'elle n'auroit ni formellement, ni virtuellement, ce qui eſt auſſi faux : ou bien ce ſeroit par le moyen de quelques reſſorts : & ſans rentrer ici dans la queſtion, ſe les donneroit-elle à elle-même, les auroit-elle reçus : ce qui ameneroit la difficulté précédente, ou excluroit l'activité qu'on ſuppoſe ; il faudroit alors avouer, ce qui eſt encore très-faux, ou qu'elle deviendroit immobile, ou qu'enfin elle ſe trouveroit fixée à un ſeul mouvement : car ſuſceptible qu'elle eſt de mouvemens oppoſés elle devroit avoir des reſſorts contraires, en quoi conſiſteroit ſa vertu active ; & par conſéquent immo-

bilité, ſi auſſi forts l'un que l'autre ils s'empêchoient mutuellement ; ou bien détermination à un ſeul mouvement, ſi le plus fort détruiſoit le reſſort contraire. Reſte donc qu'elle n'a ces mouvemens oppoſés qu'en les recevant ſucceſſivement comme ſujet purement paſſif ; de-là le terme d'*inertie* qui ſemble n'être fait que pour elle.

(*D*) Que le Meſſie ait dû être Dieu-Homme, c'eſt ce que les Prophetes dans l'ancien Teſtament avoient annoncé bien des fois. *Les Princes ſe ſont aſſemblés contre le Seigneur & contre ſon Chriſt... Pour moi j'ai été établi Roi par lui. Le Seigneur m'a dit je vous ai engendré aujourd'hui.* Ainſi David fait-il parler le Meſſie au Pſeaume 2. où le terme de *Chriſt* deſigne clairement le Meſſie ; & celui de *génération éternelle*, la filiation par nature : *ego hodie genui te.* Et dans le Pſeaume 109. *le Seigneur a dit à mon Seigneur* : ici dans ce mon Seigneur diſtingué du premier, qui ne reconnoîtroit de même le Meſſie, *je vous ai engendré de mon ſein avant l'étoile du jour.... Vous êtes le Prêtre éternel ſelon l'ordre de Melchiſedech* : Voilà encore la filiation éternelle, & de plus la qualité d'homme, *tu es ſacerdos*, &c. Cette qualité ne lui eſt pas diſputée : qu'on écoute donc encore ſur la divinité les autres Prophetes. *Un petit enfant nous eſt né... il ſera appellé l'admirable, le conſeiller, Dieu, le fort, le Pere du ſiecle futur, le Prince de la paix. Dieu viendra lui-même & il vous ſauvera ; Alors les yeux des aveugles verront le jour* : on a entendu *la voix de celui qui crie dans le deſert : préparez la voix du Seigneur : Rendez droits dans la ſolitude les ſentiers de notre Dieu. Voici ce que dit le Seigneur*, au Meſſie ſans doute comme il paroît par la ſuite : Les peuples *vous adoreront : ... Vous êtes vraiment le Dieu caché, le Dieu d'Iſraël, le Sauveur. Le temps vient dit le Seigneur, que je ſuſciterai à David une race juſte.* On l'appellera *Jeho-*

Iſaïe, c. 9.
Iſaïe, c. 35.
Iſaïe, c. 40.
Iſaïe, c. 45.
Jerémie, c. 23.

*vah*, nom propre de Dieu : ainſi lit-on dans l'Hébreu : *C'eſt lui qui eſt notre Dieu... lui qui a trouvé toutes les voies de la ſageſſe*, & qui *l'a donnée à Jacob... après cela il a été vu ſur la terre, & il a converſé avec les hommes* : Baruch dans un eſprit prophétique à qui le futur eſt comme préſent ou paſſé. *Et vous Bethléem... c'eſt de vous que ſortira celui qui doit regner dans Iſraël, dont la génération eſt dès le commencement, dès l'éternité. Je treſſaillirai de joie en Dieu, mon Jeſus* : & combien d'autres Prophéties ? Jerémie, c. 3. Michée, c. 2. Habacuc, c. 3.

N'eſt-il donc pas ſurprenant qu'il ſe trouve des Hérétiques, tels que les Sociniens, qui admettant l'Ancien Teſtament avec le Nouveau, & regardant Jeſus-Chriſt comme Meſſie, aient prétendu pouvoir lui ravir la Divinité, & le réduire à la condition de pur homme. Car pour en venir maintenant au Nouveau, & ſans s'arrêter au mot de ſaint Jean, qui cependant dit tout dans ſa briéveté : *le Verbe s'eſt fait chair* : Quoi de plus formel en faveur de la divinité de Jeſus-Chriſt, que ſon propre témoignage dans les expreſſions ſuivantes ? *Mon Pere & moi nous ſommes une même choſe. Mon Pere eſt en moi, & moi dans mon Pere. Tout ce qu'à mon Pere eſt à moi ; glorifiez-moi donc maintenant mon Pere dans vous-même, de la gloire que j'ai poſſedée dans vous, avant que le monde fût créé.... Je ſuis avant qu'Abraham fût au monde. Perſonne n'eſt monté au Ciel que celui qui eſt deſcendu du Ciel, le Fils de l'Homme qui eſt dans le Ciel. Vous croyez en Dieu, croyez en moi. Celui qui me voit, voit le Pere. Mon Pere agit continuellement, & moi auſſi.. Ce que fait le Pere, le fils le fait auſſi. Je vous commande par le Dieu vivant de nous dire ſi vous êtes le Chriſt Fils de Dieu... Vous l'avez dit.* S. Jean, c. 10. Le même, c. 16. Le même, c. 17. & 8. Le même, c. 3. Le même c. 14. Le même. Le même c. 5. S. Matthieu, c. 26.

Expreſſions en effet qui tendent toutes à s'attribuer ce que nous ſavons propre de la Divinité : la premiere, l'unité d'eſſence avec le Pere : la ſe-

conde, la mutuelle inexiſtence, ou circumincеſſion : la troiſieme, l'identité d'attributs en général : en particulier la quatrieme, l'éternité & la préexiſtence : la cinquieme, l'immenſité : la ſixieme, même véracité : la ſeptieme, même cognoſcibilité : la huitieme, même puiſſance : la neuvieme, filiation naturelle : & de-là, ce qui prouve qu'il s'agiſſoit de celle-ci, accuſation de blaſphême intentée contre lui par le Grand-Prêtre ; & auparavant même accuſation de la part des Juifs, parce que lui diſoient-ils. *Vous vous faites Dieu.* Saint Jean, chap. 1. & qu'on ne diſe pas qu'en cet endroit il tempéra ſa réponſe, en leur diſant : *N'eſt-il pas écrit dans votre Loi : j'ai dit que vous êtes des Dieux?* Car ce n'eſt là qu'un raiſonnement du moins au plus : comme s'il leur eût dit : ſi la loi appelle Dieux les juges de la terre, à plus forte raiſon dois-je être appellé, & me dire Dieu, moi qui ſuis ſon fils : ſolution aiſée, & d'autant plus vraie que malgré ce prétendu tempérament, ils tâcherent encore de ſe ſaiſir de lui. Ainſi avec la même facilité réſout-on les autres difficultés tirées de l'infériorité, en la faiſant tomber ſur la nature humaine, unie hypoſtatiquement au Verbe.

Auſſi ſaint Thomas Apôtre, répond-il à Jeſus reſſuſcité, en s'écriant, *mon Seigneur & mon Dieu. Nous ſavons que le Fils de Dieu eſt venu, & qu'il nous a donné du diſcernement pour connoître le vrai Dieu, & pour être en ſon vrai Fils : c'eſt là le vrai Dieu & la vie éternelle.* Saint Jean en ſon Epître, chap. 5. *Tout a été créé par lui & pour lui.* Il *eſt avant tous, & toutes choſes ſubſiſtent en lui .... Toute la plenitude de la divinité reſide en lui corporellement.* C'eſt ce que ſaint Paul écrivoit aux Coloſſiens, chap. 1. chap. 2., entendant par ce mot *corporellement*, l'union phyſique du Verbe avec une ſubſtance corporelle. Auparavant il avoit écrit de Jeſus-Chriſt aux Phi-

ſippiens, chap. 2. qu'*ayant la forme de Dieu*, (c'eſt-à-dire, ſa nature par oppoſition à la forme d'eſclave, énoncée en effet préexiſtente à celle-ci) *il n'a point cru que d'être égal à Dieu, ce fût pour lui une uſurpation*: or s'il n'eſt pas Dieu dans le ſens le plus ſtrict, c'en auroit été une, & la plus grande de s'arroger l'unité d'eſſence avec le Pere, & ce qui s'enſuit; il ſe l'eſt attribuée, nous l'avons vu; de permettre qu'on lui déférà les honneurs divins, il l'a permis; * de remettre les péchés de ſa propre autorité, c'étoit là encore un reproche que lui faiſoient les Phariſiens. En vérité, ſi le ſens métaphorique & reſtraint convenoit aux textes rapportés, & à ceux qui pourroient encore s'ajouter; par exemple, Jeſus-Chriſt *eſt Dieu au-deſſus de tout & béni dans tous les ſiecles. Eſt ſuper omnia Deus*, aux Romains, chap. 9. *il ſoutient tout par la puiſſance de ſa parole*, aux Hébreux, chap. 1. *Qui eſt l'Ange à qui Dieu ait jamais dit: vous êtes mon Fils, je vous ai engendré aujourd'hui.* Là même. *Je ſuis l'alpha & l'omega, le principe & la fin.* Jeſus lui-même dans l'Apocalipſe, chap. 21.; & ainſi des autres, en vérité, je le répete; ſi tous devoient s'entendre ſelon les prétentions des Sociniens, n'aurions-nous pas quelque raiſon de nous plaindre que Dieu dans l'Ancien Teſtament, & Jeſus-Chriſt avec ſes Apôtres dans le Nouveau euſſent cherché à nous induire en erreur plutôt qu'à nous inſtruire, tant l'accord de l'un & l'autre Teſtament ſur le ſens réel & illimité ſe montre à découvert.

(E) On entend par miracle tout évenement contre les loix ordinaires de la nature, connues conſ-

* *Un Lepreux venant à lui l'adoroit.* Matth. c. 8. Ceux *qui étoient dans la barque . . . l'adorerent en lui diſant vous êtes vraiment Fils de Dieu*, le même c. 14. Dieu même a commandé cet acte d'adoration; *que tous les Anges de Dieu l'adorent*, aux Hébreux, c. 1.

tamment ſuivies. Le pouvoir qu'a Dieu, ſans changer lui-même, de changer les choſes, & d'en interrompre le cours dont il eſt maître, en démontre contre Spinoſa la poſſibilité. Le miracle eſt le langage de Dieu. Comme il y a des preſtiges, & que le démon même par permiſſion divine peut faire des choſes au-deſſus des forces humaines, mais proportionnées aux ſiennes, on ne s'y méprendra pas ſi l'on fait attention à la grandeur du miracle, tel par exemple, que la réſurrection d'un mort, au nombre, à la maniere, à la perſonne qui le fait, à la fin qu'elle ſe propoſe. Dans le concours les vrais prévaudront toujours; ainſi les ſerpens d'Aaron dévorerent ceux des Mages de Pharaon. Si la doctrine eſt fixe, c'eſt-à-dire, prédite devoir durer toujours, il faut juger de la vérité du miracle par la doctrine, de maniere que s'il lui eſt oppoſé, il en faut conclure qu'il eſt faux: ſi au contraire elle avoit été prédite devoir ceſſer, telle que la religion Juive, il faut juger d'elle, & du temps de ſa ceſſation par les miracles.

(F) Appollone n'eut jamais qu'une poignée de Diſciples. Il tomba dans l'oubli dès le 4e. ſiecle: & Philoſtrate dont l'ouvrage paroît plutôt un roman qu'une hiſtoire, ne rapporte ſes miracles que ſur la foi d'un mémoire tenu ſecret pendant cent ans. Encore parlant d'une ſeule réſurrection de fille, il laiſſe entrevoir qu'elle lui paroît douteuſe, & que la fille n'étoit peut-être que dans une pure défaillance.

Mahomet emploie la voie des armes, & l'appas du plaiſir, eſt-il ſurprenant qu'il ſe ſoit attiré tant de Sectateurs.

Les martyrs des Sectes meurent pour des dogmes ſpéculatifs, en petit nombre, ſans démonſtration de joie, très-ſouvent malgré eux, & non ſans diminution de nombre pour la Secte. Les

Apôtres ſont morts en témoignage de faits vus de leurs yeux ; & la mort des onze millions qui ſuivent ſe ſouffre avec joie : les miracles pour l'ordinaire l'accompagnent, quelquefois la converſion même de leurs bourreaux ; elle eſt un germe de fécondité pour la religion qu'ils profeſſent.

(G) Pour que l'Egliſe prétendue réformée eût droit d'accuſer quelqu'un d'héréſie, il faudroit qu'elle pût avec raiſon obliger chaque particulier à conformer ſa créance à la ſienne : & le peut-elle, ſe reconnoiſſant faillible, & ſachant de plus que chacun a autant de droit de compter ſur ſon inſpiration, qu'elle ſur la ſienne. En vain diroit-elle donc : mais ce que vous niez eſt une vérité fondamentale, une vérité eſſentielle au ſalut, & le texte en eſt clair : clair pour vous, répondroit-il, il ne l'eſt pas pour moi de la maniere dont il l'eſt pour vous ; & le contraire de ce que vous aſſurez, je le ſai par mon inſpiration, la grande regle que vous m'avez miſe vous-même en main pour juger du ſens des Ecritures. A cela que repliquer ? ſur-tout ce particulier ajoutant, que ſi dans la ſuite il vient à découvrir cette vérité fondamentale, il eſt tout diſpoſé à la croire. Et delà encore, impoſſibilité même de tomber dans l'héréſie : car l'opiniâtreté, propre de l'héréſie, ſuppoſe une réſiſtance à une autorité qui fait ſentir qu'on a tort. Cependant il eſt plus que certain qu'il y a des héréſies. Depuis le premier ſiecle juſqu'à nous on ne parle dans l'Egliſe que d'héréſie. Saint Paul ordonne à Tite ſon Diſciple d'éviter *celui qui eſt hérétique après l'avoir averti une premiere & une ſeconde fois, puiſque s'il perſiſte, il ſe condamne lui-même*, dit-il, *par ſon propre jugement*. Or tout cela ne prouve-t-il pas la voie d'autorité ? qu'on la ſuppoſe ? l'Hérétique eſt très-connoiſſable ; il n'a rien à repliquer ; l'avis de ſaint Paul eſt de facile exécution, & ſe com-

prend. Qu'on ſuppoſe celle de l'examen & de l'inſpiration, on n'y connoît plus rien. Ainſi en définiſſant l'héréſie qu'on ne ſe borne pas à l'exemple du Miniſtre Jurieu aux articles fondamentaux, diſtinction inconnue à toute l'antiquité ; comme s'il n'y avoit d'Héritiques que ceux qui nient le myſtere de la Trinité ou de l'Incarnation, & que ſaint Auguſtin n'eût pas toujours traité d'Hérétiques les Pelagiens, quoiqu'ils ne niaſſent ni l'un ni l'autre ; mais qu'on la définiſſe de la maniere dont on l'a toujours conçue, en diſant que c'eſt une erreur ſoutenue avec opiniâtreté contre une vérité, ou énoncée clairement dans l'Ecriture, & crue de tout temps par les Fideles, ou déclarée telle définitivement par l'Egliſe.

(*H*) Voici une des apoſtrophes de Luther parlant aux Sacramentaires dans ſon livre *Défenſe des paroles de la Cene*, tom. 7. p. 39. de l'édition de Witemberg, *qui autre que le diable vous pourroit donner cette licence de mettre en pieces l'Ecriture ? en effet je ne crois pas qu'aucun la donnât que le diable qui en a fait préſent à Zuingle & Œcolampade. Qui jamais, je vous prie, a lu dans l'Ecriture que le (Corps) ſoit la même choſe que le (ſigne du Corps,) & que ce mot (eſt) ſoit la même choſe que (ſignifie) ? voire même quelle langue dans tout le monde s'eſt-elle ainſi jamais énoncée ? En vérité pour moi je n'en connois point d'autre raiſon ; ſinon que le diable veut ſe jouer de nous par le miniſtere de ces gens fanatiques, &c.* Et ailleurs dans ſon livre intitulé, *en ſa petite confeſſion*, il emploie des termes bien plus forts : on n'oſeroit les mettre ici : ſi on en eſt curieux, qu'on conſulte Hoſpinien ſeconde partie de l'hiſtoire ſacramentaire, p. 187. Du reſte on ne rapporte ceci que pour faire ſentir une grande différence : les hérétiques diſent des injures ; les

Catholiques ont pitié de l'aveuglement de leurs freres égarés, les plaignent & prient pour eux.

(J) Il y a une infaillibilité qu'on appelle d'inſpiration, telle que l'avoient les Ecrivains ſacrés. Ce n'eſt pas celle-là dont il s'agit. Par infaillibilité de l'Egliſe on entend donc ici un empêchement à être trompé. Ces paroles *Evangelio non crederem, niſi me commoveret autoritas Eccleſiæ* dénotent clairement que ſaint Auguſtin en reconnoiſſoit une diſtinguée de celle qui eſt conſignée dans les écritures; car le motif qui détermine à admettre l'Evangile n'eſt pas la choſe révélée dans l'Evangile, cependant il n'en faut pas conclure qu'il y en ait deux réellement: c'eſt la même, mais conſidérée ſous deux rapports différens: conçue par relation à la fidélité & aux promeſſes de Jeſus-Chriſt attéſtées dans l'Ecriture, c'eſt l'infaillibilité promiſe, objet de foi; & conçue rélativement à la ſageſſe de Dieu qui, ſuppoſé la vérité de la religion chrétienne, ſe doit à lui-même d'empêcher que l'Egliſe ne ſe trompe dans le diſcernement des livres ſaints, c'eſt ce qu'on appelle infaillibilité de Providence, objet de ſcience, & fondée ſur les motifs de crédibilité de la religion, motif elle-même immédiat qui détermine à recevoir les écritures des mains de l'Egliſe, & condition pour l'acte de foi. Et afin de faire mieux ſentir que c'étoit là ſa penſée, le ſaint Docteur revient encore à cette infaillibilité de Providence dans ſon livre *De utilitate credendi*, c. 16. *ſi Dei providentia*, dit-il, *non præſidet rebus humanis, nil eſt de religione ſatagendum. Sin verò (præſidet) ... non eſt deſperandum ab eodem ipſo Deo auctoritatem aliquam conſtitutam eſſe quâ velut gradu certo innitentes attollamur in Deum.*

(K) Cette analyſe de foi qui remonte juſqu'à l'infaillibilité de Providence n'a lieu qu'avec un

incrédule qui n'admettroit pas les ſaintes Ecritures. Avec les Calviniſtes il n'eſt pas néceſſaire d'aller juſques là : & il n'y a pas à craindre qu'ils puiſſent avec raiſon accuſer les Catholiques de tomber dans un cercle vicieux ; parce que pour y tomber, il faudroit qu'en prouvant l'un par l'autre, l'un & l'autre fût regardé par les Calviniſtes comme faux ou douteux : or ils admettent l'Ecriture, & les paſſages dont on ſe ſert pour prouver l'infaillibilité de l'Egliſe, on peut donc les employer contr'eux, ſans qu'on ſoit expoſé au reproche du cercle vicieux. Si ce réproche convient à quelqu'un, c'eſt aux Calviniſtes, eux qui prouvent la divinité des Ecritures par l'eſprit particulier, & l'eſprit particulier par l'Ecriture ſainte : en voilà un exemple : en voici un autre : c'eſt en prouvant l'eſprit particulier par telle interprétation de tel texte, & telle interprétation de tel texte par l'eſprit particulier.

# NOTES

## *SUR LE CALVINISME.*

(L) REFUTATION des différens points de la doctrine de Calvin, non pas dans le deſſein de les traiter à fond ; l'entrepriſe ſeroit immenſe, & d'ailleurs inutile après tant d'ouvrages déjà compoſés ſur ces matieres ; mais uniquement dans la vue d'engager les Lecteurs Proteſtans à ſe faire inſtruire, & à ne pas s'en fier à leurs Miniſtres. On les parcourra ici ces différens points dans le même ordre, & autant qu'une réfutation peut le permettre preſque avec la même rapidité que l'auteur des réflexions ſe le propoſoit.

EGLISE. Comment l'Egliſe ſeroit-elle compoſée des ſeuls prédeſtinés, elle qui nous eſt repréſentée dans l'Ecriture ſous la figure d'un champ où ſe trouve mêlée l'ivraie avec le bon grain, d'une aire où il y a paille & froment, d'une bergerie où ſont brebis & boucs, d'un filet qui amene bons & mauvais poiſſons. De-là la comparaiſon de S. Auguſtin : (*a*) l'Egliſe triomphante, diſoit-il, reſſemble à la pêche après la réſurrection de Jeſus-Chriſt où il n'y en avoit que de bons ; mais la militante à celle qui ſe fit avant, où ſe trouverent bons & mauvais. Et en effet ſi elle n'étoit compoſée que des ſeuls prédeſtinés, & même des ſeuls juſtes, ſeroit-elle cette Egliſe viſible, ainſi que l'avoue (*b*) Calvin, en quoi il ſe contredit ici comme ailleurs ? Il n'en faut donc exclurre que les non-baptiſés, les hérétiques notoires non-tolerés, les excommuniés & les ſchiſmatiques, & y admettre les autres, avec cette différence que les ſeuls juſtes ſont de l'ame & du corps, & les pécheurs préciſement du corps de l'Egliſe : c'eſt ſous ce rapport de corps qu'on la définit très-bien, une ſociété de perſonnes unies par la profeſſion de la même foi & la participation des mêmes Sacremens ſous la conduite des Paſteurs légitimes, ſur-tout du Paſteur univerſel, le Pontife Romain, le Lieutenant de Jeſus-Chriſt, & ſon Vicaire en terre. Sur ſa viſibilité, ſon infaillibilité, ſon indéfectibilité, voyez les pages 64, 70, 86.

PRIMAUTÉ DU SAINT SIEGE. S'être aſſuré de la volonté de Jeſus-Chriſt ſur la ſtabilité de la forme de gouvernement qu'il donnoit à ſon Egliſe, en ſe convainquant du deſſein où il a été qu'elle fût conduite infailliblement & toujours

(*a*) *In breviculo collationis cum donatiſtis 3. die c. 9.*

(*b*) Mon intention eſt de parler de l'Egliſe viſible .. hors du giron de laquelle on ne peut eſpérer remiſſion des péchés, ne ſalut aucun. *Calvin livre 4. de l'inſtit. c. 1. §. 4.*

par voie d'autorité visible, voie en effet seule suffisante pour conserver le dépôt de la foi, ainsi que l'a démontré l'Auteur des réflexions, ne doit-on pas dès-lors avouer, comme une suite nécessaire, qu'à l'exception de certains privileges personnels convenables dans les premiers temps de l'Eglise, il a voulu que l'autorité qu'il communiquoit à ses Apôtres, passât d'eux à leurs successeurs, de Pierre aux Pontifes Romains, & des autres Apôtres aux Evêques, par conséquent qu'il y eût toujours dans son Eglise des Pasteurs pour la gouverner; & parmi eux, afin de tout ramener à l'unité & la conserver, un Pasteur au-dessus de tous, s'il est vrai de dire que S. Pierre a eu cette primauté de pouvoir & de juridiction, qu'il ait été Chef visible de l'Eglise de Jesus-Christ, & son Vicaire en terre. Or en faveur de cette primauté de S. Pierre, & conséquemment de nos Papes qui lui ont succedé, que de choses n'y auroit-il pas à dire? Sans s'arrêter à certaines autres prérogatives, comme d'avoir été toujours nommé le premier dans le dénombrement des Apôtres, d'avoir annoncé le premier l'Evangile le jour de la Pentecôte, d'avoir proposé l'élection d'un Disciple pour remplacer Judas, d'avoir convoqué le Concile de Jerusalem, d'avoir donné son sentiment avant tous, & de l'avoir vu suivi de tous avec respect, *tacuit omnis multitudo*, ne choisissons que deux textes, celui dans S. Matthieu c. 16. *Et moi je vous dis que vous êtes Pierre; que sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, & que les portes de l'Enfer ne prévaudront point contre elle. Je vous donnerai les clefs du Royaume des Cieux.* L'autre dans S. Jean, c. 21. *Paissez mes agneaux... Paissez mes brebis.* Et quoi de plus décisif? Ici Jesus Christ lui confie le soin de paître ses agneaux, & leurs meres, les Fideles & les Pasteurs. Dans le premier il promet de bâtir sur lui son Eglise de

l'en faire le fondement, de lui donner les clefs du Ciel ; par conſéquent primauté ; car le fondement eſt à l'édifice comme la tête au Corps, le paſteur au troupeau, le Gouverneur à la Ville de Guerre, le Pere de famille à ſa maiſon dont les clefs lui appartiennent de droit.

En vain donc les objections ſuivantes; que Jeſus-Chriſt eſt le ſeul Chef ; que les autres Apôtres ſont appellés fondemens ; qu'ils étoient tous égaux; qu'ils ont tous reçu les clefs du Ciel ; du moins que le texte *ſuper hanc petram* eſt inſuffiſant pour la fin qu'on ſe propoſe, expliqué qu'il eſt par les Peres tantôt de Jeſus-Chriſt, tantôt des Apôtres, tantôt de la confeſſion de foi de ſaint Pierre.

Il ſeroit aiſé de répondre que Jeſus-Chriſt eſt le ſeul fondement, le ſeul Chef eſſentiel, en tant que principe de tout don intérieur de grace, mais Chef inviſible, & Pierre le Chef viſible ſecondaire, miniſteriel, non le ſucceſſeur de Jeſus-Chriſt, mais ſon Vicaire ; que les autres Apôtres ſont dits fondemens à cauſe des Egliſes qu'ils ont fondées ; qu'ils étoient égaux quant à la juriſdiction illimitée ſur toute terre, & non quant à la maniere de l'exercer ; qu'à la vérité ils ont tous reçu immédiatement les clefs, & même que l'Egliſe les a reçues, mais Pierre ſpécialement comme repréſentant toute l'Egliſe ; enfin que les Peres n'excluent pas l'interprétation donnée : & comment l'excluroient-ils, puiſque dans le contexte il s'agit d'un bout à l'autre d'une perſonne, d'une ſeule perſonne & de la même : car Jeſus-Chriſt interroge Pierre, change ſon nom, répond à ſon interrogation, & lui fait ces promeſſes pour récompenſer ſa foi ; & que d'ailleurs eu égard au Syriaque dont ſe ſervit Jeſus-Chriſt, & dont s'eſt ſervi ſaint Matthieu, il faudroit traduire, *tu es Petra, & ſuper hanc petram ædifi-*

*cabo Eccleſiam meam.* De-là, diſoit ſaint (*a*) Irené, à cauſe de la primauté de Pierre & de ſes Succeſſeurs : *il eſt néceſſaire que toute Egliſe vienne aboutir à l'Egliſe Romaine.* Et ſaint Auguſtin, *la primauté de la Chaire Apoſtolique a toujours ſubſiſté dans l'Egliſe Romaine.*

HIERARCHIE. Par ce mot on entend ici une principauté inſtituée par Jeſus-Chriſt dans les choſes ſacrées avec ſubordination. Après ce qui vient d'être dit de ſaint Pierre, des autres Apôtres, & dans leurs perſonnes de leurs Succeſſeurs, ne ſeroit-ce pas aller ouvertement contre les vues de Jeſus-Chriſt, que de s'obſtiner à ne vouloir pas la reconnoître ?

On en peut diſtinguer deux, l'une quant au Sacrement de l'Ordre, ou ſe trouvent les Evêques, les Prêtres, les Diacres, &c. trois rangs diſtingués. Jean. c. 20. Jeſus-Chriſt *ſouffla* ſur ſes Apôtres, *& leur dit*, *recevez le Saint-Eſprit.* Long-temps après on impoſa les mains à Paul & à Barnabé ſelon l'ordre Act. c. 13. du Saint-Eſprit de les lui mettre à part. Et afin de perpétuer l'Epiſcopat, d'autres dans la ſuite furent ordonnés Evêques. Saint Paul ſacra 2. ad Tim. 1. 1. Evêque ſon diſciple Timothé : *Je vous exhorte à ranimer la grace de Dieu que vous avez reçue, lorſque je vous impoſai les mains.* Il écrit à Tite : *Etabliſſez des Prêtres dans les Villes ſelon l'ordre que je vous ai marqué moi-même.* Les ſept qu'on avoit choiſi pour être Diacres, furent préſentés aux Act. c. 6. Apôtres qui *faiſant une priere leur impoſerent les mains.*

L'autre Hiérarchie regarde la juriſdiction. Les Papes, nous l'avons vu, l'ont dans toute l'Egliſe, ſuccédant à Pierre comme Chef de l'Egliſe ; les

(*a*) *Ad quam propter potiorem principalitatem neceſſe eſt convenire omnem Eccleſiam.* Iren. l. 3. c. 3.

(*b*) *In Romanâ Eccleſiâ ſemper Apoſtolicæ Cathedræ viguit primatus.* Aug. Epiſ. 43.

Evêques dans leurs Dioceſes. *Le Saint-Eſprit vous à conſtitués Evêques pour gouverner l'Egliſe de Dieu*; mais préciſément dans leurs Dioceſes, ſuccédant aux Apôtres comme Evêques, & non à eux comme Apôtres. Et pour marquer encore ici & la différence des rangs, *Tous ſont-ils Apôtres? tous ſont-ils Prophetes? tous ſont-ils Docteurs?* & l'Inſtitution divine, *c'eſt lui-même qui en à fait quelques-uns Apôtres, quelques-uns Prophetes, d'autres Evangéliſtes, d'autres Docteurs & Paſteurs: ipſe eſt.* Ainſi *que perſonne ne s'attribue à ſoi-même cet honneur: mais il faut y être appellé de Dieu comme Aaron.* Voilà ce que toute l'antiquité a reconnu; ce que reconnoiſſent encore aujourd'hui les Grecs, même les Grecs ſchiſmatiques: & d'où viendroit cet accord, s'il n'étoit fondé ſur l'Inſtitution de Jeſus-Chriſt? Ce n'eſt donc pas l'aſſemblée des Fideles qui fait les Miniſtres de ſon Egliſe: elle a bien pu quelquefois concourir à leur élection: mais leur confera-t-elle jamais le pouvoir de l'Ordre & la Juriſdiction qui en émane, ou qui l'exige? eh quoi parmi les Juifs Dieu lui-même dans une tribu ſpeciale auroit établi une Hiérarchie, & dans l'Egliſe de Jeſus-Chriſt tout dépendroit du choix du Peuple! en vérité quels Miniſtres? des Laïques tenant de Laïques leur Juriſdiction, & ſucceſſeurs d'autres Laïques en remontant juſqu'à Calvin qui n'eut jamais que la ſimple tonſure! (a) mais encore quel miniſtere? Diſtribuer un morceau de pain le jour de la Cene, adminiſtrer un Sacrement que la Sage-Femme peut conférer auſſi validement qu'eux, expliquer l'Ecriture Sainte ſur laquelle, à les entendre, chacun doit s'en rapporter à ſon inſpiration particuliere! Egliſe des Apôtres, & vous Egliſe des cinq premiers ſiecles, vous qui avez vu les quatre premiers Conciles généraux, tous quatre convoqués du conſentement des Papes, & compoſés d'Evêques tirés aupara-

Act. c. 20.

*Ad Corint. c. 12.*

*Ad Eph. c. 4.*

*Ad Heb. c. 5.*

(a) Bayle.

vant de l'ordre des Prêtres pour être ſacrés Evêques par d'autres Evêques, vous reconnoitriez vous ici !

JUSTIFICATION. Priſe ſelon tout ce qu'elle renferme, c'eſt le paſſage de l'état du péché à l'état de la grace ſanctifiante, qualité inhérente dans l'ame du juſte, & incompatible avec le péché, à laquelle, toute gratuite qu'elle eſt, l'adulte doit ſe diſpoſer par des actes ſurnaturels de foi, d'eſpérance, d'amour, &c. Actes parmi leſquels doit ſe comprendre néceſſairement la douleur de ſes fautes, *faites donc pénitence, & convertiſſez-vous pour que vos péchés ſoient effacés* : tel eſt le ſentiment catholique. Calvin nous regardant depuis le péché originel, comme toujours immondes en nous-mêmes & dans toutes nos actions, par conſéquent bien éloigné d'admettre cette juſtice inhérente prétend au contraire que nos péchés ne ſont que cachés, & que toute la juſtification conſiſte en ce qu'ils ſont tous couverts de la juſtice de Jeſus-Chriſt que ce divin Sauveur nous impute, en cela ſemblable à un médecin qui ſe contenteroit de metrre un emplâtre ſur la plaie ſans vouloir la guérir. Qu'on ſe figure donc un criminel de leze-Majeſté, tout rempli d'ulceres, fruits de ſes crimes, qui n'oſant ſe préſenter dans cet état, s'envelopperoit du manteau du Dauphin pour n'être pas rébuté du Roi devant qui il faudroit paroître : voilà l'homme, & l'homme juſtifié ſelon le réformateur, s'appuyant ſur ces paroles de David, *heureux ceux à qui les iniquités ont été remiſes, & dont les péchés ſont couverts*, ſur celles de l'Apôtre, *J. C. nous a été donné de Dieu pour être notre ſageſſe, notre juſtice* : appui bien foible qui tombe à une ſimple diſtinction, en diſant que ces paroles n'excluent pas, mais renferment la juſtice inhérente qui cache en guériſſant, & que cette juſtice étant l'ef-

Act. c. 3.

Pſeau. 37.

Corint. 1. c. 1.

fet de la juſtice de Jeſus-Chriſt, elle ſuppoſe préciſément celle-ci comme cauſe méritoire. En effet à-t-on jamais penſé qu'un homme puiſſe être dit bon par une bonté hors de lui? Ainſi en ſeroit-il de la juſtice de Jeſus-Chriſt ſans la juſtice inhérente, d'ailleurs ſi bien marquée dans l'Ecriture: qu'on écoute ſaint Jean-Baptiſte : *Voilà l'Agneau de Dieu ; voilà celui qui efface le péché du monde.* Saint Paul : *Il n'y a donc point maintenant de condamnation pour ceux qui ſont en Jeſus-Chriſt. L'amour de Dieu a été répandu dans nos cœurs par le ſaint-Eſprit. Ne ſavez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu, & que l'eſprit de Dieu habite en vous.* Et *ſaint Pierre* : *le juſte eſt participant de la nature divine.* Jean c. 1. Rom. c. 8. c. 5. 1. Ad Cori. c. 3. 2. c. 1.

AMISSIBILITE' DE LA JUSTICE. Calvin ne la connoît pas non plus, & l'inamiſſibilité confirmée expreſſément dans le ſynode de Dordrect eſt une des quatre propriétés qu'il attribue à ſa foi juſtificative : les trois autres ſont de n'être accordées qu'aux ſeuls élus, de les rendre ſûrs de leurs perſévérance, & d'être l'acte unique qui intervienne dans la juſtification, étant le ſeul par lequel le pécheur en appréhendant, & comme ſaiſiſſant la juſtice de Jeſus-Chriſt, ſe l'approprie, & la fait moralement ſienne : quatre propriétés inconteſtables, dit-il ; & nous quatre fauſſetés : car outre que la perſuaſion de l'inamiſſibilité & de la ſécurité ouvriroit la porte aux plus grands déſordres, ſi jamais cette perſuaſion s'emparoit de l'eſprit de quelqu'un ; combien d'exemples contraires aux trois premieres propriétés, Judas, Hymené, (*a*) Alexandre ? De là ſaint Paul : *Opérez votre ſalut avec crainte & tremblement*, moi- Philip. c. 2.

(*a*) *Quidam... circà fidem naufragaverunt ex quibus eſt Hymenaus & Alexander quos tradidi ſatanæ.* 1. ad Timoth. c. 1.

même *je ne me ſens coupable de rien : cela néanmoins ne me juſtifie pas.* Et contre la quatrieme propriété, quelle expreſſion plus forte ? Oui, *quand j'aurois toute la foi, juſquà tranſporter les montagnes, ſi je n'ai point la charité ; je ne ſuis rien.* Qu'on remarque cette expreſſion, *omnem fidem.* La foi eſt donc ſéparable de la juſtification; par conſéquent juſtification exigeant d'autres actes. Que ſi dans ſon Epître aux Romains, il en exclut les œuvres, ce ne ſont que les œuvres de la Loi Moſaïque, & les œuvres naturelles : auſſi ſaint Jacques: *vous voyez donc que l'hommeeſt juſtifié par les œuvres, & non pas ſeulement par la foi.*

1. *Ad Corint. c. 14.*

c. 13.

c. 2.

MERITE. La vie éternelle pour les adultes le ſuppoſe, étant elle-même ſelon l'Ecriture *une récompenſe, un prix, une couronne de juſtice* : ce qui n'empêche pas qu'elle ne ſoit en même temps héritage & grace dans les moyens purement gratuits accordés dans cette vue: *Du reſte m'eſt réſervée la couronne de juſtice que me rendra en ce jour le juſte Juge.* Mais dans le mérite ne faudroit-il pas une proportion ? Or il paroît qu'il n'y en a point ici : je reponds qu'il y en a une laquelle ſuffit : c'eſt la géométrique, en ce ſens que l'homme vu ſon indigence offre autant à Dieu que Dieu lui donne vu ſa magnificence, * d'où réſulte, ſuppoſé l'acceptation que Dieu fait de nos mérites, une eſpece de juſtice diſtributive par laquelle il doit à ſa Providence de ne pas les laiſſer ſans compenſation, & de proportionner la récompenſe ſelon les œuvres de chacun.

2. *Ad Tim. c. 14.*

LIBERTE' SUR LE MAL. *Votre concupiſcence ſera ſous vous : & vous la dominerez. Ce commande-*

(*) Ce mérite ſuppoſant dans le ſujet la grace ſanctifiante s'appelle mérite de condignité. Celui de congruité ſuppoſant la grace actuelle, & même quelquefois la ſanctifiante, n'en eſt pas un proprement : Dieu n'ayant égard alors qu'à ſa pure Miſéricorde, ou à ſa pure libéralité.

*ment que je vous preſcris aujourd'hui, n'eſt point au-deſſus de vous...je prends aujourd'hui à témoin le ciel & la terre que je vous ai propoſé la vie & la mort... choiſiſſez donc la vie.* (*a*) *Car qui eſt-ce qui peche en choſe qui n'a pu s'éviter ? or on peche : donc on a pu l'éviter.* (*b*) Ainſi parloit Dieu à Caïn ; Moiſe aux Hébreux ; ſaint Auguſtin à tout pécheur ; & à Julien long-temps après la naiſſance du Pélagianiſme (*c*):*Il n'en eſt pas, comme vous le dites : vous vous trompez beaucoup ; ou vous ſongez à tromper, nous ne nions * point le libre arbitre.* Et ailleurs, s'il s'en eſt perdu quelque choſe par le péché d'origine, ce n'en eſt pas la ſubſtance, mais la perfection, telle qu'auroit été dans le Paradis terreſtre la liberté *d'avoir avec l'immortalité une juſtice pleine* (*d*) ce qui ſuppoſoit la grace de ſanté, & par elle le pouvoir de bien faire avec grande facilité. Quoiqu'il en ſoit de ſa différence avec la grace actuelle intérieure, propre de notre état, on entend par celle-ci, un don ſurnaturel, en genre d'intellection & de motion, produit par le bon Dieu dans nous, ſans nous ( ſous-entendez ſans nous agiſſant librement,) & néceſſaire abſolument pour les actes ſalutaires.

LIBERTE' pour le bien ſurnaturel, ſi ſouvent déſignée par la coopération de la volonté avec cette grace qui vient de ſe définir. *J'ai travaillé plus qu'eux tous : non pas moi néanmoins ; mais la grace de Dieu avec moi.* Saint Paul : *par conſéquent* 1. ad Corinc. c. 15.

(*a*) *Elige ergo vitam.* Deut. c. 38.

(*b*) *Quis enim peccat in eo quod caveri non poteſt : peccatur autem : ergo caveri poteſt.* l. 3. de libero arbit. c 18.

(*c*) *Non ita eſt ut loqueris : multùm falleris, aut fallere meditaris : non liberum negamus arbitrium.* L. 2. de nuptiis. c. 3.

(*d*) *Plenam habendi cum immortalitate juſtitiam.* L. 1. ad Bonifacium.

* Sans parler d'une autre explication, on pourroit entendre d'une néceſſité conſéquente, contractée par l'habitude, & par conſéquent vincible, la néceſſité dont parle le S Docteur dans ce texte *Quod nos amplius delectat, ſecundùm id operemur neceſſe eſt.*

dit ſaint Auguſtin, (a) *ce n'eſt ni la grace de Dieu ſeule, ni Paul ſeul; mais la grace de Dieu avec Paul.* (b) *Dieu a voulu que notre vouloir fut le ſien & le nôtre; le ſien en appellant; le nôtre en ſuivant l'attrait de la grace. Car* (c) *il eſt de la propre volonté de conſentir à la vocation, ou de n'y pas conſentir*; en effet ſans liberté point de merite: auſſi l'Eccléſiaſtique appelle bienheureux
c. 3. celui *qui a pu violer le commandement de Dieu, & ne l'a point violé; faire le mal & ne l'a point fait.* Mais dira un Proteſtant: ou l'on tient que la grace eſt efficace par elle-même, & l'on penſe comme nous; ou bien qu'elle eſt efficace par la congruité; & l'on tombe dans le ſémi-Pélagianiſme: deux accuſations des plus injuſtes dont il convient en paſſant de montrer l'injuſtice.

GRACE EFFICACE. Et d'abord ſur les premiers: comme le complexe de l'illuſtration, de la pieuſe motion & de la prédétermination phyſique ſurajoutée préciſément pour l'exiſtence de l'acte ſalutaire, conſtitue dans leur ſentiment la grace efficace par elle-même; & que cette prédétermination, ſuppoſant dès-lors l'acte premier complet, ne ſe tient-elle-même que du côté de l'acte ſecond que la volonté par conſéquent peut omettre dans le ſens diviſé, ſinon dans le ſens compoſé, eſt-ce qu'il y auroit à craindre de leur part quelque atteinte à la liberté? D'autant plus, ajoutent-ils, que Dieu prédéterminant cet acte bon, en prédétermine non-ſeulement la ſubſtance, mais encore la maniere, ſavoir la liberté; & que d'ailleurs d'autre part ſi l'impie manque de cette prédétermination, ou il en manque par ſa

(a) *Per hoc nec gratia Dei ſola, nec ipſe ſolus; ſed gratia Dei cum illo.* Liv. de la grace & libre arbitre, c. 15.

(b) *Ut velimus, & ſuum eſſe voluit, & noſtrum; ſuum, vocando; noſtrum, ſequendo.* Livre à Simplicien, quæſt 2.

(c) *Conſentire vocationi, aut non conſentire propria voluntatis eſt.* Livre de l'eſprit & de la lettre, c. 34.

faute, ou bien il a des graces vraiment ſuffiſantes pour pouvoir le faire, ainſi qu'ils l'avouent. O que l'Egliſe ſeroit contente ſi nos Proteſtans & d'autres faiſoient de pareils aveux, & les faiſoient de bonne foi : ce ſeroit vers la réconciliation un pas qui lui feroit eſpérer de pouvoir les aider à avancer davantage.

Pour ce qui eſt des congruiſtes, on jugera de l'accuſation intentée contr'eux par l'expoſition ſuivante. Perſuadés qu'ils ſont que la ſcience des conditionnelles n'eſt point fondée ſur une volonté abſolue de Dieu, mais ſuppoſe préciſément un décret par maniere de condition, *ſi je donnois telle grace, &c.* & par conſéquent qu'il y a dans Dieu une ſcience moyenne ainſi appellée par ſon objet qui tient une eſpece de milieu entre le pur poſſible & le futur abſolu, ſcience au reſte ſelon eux ayant pour motif, ou ſi l'on aime mieux pour déterminatif * l'eſſence divine, comme contenant toutes les déterminations libres de la créature ; perſuadés, dis-je, de ce point néceſſaire à leur ſyſtême, ils prétendent que la grace efficace eſt celle que Dieu donne ſous la ſcience moyennne, c'eſt-à-dire, ſous la connoiſſance qu'elle auroit ſon effet, s'il la donnoit préférablement à tant d'autres qui pouvant l'avoir ne l'auroient pas, & que lui-même pourroit donner : car, diſent-ils, elle a tous les caractéres de la grace efficace déſignés dans l'Ecriture, les Conciles & les Peres,

* C'eſt ce que les Théologiens appellent *medium in quo*, convenant très-bien à l'Eſſence divine : car quoiqu'antécedemment à toute ſuppoſition elle ſoit indifférente à être repréſentative virtuellement du conſentement, ou du non conſentement ; néanmoins conſéquemment à la ſuppoſition du conſentement, elle eſt déterminée intrinſequement à le repréſenter comme etant une vérité : ainſi l'immenſité divine, quoiqu'antécedemment indifférente à remplir l'eſpace local, y eſt conſéquemment déterminé, ſi Dieu le crée.

primauté ſur la volonté de la créature, infaillibilité dans la main de Dieu, défectibilité dans le cœur de l'homme, gratuité dans le bienfait, & ſpécialité de bienfait dans la maniere de le donner. En effet, continuent-ils, par-là même qu'elle contient elle ſeule le prédicat le plus noble de l'effet, ſavoir la ſurnaturalité, & que par ſa cauſalité prieure, mais morale elle détermine la volonté, avant que la volonté coagiſſe phyſiquement avec elle, n'a-t-elle pas une vraie primauté? Et comme elle eſt donnée ſous la connoiſſance (*a*) qu'elle auroit ſon effet, n'eſt-elle pas dans la main de Dieu qui la donne, un inſtrument propre à convertir à chaque inſtant le cœur, auſſi infaillible qu'il eſt ſûr que ſa connoiſſance ne le trompe pas? Mais en même temps, conjungible qu'elle eſt de ſa nature avec le conſentement, ou le non-conſentement, n'eſt-elle pas défectible dans le cœur de l'homme qui pourroit y réſiſter, & n'y réſiſtera pas? Enfin en tant que Dieu la donne, mu uniquement par ſon bon plaiſir, & qu'il la donne avec intention ſpéciale de l'effet, puiſqu'il la donne dans cette vue, préférablement à une autre qui en ſeroit fruſtrée, n'eſt-elle pas un bienfait purement gratuit, & un bienfait plus grand, moralement parlant, que cette autre, quand même celle-ci ſeroit ſuppoſée égale en entité phyſique? Car ſelon l'axiome la grandeur d'un bienfait s'eſtime, non par l'entité de la choſe en elle-même, mais par la volonté bienfaiſante d'où elle part.

Sur quoi ils font remarquer deux choſes; l'une que, quoique l'infaillibilité & la ſpécialité de

(*a*) *Cujus miſereatur, ſic eum vocat quomodò SCIT EI CONGRUERE, ut vocantem non reſpuat.* Auguſtinus, l. 1. ad Simplicianum. Q. 2.

bienfait

bienfaits ſoient intrinſeques à la grace efficace, comme grace efficace, ces deux prédicats néanmoins ſont extrinſeques à l'entité de la grace priſe en elle-même préciſément, le premier lui venant de la ſcience moyenne; le ſecond, de la volonté ſpéciale de Dieu; l'autre, qu'afin de ne pas confondre la grace dont il s'agit, ni avec l'efficiente, dénominée telle par l'acte ſecond, ni avec la grace efficace quant à l'acte premier phyſique, ce qui convient à quelque grace que ce ſoit, ils l'appellent grace efficace quant à l'acte premier théologique, parce que la conſidération des caracteres ci-deſſus eſt du reſſort de la Théologie; ainſi appelle-t-on le mérite ſurnaturel, mérite théologique. Tout ce qui a été dit ſe touchera, pour ainſi dire, au doigt par l'arrangement de leur ſyſtême.

Dans le premier inſtant de raiſon Dieu par la ſcience de ſimple intelligence connoît que la créature doit céder & réſiſter à quelque grace indéterminement priſe: car c'eſt là ſon eſſence, vu la vertu infinie qu'a Dieu d'attirer à lui ſa créature, à quoi ne répond de la part de celle-ci qu'une puiſſance finie de réſiſter, encore très-variée dans ſa façon de vouloir, tantôt bien, tantôt mal.

Dans le ſecond inſtant il connoît par la ſcience moyenne que la créature donneroit librement ſon conſentement à telle grace déterminément priſe, s'il la donnoit préférablement à tant d'autres qui en ſeroient fruſtrées, & qu'il pourroit donner.

Dans le troiſieme inſtant dirigé par la ſcience moyenne, il forme ſon décret, comme s'il diſoit: moi mu, non point par ce conſentement futur conditionnellement préſenté à ma ſcience, mais uniquement par mon bon plaiſir & par ma miſéricorde, je veux donner cette grace à Pierre par

exemple, afin que le conſentement s'enſuive (*a*); tel eſt l'arrangement des Congruiſtes.

C'eſt donc Dieu, concluent-ils, à cauſe de la primauté de la grace & de la ſpécialité de bienfait, c'eſt donc lui qui eſt plus maître du bon vouloir de la créature, que la créature elle-même; lui à qui elle doit rapporter tout bien ſans pouvoir s'en glorifier qu'en Dieu; lui qui diſcerne le juſte du réprouvé; par conſéquent loin d'ici l'accuſation de ſémi-Pélagianiſme conſiſtant à dire que Dieu en donnant la grace, y eſt mu par un commencement de ſalut connu conditionnellement futur indépendamment de toute grace intérieure; ou même qu'il eſt mu à donner une grace plutôt que l'autre, à procurer le Baptême à un enfant plutôt qu'à l'autre en vue de mérites ſurnaturels, mais connus préciſément futurs conditionnellement: deux points dont ils ſont auſſi éloignés que le Ciel l'eſt de la terre, & ſur quoi les Prédéterminans rendent juſtice aux Congruiſtes, comme ceux ci à leur tour la leur rendent ſur la liberté. C'eſt ici une petite digreſſion; mais qu'on la pardonne, elle n'eſt pas hors de propos, devant ſervir à convaincre nos Proteſtans pour qui j'écris, qu'ils ont tort de prétendre tirer avantage des petits démêlés dont ils entendent parler ſur ces matieres, démêlés dans ceux dont il s'agit ſans conſéquence contre la foi, & renfermés dans de pures diſputes d'école.

GRACE PUREMENT SUFFISANTE. C'eſt celle à laquelle on reſiſte, & on n'y reſiſte que trop ſouvent: témoins tant de reproches ſi ſouvent réiterés. *Je vous ai appellé*, & *vous n'avez pas*
c. 1. *voulu m'écouter.* Proverb. *Qu'ai-je dû faire de plus*
c. 5. *à ma vigne que je n'aie point fait.* Iſaie. *Combien*

(*a*) *Dicendum quod uſus gratiæ præcitus non eſt ratio collationis gratiæ, niſi ſecundum rationem cauſæ finalis. Ità Doctor Angelicus D. Thomas.* 1. parte. Quæſt. 23. art. 5.

*de fois ai-je voulu raſſembler tes enfans ; . . . & tu ne l'as point voulu.* Jeſus-Chriſt dans ſaint Matthieu. *Vous réſiſtez toujours à l'Eſprit Saint.* Saint Etienne aux actes. *Ceux qui n'ont pas voulu venir, ne doivent l'imputer qu'à eux-mêmes, puiſqu'étant appellés, il leur étoit libre de venir.* Saint Auguſtin. * Il y a donc des graces fruſtrées de l'effet pour lequel elles ſont données, & cela par le ſeul défaut de la créature contre l'intention de Dieu, qui en les donnant veut qu'on y conſente. Dans le ſentiment des Prédéterminans, c'eſt la grace deſtituée de la prédétermination à l'acte commandé ; dans celui des Congruiſtes, c'eſt la grace donnée ſous la connoiſſance que ſi Dieu la donnoit à Judas, par exemple, elle n'auroit pas ſon effet qu'elle auroit, donnée à Pierre.

c. 23. c. 7.

MORT DE J. C. POUR TOUS. *C'eſt lui qui eſt la victime de propitiation pour nos péchés, & non-ſeulement pour les nôtres ; mais auſſi pour ceux de tout le monde.* Saint Jean. Il *eſt le Sauveur de tous les hommes, principalement des Fideles.* Saint Paul. Plus haut, après avoir conjuré qu'on fît des prieres pour tous ſans excluſion, il ajoute, que *cela eſt bon & agréable à Dieu notre Sauveur qui veut que tous les hommes ſoient ſauvés.* Une ſeconde raiſon qu'il en apporte encore ; c'eſt qu'il *n'y a qu'un Dieu & un Médiateur entre Dieu & les hommes, Jeſus-Chriſt homme qui s'eſt livré lui-même pour la redemption de tous* : or cette demande de prieres pour tous ſans excluſion, & cette comparaiſon de Jeſus-Chriſt avec Dieu, le Dieu de chacun, ne conduiſent-elles pas l'une & l'autre à conclurre que Jeſus-Chriſt eſt le Médiateur de tous ſans excluſion, le Médiateur de chacun. C'eſt de cette vérité que ſaint Auguſtin en con-

Epî 1. c. 2. 1. *ad Timoth.* c 4. c. 2.

* *Nec illi qui noluerunt venire, debent alteri tribuere, ſed tantùm ſibi ; quoniam ut venirent vocati, erat in eorum liberâ voluntate.* Quæſt. 68. inter 38.

cluoit le péché originel dans chacun : (a) *Je ne ceſſerai de le répéter*, diſoit-il à Julien, *Si un eſt mort pour tous, il faut donc avouer que tous ſont morts* : concluſion fauſſe ; ſi l'antécédent dans ſa penſée n'eut pas affirmé la mort de Jeſus-Chriſt pour chacun. Auſſi ſur le Pſeaume 95. (b) *Il jugera tout le monde avec équité, non une partie, parce qu'il n'a pas racheté une partie ſeulement, mais il jugera tout, parce qu'il a tout racheté.* Et dans le livre ſecond du ſymbole il fait ainſi parler Jeſus-Chriſt aux Réprouvés, (c) *Vous reconnoiſſez ce côté que vous avez percé ; car il a été ouvert par vous & pour vous, & vous n'avez pas voulu y entrer.*

Que penſer donc de cette propoſition, Jeſus-Chriſt eſt mort pour tous, en ce ſens qu'il eſt mort pour quelques-uns de chaque état ; de chaque condition, & non pour chacun de chaque état, *pro generibus ſingulorum, & non pro ſingulis generum.* Je dis qu'elle eſt évidemment contraire à l'Ecriture, ſi l'on entend que Jeſus Chriſt par ſa mort n'a pas offert un prix ſuffiſant pour le ſalut des Réprouvés ; vraie cependant ; ſi on la reſtraint aux ſeuls Elus, quant à l'application efficace de ce prix ſelon la volonté ſpéciale de Dieu & de Jeſus-Chriſt pour eux : & c'eſt cette volonté ſpéciale méconnue par les ſémi-Pelagiens, qui engageoit ſaint Auguſtin dans ces diſputes contr'eux à expliquer des Elus le texte de ſaint Paul : *Dieu veut* ſauver tous les hommes, mais ſans excluſion de la volonté générale dont en effet on convenoit de part & d'autre, & d'ailleurs ſi bien mar-

(a) *Inculco, impingo, infercio recuſanti. . . unus pro omnibus mortuus eſt, ergo omnes mortui ſunt.* Libro 6. c. 4.

(b) *Judicabit orbem terræ in æquitate, non partem, quia non partem emit, ſed totum judicare habet, quia pro toto pretium dedit.*

(c) *Agnoſcitis latus quod pupugiſtis, quoniam & per vos & propter vos apertum, nec tamen intrare voluiſtis.*

quée dans une autre explication qu'on verra à la fin de l'article ſuivant.

REPROBATION POSITIVE. Afin d'en mieux juger, commençons par donner une idée de ſon oppoſé. La prédeſtination, y compris ces termes, grace & gloire, ſe définit par ſaint Auguſtin : (a) *la préſcience & la préparation des bienfaits de Dieu par leſquels ſont certainement ſauvés tous ceux qui ſont ſauvés.* Parmi les Catholiques qui admettent une diſtinction formelle entre la prédeſtination à la grace & la prédeſtination à la gloire, à raiſon de priorité ſelon notre maniere de concevoir, les uns prétendent que celle-ci n'eſt qu'en conſéquence de la préviſion des mérites futurs, queſtion abandonnée à la diſpute ; les autres au contraire, qu'étant même avant la prédeſtination à la grace ; elle eſt auſſi gratuite : de ce nombre ſont encore ceux qui ſoutiennent la même gratuité, mais ſans admettre la diſtinction ci-deſſus, perſuadés que la prédeſtination à la grace, certainement très-gratuite, eſt elle-même, s'il s'agit de grace efficace, formellement la prédeſtination à la gloire, puiſque leurs termes s'inferent mutuellement : Dieu veut les mérites ; donc il veut la gloire : * il veut la gloire ; donc il veut les mérites. Quoiqu'il en ſoit : l'un & l'autre ſentiment ſur la gratuité de la prédeſtination à la gloire, n'a rien que de conforme à la foi, pourvu que les graces accordées ſoient reconnues ne donner aucune atteinte à la liberté.

(a) *De bono perſev.* c. 33.

Mais à l'exemple de Calvin, non content d'admettre pour les Elus un décret néceſſitant à l'acquiſition de la gloire, ſoutenir encore avec lui que la peine du dam, de la maniere dont elle eſt in-

* La volonté de Dieu ſe porte immédiatement à la gloire, comme étant un objet immédiat de ſa liberté ; mais elle ne ſe porte que médiatement aux mérites qu'elle prédefinit dans la grace.

fligée aux damnés adultes, ſur-tout ſoutenir que la peine du ſens ſoit décernée avant les déméri-
(a) Liv. 3. c. 23 §. 3. tes perſonnels prévus: car, dit Calvin, (a) *Dieu eſt auteur de leur damnation*; c'eſt ce que l'Ecriture réprouve en mille endroits: & où? dans ceux que nous avons vu ſur la mort de Jeſus-Chriſt pour chacun: dans ceux où il eſt parlé de la volonté
c. 23. ſincere de Dieu pour la converſion de l'impie: *Je le jure par moi-même*, dit le Seigneur, *je ne veux point la mort de l'impie, mais qu'il ſe convertiſſe*:
2. c. 3. Ezechiel. Dieu *ne veut point qu'aucun périſſe, nolens aliquos perire.* Saint Pierre. Ce qui nonobſtant le péché d'origine ſuppoſe dans Dieu une volonté de leur donner des graces, ou immédia-
(b) Graces de priere. tement, ou médiatement (b) ſuffiſantes pour éviter de ſe perdre. Or cette volonté de leur donner ces graces, ne pouvant être la réprobation poſitive, il faut donc que cette réprobation ſoit conçue ne venir qu'en vue de leurs démérites perſonnels prévus; & qu'ainſi leurs péchés, & des péchés très-libres ſoient l'unique cauſe de leur damnation. Tout au plus devroit-on dire qu'avant la ſcience de Viſion Dieu n'avoit pas fait pour eux un décret ſemblable à celui que nous concevons en
c. 9. faveur des Elus: & c'eſt ce qu'a voulu ſaint Paul écrivant aux Romains dans ſa comparaiſon du Potier: aller plus loin, c'eſt s'écarter étrangement de la doctrine de l'Apôtre.

En effet préciſion faite ici de la peine du dam, priver la nature d'un bien dû à la nature, en la condamnant au ſupplice effroyable d'un feu éternel à cauſe de péchés actuels inévitables, conſéquens néceſſairement à un premier péché d'origine, également inévitable, où ſeroit la cruauté, ſi cela n'en étoit pas une, & cette conduite s'accorderoit-elle avec ce que nous recommande le Sage, *Ayez de Dieu des ſentimens dignes de ſa bon-*
c. 1. *té: Sentite de Domino in bonitate?* Non, non, di-

ſoit ſaint Auguſtin après ſaint Paul : * *Dieu veut que tous les hommes ſoient ſauvés, & qu'ils parviennent à la connoiſſance de la vérité : non pas de maniere à leur ôter la liberté, dont le bon & le mauvais uſage ſera la matiere d'un juſte jugement : car s'il eſt mauvais ce ſera eux qui ſe privent du ſouverain bien, & s'attirent leurs ſupplices où ils éprouveront la puiſſance de celui dont ils ont mépriſé la miſéricorde & les dons* : en ce peu de mots que de vérités odieuſes à Calvin ! volonté ſincere dans Dieu de ſauver les Réprouvés : liberté conſervée : imputation de leur perte à eux ſeuls : mépris qu'ils ont fait des graces de Dieu.

PÉCHÉ. Dieu qui en tout défend le péché, Dieu la Sainteté même, Dieu néanmoins auteur du péché, la propoſition eſt trop horrible pour qu'on en exige la réfutation. Il ſuffira de montrer ici qu'on n'impute rien de faux à Calvin. Qu'on liſe dans ſon langage françois le chapitre 23. du livre 3. §. 7. & 8. & on y verra ce qui ſuit : *On ne peut nier que Dieu n'ait prévu, avant que de créer l'homme à quelle fin il devoit venir, & ne l'ait prévu, pour ce qu'il l'avoit ainſi ordonné en ſon conſeil .... ce que je dis ne doit ſembler avis étrange : c'eſt que Dieu non-ſeulement a prévu la chûte du premier homme : mais qu'il l'a ainſi voulu... la volonté de Dieu eſt la néceſſité de toutes choſes.... le premier homme eſt chut, pour ce que Dieu avoit jugé cela être expédient.*

Et ſur les autres péchés des Réprouvés, livre 1. chap. 18. §. 3. En vain, *veulent ils être vus excuſables en péchant, pour ce qu'ils ne peuvent évader la néceſſité de pécher, principalement vu*

* *Omnes homines vult ſalvos fieri : non ſic, ut eis adimat liberum arbitrium quo benè vel malè utentes juſtiſſimè judicentur : quod cum ſit... ſe ipſos fraudant magno & ſummo bono, malíſque pœnalibus implicant, experturi in ſupplíciis poteſtatem ejus cujus in donis miſericordiam contempſerunt.* Libro de ſpiritu & litterâ. c. 33.

*qu'icelle procede de l'ordonnance & volonté de Dieu: je nie au contraire que cela ſoit pour les excuſer.* Mais au livre 1., chap. 18. après avoir rapporté bien des exemples d'autres péchés perſonnels, combien de fois ne ſe moque-t-il pas des Catholiques qui ne reconnoiſſent ici du côté de Dieu qu'un décret de ſimple permiſſion ? *J'ai déjà aſſez clairement montré*, dit-il, §. 3. *que Dieu eſt nommé Auteur de toutes les choſes que ces contrôleurs ci diſent avenir par ſa permiſſion oiſive.* N'en eſt-ce pas aſſez pour vérifier l'accuſation ? Je ſais qu'il ſemble vouloir dire en d'autres endroits que, quoique Dieu néceſſite au péché, & le veuille, il n'en eſt pas cependant l'Auteur : mais n'eſt-ce pas là une contradiction, & les Catholiques ſont-ils obligés de lever celles où il tombe ſi ſouvent.

Pour ce qui eſt des péchés, tous mortels de de leur nature, l'accuſation eſt fondée ſur ſon aveu le plus formel : *Que les enfans de Dieu réconnoiſſent que tout péché eſt mortel . . . ſans exception : les leurs ſont bien véniels : mais c'eſt de la miſéricorde de Dieu & non point de leur nature.* C'eſt une ſuite de ce qu'il a imaginé ſur la nature du péché originel, que c'eſt la concupiſcence, qu'il n'eſt pas plus ôté que les autres péchés, qu'il eſt ſimplement non imputé au Juſte ; & qu'ainſi l'homme reſte toujours immonde, & *n'eſt de lui-même que concupiſcence*, comme il le dit dans le même livre ; concupiſcence, ajoute-t-il, toujours *fertile en toute eſpece de mal, & jamais oiſive*, ſemblable à *une fournaiſe ardente qui ſans ceſſe jette flambe & étincelles.* Quel ſyſtême ! reprenons-le ici dans toutes ſes parties. L'Egliſe, un corps viſible, ſans Chef viſible : le Juſte, un ſépulchre blanchi : le damné, un malheureux ſans être coupable perſonnellement : Jeſus-Chriſt, un trompeur : Dieu, un tyran. En vérité falloit-il donc entreprendre de réformer l'Egliſe ſur ces points, & s'en ſéparer ſur ſon refus ?

L. 28. §. 59.

c. 1. §. 8.

TRADITIONS. Par ce mot, l'on entend la Doctrine Sainte, non écrite, & tranſmiſe par les Apôtres juſqu'à nous, autre regle directe de foi qui avec l'Ecriture en fait une totale. En doit-on admettre ? ſans doute, puiſque, ſans parler encore des Sacremens & de ce qui entre dans leur compoſition, il y a bien des objets de foi, non contenus dans l'Ecriture, la deſcente de Jeſus-Chriſt aux enfers marquée dans le ſymbole, la virginité de la ſainte Vierge conſervée après ſon enfantement, le Baptême des enfans, la validité de celui que conferent les hérétiques, l'authenticité de tels & tels livres de l'Ecriture, &c. Ajoutons encore, puiſque ſaint Paul les recommande : *Propoſez-vous pour modele les ſaines Inſtructions que vous avez entendu de ma bouche touchant la foi ... conſervez ce précieux dépôt*, à Thimothé. *Ce que vous* 2. c. 1.
*avez appris de moi devant pluſieurs témoins, donnez-le en dépôt à des hommes fideles qui ſoient eux-mêmes capables d'en inſtruire d'autres* : au même, c. 2.
*demeurez fermes : & retenez les traditions que vous avez appriſes, ſoit de vive voie, ſoit par notre Epître*, aux Theſſaloniciens. 2. c. 2.

Auſſi les Peres nous y renvoient-ils ſouvent : *il paroit clairement par-là*, diſoit ſaint Chryſoſtome dans ſon hom. 4^e. ſur cet endroit aux Theſſaloniciens, *Que les Apôtres n'ont pas écrit tout ce qu'ils ont enſeigné, & qu'il y a beaucoup de choſes qu'ils ont dit, qui ne ſont pas écrites, & qui ſont pourtant dignes de foi, auſſi bien que celles qui ſont écrites : c'eſt pourquoi nous croyons que la tradition de l'Egliſe eſt auſſi digne de foi. C'EST LA TRADITION, (a) n'en demandez pas davantage.* Après lui ſaint Auguſtin dans ces diſputes contre les Donatiſtes diſoit de même (b) : *il y a beaucoup de choſes* 2. c. 2.

(a) *Traditio eſt : nil amplius quaras.*

(b) *Multa non inveniuntur in litteris eorum .. tamen quia cuſtodiuntur per univerſam Eccleſiam, non niſi ab ipſis (Apoſtolis) tradita & commendata creduntur.* L. 2. c. 7.

*qui ne ſe trouvent pas dans l'Ecriture : & cependant parce qu'elles ſont obſervées par toute l'Egliſe, on croit qu'elles n'ont été enſeignées & ordonnées que par eux.* Et il entre dans le détail, rapportant là pour exemple ce que nous avons inſinué, la validité du Baptême conféré par les Hérétiques, & ailleurs la validité du Baptême qu'on adminiſtre (*a*) aux enfans.

Long-temps avant, même langage : (*b*) *L'Egliſe a appris par la tradition des Apôtres à donner le Baptême aux petits enfans* : Origene. (*c*) *Si vous me demandez une loi dans les Ecritures vous n'en trouverez point : on vous apportera pour preuve la tradition*, Tertullien. (*d*) *Quand même les Apôtres ne nous auroient laiſſé aucune Ecriture, ne faudroit-il pas ſuivre l'ordre de la tradition* ? Saint Irené. (*e*) *Sachez que nous avons été averti de ſuivre la traditton du Seigneur en offrant le Calice*, Saint Cyprien. Il parle là de l'eau qu'il faut mêler avec le vin. (*f*) *On doit ſe ſervir de la tradition, car on ne trouve pas toute choſe dans l'Ecriture : les Apôtres nous ont laiſſé les unes dans les Ecritures ; les autres par tradition*, Saint Epiphane : [*g*] *Les dogmes qu'on conſerve & qu'on prêche dans l'Egliſe, nous les avons en partie par*

(*a*) *Conſuetudo in parvulis baptizandis . . nec omnino credenda eſt, niſi apoſtolica eſſet traditio.* L. 10. c. 23. de gen. ad litt.

(*b*) *Eccleſia ab Apoſtolis traditionem accepit, etiam parvulis Baptiſmum dare.* In c. 6. Epiſt. ad Romanos.

(*c*) *Si legem expoſtules ſcripturarum, nullam invenies ; traditio tibi prætenditur auctrix.* L. de coronâ militis.

(*d*) *Si neque Apoſtoli ſcripturas quidem reliquiſſent nobis, non ne oportebat ordinem ſequi traditionis.* L. 3. c. 4.

(*e*) *Admonitos nos ſcias, ut in Calice offerendo Dominica traditio ſervetur.* L. 2. ep. 3.

(*f*) *Traditione opus eſt ; neque enim ex ſcripturâ peti poſſunt omnia : idcircò alia ſcripto, traditione alia ſanctiſſimi Apoſtoli reliquerunt.*

(*g*) *Dogmata quæ in Eccleſiâ ſervantur & prædicantur, partim ex conſcriptâ doctrinâ habemus, partim ex apoſtolicâ traditione.* c. 27. de Spiritu ſancto.

*l'Ecriture, en partie par la tradition des Apôtres*, ſaint Baſile.

Mais n'y a-t-il pas à appréhender que ces traditions ne dégénerent dans la ſuite en traditions humaines, ou qu'on ne prenne l'une pour l'autre ? Quel doute ! comme ſi les écrits des Peres où elles ſe conſervent, & la foi toujours conſtante des Fideles dont elles ont été la regle, jointe à l'infaillibilité de l'Egliſe quand elle prononce, n'étoient pas des motifs plus que ſuffiſans pour nous raſſurer contre la crainte de l'altération, ou de la mépriſe.

BAPTEME. Comme Calvin penſe que le péché originel reſte toujours, & qu'il n'eſt ſimplement que non imputé, ou par la foi perſonnelle de l'adulte qui eſt baptiſé ou par la foi des parens en faveur de leurs enfans, & qu'il croit en conſéquence que le Baptême n'eſt qu'un pur ſigne de l'alliance de Jeſus Chriſt avec les Chrétiens ; c'étoit une ſuite qu'il enſeigna à ſes Diſciples, que quoiqu'ils duſſent procurer le Baptême à leurs enfans, il ne leur étoit pas cependant abſolument néceſſaire : mais que ceux ci écoutent le vrai maître : *En vérité, je vous le dis : nul ne peut entrer dans le royaume de Dieu, s'il ne renait de l'eau & de l'Eſprit ſaint.* Arrêt déciſif, général, & n'exceptant perſonne. Sur quoi ſaint Auguſtin, (a) *Gardez-vous de croire, de dire & d'enſeigner que les enfans prévenus par la mort avant que d'être baptiſés, puiſſent obtenir la remiſſion de leur péché originel, ſi vous voulez être Catholique.* Diſons donc qu'il eſt de néceſſité de moyen pour tous, ou en lui même, ou en deſir ; que ſon eſſence eſt d'être le Sacrement de la régéné-

En Saint Jean c. 3.

(a) *Noli credere, nec dicere, nec docere infantes, antequam baptizentur, morte prævenros pervenire poſſe ad originalium indulgentiam peccatorum ſi vis eſſe catholicus.* L. 3. de origine animæ, c. 9.

ration par la vertu de l'eau, & l'invocation expreſſe des perſonnes de la très-ſainte Trinité : par conſéquent qu'il eſt ſigne & cauſe de la grace ſanctifiante ; que cette vertu clairement déſignée dans l'Ecriture par la particule *ex* conjonctive de l'eau & du Saint-Eſprit, & ſi fort admirée par ſaint Auguſtin, (*a*) *d'où vient à l'eau cette ſi grande vertu, qu'elle touche le corps & lave l'ame*, doit être entendue d'une vraie cauſalité, mais ſeulement morale ſi l'on cherche une explication aiſée, en ce ſens que Jeſus-Chriſt a voulu que l'action par laquelle le Miniſtre baptiſe ſuppoſât pour ſon action, & fût moralement ſienne, ſelon la penſée du même St. Docteur, (*b*) *Judas baptiſe, c'eſt Jeſus qui baptiſe.* Et pour ne rien omettre, diſons enfin qu'étant le commencement d'une vie toute nouvelle, il remet toute peine, & qu'il imprime dans l'ame un caractere propre, (*c*) *Il a le caractere du Seigneur*, écrivoit ſaint Auguſtin à Boniface, caractere au reſte, vraie entité phyſique, ſpirituelle, ſurnaturelle, ineffaçable, de là vient que le Baptême ne peut être réitéré.

Il y a encore deux autres Sacremens qui impriment chacun leur caractere propre, la Confirmation & l'Ordre. Les autres n'en impriment point ; ainſi ceux-ci peuvent-ils ſe réitérer. Cependant, quoique différens, ils conviennent tous en quelque choſe. Tous ſont cauſe de la grace ; ce qui met une grande différence entr'eux & ceux de l'ancienne loi ; tous compoſés de matiere & de forme, c'eſt-à-dire, d'une choſe ſen-

(*a*) *Undè tanta virtus aqua, ut Corpus tangat & cor abluat.* Tract. 80 in Joan

(*b*) *Judas baptizavit, Chriſtus baptizavit.* Tract. 5. in Joannem.

(*c*) *Habentem caracterem dominicum.* Epiſt. 23. *Juxtà illud* Paul 2. ad Corint c. 1 *Unxit nos Deus, qui & ſignavit nos, & dedit pignus ſpiritûs in cordibus noſtris.*

ſible & de paroles qui la déterminent d'une maniere plus explicite à être ſigne ſymbolique de l'eſpece de grace produite par chacun ; tous inſtitués par Jeſus-Chriſt ; inſtitution clairement marquée dans l'Ecriture pour le Baptême, l'Euchariſtie, la Pénitence, l'Ordre ; & ſi elle n'y eſt pas contenue auſſi formellement pour les autres, du moins eſt-elle ſuffiſamment conſtatée par une tradition uniforme qui remontant juſqu'aux Apôtres nous apprend * qu'ils ont tous Jeſus-Chriſt pour auteur ; qu'il y en a ſept, & qu'il n'y en a que ſept ; nombre en effet aſſez convenable, à en juger par analogie entre la vie naturelle dans une République civile, & la vie ſurnaturelle dans la République chrétienne : car pour celle-là que faut-il ? ſept choſes : que l'homme ſoit mis au jour ; qu'en croiſſant il ſe fortifie, qu'il ſoit nourri ; guéri s'il tombe malade ; qu'il ſe rétabliſſe en ſe défaiſant de tout reſte de ſon mal ; qu'il ſoit gouverné par des Magiſtrats ; & que lui-même par une heureuſe fécondité contribue à la conſervation de la République dont il eſt membre ; autant d'avantages que les ſept Sacremens procurent au catholique dans la République chrétienne ; mais ce qu'il faut remarquer avec ſoin ; c'eſt que les Grecs, même les Grecs Schiſmatiques, à quelques petites différences près pour quelques Sacremens ſur la matiere & la forme conviennent avec l'Egliſe Latine du nombre des Sacremens, de leur cauſalité, du caractere, &c. accord d'un ſi grand poids qu'il vaut une démonſtration.

CONFIRMATION, vrai Sacrement ; car après que le Diacre Philippe eut baptiſé les habitans de Samarie, ſaint Pierre & ſaint Jean y fu- Act. c. 8.

* *Cùm hoc nuſquam legatur, credendum eſt teſtimonio Eccleſiæ quam veracem Chriſtus teſtatus eſt.* Auguſtinus, c. 9. de unitate Eccleſiæ.

rent envoyés afin de leur impoſer les mains, de prier pour eux, & de leur donner le Saint-Eſprit; ce qui arriva; preuve invincible qu'il s'agiſſoit là d'un Sacrement, puiſque le Miniſtere des Apôtres étoit néceſſaire pour cette action, à qui d'ailleurs rien ne manquoit pour être un vrai Sacrement; impoſition des mains, voilà la matiere; priere, voilà la forme; deſcente du Saint Eſprit, ou grace confortative accordée, c'étoit là outre le don des langues & des miracles néceſſaire dans ces premiers temps, l'effet principal, & toujours permanent. Au reſte j'ai dit l'impoſition des mains, matiere; mais ſans prétendre entrer dans la queſtion, ſi elle eſt encore maintenant l'eſſentielle, ou ſi l'onction du crême lui a ſuccédé par permiſſion accordée à l'Egliſe d'en uſer ainſi, ou bien ſi des deux il ne s'en fait qu'une totale : queſtion ſuperflue ici ſelon la fin que je me propoſe; il me ſuffit d'avoir montré ſelon le fait énoncé dans l'Ecriture que cette action étoit un Sacrement : j'ajoute que c'étoit celui de la Confirmation, n'étant en effet ni le Baptême, ni aucun des autres.

Si l'Ecriture eſt claire ici, la tradition doit l'être auſſi, & ne l'eſt pas moins. *La chair eſt lavée, afin que l'ame le ſoit. La chair eſt ointe, afin que l'ame ſoit conſacrée.*(a) *La chair eſt marquée d'un Signe, afin que l'ame ſoit conſortée*, Tertullien. (b) *Les baptiſés ſont préſentés aux Evêques, afin que par nos prieres & l'impoſition des mains, ils reçoivent le ſaint-Eſprit, & qu'ils ſoient confirmés par le * ſceau du Seigneur*, Saint Cyprien.(c) *Vous*

* Caractere.

(a) *Caro ſignatur ut anima muniatur.* L. de reſurrect. c. 8.

(b) *Ut . . per noſtram orationem ac manûs impoſitionem. Spiritum ſanctum conſequantur & ſignaculo dominico conſummentur* Epiſt. 73. ad jubaianum.

(c) *Etiamſi ſcriptura autoritas non ſubeſſet, totius orbis in hanc partem conſenſus inſtar præcepti obineret.* Dialogo adverſus luciferianos.

*demandez où cela eſt écrit dans les Actes des Apôtres : quand même l'autorité de l'Ecriture manqueroit ici, le conſentement de toute la terre ſur cela tiendroit lieu de précepte*, Saint Jerôme. (*a*) *Le Sacrement du Crême ... eſt en genre des ſignes viſibles très-ſaint, comme l'eſt le Baptême*, Saint Auguſtin.

TRANSSUBSTANTIATION. Pourquoi s'effaroucher à la vue d'un mot, parce qu'il n'eſt pas dans l'Ecriture, ſi la choſe ſignifiée y eſt contenue ? eſt-ce que dans l'Ecriture ſe trouve le mot *conſubſtantiel* employé par les Peres de Nice ? or au ſentiment de Calvin (*b*) & de Beze (*c*) le ſens littéral de ces paroles, *ceci eſt mon Corps*, une fois admis, & avec lui le dogme de la préſence réelle, emporte avec ſoi néceſſairement la tranſſubſtantiation : en effet contre les prétentions de Luther, ces paroles priſes alors dans le ſens littéral ſont bien éloignées de cette ſignification, *ceci contient mon Corps*, puiſque eu égard à l'uſage & au langage ordinaire, il n'en n'eſt pas du pain & d'un corps humain, comme d'un tonneau & du vin : Innocent III. a donc pu dans ſon Concile de Latran employer le terme *tranſſubſtantiation*, déjà long-temps auparavant adopté par de graves Auteurs, & approchant de ceux dont s'étoient ſervi les anciens Peres, tels que *changement*, *tranſmutation*, *tranſelementation*. Voyez le traité de l'Euchariſtie.

COMMUNION SOUS UNE SEULE ESPECE. D'où viendroit donc la néceſſité de communier ſous les

(*a*) *In genere viſibilium ſignaculorum ſacro Sanctum eſt, ſicut ipſe baptiſmus.* L. 2. contrà litter. petiliani, c. 104.

(*b*) *Non conſiſteret verborum ſimplicitas niſi panis in Corpus Chriſti conſiceur* Calvinus defenſione ſecundâ de Sacramentis fidei T 7. col. 1. editionis genev 16.7. *p.* 7.

(*c*) *Hoc quidem ſæpè diximus, quod nunc quoque repetam; retineri reipſâ non poſſe το ρητὸν ( hoc eſt Corpus meum ) quin tranſſubſtantiatio papiſtica ſtatuatur*, Beza de cœnâ Domini. p. 216.

deux ſelon Calvin après les huſſites ? Seroit-ce du précepte de Jeſus-Chriſt le jour de l'inſtitution de la Cene, *beuvez en tous. Bibite ex eo omnes* ? On n'oſeroit le dire ſérieuſement, car évidemment il ne s'adreſſe qu'aux Apôtres, & dans leurs perſonnes aux célébrans. Seroit-ce de celui qu'il intime à tout fidele lors des promeſſes dans le chapitre 6 de S. Jean ? *Si vous ne mangez la Chair du Fils de l'homme, & ſi vous ne beuvez ſon Sang, vous n'aurez point la vie en vous.* Mais celui qui parle ainſi n'attribue-t-il pas également le fruit du Sacrement à la manducation ſans faire mention du breuvage, & cela en trois endroits différents ? Verſet 52. *Si quelqu'un mange de ce pain, il vivra éternellement : & le pain que je donnerai c'eſt ma chair pour la vie du monde.* 58. *Celui qui me mange vivra.* 59. *Celui qui mange de ce pain-ci vivra éternellement.* Ce qui montre qu'eu égard à l'intention de Jeſus-Chriſt ſi bien manifeſtée ici, la force du précepte tombe ſur l'obligation de recevoir toute la choſe contenue ſous le ſacrement, & non ſur la maniere de le recevoir : or tout Jeſus-Chriſt, & Jeſus-Chriſt tout entier eſt réellement ſous les ſeules eſpeces du pain, & il y en a ici autant que ſous les eſpeces du vin, & ſous chacune priſe ſéparement, autant que ſous toutes les deux jointes enſemble. Seroit-ce donc enfin de la pratique de l'ancienne Egliſe ? Comme ſi l'on ne ſavoit pas que lors même que la communion ſous les deux eſpeces étoit le plus en uſage, l'Egliſe faiſoit porter aux malades l'Euchariſtie ſous la ſeule eſpece du Pain, & la donnoit de même aux particuliers dans les temps de perſécution, afin qu'ils ſe communiaſſent eux-mêmes dans leurs maiſons. Par-conſéquent permiſſion accordée à l'Egliſe par Jeſus-Chriſt d'en uſer là deſſus comme elle le jugeroit à propos : de là ſa diſpenſe ſur les raiſons les plus

graves ; danger que dans cette grande multitude de communians, il ne ſe répandit quelque goutte du précieux Sang ; dégoût du vin dans les malades & les abſtêmes ; rébut de toucher à un calice où toutes ſortes de perſonnes auroient déjà bu ; impoſſibilité de trouver dans certains pays autant de vin qu'il en auroit fallu ; crainte même que des ſimples ne priſſent de là occaſion de croire que Jeſus-Chriſt n'étoit pas tout entier ſous une ſeule eſpece.

SACRIFICE DE LA MESSE. Avoir établi le dogme de la préſence réelle du Corps de Jeſus-Chriſt ſous les Eſpeces Euchariſtiques, c'eſt avoir preſque montré d'avance que Jeſus-Chriſt s'y ſacrifie & que dans ce ſacrifice il eſt lui-même la victime & le vrai Prêtre, le célébrant à l'Autel n'étant que ſon Miniſtre. Il ne reſte donc plus que d'ajouter quelques autorités après avoir développé ſes idées.

Qu'eſt-ce que le ſacrifice ? L'immolation d'une choſe ſenſible, faite à Dieu ſeul ſur un Autel par ſon légitime Miniſtre, pour reconnoître ſon ſouverain domaine : c'eſt-ce qu'il a de propre ; en quoi il differe du Sacrement dont la fin immédiate eſt le bien de l'homme : deux qualités néanmoins parfaitement compatibles dans la même action ſous ces deux rapports. Si l'immolation ſe fait par une action qui mette à mort la victime, c'eſt un ſacrifice ſanglant ; ſi c'eſt par une action qui tende de ſa nature à ſéparer le ſang, du corps de la victime, ſans que la ſéparation réelle s'enſuive, empêchée d'ailleurs, c'eſt un ſacrifice non ſanglant.

Tel eſt le ſacrifice de la Meſſe, ou il eſt vrai de dire que Jeſus-Chriſt s'immole, puiſque les paroles de la conſécration tendent par leur ſignification pratique à ſéparer le Sang, du Corps de Jeſus-Chriſt ; qu'elles ſe prononcent en ſon nom;

qu'en la mettant ſous les eſpeces du pain & du vin, elles le mettent dans l'état d'une victime ſenſible, & que lui-même dans cet état s'offre à Dieu ſon Pere pour la rémiſſion des péchés, réconnoiſſant dès-lors ſa puiſſance de vie & de mort: ſacrifice par-conſéquent très-parfait en tout genre de ſacrifice, latreutique, propitiatoire, impétratoire, Euchariſtique.

Mais afin de nous mieux convaincre rémontons juſqu'au temps de l'inſtitution: car la Meſſe, ſelon ces paroles, *faites ceci en mémoire de moi*, étant l'action même de Jeſus-Chriſt lors de la Cene avec ſes Apotres, ſi celle-ci eſt un vrai ſacrifice, ne faudra-t-il pas avouer que la Meſſe en ſoit un. Ecoutons donc Jeſus-Chriſt: *ceci eſt mon Corps*: voilà le Sacrement, *qui eſt donné pour vous*, & ſelon le texte grec original, * *Ceci eſt la coupe de la nouvelle alliance en mon Sang, laquelle*
Ch. 22. *eſt répandue pour vous*: ainſi parle-t-il dans S. Luc: or Jeſus-Chriſt dire de ſon Corps au temps préſent ¶ qu'il le donne, non à ſes Apôtres, mais pour ſes Apôtres; de ſon Sang, qu'il le répand pour eux, n'eſt-ce pas dire qu'il l'immole actuellement? Voici donc le ſacrifice. Et en effet ſans
*Ad Heb.* c. 5. ce ſacrifice comment S. Paul auroit-il pu dire, *Vous êtes Prêtre pour l'éternité ſelon l'ordre de Melchiſedec* & ſans le renouvellement du même dans la ſuite, comment ce ſeroit accompli la Prophétie de Malachie ou à la maniere des Prophetes prenant le préſent pour le futur, il s'ex-
C. 1. prime en terme ſi clairs: *j'ai perdu toute inclination pour vous*, dit *le Seigneur des armées*; *& je ne recevrai point de préſent de votre main: car*

* Voyez la page 207.

¶ Sous entendez ce temps préſent ſans excluſion du futur qui ſe lit dans S. Matthieu. *Qui pro multis effundetur in remiſſionem peccatorum.* Et ce futur eſt ici deſigné, afin que dans les Evangeliſtes mention fût faite, & du ſacrifice le jour de la Cene & de celui de la Croix.

*depuis le lever du Soleil juſqu'au couchant mon nom eſt grand parmi les nations, & l'on me ſacrifie en tout lieu, & l'on offre à mon nom une oblation toute pure, parce que mon nom eſt grand parmi les nations, dit le Seigneur des armées*; Prophétie en effet qui dans toutes les parties qu'elle renferme, convient à la Meſſe, & ne convient qu'à elle ſeule, comme d'être un ſacrifice nouveau; d'être ſubſtitué à ceux de l'ancienne loi; d'être une oblation toute pure, & une oblation faite par toute terre. Faudroit-il une autorité de plus? J'en ai promis d'autres: dans cette multitude n'en choiſiſſons que quelques-unes, & des plus courtes. L'article du Purgatoire en fournira auſſi pluſieurs.

(*a*) *Le Prêtre qui imite ce que Jeſus-Chriſt a fait, fait véritablement la fonction de Jeſus-Chriſt, & offre dans l'Egliſe un vrai & parfait ſacrifice à Dieu le Pere*, S. Cyprien. (*b*) *Nous célébrons le ſaint vivifiant, & non ſanglant ſacrifice*, S. Cyrille d'Alexandrie. (*c*) *A la place des animaux qu'on offroit en victimes, Jeſus-Chriſt a commandé qu'on l'offrit lui-même*, S. Chriſoſtome. (*d*) *Alors les Anges ſe trouvent autour du Prêtre... Et cela n'eſt point difficile à croire, eu égard à la grandeur du ſacrifice qui ſe fait*, le même. (*e*) *Quand nous ſacrifions Jeſus-Chriſt eſt préſent, c'eſt Jeſus-Chriſt qui*

(*a*) *Ille ſacerdos vice Chriſti verè fungitur qui id quod Chriſtus fecit, imitatur, & ſacrificium verum & plenum tunc offert in Eccleſiâ Deo Patri.* L. 2 Epiſt 3.

(*b*) *Sanctum ac vivificum, incruentumque in Eccleſiis ſacrificium peragimus.* In ſuâ expoſitione ſuprà 11. Anathematiſmum.

(*c*) *Pro victimarum & pecudum cæde ſeipſum offerendum præcepit.* Hom. 24. in 1. ad Corint.

(*d*) *Per id tempus Angeli ſacerdoti aſſident... id quod credere abundè licet vel ex tanto illo ſacrificio quod peragitur.* L. 6. de ſacerdotio.

(*e*) *Cum ſacrificamus, Chriſtus adeſt, Chriſtus immolatur.* In c. 1. Lucæ.

*s'immole*, S. Ambroiſe. (*a*) *Je n'oſe offrir le ſacrifice, ſi vous voulez y aſſiſter... Non, il ne m'eſt pas permis d'offrir le ſacrifice*, le même à Theodoſe après le maſſacre de Theſſalonique. (*b*) *Le ſacrifice offert par Aaron ne ſubſiſte plus : le ſacrifice ſelon l'ordre de Melchiſedec a pris la place*, S. Auguſtin. (*c*) *Dans ce ſacrifice Jeſus-Chriſt eſt le Prêtre qui offre & la victime offerte, dont il a voulu que le Sacrement fût le ſacrifice quotidien de l'Egliſe*, le même. (*d*) *C'eſt là ce ſacrifice pur & non ſanglant que Dieu avoit prédit par le Prophete* * *devoir lui être offert depuis le lever du Soleil juſqu'au couchant*, S. Jean Damaſcene. Et combien de fois dans les écrits des Peres le terme de *ſacrifice* ne revient-il pas quand ils parlent de l'Euchariſtie, auſſi bien que le terme *d'Autel* ? Souvenez-vous de moi à *l'Autel*, diſoit Ste. Monique au rapport de S. Auguſtin. En vérité ce ſeroit quelque choſe de bien ſurprenant que les Juifs euſſent eu leurs Autels, leurs ſacrifices ; que les Payens même euſſent les leurs ; tant on eſt perſuadé que le ſacrifice eſt eſſentiel à toute religion, & que les Chrétiens fuſſent les ſeuls qui n'en euſſent point.

* Malachie.

Mais dit Calvin, le ſacrifice de la Croix étant d'une valeur infinie n'eſt-il pas plus que ſuffiſant ? Et S. Paul ne nous apprend-t-il pas que Jeſus-

L. 4. c. 18.

(*a*) *Offerre non audeo ſacrificium, ſi volueris aſſiſtere... mihi ſacrificium offerre non licuit.* L. 6. Ep. 28.

(*b*) *Sublatum eſt ſacrificium Aaron, & cœpit eſſe ſacrificium ſecundùm ordinem Melchiſedec.* In pſal. 30.

(*c*) *Per hoc & ſacerdos eſt ipſe offerens, & ipſe oblatio, cujus rei ſacramentum eſſe voluit quotidianum Eccleſia ſacramentum.* L. 10. civi. c. 20.

(*d*) *Hoc illud eſt purum & incruentum ſacrificium quod à ſolis ortu uſque ad occaſum Dominus oblatum iri per Prophetam prædixit.* L. 4 de fide, c. 14. Atque ità interpretari ſunt Malachiam, Juſtinus, Iræneus, Tertullianus, Cyprianus, Hieronimus, Auguſtinus. Vide Bellar. c. 10.

Christ *par une seule oblation a rendu parfaits* * *pour toujours ceux qu'il a sanctifié.* Pourquoi donc reconnoître pour sacrifice la Messe qui ne pourroit être dès-lors supposée que comme un supplément; ce qui dérogeroit à la vertu de la Croix. Et moi je réprends : n'est-ce pas le même sacrifice quant à la substance, quoique différent dans la maniere de l'offrir ? Où seroit donc la dérogation ? Une même chose déroge-t-elle à elle-même ? Quand S. Paul dit que par le sacrifice de la Croix Jesus-Christ a offert pour notre justification des mérites plus que surabondans, exclut-il ce qui en seroit précisément l'application, telle que la Messe ? comment donc seroit-elle un supplément ? *Ad Heb.* c. 10.

PÉNITENCE. S'il est vrai que Jesus-Christ a accordé à son Eglise le pouvoir de remettre par voie de jugement tous les péchés commis après le Baptême, & que pour l'exercice valide de ce pouvoir qui s'appelle l'usage des clefs, il a exigé du pénitent qu'il s'en confessa après en avoir conçu une douleur sincere, exprimé dans Joel ¶ par le brisement de cœur, *scindite corda vestra*, à l'exemple des fameux Pénitens, David, Ezechias, S. Pierre, ne s'ensuit-il pas évidemment que la pénitence, telle qu'elle se pratique dans l'Eglise Romaine est un vrai Sacrement, ayant dès-lors tout ce qui en constitue l'essence ; l'institution de Jesus-Christ, c'est ce qui se développera toute-à-l'heure ; une matiere, ou comme matiere, c'est la douleur rendue sensible par la confession ; une forme, c'est l'absolution donnée par le Prêtre ; la grace produite, c'est la rémission des péchés accusés ; Sacrement par conséquent vu la différence de matiere, de forme, d'effet, très-dis- ¶ c. 2.

* C'est-à-dire, que Jesus-Christ pour toujours leur a mérité ce qu'il faut pour être parfait, de maniere qu'il ne sera pas nécessaire qu'il meure encore pour eux dans la suite.

tingué du Baptême dont le ſouvenir, dit Calvin, moyennant la foi, ſi elle intervient, remet les péchés commis depuis. Tout dépend donc de la vérité de ces deux points : Jeſus-Chriſt a-t-il accordé le pouvoir dont nous avons parlé ? La confeſſion eſt-elle de droit divin ?

Or le premier n'eſt-il pas plus que certain par les promeſſes faites, d'abord à S. Pierre, *Je vous donnerai les clefs du Royaume des cieux : tout ce que vous lierez ſur la terre ſera auſſi lié dans le Ciel ; & tout ce que vous délierez ſur la terre, ſera délié auſſi dans le Ciel ;* enſuite à tous les Apôtres, *Je vous le dis en vérité, tout ce que vous aurez lié*, &c. & par la conceſſion actuelle de ce même pouvoir, déjà promis auparavant : *je vous envoie comme mon Pere m'a envoyé... Ceux dont vous aurez rémis les péchés, leurs péchés ſeront remis : & ceux dont vous aurez retenu les péchés, leurs péchés ſont retenus* ; puiſſance illimitée qui s'étend ſur toutes ſortes de péchés, *tout ce que vous délierez :* non, non, diſoit S. Ambroiſe aux Novatiens accordans à l'Egliſe le pouvoir de remettre certains péchés, & non d'autres très-graves : non *Dieu n'a jamais fait diſtinction, lui qui a promis à tous ſa miſéricorde, & qui a accordé à ſes Prêtres une puiſſance ſans réſerve* (a) *de remettre les péchés* ; puiſſance vraie & efficace, *je vous donnerai les clefs du Royaume des Cieux* : donne-t-on à un homme les clefs d'une maiſon, pour qu'il déclare ſimplement que la porte eſt ouverte : (b) *les Prêtres des Juifs*, diſoit S. Chriſoſtome, *n'avoient d'autre pouvoir que celui de déclarer qu'on étoit gueri de la lepre du Corps... au lieu que les nôtres ont le pouvoir, non de déclarer*

En ſaint Matth. c. 16.

c. 18.

En ſaint Jean, c. 20.

(a) *Relaxandi licentiam ſacerdotibus ſuis ſine exceptione conceſſit.* L. 1. de pœnit. c 3.

(b) *Immunditiam animæ, non purgatam probandi ſed prorſus purgandi poteſtatem acceperunt.* L. 3. de ſacerdot. c. 6.

*ſimplement, mais de nettoyer entièrement les ſouillures de l'ame*; puiſſance qui s'exerce par voie de jugement, *les péchés que vous retiendrez ſont retenus*: ſur quoi S. Jerôme à Héliodore, (a) *A Dieu ne plaiſe que je parle mal des Prêtres qui ayant les clefs du Ciel préviennent en quelque maniere par le jugement qu'ils rendent, le jour du jugement.* Voile pour le premier point.

Venons à l'autre touchant la confeſſion de droit divin, avons-nous dit : mais n'eſt-il pas déjà réſolu ? Car Jeſus-Chriſt par cette promeſſe, *les péchés que vous retiendrez ſont retenus* ne conſtitue-t-il pas les Prêtres Juges néceſſaires, & tellement néceſſaires qu'il s'engage en conſéquence à ne pardonner lui-même aucune perſonne qui, en s'adreſſant à lui immédiatement, chercheroit à décliner le Tribunal qu'il établit ſur la terre ? Autrement promeſſe vaine ; que ſerviroit d'avoir les clefs d'une maiſon, ſi l'entrée en étoit ouverte à quiconque malgré celui-là même qui en a les clefs ? Promeſſe fauſſe, puiſqu'alors il y auroit des péchés remis dans le Ciel qui n'auroient pas été remis ſur la terre. Or comme un Juge ne prononce jamais ſans connoiſſance de cauſe ; il faut donc que le Prêtre les ſache ces péchés dont il juge : & comment les ſaura-t-il, commis qu'ils ſont pour la plupart dans le ſecret du cœur, ou loin des yeux des hommes, à moins que le coupable ne les déclare ?

Que penſer donc des prétentions de nos Proteſtans qui ne veulent appercevoir ici que la remiſſion des péchés par la voie du ſimple miniſtere de la prédication, & qui d'autre part voyant des traces marquées de confeſſion dans l'antiquité, s'imaginent pouvoir ſe tirer d'affaire, en entendant tout ce qui en eſt dit, de la confeſſion publique de Droit Eccléſiaſtique

(a) *Antè diem judicii judicant.*

touchant les péchés publics, ou de la confeſſion ſecrette, mais permiſe à la liberté de chacun dont l'obligation prétendue, diſent-ils n'eſt pas plus ancienne que le Concile de Latran ſous Innocent III. je le demande : qu'en penſer ? Ne ſont-elles pas des plus inſoutenables, d'autant plus que la Confeſſion auriculaire eſt également de précepte chez les Grecs qui certainement ne ſe ſeroient pas aſſujettis à une obligation ſi gênante en vertu d'une telle autorité. Mais pour ſe convaincre encore mieux de la fauſſeté de leurs prétentions ; qu'on jette les yeux ſur les témoignages ſuivans. Je me borne à un petit nombre à cauſe de la briéveté que je me propoſe. On en verra bien d'autres dans Bellarmin, ſi on veut le conſulter.

(*a*) *Le grand avantage d'avoir célé ſon péché ! Penſons-nous que pour l'avoir dérobé à la connoiſſance des hommes, il échappera à celle de Dieu*, Tertullien. (*b*) *Quand on ſe confeſſe, on rejette hors de ſoi ſon péché*, Origene : mais, ajoute-il, choiſiſſez un Médecin éclairé qui ſache diſcerner ce qu'il faut déclarer publiquement d'avec ce qu'il faut taire, en quoi il eſt beſoin de prudence ; ce qui prouve que la confeſſion publique étoit précédée par l'auriculaire, & que dans celle-ci il falloit tout confeſſer, péchés ſecrets comme les autres : car pourquoi cette grande prudence ? (*c*) *Si nous avons commis quelque péché ſecret, ou même de penſée, il ſera rendu public par le démon . . . ſoyons donc nos accuſateurs*,

(*a*) *Grande emolumentum . . . ſi quid humanæ notitiæ ſubduxerimus, proinde & Deum cælabimus ?* l. de pœnitentiâ.

(*b*) *Dum . . confitetur, ſimul evomit & delictum.* Hom. 2. in pſal. 37.

(*c*) *Si quid in occulto gerimus, vel etiam intrà cogitationum ſecreta commiſimus cuncta neceſſe eſt publicari à Damone . . . ergo . . . noſtri accuſatores ſimus.* Hom. 3. in Lucam.

le

le même. (a) *Si nous confeſſons nos péchés, non ſeulement à Dieu, mais encore à ceux qui peuvent guérir nos plaies, ils ſeront effacés*, le même. (b) *Que chacun confeſſe ſa faute ... ô combien ſont plus fideles ceux ... qui n'étant coupables que d'avoir conçu la volonté de ſacrifier aux Dieux, s'en accuſent aux Prêtres du Seigneur ... ſachant ce qui eſt écrit, qu'on ne ſe moque pas de Dieu impunément*, Saint Cyprien. (c) *Si nous confeſſons nos péchés pour ſatisfaire à Dieu, nous recevons le pardon refuſé à ceux qui les cachent*, Lactance. (d) *Il eſt néceſſaire de confeſſer ſes péchés à ceux qui ont reçu la diſpenſation des myſteres de Dieu*; & le faire de maniere *que la Pénitence ſoit proportionnée à la qualité des péchés*, Saint Baſile. (e) *Découvrez-leur ce que vous avez de plus caché*, Saint Gregoire de Nyſſe. (f) *Toutes les fois que quelqu'un pour obtenir le pardon de ſes fautes s'en confeſſoit à ſaint Ambroiſe; le ſaint pleuroit, & ne s'en entretenoit qu'avec Dieu ſeul pour implorer ſes miſéricordes*, Paulin Diacre de ſaint Ambroiſe dans la vie du Saint. (g) *Que faites-vous*,

(a) *Si revelaverimus peccata noſtra, non ſolùm Deo, ſed & iis qui poſſunt mederi vulneribus noſtris, delebuntur.* Hom. 17. in Lucam.

(b) *Confiteantur ſinguli delictum ſuum ... quantò fide majores qui, quamvis nullo ſacrificii, aut libelli facinora conſtricti, quoniam tamen de hoc cogitaverunt, hoc ipſum apud ſacerdotes Dei confitentur ... ſcientes ſcriptum eſſe, Deus non irridetur.* Sermo de lapſis.

(c) *Si peccata noſtra confeſſi, ſatis Deo fecerimus, veniam conſequimur quæ contumacibus, & admiſſa ſua cælantibus denegatur.* L. 4. divi. inſtit. c. 17.

(d) *Neceſſarium eſt confiteri iis quibus credita eſt diſpenſatio myſteriorum Dei ...modus converſionis debet eſſe accommodatus.* Regulâ 288 & 282.

(e) *Audacter oſtende illi quæ ſunt recondita animi arcana.* Orari in peccatricem.

(f) *Quotieſcumque illi aliquis ob percipiendam pœnitentiam lapſus ſuos confeſſus eſſet, flebat ... & nulli niſi Domino ſoli apud quem intercedebat, loquebatur.*

(g) *Quid facies, qui decipis ſacerdotem, qui aut ignorantem fallis.* In paranet. ad pœnit.

*vous qui trompez le Prêtre, ou qui vous vous adressez à un ignorant*, Saint Pacien. (*a*) *Nous voici arrivés à la grande semaine . . . il faut faire une confession exacte & sincere de ses péchés*, saint Chrisostome. (*b*) *Que personne ne dise, je fais pénitence en secret aux yeux de Dieu : c'est assez : car ne s'ensuivroit-il pas, que ce seroit donc en vain que les Clefs auroient été consiées à l'Eglise*, Saint Augustin. (*c*) *Enchainé qu'il est par les liens de ses péchés, il refuse de recourir aux clefs de l'Eglise, & il ose se promettre d'être sauvé ? . . . qu'il vienne donc à ceux qui sont chargés du ministere des clefs*, le même. (*d*) *Il suffit de déclarer les pêchés aux Prêtres dans une confession secrette*, Saint Leon après avoir abrogé la publique dans l'Eglise Latine. (*e*) *Tout pécheur est enseveli dans le tombeau, tandis qu'il retient ses péchés dans le secret de sa conscience : mais le mort en sort* ( il le compare ici à Lazare ) *lorsqu'il confesse de son propre mouvement ses iniquités*, Saint Gregoire le Grand, n'exceptant personne, *Tout pécheur*, dit-il, même celui dont le péché est secret, qui *introrsum latet*.

Mais s'il y a là-dessus obligation, d'où vient donc qu'après que Nectaire eut abrogé la confession secrette, saint Chrisostome ne la réta-

(*a*) *In magnam hanc hebdomadam pervenimus . . . facienda diligens & pura confessio.* Hom. 30. in genesim.

(*b*) *Nemo sibi dicat occultè ago, apud Deum ago . . . ergo sine causâ sunt claves datæ Ecclesiæ Dei ?* Hom. 49.

(*c*) *Implicatus tàm mortiferis peccatorum vinculis detrectat confugere ad claves Ecclesiæ, & audet sibi salutem aliquam polliceri ? ... Veniat ad Antistites per quos illi claves in Ecclesiâ ministrantur.* hom. 50.

(*d*) *Reatus conscientiarum sufficiat solis sacerdotibus indicari confessione secretâ.* Epist. 80. ad Episc. campaniæ.

(*e*) *Omnis peccator, dùm culpam suam intrà conscientiam abscondit, introrsùm latet, in suis penetralibus occultatur, sed mortuus venit foras, cum peccator nequitias suas sponte confitetur.* Hom. 26. in Joan.

blit pas, cet homme ſi zélé pour le droit divin; & qu'au contraire en bien des endroits il prêche la confeſſion faite à Dieu ſeul? Objection contenant deux fauſſetés; la premiere dans ſa ſuppoſition: car Nectaire ne fit autre choſe que de ſupprimer l'emploi du Pénitencier ſubalterne, & de permettre en conſéquence à quiconque de participer aux ſaints myſteres, ſans ſe ſoumettre auparavant à ce Tribunal inférieur; ces ſortes de cauſes concernant la Pénitence publique devant déſormais être réſervées aux ſeuls Evêques, qui dans la ſuite n'y regarderent pas de ſi près. La ſeconde, c'eſt d'entendre de la ſuppreſſion d'une confeſſion ſecrette des textes, qui ne tendent qu'à exclurre la néceſſité de la confeſſion publique, comme ſi en effet en ſe confeſſant au Miniſtre de Jeſus Chriſt obligé au ſecret le plus inviolable, on n'étoit pas cenſé ſe confeſſer à Dieu ſeul.

Juſqu'ici il n'a été queſtion que des parties eſſentielles du Sacrement, douleur, confeſſion, abſolution: reſte à parler de la pénitence que le Confeſſeur doit impoſer par maniere de ſatisfaction, & partie intégrante de ce Sacrement: la ſatisfaction, c'eſt l'acquit de la peine temporelle due au péché: car à moins d'une contrition bien vive, Dieu en remettant le péché quant à la coulpe, & par conſéquent la peine éternelle qui en eſt inſéparable, commue d'ordinaire celle-ci en peine temporelle: c'eſt là le principe du dogme des ſatisfactions, la commutation, ſi odieuſe encore à Calvin, confirmée cependant par tant d'exemples, de textes de l'Ecriture & des Peres; Adam condamné à une Pénitence de neuf cens ans: Moyſe & Aaron exclus de la terre promiſe en punition de leur défiance: David malgré ſon pardon puni par la perte de ſon fils, fruit de ſon crime: il en mourra, *parce que vous avez fait* L. 2. reg. c. 12.

*blaſphêmer les ennemis du Seigneur* : ce n'eſt donc pas préciſément pour l'édification publique, ou par maniere de préſervatif que les peines ſont impoſées ; mais les péchés, quoique pardonnés, en ſont la vraie cauſe ; *quoniam blaſphemare feciſti, &c.*

Faites donc des fruits dignes de pénitence, concluoit ſaint Jean-Baptiſte : or ces fruits diſtingués de la pénitence, puiſque comme fruits ils la ſuivent, que ſeroient-ils, ſinon des ſatisfactions. *Rachetez vos péchés par des aumônes*, Daniel. *J'accomplis dans ma chair ce qui manque des ſouffrances de Jeſus-Chriſt*, Saint Paul. (*a*) *Nouveau genre de défaite ! . . . on demande que les péchés ne ſoient pas rachetés par des ſatisfactions*, Saint Cyprien. (*b*) *Il ne ſuffit pas de changer de vie, & de quitter ſes mauvaiſes pratiques, ſi on ne ſatisfait à Dieu*, Saint Auguſtin. (*c*) *Seigneur, vous ne laiſſez point impunis les péchés de de ceux-mêmes à qui vous pardonnez : vous accordez tellement le pardon que vous exercez en même temps votre juſtice*, le même. (*d*) *Il faut que l'homme pénitent ſe puniſſe lui-même ; ou Dieu ſe vengeant punit l'homme pénitent*, Saint Gregoire le Grand. Et n'étoit-il pas juſte que Dieu, après avoir tout pardonné au temps du Baptême, ſans impoſer la moindre peine, traita d'une maniere différente d'ingrats Diſciples ? Le dogme des ſatisfactions pouvoit-il être mieux appuyé ?

Aux coloſſ. c. 1.

(*a*) *Novum genus cladis ! . . datur opera ne ſatisfactionibus & lamentationibus juſtis delicta redimantur.* Tract. de lapſis.

(*b*) *Non ſufficit mores in melius commutare, & à factis malis recedere niſi etiam de his quæ facta ſunt ſatisfiat Deo.* Serm 50.

(*c*) *Impunita peccata, etiam eorum quibus ignoſcis, non reliquiſti . . ſic prærogaſti miſericordiam, ut ſervares & veritatem.* In pſal. 50.

(*d*) *Aut enim ipſe hoc homo in ſe pœnitens punit, aut hoc Deus cùm homine vindicans percutit.* Li. 9. moralium.

A tout cela que répond Calvin ? * qu'il eſt peu touché de ce que diſent les Peres, trompés la plupart ſur cette matiere ; que la réconciliation eſt parfaite ; qu'elle eſt gratuite ; que nos ſatisfactionsſeroient injurieuſes à celles de Jeſus-Chriſt; du moins inutiles ; qu'elles ſuppoſeroient un acte de juſtice, impoſſible à la créature. Falloit-il pour de ſi minces raiſons traiter ſi mal les Peres ? En effet eſt-ce qu'impoſer une peine qui n'eſt rien en comparaiſon de l'éternelle remiſe, empêche que la réconciliation moralement parlant, ne ſoit parfaite ; qu'elle ne ſoit gratuite, ſi, comme il arrive ici le créancier donne gratuitement au débiteur de quoi lui ſatisfaire ? de même où eſt l'injure, puiſque nos ſatisfactions tirent toute leur valeur de celles de Jeſus-Chriſt, & qu'elles ne ſont que condition pour que les mérites de Jeſus-Chriſt nous ſoient appliqués ? Comment ſeroient-elles inutiles, vu que Dieu les exigent ? Quand nous parlons ici de juſtice, parlons-nous de juſtice proprement dite ? Qu'on ſe rappelle ce qui a été dit ci-deſſus du mérite : comme celui-ci dans le juſte a une condignité de proportion, de même la ſatisfaction : l'unique différence ; c'eſt que le mérite regarde la récompenſe ; la ſatisfaction dont il s'agit, l'injure faite à Dieu en tant que réparable par la peine ſoufferte ſelon la meſure impoſée.

EXTREME-ONCTION, figurée par les onctions dont il eſt parlé dans ſaint Marc, c. 6. non Sacrement elles-mêmes, mais figure d'un vrai Sacrement, telle que l'Extrême-Onction, puiſque celle-ci a tout ce qui en conſtitue l'eſſence; pour matiere les onctions d'huile ; pour forme, les prieres, dites de foi, à cauſe de leur objet qui eſt un myſtere ; pour miniſtre, un Prêtre vraiment ordonné ; pour effet principal, l'aug-

* *Parùm me movent*, l. 3. Inſtitut.

mentation de la grace ſanctifiante, avec droit à des graces actuelles propres à donner une vigueur ſpirituelle contre les tentations du démon & les impatiences dans le mal ; pour effet accidentel, la remiſſion des péchés, s'il y en avoit dont on fût répentant, & qu'on ne pût confeſſer ; pour effet plus éloigné le rétabliſſement de la ſanté, s'il convenoit au ſalut de l'ame ; pour inſtituteur Jeſus-Chriſt : car comment ſaint Jacques auroit-il pu promettre ainſi la grace, s'il n'avoit ſu de Jeſus-Chriſt que Jeſus-Chriſt lui-
c. 5. même l'avoit en effet attachée à cette pratique. Ecoutons le ſaint Apôtre : *Quelqu'un d'entre vous eſt il malade ? Qu'il faſſe venir les Prêtres de l'Egliſe, & qu'ils prient ſur lui en lui faiſant l'onction d'huile au nom du Seigneur, & la priere de la foi ſauvera le malade. Le Seigneur le ſoulagera : & s'il a quelques péchés, ils lui ſeront remis.*

(*a*) C'eſt ce que toute l'antiquité a reconnu, & avec elle l'Egliſe Grecque, encore aujourd'hui. Origene rapporte deux manieres de remettre les péchés ; la Pénitence, *lorſqu'on ne rougit pas de déclarer ſon péché au Prêtre :* & lorſque *s'accomplit ce que dit l'Apôtre : Quelqu'un eſt-il malade, qu'il faſſe venir, &c.* (*b*) Saint Chriſoſtome lui attribue le même pouvoir, *les Prêtres après notre régénération peuvent remettre les péchés. Car*, ajoute il, *quelqu'un eſt-il malade, qu'il faſſe venir, &c.* (*c*) Innocent I. Pape au commencement du cinquieme ſiecle, l'appelle *une eſpece de Sacrement.* Saint Gregoire le Grand dans ſon Sacramentaire preſcrit la maniere dont l'Evêque

(*a*) *Cùm non erubeſcit ſacerdoti Domini indicare peccatum ſuum.... & impletur, illud quod Apoſtolus dicit, ſi quis autem infirmatur, vocet, &c.* hom. 2. in levit.

(*b*) *Poſt regenerationem admiſſa peccata condonare poſſunt. Nàm infirmatur quis in vobis ? advocet, &c.* L. 3. de ſacerdotiâ.

(*c*) *Genus eſt Sacramenti.* Epiſt. ad decentium.

doit bénir l'huile,& la forme dont on doit ſe ſervir.

L'ORDRE. Après tout ce qui a été rapporté de l'Ecriture à l'article ( Hiérarchie ) ſur l'Epiſcopat, la Prêtriſe, le Diaconat, pourroit-il reſter quelque doute, & ne doit-on pas au contraire en conclurre évidemment que l'Ordre eſt un vrai Sacrement ? En effet par le grand principe qui va par-tout ici, où il y a matiere ſenſible, forme, infuſion de grace ſanctifiante annexée, par conſéquent inſtitution de Jeſus-Chriſt; là eſt un vrai Sacrement ; & comme tout s'y trouve, nous l'avons vu, c'en eſt donc un. Et qu'on n'objecte pas que ſi la Prêtriſe & le Diaconat ont été vrais Sacremens, ils ne le ſont plus dans l'Egliſe Latine, vu qu'à l'impoſition des mains employée par les Apôtres, elle a ſubſtitué la tradition des inſtrumens : car ſi ce n'étoit pas là une difficulté étrangere à la fin que je me propoſe de ne parler que de dogme, je n'aurois pour y répondre, qu'à dire que Jeſus-Chriſt n'en a pas déterminé la matiere quant à l'eſpece infime, mais ſeulement quant à l'eſpece ſubalterne, en ce ſens qu'il a voulu préciſément un ſigne ſymbolique quelconque de la puiſſance qui ſe confere : or la tradition des inſtrumens eſt autant, & même plus ſigne ſymbolique ; l'Egliſe a donc pu la ſubſtituer à l'impoſition des mains, ſans s'écarter de l'intention de Jeſus-Chriſt : ainſi le rit de cette Egliſe & le rit des Grecs qui ont continués à ſe ſervir de l'impoſition, ſe trouvent par-là conciliés, parce que, dit-on, il eſt vrai de dire que malgré cette différence qui n'eſt dès-lors qu'accidentelle entre ces deux Egliſes, l'une & l'autre conſerve encore la matiere inſtituée par Jeſus-Chriſt, priſe dans ſon inſtitution, puiſque l'impoſition des mains & la tradition ſont également contenues ſous le même genre (ſigne ſymbolique) voulu en général par J.C.

Quoiqu'il en ſoit en nous en repoſant ſur l'infaillibilité de l'Egliſe, contentons-nous d'avoir montré par l'Ecriture que l'ordre eſt un vrai Sacrement; ce qui eſt mon but où tendent de même ces expreſſions des Peres. (*a*) *L'Ordre des Evêques eſt pour engendrer des Peres; l'autre (celui des Prêtres) eſt pour engendrer des Fils à l'Egliſe*, Saint Epiphane. (*b*) *L'homme impoſe les mains, Dieu donne la grace*, Saint Ambroiſe. (*c*) *Celui qui eſt ordonné reçoit comme il doit l'onction extérieure lorſque la vertu du Sacrement le fortifie intérieurement*, Saint Gregoire. (*d*) *Soyez ſoumis à à l'Evêque, aux Prêtres, aux Diacres, car qui leur eſt ſoumis, eſt ſoumis à Jeſus-Chriſt qui les a établis*, ſaint Ignace Martyr renfermant tout dans trois mots. (*e*) *L'un & l'autre eſt Sacrement, & conſacre l'homme à qui on les confere, l'un quand il eſt baptiſé, l'autre quand il eſt ordonné. Ainſi n'eſt-il pas permis de réitérer l'un & l'autre*, ſaint Auguſtin dont la comparaiſon prouve deux choſes, que l'Ordre eſt autant Sacrement que le Baptême, & que, comme celui-ci, il imprime un caractere.

MARIAGE, vrai Sacrement: car pourquoi ne le ſeroit-il pas, puiſque ſaint Paul, non-content de l'appeller un grand Sacrement, donne à entendre là même qu'il eſt ſigne efficace de grace,

(*a*) *Epiſcoporum ordo ad gignendos patres præcipuè pertinet: alter cùm patres non poſſit, filios Eccleſiæ regenerationis lotione producit.* Hæreſ. 75.

(*b*) *Homo imponit manus, Deus largitur gratiam.* De ſacerdotio c. 5.

(*c*) *Is qui promovetur bene foris ungitur, ſi intùs virtute Sacramenti roboretur.* l. 4. comment. in l. Regum.

(*d*) *Subjecti eſtote Epiſcopo, Presbyterio & Diaconis: qui enim his ſubjectus eſt, obedit Chriſto qui hos conſtituit.* Epiſt. ad Epheſios.

(*e*) *Utrumque enim Sacramentum eſt, & quadam conſecratione utrumque homini datur, illud cùm baptizatur, iſtud cùm ordinatur; ideòque in Catholicâ utrumque non licet iterari.* l. 2. contra Epiſt. Parmenian.

en concluant l'obligation dans les maris d'aimer leurs femmes, comme Jeſus-Chriſt a aimé ſon Egliſe, de ce que le mariage eſt ſigne de ſon amour pour elle, amour certainement pratique & fondé ſur la grace, par conſéquent promiſe à ceux qui ſe marient, pour que le leur puiſſe avoir quelque reſſemblance avec celui-ci; & que d'ailleurs le Mariage à ſa matiere ſenſible, la mutuelle tradition des corps; ſa forme, leur mutuelle acceptation par des paroles ou ſignes équivalens; ſon miniſtre, les deux parties contractantes; ſon inſtituteur, J. C. lui-même, lorſqu'il honora de ſa préſence les nôces de Cana, ou qu'il prononça ces paroles : *Ce que Dieu a joint, que l'homme ne le ſépare pas*; & qu'enfin toute l'antiquité en a parlé comme d'un vrai Sacrement. Je ne citerai pas ſaint Gregoire; ce qui me conduiroit cependant juſqu'au ſixieme ſiecle: Calvin le recuſe : *Nul*, dit-il, *n'avoit apperçu que ce fut un Sacrement juſqu'aux temps de Gregoire Pape, & qui eut été l'homme de ſens raſſis qui s'en fut aviſé.* Mais ſaint Auguſtin antérieur de bien des années, & que Calvin aſſure être tout à lui, avoit du moins ſon ſens raſſis : qu'on s'en rapporte donc à lui : (*a*) *Ce qui rend le Mariage recommandable dans l'Egliſe, n'eſt pas ſeulement le lien, mais la raiſon de Sacrement.* (*b*) *Il y a trois biens dans le mariage, la foi, les enfans, le Sacrement.* (*c*) *Le bien du mariage pour ce qui eſt du peuple de Dieu eſt dans la ſainteté du Sacrement.* (*d*) *Dans le mariage des Chrétiens la ſainteté du Sacrement vaut*

En ſaint Matthieu, c. 19.

*L. 4. inſtit. num.* 34.

(*a*) *In Eccleſiâ nuptiarum non ſolum vinculum, ſed etiam Sacramentum commendatur.* l. de fide & oper. c. 7.

(*b*) *Hoc nuptiarum bonum verum tripertitum eſt, fides, proles, Sacramentum.* l. 9. de gen ad litt. c. 7.

(*c*) *Bonum igitur nuptiarum . . . quod ad populum Dei pertinet, eſt etiam in ſanctitate Sacramenti.* l. de bono conjugali, c. 24.

(*d*) *In Chriſtianorum nuptiis plus valet ſanctitas Sacramenti quàm fœcunditas uteri.* Ibidem. c. 18

*plus que la fécondité naturelle.* Que faut-il de plus ? Ce texte court ne laiſſe rien à deſirer, tout s'y montre, raiſon de Sacrement, ſainteté du Sacrement, efficace du Sacrement, vu ſa comparaiſon.

PURGATOIRE. C'eſt là une ſuite de la vérité déjà établie ſur la commutation de la peine éternelle en peine temporelle : car ſi l'homme avant ſa mort n'a pas ſatisfait à la juſtice de Dieu par des œuvres pénibles, proportionnées à la peine temporelle à laquelle il avoit été condamné, ou s'il n'avoit pas fait pénitence pour tant de péchés véniels qui ſe commettent tous les jours, ce qui n'arrive que trop ſouvent ; n'eſt-il pas juſte, puiſque rien de ſouillé n'entrera dans le Ciel, que ceux-ci ſoient punis, & dans le premier cas que le reſte de la dette ſoit payé ? *En vérité je vous le dis, vous ne ſortirez pas de cette priſon, que vous n'ayez payé juſqu'au dernier denier.* Et cette priſon, ce dernier denier, diſoit Tertullien, (*a*) *Nous l'entendons des lieux ſouterreins & des petits péchés qu'il faudra y expier avant la réſurrection.* En effet ſi Jeſus-Chriſt l'eût entendu d'une priſon ordinaire, d'où il y a bien des moyens de ſe tirer, ſans payer, ou ſans tout payer, en auroit-il parlé avec une ménace ſi affirmative, *Amen dico tibi* ?

J. C. en S. Matth. c. 5.

Ce n'eſt pas le ſeul endroit de l'Ecriture. Jeſus-Chriſt ne dit-il pas que, *ſi quelqu'un peche contre le ſaint Eſprit, il n'y aura point de pardon pour lui ni en ce ſiecle, ni en l'autre* : ce qui ſuppoſe qu'il y aura lieu à la remiſſion de quelques péchés dans l'autre vie : car remarque ſaint Auguſtin (*b*) on ne diroit pas avec vérité de quel-

En ſaint Matth. c. 22.

(*a*) *Carcerem illum quem Evangelium demonſtrat inferos intelligimus ; & noviſſimum quadrantem, modicum quoque delictum morâ reſurrectionis illic luendum interpretamur.* l. de animâ, editionis Froben, p. 689.

(*b*) *Neque enim veraciter diceretur quod non eis remittatur, neque in hoc ſæculo neque in futuro, niſi eſſent quibus, etſi non iſto, tamen remitteretur in futuro.* l. 2, civit. c. 24.

ques-uns, *Qu'on ne leur accorde point le pardon de leurs péchés, ni dans ce ſiecle, ni dans le ſiecle avenir, s'il n'y en avoit à qui on remet les péchés dans le ſiecle avenir, quoiqu'on ne les remette pas dans le ſiecle préſent* : & afin qu'on ne diſe pas que dans ces endroits il n'eſt pas fait mention de peine. Qu'on écoute ſaint Paul : *Au jour du Seigneur... ſi l'ouvrage de celui qui a bâti ſur Jeſus-Chriſt réſiſte, il en ſera récompenſé : ſi l'ouvrage d'un autre eſt conſumé, ce ſera une perte pour lui : il ſera néanmoins lui-même ſauvé ; ce ſera pourtant comme en paſſant par le feu* : ſur quoi ſaint Auguſtin, (*a*) *Parce que l'Ecriture dit, il ſera ſauvé, on le mépriſe ce feu ; ce feu ſera pourtant plus cuiſant que tout ce qu'homme peut ſouffrir en cette vie.* Et ailleurs, (*b*) *Celui qui n'aura pas cultivé ſon champ, a dès cette vie la malédiction... & après cette vie le feu du Purgatoire, ou la peine éternelle.* Je ne finirois jamais, ſi je rapportois là-deſſus les textes du ſaint Docteur, & des autres. Ce n'eſt pas ce que j'attends, dit un Proteſtant après Calvin, je veux des textes de l'Ecriture : mais les trois déjà rapportés n'en ſont-ils pas ? eh bien contentons-le encore. *Que ſera-ce de ceux qui reçoivent le Baptême pour les morts ſi les morts ne reſſuſcitent point*, ſaint Paul. *Qu'au nom de Jeſus, tout ce qu'il y a dans le Ciel, ſur la terre & dans les enfers, fléchiſſe le genou*, le même. *Dieu a reſſuſcité Jeſus-Chriſt, après que le divin Sauveur eut diſſipé les douleurs de l'Enfer*, ſaint Pierre. Et quelle force en ces trois-ci ? Le premier ne prouve-t-il pas la perſuaſion où l'on étoit qu'il y avoit de ſaintes ames ſouffrantes, ſoit que l'Apôtre

1. *Ad Cor. c. 3.*

*Ad Corint. c. 15.*

Philip. c. 2.

c. 2. Actes.

(*a*) *Quia dicitur, ſalvus erit, contemnitur ille ignis, gravior tamen erit quàm quidquid homo poteſt pati in hac vitâ.* In pſal 37

(*b*) *Qui agrum non coluerit... poſt hanc vitam habebit vel ignem purgationis, vel pœnam æternam.* l. 2. de gen. c. 20.

faſſe ici alluſion à la mauvaiſe coutume d'alors de ſe faire baptiſer pour des défunts qui ne l'avoient pas été, afin de les ſoulager ; ſoit que plus vraiſemblablement par ce Baptême il entendit les mortifications volontaires qu'on s'impoſoit pour elles, eſpece en effet de Baptême ſelon le langage de l'Ecriture : quant au ſecond ſur les enfers, oſeroit-on y comprendre les démons, & les damnés, eux qui plutôt frémiſſent de rage à ce nom redoutable : & dans le troiſieme, ces douleurs diſſipées peuvent-elles être autres que celles des ſaintes ames qui ſouffroient alors ?

De-là l'uſage immémorial remontant juſqu'aux Apôtres de prier pour le repos de ces ſaintes ames; autre preuve invincible de l'exiſtence d'un Purgatoire. (*a*) *Si une veuve n'a ſoin de faire offrir tous les ans le ſacrifice pour le repos de l'ame de ſon mari au jour de ſon decès, il faudra la regarder comme ayant fait une eſpece de divorce avec lui*, Tertullien aſſurant là qu'il n'y avoit que 160 ans que ſaint Paul avoit écrit ſa premiere aux Corinthiens. (*b*) *Nous prions en dernier lieu pour ceux qui ſont décédés parmi nous, eſtimant que leurs ames reçoivent beaucoup de ſecours du ſacrifice de la Meſſe*, Saint Cyrille de Jéruſalem. (*c*) *Ce n'eſt pas ſans raiſon que les Apôtres ont ordonné qu'on feroit mention des défunts dans les redoutables myſteres : car ils ſavoient parfaitement qu'il leur en revient*

(*a*) *Pro animâ ejus oret, & refrigerium interim adſpoſtulet ei . . . & offerat annuis diebus dormitionis ejus : nàm hac ni fecerit, verè repudiavit quantùm in ipſâ eſt.* l. de monogamiâ.

(*b*) *Pro omnibus oramus qui inter nos vitâ functi ſunt, maximum eſſe credentes juvamen, pro quibus offertur precatio ſancti illius & tremendi, quod in altari poſitum eſt, ſacrificii.* Cathe. 5.

(*c*) *Non fruſtrà ab Apoſtolis ſancitum eſt, ut in celebratione venerandorum myſteriorum memoria fieret eorum qui hinc deceſſerunt, noverunt illis multùm emolumenti fieri.* hom. 3. in cap. 1. Epiſt. ad Philipenſes.

*de grands avantages*, Saint Chryſoſtome. (*a*) *On ne peut nier que les ames ne reçoivent beaucoup de ſoulagement de la piété de leurs proches, lorſqu'on offre pour elles le ſacrifice du médiateur*, ſaint Auguſtin : auſſi parce que * Aerius avoit oſé enſeigner le contraire, le traite-t-il d'hérétique après ſaint Epiphane qui à la qualité d'hérétique, ajoute là, & ſur cela les épitetes *d'eſcarbot*, de *mouche empoiſonnée*, de *malheureux inſecte*, héréſie 36e. Voilà bien des autorités : & comment y répondra Calvin ? Ce que nous lui avons déjà entendu dire contre la ſatisfaction, qu'à la vérité *la coutume de prier pour les Trépaſſés étoit reçue dans l'Egliſe de ſon temps depuis plus* 1300 *ans ; mais que les anciens, traitant de cette matiere ſe ſont conformés par trop à l'opinion, & ſottiſe du vulgaire* ; que ſainte Monique en demandant qu'on ſe ſouvint d'elle à l'autel, avoit formé un *ſouhait de vielle* ; que ſi on *lui objectoit le livre des Machabés*, (*b*) *il n'y donneroit aucune réponſe, ne voulant pas l'avouer pour canonique, quoique, dit-il, ſaint Auguſtin l'ait regardé comme tel.* Quelle préſomption ! encore s'il avoit quelque raiſon nouvelle à nous oppoſer : mais non : tout ſe réduit à dire que Jeſus-Chriſt a ſatisfait abondamment pour nous. Je ne demande donc ici au lecteur Proteſtant qu'un peu d'équité : qu'il examine, qu'il peſe tout, & qu'il juge.

* Prêtre de Sebaſte. 4. ſiecle.

L. 3. inſtitu. c. 15. numero 8. 9. 10.

INDULGENCES. La commutation de la peine éternelle en peine temporelle pour les péchés mortels une fois établie, & celle-ci ſimplement ſuppoſée pour les véniels, la doctrine des Indulgences ſuppoſe encore deux choſes, également incon-

(*a*) *Neque negandu eſt animai pietate ſuorum viventium relevari, cùm pro illis ſacrificium mediatoris offertur.* Enchir. ad laurent. c. 110.

(*b*) Judas fit *offrir un ſacrifice pour les péchés des perſonnes qui étoient mortes . . . c'eſt donc une ſainte & ſalutaire penſée de prier pour les morts, afin qu'ils ſoient délivrés de leurs pechés.* LIVIE 2. C. 12.

teſtables ; l'une que rien n'empêche le tranſport des ſatisfactions d'une perſonne à une autre, en quoi elles different du mérite, tellement perſonnel qu'il eſt inaliénable. L'autre, que les ſatisfactions de Jeſus-Chriſt, celles de la ſainte Vierge qui n'en n'eut jamais beſoin pour elle, n'ayant jamais péché, & l'excedent de celles des Saints qui ont donné beaucoup au-delà de ce qu'ils devoient à la Juſtice divine, priſes dans ce ſurplus doivent compoſer un tréſor des plus riches.

Tréſor merveilleux dans qui le mélange des ſatisfactions de la ſainte Vierge & des Saints avec celles de Jeſus Chriſt, loin de diminuer le prix de celles-ci en releveroit l'éclat par leur dépendance, parce qu'il ſeroit glorieux à Jeſus-Chriſt qu'il eût daigné s'aſſocier les Saints pour ſatisfaire par lui & avec lui, en entretenant ainſi une ſainte communication avec les membres d'un même Corps : tréſor inépuiſable, puiſque même un ſeul acte de Jeſus Chriſt a été d'une valeur infinie : tréſor par conſéquent, s'il nous étoit communiqué, plus que capable de ſuppléer à notre indigence & d'opérer en nous d'une maniere plus excellente encore que nos propres ſatisfactions, la remiſſion de la peine temporelle due à nos péchés. C'eſt ce qu'on entend par indulgence, ſi l'on y ajoute qu'elle eſt accordée hors du Sacrement par une puiſſance légitime ; remiſſion plus ou moins étendue ſelon la maniere dont elle ſeroit accordée : delà diviſion en indulgence pléniere, ſi elle remettoit toute la peine ; & en non pléniere qui n'en remettroit qu'autant qu'une pénitence canonique d'autre fois de 30, de 40, 50 ans, &c. ſi elle étoit encore en uſage, en auroit ôté.

Juſqu'ici où il ne s'eſt agi que du poſſible rien n'a pu arrêter. Mais y a-t-il dans l'Egliſe une puiſſance conſtituée par Jeſus-Chriſt pour diſpenſer ce tréſor hors du Sacrement, nous en faire part, à peu près de la même maniere que

le feroit au nom du Roi une perſonne publique, en tirant du tréſor royal de quoi payer les dettes de certains particuliers dans des circonſtances urgentes : c'eſt là l'unique choſe qu'on pourroit conteſter : & le pourroit-on après avoir réfléchi ſur ces deux raiſons ; l'une, que les Saints ont eu intention que ce ſurplus de leurs ſatisfactions ne fût pas inutile, mais céda à l'avantage de l'Egliſe dont ils étoient membres ; ce qu'à plus forte raiſon on doit croire du Chef qui a tout fait pour elle ; l'autre que dans la perſonne des Apôtres Jeſus-Chriſt a promis à ſon Egliſe de tout ratifier : *tout ce que vous délierez ſur la terre, ſera délié dans le Ciel.* Car qui dit tout n'excepte rien, ni le péché, ni ce qui a rapport au péché, comme la peine : & qui n'excepte pas la peine, ſans laiſſer entrevoir l'ombre de limitation donne pouvoir de la remettre de toutes les manieres dont elle peut l'être, en tout ou en partie, ſelon que l'exigent la gloire de Dieu, & le bien de l'Egliſe : or elle peut l'être par le tranſport des ſatisfactions, & d'ordinaire elle ne peut l'être en tout que par cette voie, le Sacrement n'en remettant qu'à proportion de la douleur. Voilà donc l'Egliſe conſtituée, diſpenſatrice de ce tréſor : mais auſſi comme diſpenſatrice ne peut-elle en faire part qu'avec de bonnes raiſons.

Ainſi en uſa ſaint Paul à l'égard de l'inceſtueux de Corinthe, à qui il remit une partie de la peine qu'il devoit encore ſubir, aſſurant là qu'il le faiſoit en la perſonne de Jeſus-Chriſt. Ainſi aux premiers ſiecles, en conſidération des Martyrs offrans à l'Egliſe leurs ſouffrances dans cette vue, l'Egliſe diſpenſoit-elle les Pénitens d'un reſte de pénitence publique, non pas préciſément en les tenant quittes de la ſatisfaction due à l'Egliſe en réparation de leurs ſcandales, ç'auroit été un mauvais ſervice, mais en leur remettant du moins la peine dont devant Dieu

2. *ad Corinth. c. 2.*

ils auroient été déchargés, s'ils euſſent achevé leur pénitence publique : & l'Egliſe continua d'en uſer de même, juſqu'à ce qu'elle s'apperçut des abus qui ne tarderent pas à ſe gliſſer : car elle n'a jamais prétendu par les indulgences nous diſpenſer de l'obligation de faire pénitence : au contraire, ſon motif en les accordant eſt de nous engager à la faire, & de nous mettre en état de la mieux faire ; d'autant plus que nous ignorons ſi nous les avons gagnées, & qu'il y a une pénitence abſolument néceſſaire, celle qui doit ſervir de frein à nos paſſions. Je vous accorde l'indulgence que vous me demandez, écrivoit ſaint Gregoire, ſeptieme du nom * à l'Evêque de Lincoln, *à condition cependant que vous continuerez dans la pratique des bonnes œuvres, que vous pleurerez vos péchés autant que vous pourrez, & que de votre corps vous en ferez un temple digne de Dieu*, voilà pour les vivans : mais ce que l'Egliſe peut pour eux, le peut-elle pour les ames du Purgatoire.

Oui ſans doute : car ſi parmi les vivans une perſonne peut offrir à Dieu des œuvres ſatisfactoires pour une autre ; ſi le ſacrifice de la ſainte Meſſe peut être utile à ces ſaintes ames, ainſi que nous l'avons vu dans le témoignage des Peres, ( article du Purgatoire ) Pourquoi l'Egliſe, en conſidération des bonnes œuvres qu'elle fait faire aux Fideles vivans, unis qu'ils ſont avec elles comme membres d'un même corps, ne pourroit-elle pas offrir à Dieu du tréſor qu'elle poſſede autant de ſatisfactions qu'il en faut pour les acquitter de ce qu'elles doivent encore à la Juſtice divine, ſi Dieu veut bien les accepter ; & ſa bonté ne nous permet pas de douter qu'il ne les accepte. Il y a cette différence, c'eſt qu'ici, parce que ces ſain-

* *Si tamen bonis operibus inhærendo, commiſſos exceſſus plangendo quantùm valueris, corporis tui habitaculum Deo mundum templum exhibueris.*

tes ames ne ſont plus de la juriſdiction de l'Egliſe, tout ſe fait par voie de ſuffrage & d'interceſſion, & qu'à l'égard des vivans dont il a été d'abord parlé, c'eſt par voie d'abſolution.

INVOCATION DES SAINTS. Tout la favoriſe : les Saints s'intéreſſent pour nous, *Joie parmi les Anges de Dieu ſur la converſion d'un pécheur.* Ils intercedent pour nous, *Seigneur des armées, juſqu'à quand différez-vous de faire miſéricorde à Jeruſalem.* En conſéquence j'entends qu'on les invoque, *Que l'Ange qui m'a garanti de tout mal, béniſſe ces enfans.* Et quelle priere n'adreſſoit pas ſaint Paul aux Saints du Ciel, lui qui ſe recommandoit ſi ſouvent à celles des Saints ſur la terre ? *Je vous en conjure...aidez-moi par vos prieres*, aux Romains. *Mes freres priez pour nous*, aux Theſſaloniciens. *Priez auſſi pour nous*, aux Coloſſiens. En effet la raiſon ne vaut-elle pas ici du moins au plus ? Ecoutons ſaint Jerôme (*a*) contre Vigilance rejettant comme nos Proteſtans l'invocation des Saints : *Vous dites que quand nous vivons, nous pouvons prier les uns pour les autres ... eh quoi, depuis que les Saints ſont avec Jeſus-Chriſt, auroient-ils moins de pouvoir ?* Avant lui ſaint Irené, (*b*) diſoit que *la Vierge Marie obéit à Dieu, pour qu'elle devint l'avocate d'Eve.* (*c*) Origene, *qui doute que les Saints ne nous aident par leurs prieres ?* ſaint Cyprien au Pape Corneille, (*d*) *Si l'un de nous vient à mourir le premier, que ces prieres continuent, pour celui qui ſurvivra.* Saint Auguſtin, (*e*) *c'eſt faire injure à un Martyr que de prier pour lui*,

En S. Luc. c. 15.

L'Ange. c. 1. dans Zacharie.

Jacob. Gen. 48.

c. 15.

c. 5.

c. 4.

(*a*) *Dicis quod dùm vivimus mutuò pro nobis orare poſſumus ... & poſtquam cùm Chriſto eſſe cœperint, minùs valebunt ?* l. in Vigil

(*b*) *Suaſa eſt obedire Deo, ut Virginis Evæ Virgo Maria fieret advocata.* l. 5. adverſus hæreſes, c. 19.

(*c*) *Quis dubitat quod ſanctis ... orationibus nos juvent.* Hom. 26. in cantica.

(*d*) *Si quis iſthinc noſtrûm prior ... præceſſerit ... non ceſſet oratio.* Epiſt. 57.

(*e*) *Injuria eſt pro martyre orare, cujus nos debemus orationibus commendari.* Serm. 17. de verbis Apoſtol.

*puiſque nous devons nous recommander à ſes prieres*: n'allons pas plus avant. Le Miniſtre Daillé avoue que l'invocation des Saints avoit déjà cours dans l'Egliſe dès le quatrieme ſiecle ; ſi cela eſt, qu'y a-t-il donc de répréhenſible dans le Concile de Trente, d'avoir dit avec les Peres de ce ſiecle, qu'il eſt bon & utile d'invoquer les Saints, & *Seſſ.* 25. de récourir à eux par nos prieres ?

Mais, reprend le Miniſtre : ces prieres ſont injurieuſes à Dieu qui ſeul doit être adoré ; contraires à l'honneur du médiateur ; ſignes de défiance ; inutiles, les Saints ne ſachant pas ce Eccleſiaſte, c. 9. qui ſe paſſe ici-bas : *Ceux qui ſont en vie ſavent qu'ils doivent mourir : les morts ne connoiſſent plus rien*: Entendrons-nous toujours ſur des riens faire le procès aux Peres de l'Egliſe, & aux Peres d'un des beaux ſiecles de l'Egliſe, comme ſi en invoquant les Saints on prétendit leur déférer le culte de latrie ; qu'en reconnoiſſant dans eux une médiation par voie ſimple d'interceſſion, on fit tort à la médiation d'office & par excellence ; qu'on ſe défiât du Prince, ou qu'on le choquât, parce qu'on s'adreſſe à ſon favori ; & que Dieu n'eût pas le moyen de faire connoître aux Saints ce qui convient, lui qui a révélé les ſecrets des cœurs à tant de Prophetes. Soit que les morts détenus dans les Limbes ne ſuſſent rien, qu'en conclure contre les habitans du Ciel ?

CULTE DES SAINTES IMAGES. C'eſt encore ici un point ſur quoi les Miniſtres prennent à tâche d'en impoſer à l'Egliſe Romaine, en la traitant d'idolâtre comme on vient de le voir dans l'exemple de l'invocation des Saints. Cependant après avoir lu ce qu'en déclare le Concile de Trente, que dans les images on ne reconnoît ni divinité ni vertu pour laquelle on doive leur rendre ce culte, & qu'on ne croit pas non plus qu'il faille leur demander quelque choſe, ou mettre en elles ſa confiance à l'exemple des

Payens d'autrefois qui eſpéroient en leurs idoles, peuvent-ils ignorer que le culte que nous rendons à la Croix, aux images du Sauveur, tout Religieux qu'il eſt, & tel qu'il doit être n'eſt point un culte de latrie, mais un culte qui ſe rapporte à Jeſus-Chriſt que nous adorons par ſes images ; qu'il en eſt de même de l'honneur qu'on rend aux images de la très-ſainte Vierge & des Saints, toujours rélatif à leurs prototypes, & différent ſelon les deux degrés d'élévation où ſont ſes prototypes : car la ſainte Vierge eſt honorée & mérite de l'être d'un culte, à la vérité infiniment inférieur à celui de Dieu, mais ſupérieur à celui des Anges & des Saints : ce culte s'appelle Hyperdulie, celui des autres Dulie ; & l'un & l'autre encore toujours ſubordonné & rélatif à Dieu, puiſqu'on n'honore les Saints que par ce qu'ils ſont amis de Dieu : ainſi dans l'ordre politique défere-t-on de grands honneurs à un ſimple particulier, dès-lors que d'une maniere authentique il ſe donne pour ambaſſadeur du Roi ; cependant ce n'eſt que ſon image, & un homme privé.

Voilà un exemple qui devroit pour toujours fermer la bouche à nos Proteſtans, à ceux ſur-tout qui inſtruits ſavent que l'uſage des images eſt très-ancien (*a*) dans l'Egliſe ; qu'eux-mêmes réverent les ſymboles qu'on leur donne le jour de la Cene ; que (*b*) ſaint Baſile écrivoit à Julien l'Apoſtat ; *j'honore les images, la choſe étant de tradition apoſtolique* ; que ſaint Ambroiſe loue ſainte Helene d'avoir placé la croix de Jeſus-Chriſt ſur la tête des Rois (*c*)

(*a*) Tertullien, *l de pudicitia*, c. 7. témoigne que de ſon temps on peignoit ſur les Calices l'image du bon Paſteur ; & Euſebe, *l* 7. *Hiſtori* c. 18. Avoir vu la Statue de bronze que l'Hémotroïſſe de l'Evangile avoit fait dreſſer au Sauveur par reconnoiſſance.

(*b*) *Hiſtorias imaginum illorum honoro . . . hoc enim nobis traditum à ſanctis Apoſtolis.* Epiſt. 205.

(*c*) *Crucem Chriſti in capite Regum levavit & locavit, ut Crux Chriſti in Regibus adoretur.* Orat. de obitu Theodoſi.

pour qu'on l'y adorât ; que le second Concile de Nicé, vrai Concile Œcuménique a frappé d'anathême quiconque n'honoreroit pas les images ; que si les Peres de Francfort & ensuite les Livres Carolins, quel qu'en soit l'auteur, rejetterent ce Concile, ç'a été par une erreur de fait, s'imaginant (ce qui est faux) sur une traduction infidelle, qu'il exigeoit pour les images le culte tel qu'il est dû à la très-sainte Trinité ; enfin que si Dieu dans le Deuter. ch. 5e. avoit défendu toute image taillée, c'étoit pour l'adorer, ainsi que l'ajoute tout de suite le texte sacré ; ou si l'on veut que c'étoit-là un précepte positif, ne regardant que les Juifs, à cause de la pente extrême qu'ils avoient pour l'Idolâtrie, du reste cependant très-respectueux à l'égard de l'Arche où étoit gravé l'image de deux Cherubins, à l'égard du Serpent d'airain, devant lesquels ils se prosternoient.

RELIQUES SAINTES. Si les images doivent être honorées, à plus forte raison, mais toujours d'une maniere subordonnée & relative à Dieu les restes précieux de ces corps qui ont été le temple du Saint-Esprit : & ce qui prouve combien la chose est agréable à Dieu, c'est ce nombre prodigieux de miracles qui à cette occasion se sont opérés, & s'operent encore tous les jours. S. Ambroise rapporte ceux dont il fut témoin à la translation des corps des saints Gervais & Protais, & ensuite des saints Vital & Agricole ; S. Augustin, ceux qui se faisoient auprès des Reliques de S. Etienne. Il n'y avoit pas jusqu'aux mouchoirs de S. Paul qui appliqués sur les ma-
Act. 19. lades ne les guérirent.

Mais outre ces Miracles, il est encore une autre regle pour en juger, c'est la tradition & une tradition constante. (a) *Dans l'Ancienne Loi*, disoit

(a) *Quandò judaicè quis moriebatur abominabilia erant morticinia, cùm pro Christo mors contigit, pretiosæ sunt reliquiæ sanctorum ejus.*

S. Baſile, *les corps morts étoient en horreur : & maintenant ſi quelqu'un ſouffre la mort pour le nom de Jeſus-Chriſt, on eſtime les Reliques de ces Saints, comme une choſe précieuſe.* S. Chriſoſtome dans l'éloge de S. Ignace Martyr aſſure que le peu qui reſtoit de ce S. Corps dévoré par les Lions fut enveloppé dans des linges, & reporté à Antioche, comme un tréſor ineſtimable : (a) *Quiconque va le viſiter avec foi*, pourſuit-il, *en reçoit des bienfaits conſidérables : car non ſeulement les Corps des Saints, mais encore leurs Cercueils, & leurs Tombeaux ſont pleins de graces ſpirituelles.* Et avec quelle indignation ne s'élève pas encore ici S. Jerôme contre Vigilance qui ne vouloit pas en entendre parler comme de l'invocation des Saints.

Mais qu'honorez-vous dans une chair conſumée & réduite en poudre ? c'eſt là l'objection de nos Proteſtans ; & S. Ambroiſe y va répondre : ce que j'honore, dit-il, *J'honore dans la chair du Martyr les cicatrices des plaies qu'il a reçues pour le nom de Jeſus-Chriſt ; j'honore la mémoire de celui qui eſt vivant par une durée perpétuelle de vertu ; j'honore des cendres conſacrées par la confeſſion du Seigneur ; j'honore dans ces cendres des ſemences de l'éternité ; j'honore un corps qui m'apprend à aimer le Seigneur, & qui m'a enſeigné à ne pas craindre la mort pour le Seigneur.* (b) *Pourquoi les fideles n'honoroient-ils pas un corps que les Démons redoutent ?*

Ainſi en eſt-il des autres pratiques de l'Egliſe Romaine : & ſi l'Auteur des réflexions ſe les étoit propoſées, ne pourrois-je pas les parcourir de même avec un égal avantage. Il ſeroit aiſé de montrer que (c) l'obſervance du Carême remonte

(a) *Quiſquis enim cum fide ad illum accedit, magnis afficitur beneficiis : ſanctorum enim non modò corpora, ſed ipſi loculi, & monumenta ſpirituali gratiâ conferta ſunt.*

(b) *Cur autem non honorent corpus illud fideles quod reverentur & Dæmones* Serm. 93. de laudibus Nazarii & Celſi.

(c) *Nous jeûnons pendant le Carême ſelon la tradition des Apôtres.* S. Jerôme, *Epiſt. 54. marcellam.*

jusqu'aux premiers siecles ; que (*a*) la célébration de certaines Fêtes est de temps immémorial ; que (*b*) la loi du Célibat pour les Prêtres, a toujours été observée dans l'Eglise Latine, & pour les Evêques dans les deux Eglises ; que (*c*) la Profession Religieuse par les trois vœux est plus conforme à l'Evangile que l'état du Mariage ; que (*d*) dès le second siecle on parloit de l'eau bénite, (*e*) on parloit du signe de Croix sur le front ; que parmi les cérémonies soit pour les Sacremens en général, soit en particulier pour le Baptême & la Messe dont la plupart des Peres font si souvent mention dans leurs écrits, les unes nous viennent des Apôtres, les autres de l'Eglise depuis un temps bien antérieur à celui du Concile de Trente; que celles-ci sont très-respectables à cause du pouvoir que Jesus-Christ lui a donné de les établir, en la mettant à sa place pour gouverner les fideles: & dans l'Eglise de nos Protestans rien de tout cela: au contraire tout cela y est mépriſé, comme les autres choses rapportées auparavant. Qu'ils ne se fâchent pas, si en les réprenant toutes depuis la derniere récapitulation, je les rémets ici sous

L. 10. cité de Dieu. c. 4. (*a*) *De peur que le temps ne nous fasse perdre le souvenir des bienfaits de Dieu, & que nous n'en soyons ingrats, nous en conservons la mémoire par des Fêtes solemnelles à certains jours marqués.* S. Augustin.

*Epist. 50. adverſ. jovinia.* (*b*) *Que les Evêques, les Prêtres & les Diacres sachent qu'ils ne peuvent pas offrir le sacrifice, s'ils usoient du mariage*, S Jerôme. *Ils gardent la continence Dieu aidant*, S Augustin ; que l'Evêque qui ne la garde pas, *soit deposé.* Le Concile Quini-Sexte célébré à Constantinople, l'an 692.

L. 2. de adulter. conjug. c. 19. (*c*) *Vendez ce que vous avez .... Venez & suivez-moi.* Jesus-Christ en saint Matthieu. *Ils sont Vierges : ils suivent l'Agneau quelque part qu'il aille.* Apocalypse. *Jesus-Christ s'est fait obeissant jusqu'à la mort.* Saint Paul.

c. 14. Aux Philip. c. 2. (*d*) *Nous bénissons l'eau avec le sel... & nous ordonnons aux Prêtres de le faire.* Alexandre I. sixieme Pape depuis S Pierre.

*De Coronâ militis.* (*e*) *Nous faisons sur notre front le signe de la Croix.* Tertullien.

un coup d'œil, avec des traits bien désagréables pour eux, il est vrai, mais qui ne sont que trop ressemblans.

En effet quelle espece d'Eglise, ne puis-je pas dire? Une Eglise sans assurance sur la divinité des Ecritures, réprouvant toute tradition; sans connoissance vraie de la Loi nouvelle sur les Sacremens qui lui sont propres, ôtant toute vertu au Baptême, substituant à l'Eucharistie un morceau de pain, rejettant les autres; sans Autel, sans Sacrifice, detestant la Messe qui est l'unique Sacrifice qui puisse & doive être dans l'Eglise de Jesus-Christ; sans pitié pour les Morts, s'obstinant à ne vouloir pas prier pour eux; sans espoir d'indulgence pour l'autre Vie, dédaignant celle que Jesus Christ leur offre pour celle-ci; sans protecteurs dans le Ciel, les regardant comme n'ayant aucun crédit auprès de Dieu; sans respect pour leurs Images & leurs Réliques, déchirant les unes, & jettant les autres au vent. Je l'avois dis plus haut, & je le répete: encore un coup falloit-il sur tous ces points entreprendre de réformer l'Eglise Romaine, & s'en séparer sur son refus?

Seigneur éclairez-les, touchez leurs Cœurs: & si contre les nations étrangeres votre colere n'est pas encore appaisée, jettez du moins un regard de compassion sur nos Provinces: & sous un Roi si zélé pour votre Culte, & l'amour de ses Peuples, faites par votre grace que désormais bons Chrétiens, bons Catholiques, & ce qui en est une suite, bons Citoyens, les uns & les autres, Calvinistes & demi-Calvinistes, ils n'aient plus avec nous qu'un même sentiment sur la Religion, sur l'Eglise, sur les intérêts de la Patrie.

*FIN.*

# TABLE DES MATIERES

## *Sur la Religion, l'Egliſe, l'Euchariſtie, les Prophéties.*


*Réflexions du Marquis*** ſur la Religion en général.*

EXISTENCE de Dieu, *page* 1
IMMORTALITÉ de l'Ame, 15
NÉCESSITÉ, d'une Religion, 22

*Ses Réflexions ſur la Religion Chrétienne.*

NÉCESSITÉ d'une Religion révélée, 23
REVELATION de la Religion Chrétienne, 26
AUTHENTICITÉ de l'Ancien Teſtament, 34
AUTHENTICITÉ du Nouveau Teſtament, 39
SON ELOIGNEMENT pour la Secte des Tolerans, 51
VOIE qui l'engagea dans l'Egliſe P. R. *ibidem.*
REFLEXIONS qui ſervirent à le détromper, 53

*Doutes que doit avoir un Proteſtant*

SUR LE NOMBRE des Livres Canoniques, 55
SUR L'AUTHENTICITÉ de chaque Texte, 56
SUR SON ESPRIT particulier, 58
SUR LE CHOIX de ſon Egliſe, 64
VOIE qui conduiſit le M. *** à l'Egliſe Romaine, 70
NECESSITÉ d'une autorité viſible & infaillible dans l'Egliſe de J. C. 76
CONVENANCE des Notes propres de l'Egliſe de J. C. avec l'Egliſe Romaine, 79
AUTHENTICITÉ des Livres ſaints prouvée par l'Autorité infaillible de l'Egliſe Romaine; & celle-ci par les Livres ſaints, 84
ANALYSE de la Foi d'un Fidele dans l'Egliſe Romaine, 88
TRAITÉ de l'Euchariſtie, 93
PROPHETIES ſur le Meſſie, Jacob, Daniel, Aggé, Iſaïe, 161
ACCORD de l'Ancien & du Nouveau Teſtament ſur toutes les autres circonſtances concernant le Meſſie, 164

*Notes ſur la Religion.*

INERTIE de la Matiere, 171
DIVINITÉ de J. C. prouvée par l'un & l'autre Teſtament, 172
MIRACLES faciles à diſtinguer du preſtige, 175

*Notes ſur l'Egliſe.*

DEFINITION de l'Héréſie, 177
INFAILLIBILITÉ de Providence, 179
CERCLE vicieux des Proteſtans, 180


TABLE

# TABLE DES MATIERES

*Sur tous les points de la Doctrine de Calvin.*


EGLISE, *page* 181
PRIMAUTÉ du S. Siege, *ibidem.*
HIERARCHIE, 184
JUSTIFICATION, 186
AMISSIBILITÉ de la juſtice, 187
MÉRITE, 188
LIBERTÉ ſur le mal, *ibidem.*
LIBERTÉ pour le bien ſurnaturel, 189
GRACE efficace par elle-même, 190
SCIENCE moyenne, 191
GRACE congrue, 192
GRACE purement ſuffiſante, 194
MORT de Jeſus-Chriſt pour tous, 195
PRÉDESTINATION, 197
REPROBATION poſitive, *ibidem.*
PÉCHÉ perſonnel, 199
PÉCHÉ originel, 200
TRADITION, 201
BAPTEME, 203
CONFIRMATION, 205
TRANSSUBSTANTIATION, 207
COMMUNION ſous une ſeule eſpece, *ibidem.*
SACRIFICE de la Meſſe, 209
PÉNITENCE, 213
EXTREME-ONCTION, 221
ORDRE, 223
MARIAGE, 224
PURGATOIRE, 226
INDULGENCES, 229
INVOCATION des Saints, 233
CULTE des ſaintes images, 234
RELIQUES ſaintes, 236
CAREME, Fêtes, Célibat des Prêtres, Vœux de Religion, Eau bénite, Signe de Croix, Cérémonies. 238

# ERRATA.

PAge 4. ligne 23 ; à une ſimple volution, *liſez*, volition.

P. 9. l. 36. quodeumque vides, *liſez*, quodcùmque vides.

P. 11. l. 28. ſi Dieu exiſtoit il, renfermeroit, *liſez*, ſi Dieu exiſtoit, il renfermeroit.

P. 13. l. 31. n'en eſt plus une, *liſez*, n'en n'eſt plus une.

P. 14. l. 4. de l'ordre qu'il établi, *liſez*, qu'il a établi.

P. 17. l. 19. ſe croiſſent, *liſez*, ſe croiſent.

P. 25. l. 17. ne pouvoient-ils, *liſez*, ne pourroient-ils.

P. 104. l. 2. l'un dogme, *liſez*, d'un dogme.

P. 131. l. 3. on répond ici aiſément, *liſez*, auſſi aiſément.

P. 140. l. 37. tout cela le diſoit, *liſez*, ſe diſoit.

P. 173. *à la marge*, Jeremie c. 3., *liſez*, Baruch. c. 3.

P. 180. l. 33. ſe le propoſoit, *liſez*, ſe les propoſoit.

P. 193. l. 21. car c'eſt là ſon eſſence, *liſez*, car cela eſt de ſon eſſence.

P. 205. l. 36. teſtimonia, *liſez*, teſtimonio.

P. 210. l. 1. qu'en la mettant, *liſez*, qu'en le mettant.

P. 215. l. 8. voile, *liſez*, voilà.

P. 219. l. 34. negandu, *liſez*, negandum.
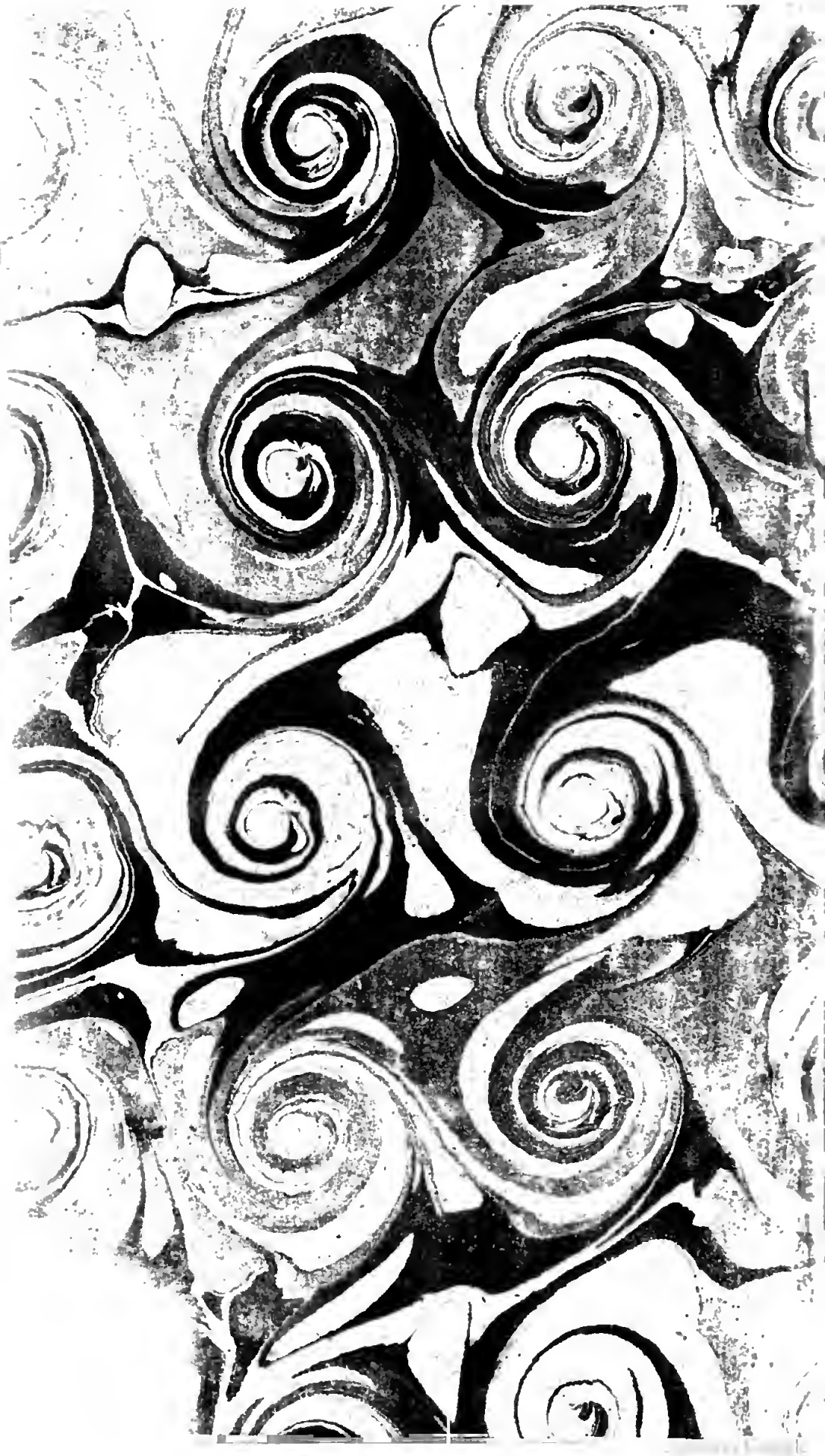
530814